

AUGUSTE-HENRI DE TRÉMAUDAN

HISTOIRE
DE LA
NATION MÉTISSE

DANS
L'OUEST CANADIEN

DOCUMENTS



HISTORIQUES

ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE

HISTOIRE
DE LA
NATION MÉTISSE
DANS
L'OUEST CANADIEN

DU MÊME AUTEUR

The Hudson Bay Road, XVI-264,
1 vol. Londres, 1915. Épuisé.

Pourquoi nous parlons français, 32,
1 broch. Winnipeg, 1916. Épuisé.

Les Précurseurs, 24,
1 broch., Winnipeg, 1917. Épuisé.

Le Sang Français, XXVII-240,
1 vol., Winnipeg, 1918. Épuisé.

Riel et la naissance du Manitoba, 22,
1 broch., Winnipeg, 1921. Épuisé.

AUGUSTE-HENRI DE TRÉMAUDAN

HISTOIRE
DE LA
NATION MÉTISSE
DANS
L'OUEST CANADIEN

La patrie est la plus importante de toutes les choses de la terre et, de plus, elle est sainte par les ancêtres qui la transmettent.

LOUIS RIEL.

DOCUMENTS



HISTORIQUES

ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE

PRÉFACE

IL y a plus de quinze ans que j'ai commencé à réunir les matériaux dont je me suis servi pour écrire cette histoire : documents originaux, déclarations de témoins oculaires, livres rares, livres bleus, ouvrages de toutes sortes contenant des renseignements utiles, dont beaucoup inédits. J'habitais alors l'Ouest canadien.

Lorsque, forcé par les exigences de ma santé, je dus quitter le Manitoba, au commencement de l'année 1924, pour venir me réchauffer au soleil de Californie, il me parut impossible de transporter si loin les quelque trois cents volumes et la masse d'autres documents que j'avais réussi à accumuler. Et puis comme, dans le passé, je n'avais jamais pu trouver le temps nécessaire pour faire autre chose que jeter les fondements du travail proprement dit, il me sembla bien improbable que je le trouverais davantage en Californie. Ne roulant pas sur l'or, riche seulement d'une famille dont les jeunes membres demandaient du pain, des habits et de l'instruction, je ne voyais pas très bien où je trouverais

les loisirs nécessaires pour faire ici ce que je n'avais pu faire là-bas.

Bien à contre-cœur donc, et après avoir, malgré tout, longuement hésité — car ses livres, ces livres-là surtout, on les aime presque comme de tout proches parents — je me résignai à vendre aussi cette partie de ma petite bibliothèque. Je m'étais toujours intéressé à la nation métisse, plus particulièrement depuis dix ans. J'aurais aimé pouvoir lui laisser gratuitement ces livres et ces documents: mes moyens financiers ne me le permettaient, hélas! pas. Heureusement, je trouvai dans les membres du Comité Historique de l'Union Nationale Métisse des hommes qui surent apprécier la valeur de ce que j'avais à leur offrir. Un marché fut vite conclu entre nous, et je fus heureux de voir mes chers livres passer de mes mains en celles de ceux qui étaient tout désignés pour les posséder après moi.

Plus tard, il fut question pour l'Union Nationale Métisse d'écrire cette histoire à laquelle j'avais depuis si longtemps moi-même songé, et l'on m'approcha pour s'assurer si, malgré tout, je ne pourrais pas en entreprendre le travail. Il faut dire ici qu'il en avait été bien souvent question entre le regretté Joseph Riel et moi ! Bien que mon temps fût bien pris — car la lutte pour la vie n'est certes pas plus facile en Californie que dans l'Ouest du Canada — je consentis à donner un coup de collier et, au printemps de 1927, je me suis mis à l'oeuvre.

Il était naturel que je demandasse tout d'abord

qu'on voulût bien m'envoyer les livres et les documents que j'avais vendus : on me les confia. Ce sont donc ceux-ci, que j'ai moi-même en grande partie achetés et collectionnés en premier lieu, qui m'ont servi à écrire *L'HISTOIRE DE LA NATION MÉTISSE DANS L'OUEST CANADIEN*.

Si je juge à propos d'écrire ces choses, c'est que je me suis laissé dire que l'annonce de la publication de ce livre a eu pour effet de causer un certain malaise, une sorte d'inquiétude, en divers quartiers. On a semblé croire que les chefs du jour de la nation métisse avaient le désir de faire quelque chose de sensationnel, sinon de scandaleux; qu'ils allaient dévoiler des secrets dont pourrait bien souffrir la réputation de certains hauts personnages aujourd'hui disparus de la scène de ce monde. Bref, on s'est imaginé que j'écrivais non seulement à l'instigation, mais aussi sous la dictée — j'ai été sur le point d'écrire la "fêrule" — de ces chefs. Or, je le dis hautement et péremptoirement, je n'ai reçu d'autres instructions que d'avoir à dire la vérité au meilleur de ma connaissance et des renseignements, en très grande partie rassemblés par moi-même, en ma possession. Je puis donc bien — et je n'hésite pas une seconde à le faire — assumer la pleine responsabilité du contenu de ce livre. C'est en très grande partie le fruit de mes études et de mon travail. Pour le reste, il ne contient rien que je n'aie méticuleusement et rigoureusement vérifié et con-

trôlé. Enfin, je me suis continuellement efforcé de ne jamais perdre de vue ce principe que l'histoire est un devoir, et que ce devoir demande à être rempli sans faiblesse et sans parti pris, quelles que puissent être les conséquences pour les individus.

Je n'ai pas la prétention d'être infailible. Dans l'interprétation de certains faits, il se peut que je n'aie pas vu les choses de la même manière et sous le même jour que la majorité des historiens; il se peut même que je ne les aie pas vues comme les Métis eux-mêmes les ont vues. Je m'attends donc à voir se soulever certaines polémiques en différents quartiers, si tant est que ce livre doive susciter assez d'intérêt pour cela. Ce n'est qu'à cette condition, pourtant, qu'il pourra faire sa marque et prendre sa place parmi les ouvrages historiques de quelque valeur au Canada et peut-être ailleurs.

À tort ou à raison, je suis d'opinion que l'élément de langue française au Canada et, plus que tous autres, certains de ses chefs spirituels et temporels, ont manqué de prévoyance en 1869-70 et, de nouveau, en 1885. Sans vouloir placer le blâme sur personne en particulier, sans aller aussi loin que l'abbé Adélard Desrosiers et M. Camille Bertrand qui ont écrit dans leur HISTOIRE DU CANADA que "Mgr Taché, Georges-Étienne Cartier, la plupart de nos hommes d'État et les chefs des classes dirigeantes de l'époque n'ont pas su comprendre l'importance vitale d'un mouvement de colonisation dans l'Ouest", ou allant plus loin qu'eux peut-être,

je me permets d'émettre l'idée suivante : si on avait laissé faire Louis Riel et les Métis en 1870 et, après le fiasco de cette année-là, amené par la trop grande confiance du jeune chef en ceux qui se disaient ses meilleurs amis, si on l'avait laissé faire en 1885, il y aurait aujourd'hui, au Manitoba dans le premier cas, sur la Saskatchewan dans le deuxième, une province française, une seconde province de Québec dans l'Ouest canadien, un pied à terre pour l'expansion des nôtres dans ce vaste pays, une sorte de réservoir ou de digue pour endiguer le flot d'émigration aux États-Unis. Comme l'avait fort bien fait remarquer le R. P. Ritchot au Dr Charles Tupper, rien n'eût été plus facile pour Riel et ses soldats que de se retirer dans la prairie et de tenir en échec, longtemps, les troupes de Wolseley et les autres forces, même beaucoup plus nombreuses, qu'aurait pu envoyer le Canada ! Celui-ci se serait vite lassé d'une guerre de guérilla, il aurait négocié de nouveau, et notre nationalité aurait reçu son plein dû. En 1885, la chose aurait été plus facile encore : elle fut à deux doigts de devenir un fait le soir du 10 mai 1885.

Si nous nous plaçons au point de vue anglo-saxon, une province française dans l'Ouest aurait été tout ce qu'il y aurait eu de mieux pour la tranquillité du pays. Le traitement que reçoit l'anglo-saxon dans Québec n'est-il pas idéal sous tous les rapports ? La province de Québec n'a-t-elle pas toujours joué et ne joue-t-elle pas encore le rôle de

contrepoids dans l'ajustement des diverses parties composites de la confédération canadienne en général et dans l'Est en particulier ? Avec une province essentiellement soeur là-bas, vers le soleil couchant, Québec n'aurait-il pas ressenti davantage que sa mission est d'assurer la concorde et la bonne entente dans le pays tout entier ? Les deux plus grandes races de la civilisation européenne n'auraient-elles pas plus et mieux que jamais rivalisé entre elles pour faire du Canada un pays singulièrement avantagé, du fait qu'il peut profiter des avantages de culture et de talents de toutes sortes que lui apportent ces deux races ? À tout point de vue, donc, la création d'une province française dans l'Ouest eût été un bienfait : c'est ce qu'on n'a pas compris, ou plutôt c'est ce que seuls Riel et les Métis — et cela dès 1849 — avaient compris. Le moindre appui moral leur eût suffi pour assurer ce parfait équilibre dont tout le pays eût bénéficié.

Quel reproche aurait-on pu faire à Louis Riel et aux Métis de vouloir cette situation ? N'étaient-ils pas maîtres chez eux ? N'avaient-ils pas parfaitement le droit de dicter leurs conditions ? Et, s'il leur plaisait de rester Français, qui donc avait le droit de s'en offusquer ? Pourquoi, surtout, leurs frères de la province de Québec devaient-ils s'opposer à ce qu'ils persistassent à demeurer ce qu'ils étaient ? C'est qu'en effet, on peut l'affirmer sans crainte de la moindre contradiction, s'il n'y a rien de plus catholique qu'un Métis, il n'y a rien non

plus de plus français. C'est ce qui explique l'offre du capitaine Gay, en 1870, de lever un bataillon pour la défense de la France; c'est ce qui explique l'enrôlement de nombreux Métis, d'un bout à l'autre du Nord-Ouest, dès les premiers bruits de guerre en 1914. Le patriotisme des Métis, en effet, n'est pas seulement des lèvres : religieusement il est catholique, nationalement il est français, et cela jusqu'au bout des ongles, d'esprit, de coeur, de parole et d'action.

Si, à cause des conditions ambiantes et par suite du manque d'encouragement là où il était en droit de s'attendre à le trouver, le Métis n'a pu accomplir jusqu'au bout la mission qu'il se croyait déléguée, il a du moins fait assez pour assurer à son pays une mesure très appréciable de liberté, de justice et d'indépendance. Si, aujourd'hui, l'Ouest canadien est autonome, s'il n'est pas seulement une simple colonie de colonie, quel que soit le degré auquel la colonie-mère se trouve élevée par rapport à la métropole, c'est à Louis Riel et aux Métis qu'il doit cette autonomie; c'est aux Métis et à Riel qu'il doit d'être sur un pied d'égalité avec les autres provinces du Dominion. À cause de cela seul, les Métis et Louis Riel ont droit au respect, à la reconnaissance et à l'admiration de chaque membre de la population éparpillée sur ces immenses territoires aussi bien que de celle du reste du Canada. On ne peut que se réjouir de cette situation définie.

Il m'a semblé que l'histoire de ce vaillant petit

peuple méritait d'être contée. On a bien voulu me montrer la confiance nécessaire pour me permettre d'entreprendre ce travail; j'ai réussi, en y consacrant de nombreuses et laborieuses veilles, sinon à faire un ouvrage complet, du moins à rassembler, sous une forme concrète les matériaux essentiels à une compréhension raisonnable de l'origine, des faits et gestes et de la mission de la nation métisse dans l'Ouest canadien : il ne me reste plus qu'à exprimer l'espoir que le lecteur voudra bien prendre en considération l'esprit de justice qui a fait entreprendre ce travail, et ma bonne volonté, et ne pas nous accuser, les Métis et moi, de parti pris.

Un dernier mot avant de clore cette préface. Bien que j'aie eu soin de ne rien avancer dans ce livre qui ne soit basé sur une documentation contrôlée, je n'ai pas jugé à propos, afin de ne pas surcharger le texte, d'avoir des renvois indiquant, particulièrement pour chaque fait rapporté, les sources auxquelles j'ai puisé. Je me suis contenté de donner, à la fin de l'ouvrage, une liste des livres et documents que j'ai consultés au cours de mon travail.

A. H. de T.

Los Angeles, Californie,

Janvier 1927 — mai 1928.

peuple méritait d'être contée. On a bien voulu me montrer la confiance nécessaire pour me permettre d'entreprendre ce travail; j'ai réussi, en y consacrant de nombreuses et laborieuses veilles, sinon à faire un ouvrage complet, du moins à rassembler, sous une forme concrète les matériaux essentiels à une compréhension raisonnable de l'origine, des faits et gestes et de la mission de la nation métisse dans l'Ouest canadien : il ne me reste plus qu'à exprimer l'espoir que le lecteur voudra bien prendre en considération l'esprit de justice qui a fait entreprendre ce travail, et ma bonne volonté, et ne pas nous accuser, les Métis et moi, de parti pris.

Un dernier mot avant de clore cette préface. Bien que j'aie eu soin de ne rien avancer dans ce livre qui ne soit basé sur une documentation contrôlée, je n'ai pas jugé à propos, afin de ne pas surcharger le texte, d'avoir des renvois indiquant, particulièrement pour chaque fait rapporté, les sources auxquelles j'ai puisé. Je me suis contenté de donner, à la fin de l'ouvrage, une liste des livres et documents que j'ai consultés au cours de mon travail.

A. H. de T.

Los Angeles, Californie,

Janvier 1927 — mai 1928.

A V E R T I S S E M E N T

EN présentant ce livre au lecteur, le Comité Historique de *L'Union Nationale Métisse Saint-Joseph de Manitoba*¹ croit devoir placer devant le public les faits qui l'ont rendu nécessaire.

En 1909, un groupe de notables de la nation métisse canadienne-française, se réunissait chez Joseph Riel, dans l'ancienne demeure de son frère, Louis Riel, à Saint-Vital. Dans ce groupe, l'on comptait trois des lieutenants de Riel en 1870 : Ambroise Lépine, André Nault et Elzéar Lagimodière. L'on y décida de procéder à une mise au point de l'histoire des événements de 1869-70-71 et 1885.

Un comité fut chargé de travailler à mener cette entreprise à bonne fin. C'était une rude tâche. Les Métis, recueillis, renfermés en eux-mêmes depuis 1885, courbant la tête depuis ce temps sous une

¹ Ce Comité Historique est devenu depuis *La Société Historique Métisse Inc.*, en vertu d'une charte qui lui a été octroyée par la Province du Manitoba le 24 mars 1932.

avalanche de calomnies, ne rencontrant que très peu de sympathie autour d'eux, avaient gardé un silence attristé par le souvenir de leurs souffrances et de leurs sacrifices méconnus. Pourtant, au fond d'eux-mêmes, il n'y avait pas le désespoir. Parfaitement chrétiens, ils avaient confiance dans l'avenir et surtout dans la justice de Dieu.

Le premier acte du Comité fut de prendre connaissance des nombreux documents que possédait la famille Riel. Ensuite, ses membres se mirent à consulter les acteurs et les témoins des événements et à prendre leurs déclarations. Mais sitôt que la nouvelle se répandit que les Métis avaient décidé de se défendre et d'écrire leur histoire, l'on s'empressa dans certains quartiers de jeter la suspicion sur ce mouvement et même de recourir à l'intimidation. Pourquoi ? Quelle crainte avait-on ? Voulait-on nier à un peuple, à une nation, parce qu'elle était petite et faible, le droit de publier les faits les plus saillants de son histoire et de se justifier ? Il y avait des motifs que nous préférons ne pas discuter.

Ce début était peu encourageant. Néanmoins, la lecture et la compilation des documents se poursuivirent en même temps que l'on recueillait une foule de témoignages. Ces documents et ces témoignages montraient que la tâche était encore plus formidable qu'on l'avait d'abord supposée. Le courant des opinions hostiles était trop fort pour être détourné d'un coup. Il fallait refaire l'opinion pu-

blique, combattre le préjugé trop répandu que les Métis étaient bien inférieurs aux autres groupes de la population. Ajoutez à cela que nul parmi eux ne pouvait donner tout son temps à ce travail, vu que tous étaient obligés de gagner leur vie. Les Métis, décidés d'arriver à leur but quand même, résolurent de prendre leur temps.

Ils reconstituèrent d'abord l'Union Métisse Saint-Joseph, société qui leur avait permis jusque-là de se grouper, de se réunir tous les ans, d'entretenir la tradition en rappelant les faits et gestes du passé. La nouvelle organisation prit le nom de l'Union Nationale Métisse Saint-Joseph de Manitoba et les divers groupes paroissiaux furent unis par un Conseil Central qui devint la députation de la race métisse. Un Comité Historique fut formé pour lutter, rétablir l'histoire, saisir toutes les occasions de répondre à ceux qui attaquaient les Métis, en un mot pour imposer le respect de la vérité.

Ce Comité fit vaillamment son devoir. Il fut constamment sur la brèche et ne manqua jamais de profiter des circonstances qui pouvaient lui aider à atteindre le but qu'il poursuivait.

Il fit plus. Il mit à contribution la sympathie, la bonne volonté que lui avaient toujours montrée certains personnages dont l'autorité en histoire était reconnue. Il leur demanda souvent de prendre la parole dans les moments propices au sujet des événements de 1869-70-71 que nous devons justifier tout d'abord.

Parmi ces amis sincères nous devons en distinguer deux : Son Honneur le Juge L.-A. Prud'homme et M. A.-H. de Trémaudan, notre regretté historien. À ces deux noms, la reconnaissance du peuple métis est attachée et ne s'effacera jamais, car ils eurent le courage, parmi la foule antipathique et parfois méprisante, d'élever la voix pour rétablir la vérité et rendre justice au noble rôle de la nation métisse dans l'Ouest canadien.

Cela dura jusqu'au jour où la jeune génération canadienne-française manifesta résolument le désir de dissiper les nuages qui voilaient la vérité. L'on demandait une conférence sur 1869-70. Le Comité chargea un sous-comité de la préparer. M. Guillaume Charrette la donna dans la salle du Collège des Jésuites à Saint-Boniface, le 25 novembre 1923. Ce fut une narration chronologique des événements de 1869-70. Elle créa une véritable émotion. L'on se rendit compte que la vérité était tout autre que ce que l'on avait cru jusque-là.

Devant ce revirement d'opinion, le Comité Historique vit que l'heure était arrivée d'écrire une histoire qui serait lue par toute la population. L'on se mit à l'œuvre et l'on poursuivit l'accumulation des documents relatifs au véritable rôle de Riel et des siens en 1869-70-71 et en 1885. 1885 était le point obscur. Les Métis avaient bien un certain nombre de documents, mais très peu de témoignages des acteurs et des témoins de ce drame. Par contre, ils avaient un amas d'écrits, de lettres, de

documents officiels qui s'accordaient tous pour les noircir.

Le Comité ne se découragea pas. La fameuse correspondance et la plupart des documents sur 1885 avaient été écrits par les ennemis des Métis dans un but politique : blanchir le gouvernement d'alors. On en écrivit tant que, souvent, ils se contredisaient eux-mêmes.

Un premier examen de ces documents convainquit bientôt les membres du Comité qu'une enquête sérieuse auprès des témoins et des acteurs de 1885 aurait pour effet de faire disparaître les événements de cette époque sous un jour tout autre que l'idée qu'on s'en formait jusqu'alors. Ils avaient lieu de croire que la transformation qui s'était produite dans les esprits au sujet de 1869-70 se produirait également au sujet de 1885.

Dans l'entretemps, l'on chercha quelqu'un pour écrire l'histoire. Le Comité ne manqua pas d'accepter l'offre que lui fit M. A.-H. de Trémaudan, bien connu pour le dévouement et l'amitié sincère qu'il portait aux Métis. Il y avait bien une difficulté ! M. de Trémaudan était alors, pour raison de santé, retiré à Los Angeles (États-Unis). Le travail allait subir les délais inévitables causés par cet éloignement. Cependant, le Comité, ne voyant pas là d'obstacle sérieux, envoyait sa bibliothèque et ses documents à M. de Trémaudan, lui donnait toute latitude et lui fournissait les renseignements dont il avait besoin mais sans jamais prétendre lui dicter quoi que ce fût.

Nous nous étions entendus sur la forme de l'ouvrage à écrire : un récit simple, aussi complet que possible, des faits et gestes de la race métisse canadienne-française dans l'Ouest canadien. Cela allait mieux nous permettre d'atteindre notre but : la diffusion de notre histoire, principalement parmi la jeunesse. Nous voulions pénétrer la jeune génération du vrai caractère des événements qui se sont déroulés dans notre pays, lui prouver que les personnages qui ont été traités de bandits et de criminels, sont en réalité ceux qui par leur héroïsme, leurs sacrifices et leur dévouement, ont fondé l'Ouest canadien.

Le Comité voulut établir aussi que depuis deux siècles la langue française a droit de cité dans l'Ouest. Elle fut la première à se faire comprendre des populations aborigènes; elle fut la langue des premiers explorateurs et des découvreurs. Les diverses compagnies de traite ont confirmé ce fait en s'entourant de fonctionnaires qui parlaient cette langue; après la fusion de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest, le gouvernement d'Assiniboia reconnut lui-même l'officialité de la langue française le 31 mai 1849 où les deux langues furent mises sur un pied d'égalité. Le Comité tint encore à rappeler : 1° que le 1^{er} mai 1851, le gouvernement d'Assiniboia contribua 200 louis pour fins d'instruction : 100 pour l'Anglais et 100 pour le français; 2° qu'en 1869-70, Louis Riel et les Métis ont réussi par leur attitude énergique à

conquérir les libertés de l'Ouest et faire inscrire les droits de la langue française dans la constitution de la nouvelle province de Manitoba.

L'on dira peut-être qu'aujourd'hui ces droits ont été supprimés. Mais nous en avons joui pendant 20 ans et cela nous a suffi pour fortifier nos positions et garantir notre avenir. Aujourd'hui, nous pouvons entrevoir que, d'ici quelques années, le français aura repris cette place à laquelle il a droit. Cela, nous le devons à Riel et aux siens. Nous le devons au sentiment de justice qui semble prévaloir dans la nouvelle génération anglo-canadienne. Nous le devons encore à ceux qui ont su inspirer à l'élément canadien-français une politique de résistance basée sur le fait que les droits du français au Manitoba sont inscrits partout, sur le fait qu'il a marqué chaque étape de la civilisation, de même qu'il a inspiré le zèle, le dévouement des missionnaires et des pionniers de l'Ouest canadien.

Nous devons dire qu'en arrêtant l'idée d'une histoire qui ne serait qu'une simple narration, le Comité était résolu à publier dans la suite une œuvre complète avec toutes les pièces justificatives.

M. de Trémaudan se mit à l'œuvre. Lui non plus n'y pouvait consacrer tout son temps. Quelques années se passèrent, une correspondance volumineuse s'échangea. Le Comité Historique avait nommé un sous-comité de cinq membres qui se réunissait deux ou trois fois par semaine. Ces hommes avaient conscience du sérieux et de l'import-

tance de leur rôle. Pendant des années, ils s'attachèrent à leur besogne et firent vaillamment leur devoir.

Dans le but de tirer au clair les événements de 1885, le Comité Historique envoya à plusieurs reprises quelques-uns de ses membres sur les bords de la rivière Saskatchewan pour faire une enquête minutieuse auprès des acteurs et des témoins du drame. Ils en revinrent chaque fois avec de nombreux documents. Le résultat en fut communiqué à M. de Trémaudan.

Malheureusement, celui-ci était déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter. Il eut le temps de noter les documents que nous lui avions envoyés mais il ne put rédiger le chapitre spécial qu'il se proposait d'écrire sur la partie la plus controversée des événements de 1885. Le Comité Historique s'est trouvé dans la situation ou de se substituer à l'écrivain et de l'écrire lui-même, ou de publier son livre intégralement, quitte à résumer le résultat de ses propres recherches et à les annexer à l'ouvrage. C'est cette dernière solution qui prévalut, le Comité voulant toujours respecter l'œuvre de M. de Trémaudan.

Cette histoire est approuvée, dans son ensemble, par le Comité. Il va sans dire que si le Comité l'avait rédigée lui-même, la manière de présenter certains faits aurait pu différer, bien que, tels que relatés, ces faits soient d'une absolue exactitude. Mais, au sujet de leur degré d'importance, l'auteur

les a jugés d'après son point de vue. Le fait d'être éloigné du sol canadien, de respirer une autre atmosphère, une nouvelle ambiance, lui fit porter sur certains événements un jugement qui diffère légèrement du nôtre.

Il y a pourtant quelques points très importants qui exigent quelques commentaires. Il en est un par exemple qui a soulevé et soulèvera encore beaucoup de critiques; c'est l'exécution de l'infortuné Scott. Cet épisode est raconté tout au long dans ce livre. Nous n'avons aucun détail à y ajouter. Cependant, nous croyons devoir attirer l'attention du lecteur sur le fait que, sans cet acte d'énergie, des centaines de vie risquaient d'être sacrifiées dans des combats qui étaient imminents. Cette exécution ramena la tranquillité et la concorde dans le pays. Tous les autres auteurs s'accordent sur ce point. Si l'on peut blâmer quelqu'un, ce doit être celui qui, tout en assurant le gouvernement provisoire de sa bonne volonté, distribuait l'argent à pleines mains pour soulever les Métis anglais contre les Métis français. Il suggéra même aux Métis français, opposés à Riel, de se répandre dans les paroisses environnantes et d'égorger les femmes et les enfants pour forcer Riel et les siens à sortir du Fort Garry. Nous voulons parler de Donald Smith. Il fut déjoué dans ses projets par la perspicacité de Riel et le dégoût de quelques-uns sur lesquels il comptait.

Sur ce point comme sur d'autres, nous avons le

témoignage de ceux-là mêmes qui furent engagés par Smith et une lettre de Riel à Wm Dease, du 16 février 1870.

Au sujet de l'arrivée de Mgr Taché, le 9 mars 1870, l'auteur raconte simplement l'incident et ne le commente pas. Pourtant cet incident eut une influence considérable sur l'avenir. L'on ne pardonna jamais à Riel d'avoir placé des gardes à l'archevêché. C'est à partir de cette date que l'attitude du clergé changea complètement à l'égard de Riel et des siens. Jusque-là, l'abbé Ritchot, l'abbé Dugas, le R. P. Lestang, O.M.I., étaient des conseillers dévoués et sincères de Louis Riel. Après le 9 mars, Riel et les siens furent en butte aux soupçons. Pourtant, à 60 ans de distance, qui pourrait affirmer que Louis Riel avait tort ? Si Mgr Taché avait réussi à prendre la haute main, Riel serait resté seul. L'élément anglais, dirigé par Donald Smith, se serait emparé du fort. Le gouvernement canadien se serait empressé de traiter avec eux ! Et l'influence française au Nord-Ouest en aurait été sérieusement entravée. Il est possible que nous ne compterions pas tant de paroisses canadiennes-françaises dans le Manitoba et dans le Nord-Ouest. Est-ce à dire que l'intention de Mgr Taché était de faire tort aux Métis ? Non, loin de nous cette pensée ! Mais la confiance extrême qu'il avait dans les membres du gouvernement d'Ottawa a été pour nous la cause de son attitude. Nous devons ajouter que si les Métis, surtout leur chef, en ont

souffert, ils n'ont aucune rancune contre sa mémoire. S'ils en ont, c'est contre ceux qui ont exploité la sincérité et la confiance que leur témoignait un grand évêque missionnaire, peu versé dans la politique et ne soupçonnant pas la perversité des politiciens. Ces derniers se servirent de lui pour tromper les Métis qui les avaient déjoués dans leurs calculs d'asservir le Nord-Ouest et d'en extirper l'élément français.

Au sujet de 1885, le comité a résumé les déclarations des témoins et des acteurs. Quelques-uns de ses membres ont visité les lieux et en ont examiné la configuration. Tous ces renseignements lui ont montré l'héroïsme des leurs et l'impossibilité de certains faits dont ils étaient accusés. L'exposé des faits, à la fin du volume, porte en lui-même sa conclusion.

Il est fort possible que ce livre n'ait pas l'approbation de tous. Il soulèvera peut-être des polémiques, mais nous osons croire que dans les critiques qu'il fera surgir, l'on ne perdra pas de vue que le Comité Historique de l'Union Nationale Métisse Saint-Joseph de Manitoba a conscience d'avoir fait son devoir.

Vis-à-vis des Métis, pouvons-nous être assurés que ce livre leur donnera satisfaction complète ? Nous ne le croyons pas. Parmi eux les anciens qui ont beaucoup souffert espéraient-ils que cette histoire ferait allusion à tous les faits qui leur touchent au cœur ? Alors seront-ils déçus ? D'au-

tres avaient sans doute espéré voir discuter certains faits sous un autre angle et d'une autre manière. D'aucuns penseront que nous en avons trop dit, d'autres pas assez. Quelques-uns, enfin, pouvaient espérer voir leurs noms mentionnés. Or, l'historien qui, pour rapporter les événements dans leur enchaînement, doit résumer dans quelques pages l'histoire de plusieurs siècles, peut difficilement s'arrêter aux actes qui n'ont pas de répercussion. L'historien sérieux doit être conscient de la responsabilité qui lui incombe auprès des jeunes générations qui liront son livre et qui s'en inspireront. C'est pourquoi, tout en sachant ce que les hommes ont souffert dans les événements qu'il raconte, il considère ces choses comme la part intégrale qui leur revient des souffrances de l'humanité. S'il est chrétien, si les nations dont il écrit les gestes sont chrétiennes, l'histoire considérera ces souffrances comme un apanage qui leur donne droit à l'existence comme nation. Il en est des nations comme des individus : pour progresser elles doivent lutter et souffrir. C'est la garantie du succès pour l'avenir.

L'auteur de ce livre et le Comité Historique qui lui a aidé ont conscience d'avoir fait une œuvre nécessaire. Les Métis se devaient à eux-mêmes, ils devaient à ceux qui les ont précédés, d'écrire l'histoire des événements qui enseigneront à la génération métisse canadienne-française à être fière de son passé et de ses ancêtres. La connaissance de ces faits leur permettra de lever la tête et de dire :

“Ce pays qui est le nôtre, il a droit à notre amour, à notre dévouement, à notre vie, parce que c’est pour lui que nos pères ont lutté, c’est pour lui qu’ils ont souffert et qu’ils ont vaincu. C’est par là qu’ils nous ont tracé le chemin de notre avenir national.”

Nous ne pouvons terminer sans témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidés. Nous devons mentionner particulièrement les membres de l’Union Métisse de Saint-Vital, dont le dévouement inlassable a permis d’accomplir ce travail.

Nous avons pris l’habitude de mentionner peu de noms, surtout ceux de nos contemporains. Nous avons craint de paraître arbitraires en mentionnant certains noms et en taisant certains autres.

Il semble étrange que l’on ne donne même pas les noms des membres du sous-comité qui, depuis de longues années, ont été sur la brèche et ont fait d’immenses sacrifices de temps et d’argent. Parlant pour eux, nous devons dire qu’ils ne croient pas nécessaire de se nommer. Ils appartiennent à la génération qui a succédé à celle qui s’est sacrifiée. Ils ont peu de mérite, mais ils avaient un devoir : celui d’enseigner aux générations à venir qu’il y eut dans l’Ouest, un petit groupe placé par la Providence avec une mission spéciale, celle de servir de transition entre la barbarie et la civilisation. Ce petit groupe de Métis français sut remplir sa mission malgré tous les sacrifices qu’elle exigeait. Ils surent accomplir dans l’Ouest les ges-

tes traditionnels de la race française. La race française peut être fière de ce rameau qui, dans l'Ouest canadien, fut fidèle à sa mission civilisatrice.



PREMIÈRE PARTIE

LA NATION MÉTISSE: SA FORMATION

L'ANCÊTRE MATERNELLE : L'INDIENNE.

L'EMPLOI originel du mot *Indien*, pour désigner les premiers habitants du Nouveau-Monde, est attribué à Christophe Colomb qui, en abordant à l'île San Salvador, en 1492, se croyait arrivé aux Indes et nomma ainsi les indigènes qu'il y trouva. Comme pour bien d'autres mots, le terme a subsisté, malgré son impropriété.

Dans la Nouvelle-France, comme aujourd'hui encore au Canada, les Indiens étaient le plus souvent appelé *les sauvages**.

Quant à l'origine de la race indienne elle-même, l'opinion généralement acceptée en fait remonter l'apparition sur le continent américain aux migrations de peuplades asiatiques, par le détroit de Behring, soit par le pont de glace qui, l'hiver, soude cette partie des deux continents, soit encore par les îles qui s'échelonnent entre le Kamtchatka et l'Alaska.

Quoi qu'il en soit, à l'arrivée des blancs, les Indiens de

* Du latin *silvaticum* : sylvestre.

l'Amérique du Nord avaient l'empire absolu des forêts et des plaines, des montagnes, des fleuves et des lacs de cette immensité. Ils vivaient de chasse et de pêche, voyageaient d'une région à une autre selon le besoin ou la saison, habitaient des tentes légères, faciles à transporter, se vêtaient de peaux de bêtes, en particulier de celle du bison qui était pour eux le plus précieux des gibiers.

L'Indien est généralement représenté comme un être féroce, barbare et incapable de bons sentiments. C'est une généralisation gratuite. Lorsque l'Indien s'est montré cruel dans les combats à l'égard de ceux qu'il considérait comme ses ennemis, ce fut moins par inclination que par un effet de la nécessité dans laquelle il se trouvait de lutter pour sa survivance. En même temps, il n'est guère de peuples chez qui le sentiment de la reconnaissance et le mépris de l'injustice aient été plus profondément enracinés. L'Indien se montrait aussi sensible à la bonté qu'à l'hostilité. Hospitalier, il rendait service par un sentiment de générosité instinctive, sans rien attendre en retour. Philosophe par nature, il avait la logique rigoureuse de l'enfant; et c'est la conscience de tout ce que les blancs lui ont enlevé qui l'a rendu rancuneux et méfiant.

L'Indien ne manquait ni d'intelligence ni de sagacité. Notre connaissance imparfaite de son langage et de son tempérament nous empêche d'apprécier toutes ses qualités. Dans notre fatuité, nous sommes enclins à oublier qu'il était autant que quiconque justifiable de résister à l'invasion de ses domaines par une race qui venait lui ravir jusqu'à ses moyens élémentaires d'existence. Il n'est que juste de convenir que nous, les blancs, avons beaucoup fait

pour nous attirer la méfiance de la race rouge. Pour le bien comprendre, nous n'avons qu'à nous demander quels auraient été nos sentiments si nous avions eu à subir le même traitement, même au nom du progrès d'une civilisation qu'il est convenu de désigner comme plus "avancée."

L'ancêtre maternelle des Métis, l'Indienne, la sauvagesse, quoique soumise à son mari, comme l'était d'ailleurs la femme chez les peuples primitifs, était traitée avec des égards qui en faisaient une compagne plus encore qu'une servante. Elle partageait les travaux et les responsabilités de la vie quotidienne. Pendant que les sauvages s'occupaient de chasse et de pêche, de la construction d'abris et de canots et prenaient à leur compte la guerre et les préoccupations qui s'y rattachent, les sauvagesse s'employaient à la cueillette des baies, au ravitaillement de l'eau, à l'entretien des feux, à la préparation des aliments. Elles menaient une vie saine et active que la civilisation a bien altérée. Quel contraste entre leur existence libre, gaie, des premiers jours et la désolation des réserves indiennes d'aujourd'hui où souvent les vertus primitives ont fait place à la paresse, à la malpropreté et aussi à l'immoralité empruntée aux blancs ! Aussi, le type superbe d'homme qu'est le Métis atteste la santé physique et morale de ses aïeules indiennes.

Le mariage chez les Indiens prenait des formes diverses selon les tribus. En général, ce n'était guère plus qu'un marché entre le jeune homme et les parents de la jeune fille ou même parfois entre les parents des deux conjoints. Conventions assez analogues en somme à celles en honneur chez les blancs où l'on y met à peine plus de formalités.

Dans certaines tribus la veuve d'un guerrier, ou la femme abandonnée par son mari, avait le privilège de se choisir un nouvel époux parmi les prisonniers de guerre. Dans d'autres tribus, les femmes croyaient à l'efficacité de philtres spéciaux qui devaient leur garantir l'amour et la fidélité du mari : pratique d'une valeur à peu près semblable à celle de la bague et du jonc chez les blancs.

Un traité sur les Indiens pourrait inclure une multitude de détails supplémentaires sur les us et coutumes des Indiens. Nous nous sommes contentés de mentionner certains points propres à faire ressortir le fait que, essentiellement, la vie des Indiens ressemblait à celle des autres races et que le métis du blanc et de l'Indienne a conservé nombre des attributs de ses ascendants maternels.



II

L'ANCÊTRE PATERNEL : LE BLANC.

1. *Les Français.*

LES ancêtres paternels des Métis furent des Français venus au Canada avec Jacques Cartier en 1534 et puis avec Champlain près d'un siècle plus tard. Jean Nicollet, débarqué au pays en 1618, avec sa nombreuse famille, semble avoir été le premier à pénétrer jusqu'aux pays des Cris et des Assiniboines. D'autres suivirent son exemple plus tard, vers 1656.

M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, envoya deux Normands, l'abbé Le Sueur de Saint-Sauveur et l'arpenteur Jean Bourdon, prendre possession officielle des territoires adjacents à la Baie d'Hudson et à la Baie James que les Anglais convoitaient depuis quelque temps. Ils se rendirent jusqu'à la côte ouest de l'Ungava. Diverses autres expéditions françaises furent dirigées vers le nord à cette époque, notamment celle de Michel Leneuf de la Vallière et des pères Dublon, Druillette, de Quen, Crépéul et Denis Guyon en 1661, puis celle de Guillaume

Couture, accompagné de cinq hommes, en 1663. Y eut-il, dans le personnel de ces expéditions des hommes que la vie aventureuse de ces nouveaux pays charma au point de les décider à s'y établir à la manière des Indiens et à épouser des femmes indigènes ? C'est plus que probable.

Ce fut vers 1663 aussi que les deux explorateurs les plus notoires, Pierre-Esprit Radisson et son beau-frère, Ménard Chouart des Groseillers, atteignirent la Baie d'Hudson par la voie des grands lacs. Ils ont laissé des relations étendues de leurs nombreux voyages. En 1659, ils parvinrent jusqu'au Mississipi et jusqu'au pied des Rocheuses. En 1663, ils étaient aux environs du lac Winnipeg, de la rivière Hayes et de la Baie James. En 1659, ils avaient voyagé en compagnie de deux missionnaires, une trentaine de Français et près de 150 Indiens qui revenaient au pays d'*En Haut*. Il est permis de supposer que nombre de ceux qui accompagnèrent les explorateurs résistèrent mal à la tentation de s'identifier avec les naturels et d'adopter leur mode de vie. Quoi qu'il en soit, Radisson et Groseillers parcoururent ces parages pendant sept ans, jusqu'à 1670, date où, avec leur coopération, le Prince Rupert, cousin de Charles II d'Angleterre, fonda la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Quant aux plaines, aux montagnes, aux rivières, aux lacs et aux bois du Nord-Ouest canadien, depuis le lac des Bois jusqu'à l'Océan Pacifique, patrie de la nation métisse, ils furent découverts par Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de la Vérendrye. Né aux Trois-Rivières, le 17 novembre 1685, il était le cadet des neuf enfants de René Gaultier, chevalier de Varennes, gouverneur des Trois-

Rivières et de Dame Marie Boucher. Embrassant très jeune la profession des armes, il passa en France et prit part à la guerre de succession d'Espagne. À son retour au Canada, il était lieutenant gradé. Le goût des aventures et le mystère du passage vers l'Ouest, qui avait amené Colomb, les frères Cabot, Cartier et Hudson, éprirent cette nature énergique et entreprenante. Il se fit coureur de bois, trafiquant de fourrures et puis explorateur.

Marié très jeune à une demoiselle de qualité, Marie-Anne Dandonneau du Sablé de l'Île-de-Pas, qui partagea vite ses ambitions, il eut quatre fils dont les noms restent unis à la gloire de leur père : Jean-Baptiste, Pierre, François et Louis-Joseph. Un neveu, Christophe Dufrost de la Jemmeraye, enthousiasmé par les projets de son oncle, l'aïda à établir ses premiers postes dans l'Ouest canadien.

Ces chefs étaient accompagnés par de braves et robustes compatriotes qui, pour avoir joué un rôle plus modeste, n'en contribuèrent pas moins au succès de ces expéditions. Leurs noms, à l'exception de celui du père Aulneau, missionnaire jésuite, ne nous ont pas été révélés. Ce sont les membres laïques de ces expéditions, cependant, qui par leurs alliances fortuites ou régulières avec les Indiennes donnèrent naissance à la nation métisse. L'union de ces rudes gaillards avec l'Indienne vigoureuse ne pouvait que produire des types d'hommes également robustes.

En 1727, La Vérendrye s'était établi au lac Nipigon. Mais sa première expédition date de juin 1731. Il l'organisa avec son neveu, trois de ses fils, le père Mesaiger, jésuite, et cinquante compagnons dont plusieurs devaient s'établir à demeure dans les nouveaux territoires qu'ils allaient aider à découvrir.

Cette première expédition fit surgir trois postes : le Fort Saint-Pierre au lac à la Pluie, le Fort Saint-Charles au lac des Bois et le Fort Maurepas à l'embouchure de la rivière Rouge. Mais il y eut des épreuves et des contre-temps. Certains, retenus par des Indiennes, quittèrent l'expédition. Quant à La Vérendrye, il eut la douleur de perdre son neveu, La Jemmeraye, qui mourut en 1736. Peu après, Jean-Baptiste fils aîné de La Vérendrye, avec dix-neuf de ses compagnons, était atrocement massacré par les Sioux au Lac des Bois². Dans le désarroi qui s'en suivit, d'autres membres de l'expédition disparurent parmi les diverses tribus et prirent des femmes indiennes. Le massacre au Fort Saint-Charles obligea La Vérendrye à retourner à Montréal où il prépara une seconde expédition. En 1737, il était au Fort Saint-Charles d'où il envoya une équipe au Fort Rouge que ses hommes avaient construit l'année précédente. Ce fort, à l'embouchure des deux rivières Rouge et Assiniboine, fut la première construction des blancs dans la grande ville qu'est aujourd'hui Winnipeg. Pressentant sans doute l'importance de ce site, La Vérendrye fit reconstruire plus dignement le fortin pour en faire un poste destiné à servir de clef à l'immense territoire qu'il rêvait de conquérir pour son souverain.

En 1738, l'expédition, poussant vers la Mer de l'Ouest, s'engagea dans une région encore inexplorée : la prairie. Cette fois encore, La Vérendrye et ses fils étaient accompagnés d'une cinquantaine de Français. Au pays

² Leurs ossements, découverts au Fort Saint-Charles en 1908, et longtemps conservés au Collège de St-Boniface, furent détruits dans l'incendie de cette institution, le 24 novembre 1922.

des Mandanes, sur les rives du Missouri, l'aisance relative de cette peuplade mi-civilisée retint encore plusieurs blancs et, là encore, les femmes indigènes devaient bientôt bercer dans leurs bras des enfants au sang mêlé qui allaient compter parmi les premiers Métis.

Revenu à Montréal en 1741, La Vérendrye retourna au Fort La Reine en 1742. Aussitôt, il envoya les deux plus jeunes de ses fils, avec deux Français, La Londette et Amyot, ainsi que plusieurs sauvages des prairies au pays de Mandanes pour y recruter quelques éclaireurs qui puissent les aider à pousser vers la Mer de l'Ouest. En 1743, ils arrivèrent en vue des Montagnes Rocheuses dans le Montana actuel. François, Chevalier de La Vérendrye, y laissa une plaque de plomb, retrouvée 170 ans plus tard avec cette inscription : "Posé par le Chevalier de la Vérendrye. Témoins sont : Louy La Londette, Amiotte, le 30 mars 1743." En même temps, Pierre continuait ses explorations à l'ouest et au nord-ouest, construisant plusieurs forts dont il confiait la charge à des Français. Épousant des Indiennes, ceux-ci continuèrent l'œuvre créatrice de la nation métisse inaugurée par Nicollet, Radisson, des Groseillers, de la Noue et par les La Vérendrye, père et fils.

Avec la découverte des Rocheuses par François et Louis-Joseph de La Vérendrye se termine l'œuvre de cette vaillante famille d'explorateurs. Ruiné et en butte à de mesquines jalousies, La Vérendrye père demanda à être relevé de ses fonctions. Cependant, ses successeurs, moins heureux, lui demandèrent de leur venir en aide. Il s'apprêtait à retourner dans la prairie lorsque la mort le sur-

prit le 6 décembre 1749, à l'âge de 64 ans. La Vérendrye mérite une place d'honneur dans l'histoire du pays car il fut non seulement un explorateur mais aussi un colonisateur. Les nombreux postes établis ça et là par lui, par ses fils et par son neveu, de la Jemmeraye de 1731 à 1743 furent les premiers jalons de la colonisation de l'Ouest canadien; et ses compagnons, qui épousèrent des femmes indiennes dans cette région immense de la rivière Rouge à l'Océan Pacifique, furent parmi les premiers ancêtres d'un nouveau peuple : le peuple métis.

Il eût été juste, semble-t-il, de désigner un des fils de La Vérendrye pour succéder à son père, mais, encore une fois, l'envie triompha. Ce fut un autre, le Gardeur de Saint-Pierre, qui fut nommé. Celui-ci envoya le Chevalier de Niverville, avec des colons, sur la rivière Saskatchewan. Remontant la rivière jusqu'au pied des Rocheuses, Niverville fonda, en 1751, le Fort de La Jonquière sur l'emplacement actuel de la ville de Calgary. On croit qu'il mourut au Fort Poscoyac (Le Pas), en 1753. Dix ans plus tard, le marquis du Quesne, gouverneur de la colonie, rappela le Gardeur de Saint-Pierre et le remplaça par le capitaine Louis de la Corne Saint-Luc, qui était déjà dans la région depuis plusieurs années. En 1753, il avait rebâti le Fort Saint-Louis, sur la Saskatchewan, un peu au-dessus du Pas, et lui avait donné son propre nom qui a subsisté jusqu'à nos jours. La même année, ayant exploré la vallée de la Rivière Carotte, il y fit en 1754, des essais d'agriculture qu'on peut considérer à bon droit comme les premiers qui aient été faits dans l'Ouest. Mais, l'année même où il reçut son commandement, le Canada était cédé à l'Angle-

terre et, officiellement, les explorations des Français dans l'Ouest, prenaient fin. Mais le travail déjà fait était trop considérable pour être sans effet. Le sang français était dans l'Ouest pour y rester. Il coulait dans les veines de tous ces hommes, voyageurs, trappeurs, traiteurs, qui depuis un siècle avaient pénétré dans ce territoire et il coulait aussi dans les veines des enfants que leur avaient donnés les femmes indiennes. À l'époque de la cession à l'Angleterre beaucoup de ces enfants étaient devenus des hommes capables et de bon conseil, doués des capacités particulières de leurs ascendants et qui, les premiers, établirent la tradition du droit à la survivance du parler français dans l'Ouest.

2. *Les Anglais.*

Le premier Anglais à s'aventurer dans l'intérieur du pays canadien, au sud de la Baie d'Hudson, fut Henry Kelsey. Mais le récit qu'il fit de ses aventures et découvertes chez les Assiniboines, en 1690, au gouverneur Geyer de Fort Nelson, qui était censé l'avoir équipé pour son expédition, a été mis en doute dès l'époque et par ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à l'accepter comme authentique.

Cet Anglais était l'un des hommes de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette compagnie, destinée à jouer un rôle prépondérant dans la vie de la nation métisse, fut fondée, comme on l'a vu, le 2 mai 1670, par le Prince Rupert, cousin de Charles II d'Angleterre, grâce à la co-

opération de deux Français, Pierre-Esprit Radisson et Mé-
nard Chouart des Groseillers.

Les fondateurs prétendirent d'abord n'avoir d'autre
but que de continuer l'œuvre de tous les grands voyageurs
anglais de l'époque et qui, depuis Cabot en 1554 et Hud-
son en 1610, s'étaient donné pour mission la découverte
d'un nouveau *passage vers l'Ouest*. Mais, en réalité, le
commerce de la fourrure devint vite l'objet principal, sinon
unique, de leurs opérations.

Un siècle durant, la Compagnie de la Baie d'Hudson
se contenta d'exploitations commerciales, en traitant avec
les Indiens à leurs postes de la baie, sans se donner la pei-
ne de pénétrer dans les terres du sud. Ce ne fut guère
qu'au moment où le Gardeur de Saint-Pierre, sur la Sas-
katchewan, manifestait de façon évidente que les Fran-
çais entendaient établir de solides prétentions sur les terri-
toires explorés par La Vérendrye et ses prédécesseurs, que
les gouverneurs anglais de Fort Churchill, de Port Nelson
et de York Factory commencèrent à s'inquiéter et à crain-
dre pour les fruits de leurs propres découvertes, depuis cel-
le d'Hudson et de ses successeurs.

D'après Andrew Graham de Severn, ce fut Anthony
Hendry, employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson,
qui osa s'aventurer le premier dans l'intérieur du pays
jusqu'à la Saskatchewan. James Isham, gouverneur de
York Factory, l'autorisa à accompagner, en 1754, une ban-
de d'Assiniboines, sous le commandement d'Attikasith, le
Petit Daim. Le voyage se fit par les rivières Hayes, Nel-
son, et les lacs Playgreen et de l'Original.

On atteignit la *Grande Rivière Inconnue* (la Saskat-

chewan) au Pas, où l'on trouva un fort établi douze ans plus tôt par les fils de La Vérendrye, récemment réparé par de la Corne et où des traiteurs français reçurent les voyageurs avec courtoisie. Plus tard, Hendry atteignait le pays des Pieds-Noirs, dans le sud du territoire qui forme aujourd'hui l'Alberta. Il y constata de nouveau la présence de Français et décida de remonter au nord, vers le lac Athabasca et la rivière de la Paix. Mais même là, il trouva des signes de l'établissement des Français et de leurs rejetons, les Métis. Il revint vers le sud, parcourant le pays entre Edmonton et Battleford, dans l'hiver de 1754-55. Au printemps, il se dirigea vers la Baie d'Hudson, après avoir réussi, dit-il, à décider les Indiens à venir trafiquer avec les Anglais, ce qui indique que le but de sa mission était plus le commerce que la colonisation. De retour à York Factory, en 1755, il fut récompensé mais le récit de ses explorations fut nié. Dégouté, il quitta le service.

Les gouverneurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson en conclurent cependant que les Français, en dépit de la distance de leurs postes laurentiens, les avaient devancés jusque dans les régions nord-ouest qui les environnaient. Ils décidèrent de se tourner vers le Pôle Nord, à la recherche de nouveaux territoires et de ce fameux passage vers l'Ouest.

* * *

Ce ne fut, cependant, qu'en 1769 que Samuel Hearne fut chargé d'une expédition dans ces parages inconnus. Il partit de Fort Churchill avec deux volontaires anglais et

des Indiens. En dépit de maintes difficultés, il parvint, en 1770, à la rivière Kazan, puis au lac Dubawnt. En 1771, il atteignait le lac Neultin et le lac Kasba, puis le lac Kum et enfin, il fumait le calumet de paix avec les Indiens dits de *Cuivre*, en pleine zone arctique, pour s'arrêter le 17 juillet 1771, sur les rivages de l'Océan Arctique, accomplissant ainsi l'un des voyages les plus extraordinaires de l'époque tant par sa longueur que par son importance.

* * *

Mais, depuis 1760, le Canada avait été cédé à l'Angleterre. Des expéditions anglaises partirent donc, comme autrefois les françaises, des bords du Saint-Laurent. Dès 1761, Alexander Henry s'était rendu au Fort Michilimackinac et quelques années plus tard, presque en même temps que James Finlay et Thomas Curry, sur l'Assiniboine et la Saskatchewan.

Les hommes de son expédition parlaient tous le français, étant pour la plupart des Canadiens-Français ou des Métis. On les appelait, par opposition aux Anglais employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les *Français* ou les *Canadiens*. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner les frères Thomas et Joseph Frobisher, qui établirent un fort, en 1772, sur le lac Pigeon à 500 verges à peine où l'année suivante, Samuel Hearne devait construire Cumberland House, l'un des plus célèbres postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Ces Français ou Canadiens faisaient partie d'une compagnie connue sous le nom de *Compagnie du Nord-Ouest*,

(d'où leur nom "Bourgeois du Nord-Ouest") qui se proposait d'exploiter la traite des fourrures sur les Grands Lacs et au-delà.

La présence des deux compagnies rivales sur le lac Pigeon ne manqua pas de provoquer des conflits, parfois même sanglants, qui firent comprendre à la Compagnie de la Baie d'Hudson quel danger la menaçait. En 1775, le Fort Churchill, commandé par Hearne, devait se rendre à l'amiral français, La Pérouse; et bientôt, cette victoire fut suivie de la prise de York Factory.

Dès ce moment s'ouvre une ère de rivalité entre les deux grandes compagnies dont nous suivrons, plus tard, les péripéties, à cause de leurs rapports multiples avec les ancêtres des Métis et les Métis eux-mêmes.

Auparavant, il importe d'étudier un peu le type métis lui-même, résultat des alliances indiennes-françaises et indiennes-anglaises, qui ne manquèrent pas de se multiplier dans le va-et-vient des expéditions tant françaises qu'anglaises, de 1656, de 1663, de 1685, de 1727, et depuis la première expédition anglaise d'Anthony Hendry, en 1754, et celles de ses successeurs, Alexander Henry et Samuel Hearne, en 1761 et 1769.

Pendant un siècle donc, les blancs de langue française comme de langue anglaise, rivaux ou alliés, découvreurs, explorateurs ou commerçants, ont mêlé leur sang à celui des Indiens et ont donné naissance à une nation nouvelle, la nation métisse. Cette nation, encore embryonnaire à l'aurore du XIX^{ème} siècle, est cependant suffisamment caractéristique pour qu'il nous soit possible d'en écrire ici les particularités dominantes.

III

LE FRUIT DES ALLIANCES : LE MÉTIS.

LE terme métis vient du mot espagnol *mestizo*, dérivé lui-même du mot latin *mixtus* qui signifie mixte. Primitivement, l'on disait *métif*. La modification en *métis* a été introduite par les voyageurs des grandes plaines, au cours de leurs expéditions du Mexique au Canada.

Nous avons vu que la nation métisse est sortie du mélange des races rouge et blanche. Au cours du premier siècle où s'opérèrent ces alliances, c'est-à-dire de 1650 jusqu'à la cession du Canada à l'Angleterre, la nation métisse n'était naturellement qu'en voie de formation. Elle se composait surtout, à cette époque, de pères canadiens, français, écossais, irlandais et de mères indiennes. Les descendants de ces premiers ancêtres ne constituaient pas encore un élément bien distinct dans la vie de ce jeune peuple. C'est surtout durant le siècle qui suivit, c'est-à-dire de 1760 à 1860, et même dans les premiers cinquante ans, soit de 1760 à 1810, que se cristallisèrent les divers éléments de la nation métisse, avec l'arrivée des Bourgeois

du Nord-Ouest et des gens de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Grâce à leur position géographique qui les protégeait contre les invasions étrangères, grâce aussi à leur vie de nomades et à leur organisation sociale et militaire pour se défendre contre les tribus sauvages, les Métis de l'Ouest purent conserver leur homogénéité nationale, tandis que leurs frères d'Acadie ou du Québec se fusionnèrent avec les éléments prépondérants du peuple canadien.

Au début du dix-neuvième siècle, la nation métisse, alors dans son épanouissement, comprenait deux groupes assez distincts, les Métis français ou Bois-Brûlés, dont la langue paternelle était le français, et les métis anglais dont la langue paternelle était l'anglais. Mais comme les Bois-Brûlés était de beaucoup les plus nombreux, et généralement les plus développés, c'est chez eux surtout qu'il faut chercher le respect des traditions ancestrales et les traits les plus caractéristiques pour esquisser un tableau des mœurs et de la mentalité de la nation métisse. Il convient aussi d'ajouter que, dans bien des cas, les premiers ancêtres des Métis anglais quittèrent le pays une fois la période de leur service terminée, abandonnant leurs femmes indiennes et leurs enfants que des Métis français adoptaient souvent en les francisant. De là l'explication de tant de familles métisses de langue française en dépit de leurs noms d'origine écossaise ou irlandaise.

* * *

Les hommes, chez les Métis, sont en général de haute taille. Les uns possèdent même la structure de colosses.

Leur visage, aux pommettes saillantes sous des yeux d'un noir éclatant, est généralement cuivré, souvent couronné d'une longue chevelure noire comme du jais ou garni d'une barbe touffue. Leur physionomie est empreinte de noblesse et de fierté.

Les femmes métisses ont le visage moins osseux, moins irrégulier que celui des hommes. Elles ont la démarche gracieuse, et leur timidité, leur modestie, plaisent dès l'abord. À l'instar de leurs compagnons, leurs yeux et leur chevelure sont très noirs. Le teint, cependant, est plus clair et parfois même très blanc chez la Métisse.

Les premiers Métis étaient un peuple de géants. Comme nous l'avons vu, ils tenaient leur vigueur physique de leurs pères, pour la plupart trappeurs, chasseurs ou coureurs de bois, et du sang pur et généreux de leurs mères indiennes. Leur mode de vie, d'ailleurs, contribuait au développement de leurs muscles et à la formation de leur caractère fait d'endurance et de ténacité. La rame, le portage, la chasse, le sommeil à la belle étoile, la vie au grand air : tout cela servit à préparer des générations douées d'un physique herculéen et d'un moral capable de supporter misères et privations.

Les Métis empruntaient leur costume tant aux modes indiennes qu'aux modes européennes. Tout ce qui était ornement se modelait sur les habitudes chères aux Peaux-Rouges. Tout ce qui était simple et pratique au contraire, provenait des mœurs européennes. Les gilets et les pantalons des hommes étaient taillés dans des peaux d'orignal tannées, d'une souplesse équivalente à celle de nos étoffes. Une chemise de laine épaisse, souvent barior-

lée, un mouchoir flottant autour du cou, un bonnet rond de cuir tanné ou de fourrure, parfois orné d'une queue ou d'une plume selon la fantaisie de chacun, des mitasses aux jambes et des mocassins aux pieds, voilà qui complétait le costume de l'homme. L'hiver, il endossait un manteau de fourrure ou "capot" tandis que l'été il restait volontiers en simple chemise. Le pantalon était retenu par une large ceinture d'étoffe et, souvent, l'hiver, une autre ceinture de même fabrication s'enroulait autour du "capot" pour mieux conserver la chaleur du corps. Le tout s'agrémentait de franges et parfois de rassades, surtout aux jambes, aux bras et à la tête.

Les femmes, plus simplement vêtues, sous l'ample châle presque toujours noir dans lequel elles se drapaient jusqu'à la tête, n'en aimaient pas moins, comme toutes les femmes, les jolies parures. Si les robes étaient de simple indienne, de coton ou de laine et, un peu plus tard, d'étoffe importée, elles savaient, au moyen de rassades, de crins coloriés, de coquillages peints et de divers autres articles, se façonner au cou, aux poignets, aux oreilles et dans la chevelure, des ornements dont l'agencement révélait beaucoup de goût. L'hiver, les châles épais se multipliaient et les mocassins emprisonnaient des pieds féminins d'une finesse remarquable. Les bas et les souliers français eurent de la difficulté à remplacer les mitasses et les "souliers mous."

* * *

Le Métis était essentiellement nomade, autant par sa mère habituée à la vie libre des plaines, que par son père,

friand de courses et d'aventures. Il supportait mal la vie sédentaire, en dépit du confort de son habitation ou de la fertilité de sa ferme. Le travail de la terre n'avait aucun charme pour lui. L'idée de faire pousser des céréales ou des légumes, en brisant le sol sous la pioche ou la charrue, ne lui disait rien. Il se résignait mal à soigner la volaille ou les pourceaux, à faucher l'herbe des marais, l'entasser en meules et la distribuer ensuite aux bêtes de somme et aux vaches, quand il lui paraissait si simple, si naturel de cueillir dans la prairie et les bois les fruits sauvages, d'y abattre le gibier et d'y laisser paître à leur guise chevaux et bétail. Ses instincts maternels l'entraînaient souvent à vivre sous la tente et à transporter toiture, bagages et provisions là où sa fantaisie le dirigeait. C'est au sein même de la grande nature, libre de respirer à pleins poumons l'air vivifiant, de lancer aux échos des immensités qui l'entouraient les notes vibrantes des chansons, héritage des aïeux paternels, que le Métis donnait le plus aisément libre cours à son exubérance et à sa gaieté.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que le Métis coulait ses jours dans l'oisiveté et l'incurie. En outre des travaux agricoles déjà répandus vers 1800 — grâce à l'initiative des missionnaires canadiens — et des soins requis par l'entretien des potagers et l'élevage des chevaux et des bœufs, les Métis s'occupaient de la construction de leurs maisons, meubles, traîneaux, charrettes, canots, etc. Leurs femmes préparaient le cuir pour la confection d'habits et de souliers mous, s'adonnaient aux travaux de l'aiguille non moins qu'à ceux de l'alimentation : le séchage des fruits, le fumage de la viande et du poisson.

Le souci prédominant du Métis consistait cependant à satisfaire par la chasse plutôt que par la culture ses goûts simples et ses besoins modestes. Avant de faire la description d'une chasse chez les Métis, notons que leurs services étaient fréquemment recherchés par les blancs — voyageurs, arpenteurs, missionnaires — qui avaient besoin de guides. On s'adressait de préférence au Métis parce qu'il pouvait servir d'interprète auprès des sauvages et parce qu'il était plus digne de confiance que ces derniers. De l'Indienne, le Métis avait hérité d'une extraordinaire faculté d'observation qui lui permettait de noter et de s'assimiler les moindres détails des lieux qu'il parcourait : prairies, montagnes, lacs et rivières. C'est là que le Métis se révélait bon voyageur, gai compagnon, serviteur digne de confiance autant qu'habile chasseur. Le sens de l'humour, chez les Métis, leur faisait saisir très facilement le côté comique ou ridicule des choses et des personnes. Ils se délectaient à décontenancer quelque pédant fêru d'un complexe de supériorité et avaient tôt fait de dépouiller un geai de ses plumes de paon sans autres moyens que par des propos malins, agrémentés de bon sel gaulois et qui excitaient une gaieté innocente dont personne, pas même la victime, ne souffrait sérieusement. En voyage, comme dans les parties de chasse ou de pêche, les bonnes histoires métisses divertissaient les étrangers et leur faisaient oublier leurs ennuis et leurs fatigues, comme le faisaient aussi les chansons d'inspiration rustique empreinte des modalités tonales particulières à chaque région.

Au besoin, ces hommes simples devenaient très vite d'intrépides guerriers d'autant plus redoutables qu'ils

étaient avantagés d'une connaissance complète de la topographie du pays. Autant ils étaient doux et secourables dans la paix, autant ils étaient durs et intraitables avec leurs ennemis. Ils appliquaient rigoureusement les châtiements aux coupables en dépit des supplications de leurs meilleurs amis, voire même de leurs parents les plus proches et les plus chers.

* * *

En s'adaptant graduellement à la vie sédentaire, les Métis surent se choisir les meilleurs sites. La situation géographique de Fort Garry, devenu Winnipeg, de Fort Auguste, aujourd'hui Edmonton, de Prince Albert, de Calgary, de Le Pas, etc., indique clairement que les fondateurs de ces groupements savaient apprécier les avantages qu'offraient ces endroits. Et Louis Riel pouvait écrire avec justesse : "Les établissements métis ont été les jalons de la civilisation future. Ils ont été si bien choisis qu'ils deviennent partout les centres sur lesquels s'appuie l'émigration pour coloniser et rayonner dans tous les sens."

Leurs habitations bordaient les rivières et les lacs, sous l'abri de pointes boisées. Les chaumières où les Métis passaient l'hiver étaient construites de troncs d'arbres équarris, enclavés les uns dans les autres en queue d'aronde. La hache était le seul outil utilisé pour ce travail. On comblait de glaise les interstices de chaque pièce de bois. On blanchissait à la chaux les murs extérieurs et intérieurs et les toits triangulaires étaient couverts de chaume, d'écorce ou d'argile. Une seule porte au centre, entre deux fenê-

tres à panneaux de peau parcheminée, permettait aux habitants et à la lumière de pénétrer dans l'unique pièce du logis, souvent dépourvue de plancher. Jusqu'à l'apparition des poêles, un large foyer d'argile couvrait une partie du mur à l'extrémité de l'appartement. Un grand lit à rideaux pour les parents et des couchettes pour les enfants s'adossaient aux autres murs de la pièce. Une table massive flanquée de deux bancs, un mauvais fauteuil, une chaise à bascule pour les vieux, une modeste batterie de cuisine, un petit miroir, quelques bahuts, quelques robes de buffle, un fusil à pierre ou à capsule pendu au mur, une corne à poudre, un sac à plombs et à balles, des filets, une hache, un attirail pour allumer le feu, un crucifix ou une statue de saint, quelques images pieuses ou portraits, tel était l'ameublement de la plupart des chaumières.

L'armoire de la cuisine, où se conservaient les aliments, était simple et peu garnie. La farine était trop rare à cette époque pour permettre au Métis de faire du pain et de la galette. En revanche, on y trouvait de la viande sèche ou cuite au feu de la cheminée, du poisson fumé ou cuit, du thé, parfois du sucre, des confitures ou de la gelée de fruits sauvages, tels que fraises, framboises, *saskatoons*, *pembinas*, groseilles, airelles, canneberges, ou encore quelques desserts aux pommes sèches, aux prunes et aux raisins, provenant des postes de traite. Quant à la propreté et à l'ordre dans leurs demeures ou bâtiments de ferme, les Métis se faisaient gloire d'égaler leurs voisins sinon de les dépasser.

À quelques pas, séparée de la maisonnette par un jardinet de quelques rangs de pommes de terre et un petit

champ de céréales, se trouvait l'étable. Le tout était entouré d'une clôture primitive, en perches et, en arrière, s'étendaient les terres à foin.

Plus tard, à mesure que le Métis s'habitua à ne plus compter uniquement sur la chasse pour vivre et, à mesure que le gibier disparut, rendant ainsi nécessaire la production du sol, à mesure aussi que les effets de l'instruction se firent sentir, les établissements des enfants de la prairie prirent un essor comparable à celui de leurs cousins, les blancs. Les demeures devinrent plus spacieuses, continrent plusieurs pièces : cuisine, petit salon, chambres à coucher; des escaliers conduisirent au grenier que l'on aménagea; les bardeaux remplacèrent le chaume, l'écorce et l'argile; la vitre aux fenêtres remplaça le parchemin.

Peu à peu, les meilleures terres, en bordure des rivières Rouge, Assiniboine et Seine, furent toutes prises par les Métis. Les nouvelles familles durent s'éloigner. Ainsi se fondèrent les paroisses de Ste-Anne-des-Chênes, de Ste-Agathe, de St-Laurent, de Ste-Rose-du-Lac et autres dont quelques-unes jusque sur la Saskatchewan, en pleine prairie. Dans leur nouveau mode de vie, grâce à leur meilleure adaptation au climat, les Métis manifestèrent souvent des qualités supérieures à celles des autres colons dans l'exploitation de leurs fermes. Ils avaient même la renommée d'élever les chevaux les plus forts et les plus rapides à la course, réputation qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours.

Les Métis menaient donc une vie paisible et heureuse. La misère ne les atteignait que dans les cas de maladie et de paresse, et les infortunés pouvaient toujours compter sur l'assistance de leurs voisins. La vie de famille était respectée, les mœurs pures, l'honnêteté et la charité une religion. La colonie des premiers Métis constituait une grande famille où la paix, l'hospitalité et la camaraderie réglaient leur existence. Même à l'égard de leurs cousins indiens, rien n'était négligé pour entretenir avec eux des relations amicales comme rien n'était épargné pour vivre en bons voisins avec les colons de diverses nationalités qui venaient s'établir dans leur patrie. Rappelons comme exemple l'empressement avec lequel ils aidèrent les premiers colons de Lord Selkirk à se procurer la nourriture qui allait manquer à la suite des imprévoyances de ce dernier.

Soucieux de paix, ils chérissaient plus encore la justice. L'abus de la force les troublait plus profondément que les insultes, l'ingratitude et même les mauvais traitements. Le peuple métis idolâtrait ses droits et a toujours refusé de reconnaître le fameux principe en si grand honneur chez les civilisés, "la force prime le droit." Ils tenaient des Français l'implacable logique et de leurs aïeux indiens le sens de la probité et du respect du bien d'autrui. Aussi le voleur était-il considéré comme un être méprisable, et l'on trouve dans leurs règlements de chasse l'article suivant : "Tout homme coupable de vol sera conduit au milieu du camp et traité de voleur trois fois par tout le monde." Cette vénération des Métis pour leurs droits personnels et cette répulsion pour le vol, jointe aux

enseignements des missionnaires, explique leur résistance opiniâtre aux autorités canadiennes qui s'emparèrent de leurs territoires. Quand le Métis avait pour lui la logique et le droit, rien ne pouvait le faire céder. Comme le Gaulois, son ancêtre paternel, comme l'Indien des immensités du Nouveau-Monde, son ancêtre maternel, le visage crispé, le geste bref et la voix nette, le Métis pouvait répondre à qui tentait de lui faire peur : "Je ne crains qu'une chose, c'est que le ciel ne me tombe sur la tête."

Mais les anciens Métis étaient aussi friands d'amusements et de gaieté. Les réunions divertissantes, les festins, les bals et les noces étaient à la mode. Les étrangers ou les voyageurs étaient invités à la table comme à la danse. Les conteurs, les musiciens et les chanteurs profitaient de ces veillées pour étaler leurs récits merveilleux, tirer leurs violons et entonner leurs refrains de France ou d'Écosse.

Enfin, le peuple métis, dès que l'instruction fut mise à sa portée par les missionnaires, vit se créer chez lui, une élite d'hommes dont les connaissances et la sagesse contribuèrent à augmenter sa fierté et à améliorer son sort. La Compagnie de la Baie d'Hudson, dont l'autorité dans le pays représentait celle du souverain de l'Empire britannique, n'a pas hésité à choisir des conseillers parmi les Métis comme parmi les représentants des autres nationalités. L'un d'eux, François Bruno, homme droit et juste au plus haut degré, a mérité du Juge Black, gouverneur intérimaire de la fameuse compagnie, le témoignage suivant : "Il apportait dans l'accomplissement de ses devoirs, un esprit droit et consciencieux et un jugement bien au-dessus de la moyenne comme pénétration et justesse. Dans sa conduite pu-

blique, il n'admettait pas de distinction de classes ou de croyances. Tout le monde pouvait se fier à son impartialité, et Monsieur Bruno était ainsi fait qu'il pouvait tempérer la justice et la clémence."

De pareils éloges pouvaient s'appliquer à nombre d'autres, tels que, pour citer quelques noms, Pascal Breland, juge, membre du Conseil des Travaux Publics, conseiller d'Assiniboine et, après 1870, député à la législature locale et membre des deux conseils des Territoires du Nord-Ouest; Salomon Hamelin, conseiller d'Assiniboine, membre du Comité de Législation, plus tard député à la législature; Roger Goulet, arpenteur, receveur des douanes, conseiller d'Assiniboine, plus tard, en 1885, commissaire pour le règlement des griefs pour les Métis de Saskatchewan; et nous pourrions continuer en nommant William Dease, Urbain Delorme, Joseph Guilbeau, l'honorable Pierre Delorme, Maximilien Genthon, Roger Marion, Narcisse Marion, Louis Bousquet, Michel Dumas, Baptiste Lépine, Joseph Charrette et bien d'autres dont les noms sont connus d'un bout à l'autre du pays de l'Ouest. Tous, par leur sagesse et leur ferme attitude, ont aidé à la bonne organisation et à la saine administration de la nation métisse à ses débuts difficiles.

* * *

Comme tous les peuples nomades en pays giboyeux, la chasse était l'occupation principale et favorite des Métis. Le gibier le plus important était le buffle ou bison, car cet animal fournissait non seulement la nour-

riture mais encore une bonne partie du vêtement et de l'abri. À cause de l'abondance parfois incalculable des troupeaux de ce mammifère, il devenait nécessaire de le chasser en nombre suffisant pour lui en imposer. Cette chasse demandait une technique et une discipline soignées. Tout était mis en œuvre pour qu'il ne fût pas commis la moindre faute, pour que les ordres émis fussent observés rigoureusement. Cela nécessitait des chefs et des règlements. Ces chefs étaient choisis avec tant de soin, ces règlements promulgués avec tant d'attention aux détails, que l'on se trouvait en face d'une véritable administration dont les effets se prolongeaient nécessairement sur l'existence de chacun et sur les événements de tous les jours; gouvernement d'une simplicité patriarcale dont les chefs et les sujets comprenaient, cependant, toute l'importance dans les moments de pression et de crise, même en dehors des chasses ou de la guerre. Toute l'habileté des Métis à saisir rapidement une situation, à la définir soigneusement dans tous ses détails et à agir en conséquence, c'est à cette habitude d'organiser leurs grandes chasses au buffle qu'ils la doivent. Même de nos jours, il n'est pas de réunion publique où l'ordre règne davantage, où les règles parlementaires soient mieux comprises et plus religieusement observées, que dans une assemblée de Métis.

Quant à la chasse au bison, à cause de l'importance même de l'entreprise comme source d'alimentation, il y avait de nombreux intérêts à sauvegarder. Il ne s'agissait pas seulement de déterminer la direction de l'attaque, la quantité d'animaux à abattre, la répartition des dépouilles, il fallait aussi protéger les chasseurs contre les ennemis du

dehors et ceux de l'intérieur. Les premiers, c'étaient les tribus sauvages que la poursuite du même gibier, les opérations sur le même territoire, ou encore le simple désir de faire la guerre, rapprochaient de façon dangereuse. Les seconds, c'étaient les quelques membres désavoués, alliés ou parasites de la nation métisse elle-même, qui essayaient de profiter de l'intensité des opérations pour commettre des vols et autres déprédations. Autant donc pour maintenir l'ordre dans leurs rangs que pour se tenir en garde contre les Indiens malveillants, les Métis, à la veille d'une grande chasse au bison, se réunissaient et s'organisaient.

On choisissait un chef, appelé général ou président, et douze conseillers auxquels on adjoignait un crieur public chargé de porter les règlements, ordres et recommandations à la connaissance des personnes, hommes, femmes et enfants composant le camp : il avait aussi et surtout charge d'annoncer le moment de fondre sur les buffles. On choisissait en outre, parmi les plus aptes à remplir ces fonctions délicates, des guides chargés, pendant tout le temps que durait l'expédition, de conduire les chasseurs dans les territoires les plus riches en gibier et dépourvus d'ennemis. Le reste des hommes devenaient soldats. On les groupait par dizaines, et chaque dizaine se choisissait un capitaine. Le premier venu pouvait désigner l'un de ses compagnons : il suffisait que neuf autres se joignissent à lui et se groupassent autour de l'officier qu'il avait désigné pour que la dizaine se trouvât formée.

Ce système primitif mais extrêmement efficace assurait à chaque capitaine le droit de compter sur l'entier dévouement de chacun de ses soldats, puisque c'était à leur

propre demande qu'il se mettait à leur tête. Les dizaines se répartissaient entre elles, et à tour de rôle, le soin d'éclairer la marche du camp et d'en protéger les derniers rangs.

Le conseil était à la fois un gouvernement et un tribunal. Il lui incombait non seulement d'établir mais aussi de faire respecter les règlements destinés à une saine conduite de la chasse dans tous ses détails. Ces règlements, c'étaient *la loi de la prairie*. Aux capitaines et aux soldats était confié le soin d'exécuter les ordres émis et les jugements rendus par le conseil. Alors que celui-ci pouvait user d'une certaine latitude pour les affaires ordinaires, son autorité se trouvait limitée quand il s'agissait de matières d'importance générale : il lui fallait alors l'assentiment d'une majorité du camp tout entier.

Dans ses propres limites, le peuple métis jouissait donc d'un régime de liberté et d'une sorte de communisme équitable, à rouages simples, basé avant tout sur l'intérêt de la majorité. Ni le président, ni les membres de son conseil, pas plus que les capitaines ni les soldats, ne recevaient de salaires ou de rétributions pour leurs services. En fonction dans les cas de nécessité seulement, ce gouvernement patriarcal cessait d'opérer avec la fin de la chasse, des difficultés à surmonter, des dangers à conjurer ou des hostilités à repousser. De là son nom de *gouvernement provisoire*.

Ainsi organisé, au nombre de 500 à 1000 hommes, femmes et enfants, dans la proportion de deux hommes et deux femmes pour chaque enfant, le camp se mettait en marche vers le 15 juin de chaque année. Chaque famille avait sa tente et sa charrette. Chaque chasseur emportait un fusil. Il fallait, pour les besoins du camp, environ 3000 livres de balles, 150 gallons de poudre, 1400 couteaux de boucherie, grands et petits, ainsi que 150 haches pour assurer la provision de bois. Il fallait aussi les couvertures et le linge nécessaires à tous, et une quantité de thé et de sucre, sans compter une multitude d'autres objets. Pour transporter tout ce monde, ces munitions, ces provisions et cet attirail, il ne fallait pas moins de 450 chevaux de selle, 650 chevaux de charrette et 600 bœufs domestiques. Les femmes et les enfants voyageaient assis sur du foin ou de la paille, ou sur des couvertures, au fond des charrettes dépourvues de sièges. Ces expéditions, véritables fêtes, entraînaient des dépenses plus ou moins considérables d'équipement, où chacun rivalisait de vanité. Les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson faisaient alors des affaires d'or et leurs agents n'hésitaient pas à faire crédit aux Métis, reconnus pour leur grande honnêteté : il n'y avait pas de meilleurs payeurs qu'eux.

Les préparatifs terminés, l'expédition se mettait en marche au pas lent des bœufs. À leurs côtés, en avant et en arrière, caracolaient les cavaliers, montés sur de fringants coursiers, le fusil d'une main, le fouet au poignet de l'autre. À cause de la lenteur du gros de la troupe, les cavaliers, les jeunes en particulier, avaient le loisir d'exécuter mille évolutions, véritables tours d'acrobatie ou de

virtuosité équestre. Le Métis était si bon cavalier, son coup d'œil si vif, son assurance si grande que, en dépit de la vitesse de son cheval, il pouvait charger son fusil, l'épauler, viser et abattre une pièce de gibier ou un ennemi aussi aisément et efficacement que s'il se fût trouvé debout sur le sol. Et les sauts de mouton les plus furieux du cheval indompté ne pouvaient le démonter ou le faire lâcher prise.

Ainsi approvisionnés, équipés et gouvernés, les chasseurs avançaient dans la prairie à la recherche des troupeaux de bisons que des éclaireurs avaient été, au préalable, découvrir. Le voisinage immédiat de ce territoire atteint, la caravane s'arrêtait. Les tentes se dressaient dans l'ordre indiqué par le conseil, c'est-à-dire en groupe aussi compact que possible, autour duquel on rangeait les charrettes, les brancards ou les timons en l'air. Cela formait une sorte de rempart à l'abri duquel les occupants du camp pouvaient soutenir et repousser les attaques d'ennemis plusieurs fois plus nombreux qu'eux. On déchargeait aussi les ustensiles de cuisine et les provisions. En face de chaque tente, chaque famille creusait un trou au fond duquel on disposait quelques pierres pour le foyer. Au dessus de celui-ci, sur un trépied de perches se suspendait la marmite d'où s'échappait bientôt l'odorant fumet de quelque gibier abattu au cours du trajet. Et pendant que la lune montait au-dessus de la colline voisine, groupés autour de ces foyers, ces heureux enfants de la nature, jusqu'aux petites heures chantaient, racontaient des histoires, riaient de bon cœur en fumant leur *kinikinik*.¹

¹ Ecorce râpée de la "hart rouge," variété d'osier indigène à l'Ouest canadien.

* * *

Mais sitôt le moment d'entrer en chasse arrivé — les éclaireurs de retour au camp ayant annoncé la découverte d'un troupeau de bisons dans quelque vallon avoisinant — le crieur, en guise de cor, chevauche précipitamment entre les tentes pour avertir les chasseurs de se préparer. Hâtivement ceux-ci rassemblent leurs chevaux qui broutent aux abords du camp et se rendent au champ du départ. Émouvant spectacle ! Des centaines de cavaliers aux larges coiffures, aux habits étincelants de rassades multicolores, retiennent avec peine leurs chevaux affolés qui s'agitent, hennissent et trépignent d'impatience.

Les capitaines veillent à ce que personne ne parte avant le mot d'ordre. Enfin, le signal est donné ! La cavalcade bondit dans un tourbillon de poussière au milieu de cris que l'écho des futaies répercute. Mais les buffles aussi ont leur chef et leurs capitaines. Là-bas, le patriarche du troupeau, alerte vétéran de multiples poursuites, a ressenti d'instinct l'approche du danger avant même qu'il n'entende le cri des chasseurs et le tambourinage des sabots par-delà le coteau. Il dresse la tête, hume l'air un moment puis renâcle avec colère. D'autres autour de lui ont vite perçu son inquiétude. Les bêtes ont cessé de paître. En un clin d'œil, la terreur s'est communiqué jusqu'au sein du troupeau. Soudain, comme à un signal et d'un commun élan, la masse des lourds ruminants se met en branle et, en pleine panique, dévale à toute vitesse comme un torrent déchaîné où surnagent, par bonds saccadés, des myriades de bosses noires et crépues. C'est la stampède : fuite éperdue de la bande cohésive dans une même direc-

tion, ponctuée de brusques détours et de virements subits au gré des accidents du terrain. Bientôt, au galop furieux des montures qui longent la colonne en détresse, les chasseurs s'introduisent graduellement parmi les bêtes et, avisant les plus grasses, fusillent avec acharnement leurs victimes qui, aussitôt, trébuchent et s'affaissent geignantes dans l'herbe foulée. Le massacre continue jusqu'au signal convenu : tumultueuse hécatombe des plaines.

Courses remplies d'émotions, aussi bien pour l'acteur que pour le spectateur; courses terribles aussi, car les buffles peuvent, si l'instinct les y porte — et la chose s'est produite quelquefois — renverser hommes et chevaux sur leur passage et, de leurs sabots, les piétiner à mort. Aussi y a-t-il toujours un prêtre qui accompagne l'expédition. La mêlée elle-même est un spectacle difficile à décrire. Celui chez qui nous recueillons ces détails, Louis Riel lui-même, l'a peinte d'un mot heureux et pittoresque : "De loin, dit-il, c'est le spectacle d'une fusillade dans un nuage."

Le massacre est terminé. Il s'agit maintenant de décider à qui appartiennent les dépouilles parsemant la plaine. S'élève-t-il une contestation ? Le président et son conseil interviennent. D'ailleurs, afin d'éviter tout malentendu, le plus souvent les balles sont marquées de façon particulière, ce qui permet de déterminer facilement la propriété des pièces abattues. Ou encore, dans la mêlée, les chasseurs jettent certains articles de leur équipement sur les bêtes et les retrouvent à ce signe après la fusillade.

On procède alors au dépouillement et au dépeçage des bêtes. La viande est aussitôt étendue sur des cordes ou

sur des échelles à la mode indienne; les peaux sont remises pour le cuir et la fourrure et les carcasses abandonnées aux loups ainsi qu'aux chiens, toujours très nombreux, dans ces expéditions. Avec la chair transportée au camp on fait le *pemmican*. Ce sont les femmes et les enfants qui s'occupent de ce transport et font sécher la viande au soleil. Il est si nécessaire qu'elle soit mise à l'abri de toute humidité que, le soir venu, quelle qu'en soit la quantité, on doit la rentrer sous les tentes pour la soustraire à l'action de la rosée. Si le massacre des bêtes est accompagné de sérieux dangers, le rôle du chasseur a du moins l'avantage de ne durer que quelques minutes; la tâche des femmes et des enfants, au contraire, est pénible, longue, fastidieuse. Lorsque la viande est bien séchée, on la broie à la façon du battage du grain au fléau. On mélange ensuite la poudre ainsi obtenue avec de la graisse et on l'ensache; une dernière couche de graisse, chaude cette fois, et le *pemmican* est prêt. Ainsi préparé, il peut se conserver plusieurs années.

Alors que le départ pour la chasse s'était fait en masse, le retour avait lieu par petits groupes. À mesure qu'une famille avait fini son *pemmican*, elle rentrait dans la colonie pour y passer l'hiver. C'était l'ère des bombances, des fêtes, des danses, des mariages. Les Métis ne cessaient point de festoyer, au risque d'être tenus de recourir à la pêche sur les grands lacs pour finir l'hiver. Seulement, surtout à cause de la rigueur de la saison, la pêche était loin d'être aussi attrayante que la chasse. On avait beau être flegmatique, ce n'était pas toujours drôle de rester des journées entières, en plein vent de nord-ouest

soufflant la neige en poudre fine et cinglante, à attendre, auprès d'un trou pratiqué dans la glace, que le poisson vînt se prendre aux lignes ou aux filets tendus. Aussi les plus prévoyants faisaient-ils durer leurs provisions de viande aussi longtemps que possible afin de ne se livrer à la pêche que pour le strict nécessaire des jours maigres.

* * *

Pour terminer ce rapide tableau des mœurs métisses, il ne nous reste plus qu'à parler du grand amour et du profond respect des Métis pour la religion catholique et pour ses ministres, même avant l'arrivée des missionnaires. Nous avons vu combien ils étaient hospitaliers, combien ils avaient en honneur le précepte qu'on "ne peut manger devant quelqu'un sans partager sa nourriture avec lui, alors qu'on n'aurait qu'une bouchée." La religion des Métis qui, avant l'arrivée des missionnaires, leur avait été transmise par leurs ancêtres paternels, ne se bornait pas à l'observance de la vertu de charité. La morale, comme telle, était chez eux hautement prisee. Les fausses situations entre personnes de sexe opposé, qui sont la honte de notre temps, étaient très rares. Pendant l'hiver, époque où le repos quasi-forcé et les nombreuses fêtes invitaient les jeunes gens à courtiser les jeunes filles, tout se passait sous l'œil et avec l'assentiment des parents. Les ménages, sans être riches, étaient unis, convaincus que c'est dans l'amour respecté que réside le vrai bonheur.

Comme tous les peuples primitifs, les Métis aimaient le chant et la danse. Pour se procurer le plaisir de danser,

ils n'hésitaient pas à faire de longs trajets en pleine nuit et par des froids très rigoureux, voire malgré des tempêtes de neige pleines de dangers. Mais ces danses, bien innocentes, offraient d'autant moins de mal qu'on les accompagnait des nombreuses figures des quadrilles, de cris et d'appels souvent assourdissants. Il est vrai que parfois quelques-uns des danseurs, pour se dégourdir les jambes, au contraire les rendaient tout à fait impuissantes en caressant un peu trop tendrement la dive bouteille; mais, sous ce rapport, on ne saurait dire qu'ils dépassaient la mesure plus que leurs voisins, les blancs. Alors que chez les Anglais, par exemple, on trouvait de nombreuses distilleries de spiritueux, chez les Métis c'est tout juste si, ça et là, on fabriquait un peu de bière très légère. Et lorsque le clergé de la Rivière Rouge entreprit de combattre le mal de l'ivrognerie par l'introduction d'une ère de tempérance relative, c'est encore chez les Métis qu'il trouva ses adeptes les plus soumis.

Pour le missionnaire, les Métis avaient une vénération que rien ne lassait. À leurs yeux, le prêtre était bien le représentant de Dieu sur la terre. Sa parole était aussi respectueusement écoutée que l'était celle du Christ par les premiers chrétiens. Devenait-il nécessaire pour quelque missionnaire de s'enfoncer dans les immensités de la prairie à l'ouest de la Rivière Rouge, immédiatement on se concertait afin de mettre à la disposition du ministre de Dieu le meilleur guide de la colonie. Sous ce rapport, s'il faut admirer l'homme de Dieu qui, laissant au foyer une famille aimée, sacrifiant un avenir de paix au désir de gagner de nouvelles âmes au ciel, s'enfonce dans les solitudes

quasi-inaccessibles, se fraie un chemin dans les forêts vierges, escalade les montagnes, brave les insectes sanguinaires de l'été et les terribles tourmentes de l'hiver, ne faut-il pas reconnaître sa part de mérite au brave Métis qui, sans jamais hésiter, se met chaque fois à la tête de la caravane, trace le chemin, surmonte le premier les difficultés, supporte plus que tout autre l'intensité de la chaleur en été, la rigueur du froid en hiver, se charge de tout le poids du canot et des effets pour tourner les obstacles et les chutes d'eau et veille au confort des membres de l'expédition dont il est tout à la fois l'organisateur, le guide et l'interprète, heureux malgré tout, d'être le premier à conduire le prêtre à la conquête des richesses célestes, jusqu'aux pieds des montagnes de l'Ouest ? Telle était la vénération des Métis pour leurs prêtres qu'ils ne songeaient même pas à en discuter les conseils, fussent-ils en dehors du domaine spirituel. C'était à eux qu'ils allaient s'adresser pour toutes leurs petites difficultés, même d'ordre temporel. Bien mal venus ceux qui osaient, devant eux, parler légèrement de leurs pasteurs. Ils se seraient fait tuer plutôt que de laisser toucher à un cheveu des missionnaires confiés à leur garde. L'Église catholique dans l'Ouest canadien n'eut jamais d'adeptes plus foncièrement religieux, plus fidèles et plus dévoués que les Métis.

Est-ce à dire que les Métis étaient sans défauts ? Loin de nous cette prétention puérile. Pas plus que tout autre peuple, les Métis n'étaient parfaits. Mais comme chez tous les autres peuples, les qualités l'emportaient sur les défauts, plutôt individuels que collectifs. Comme ailleurs, l'exception prouve la règle. Ce n'est certes pas la con-

duite reprehensible de quelques êtres dévoyés ou lâches qui doive suffire à faire accuser de bandits et de traîtres les membres d'un peuple pris dans son ensemble. Sous ce rapport, le peuple métis ne fait pas exception : quelques-uns de ses membres ont pu fauter; comme peuple il n'a rien fait dont il ait à rougir. En revanche, comme précurseur de la civilisation dans l'Ouest canadien, il a le droit de lever fièrement la tête et de proclamer bien haut, à la face de l'univers, qu'il a toujours et partout, consciemment fait son devoir et noblement accompli sa mission.



DEUXIÈME PARTIE

LA NATION MÉTISSE:

SA VIE

1° — L'INVASION ÉTRANGÈRE

a) *Auxiliaires des Conquérants.*

MIEUX informés sur les origines ethniques des Métis après nous être penchés sur le berceau de cette nation hybride, nous assisterons maintenant à ses premiers gestes.

Le Métis, comme on l'a déjà observé, avait pour patrie les immenses territoires de l'Ouest canadien, pays gigantesque qui s'étend entre les Grands Lacs et les Montagnes Rocheuses, pays couvert de forêts, troué de lacs vastes comme des mers, strié de rivières majestueuses dont les méandres vagabondent à travers des prairies sans horizon où se multiplie un gibier aussi varié qu'abondant, tandis que dans les eaux qui les sillonnent pullulent des poissons de toutes espèces.

Ces plaines qu'on appelle aujourd'hui le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest; ces lacs qui portent les noms de Winnipeg, Winnipegosis, Manitoba, Dauphin, Poule-d'Eau, Aux Cèdres, des Esclaves, etc...; ces rivières Rouge, Assiniboine, Winnipeg, Saskatchewan, Churchill, Nelson, Mackenzie, Qu'Appelle,

etc....; ces provinces, ces lacs et ces rivières, l'un des plus fertiles domaines du monde, constituaient la patrie naturelle des Métis.

C'est dans ce milieu géographique que naquit la nation métisse; c'est là qu'elle a grandi et lutté; c'est là que s'est déroulé le drame de sa destinée.

* * *

Jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, on peut dire que les Métis vécurent dans une paix relative à côté de leurs cousins indiens, se partageant dans une libre concurrence de chasse, de commerce et de pêche, ces immenses territoires.

Nous avons vu déjà que, dès le début du dix-huitième siècle, c'est-à-dire cinquante ans avant la date où nous fixons les préliminaires de ce récit, de nombreux explorateurs, tant français qu'anglais, sillonnaient les plaines de l'Ouest. Ce travail d'exploration, de voyages et d'établissements graduels, se poursuivait avec plus d'intensité encore après la cession du Canada à l'Angleterre.

La Compagnie de la Baie d'Hudson en particulier pouvait plus facilement donner libre cours à ses initiatives après 1760. Mais, en dépit de ses prétentions et des privilèges contenus dans sa charte, elle connut bientôt la rivalité d'une autre puissante compagnie, dite la Compagnie du Nord-Ouest, qui fut établie à Montréal dans le dessein bien formulé de lui faire opposition.

Le fondateur de cette compagnie, Simon McTavish, avait vu le jour dans les "highlands" d'Écosse, vers 1750. C'était un homme d'une énergie peu ordinaire. Arrivant au Canada vers l'époque de la cession du pays par la

France à l'Angleterre, il s'aboucha tout de suite avec les frères Frobisher, John Gregory, William McGillivray, Roderick McKenzie, Angus Shaw, Cuthbert Grant, Alexander McLeod et William Thorburn, tous Écossais comme lui et tous, comme lui, décidés à tirer tout le parti possible des avantages que leur offrait leur pays d'adoption.

Les Écossais ont la réputation d'être des hommes d'affaires supérieurs. Le mérite de McTavish fut, tout dernier arrivé qu'il était, d'avoir su immédiatement saisir l'importance du champ immensément riche du commerce des fourrures dans l'Ouest. Grâce à ce commerce, les actionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans un siècle d'existence, avaient accumulé des dividendes fabuleux.

Il ne fallut pas moins de dix ans à McTavish pour établir sa société. Commencés dans l'hiver de 1783-84, les pourparlers n'aboutirent réellement qu'en 1795. En 1804, à la mort du "marquis", nom français sous lequel McTavish était surtout connu parmi ses employés en majorité Canadiens français et Métis, l'organisation qu'il avait mise sur pied et dont il était l'âme avait pris une telle envergure qu'elle possédait des postes depuis le Missouri jusqu'à la rivière La Paix et la Baie d'Hudson, ainsi que de puissants entrepôts et magasins de ravitaillement sur le St-Laurent.

La Compagnie du Nord-Ouest continua son œuvre de progrès en progrès, sous l'influence d'Alexander McKenzie, un autre Écossais, arrivé au Canada à l'âge de seize ans, embauché dans le commerce des fourrures et bientôt envoyé en mission pour rejoindre son cousin Ro-

derick McKenzie, établi sur la rivière Churchill en plein territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. De là, Alexander passa au district d'Athabasca puis expédia des agents pour établir des postes du côté du Grand Lac des Esclaves et de la rivière La Paix.

À l'instar de McTavish, qui eut recours aux bons services des Canadiens français et des Métis comme auxiliaires, dans ses voyages et pour la fondation de ses établissements, Alexandre MacKenzie choisit ses guides et ses agents parmi eux. Il confia sa première et importante mission à deux hommes aux noms bien français, Leroux et Boyer. C'est devant les rapports de ces deux agents qu'il décida, avec son cousin Roderick, de fonder le Fort Chippewa, sur la rive sud du lac Athabasca, comme préparatif au grand voyage qu'il se proposait de faire jusqu'à l'Océan Arctique, à l'exemple de Samuel Hearne dont il connaissait les tentatives.

De nouveau, les guides et les porteurs qui s'offrirent de l'accompagner étaient des Canadiens français et des Métis : François Bériault, Charles Doucette, Joseph Landry et Pierre Delorme³. On se mit en route le 3 juin 1789 et le 12 septembre suivant, après 100 jours de voyage et une course de 3,000 milles, MacKenzie revenait, fier d'avoir exploré le grand fleuve Mackenzie et d'avoir acquis la certitude que pour atteindre la Mer de l'Ouest, il fallait traverser de vastes territoires et franchir les Rocheuses.

³ Deux étaient mariés mais, comme si la chose était la plus naturelle au monde, leurs femmes, probablement même leurs jeunes enfants, devaient les accompagner. Ni les dangers, ni la fatigue n'effrayaient les mères métisses.

Il décida d'être le premier blanc à accomplir cette découverte, et les mêmes compagnons canadiens-français et métis, plus deux nouveaux (dont François Beaulieu), s'offrirent avec joie à l'accompagner. Le départ se fit le 10 octobre 1792, et ce n'est que le 20 juillet 1793 que les explorateurs atteignirent la grande eau salée. Il avait fallu deux cent cinquante-neuf ans aux blancs pour achever ce passage vers la Mer de l'Ouest, commencé par Jacques Cartier en 1534 et repris par La Vérendrye de 1741 à 1743.

Bien que le chef de l'expédition fût un Écossais, il avait eu, pour l'assister à accomplir cette merveilleuse exploration, des hommes de sang français, et surtout de ces Métis qui, depuis un siècle, étaient en train de s'établir comme nation mitoyenne entre les Indiens et les blancs, amenant tranquillement ces deux races à se mieux comprendre.

Sans vouloir le moindrement diminuer le mérite de MacKenzie, il est bien permis de dire que, seul, il ne serait jamais parvenu au terme du voyage extraordinaire que son cerveau avait conçu, sans doute, mais que, seule, la remarquable coopération des hommes auxquels il s'était confié avait rendu possible. De même un grand général ne saurait gagner une campagne, fût-ce la plus simple, s'il n'a pas pour le seconder, des soldats qui, non seulement saisissent son idée, mais aient en même temps les connaissances, le dévouement et le courage nécessaires pour la mettre à exécution.

D'ailleurs, pour aider tous ces Écossais qui, désireux de faire fortune, ne craignaient pas de se lancer dans des

expéditions parfois très hasardeuses, les Canadiens français et les Métis étaient les seuls hommes tout désignés à cette fonction. Eux seuls pouvaient les piloter avec sécurité au milieu des embûches de toutes sortes semées sur leur chemin, tant au point de vue des lieux qu'à celui des populations. Eux seuls aussi connaissaient parfaitement le pays et pouvaient se maintenir en bons termes avec les indigènes.

En effet, si les Indiens allaient échanger leurs pelleteries avec les Anglais de la Baie d'Hudson parce que ceux-ci avaient les articles qu'ils recherchaient, sans excepter de l'eau de vie, ils n'avaient néanmoins aucun amour pour eux car, en général, les Anglais ne savaient que les traiter avec mépris et dureté. Tout différents étaient leurs rapports avec les Français, qui ne craignaient pas de se mêler à eux comme camarades, à vivre leur vie, à adopter leurs habitudes et, ce que les Indiens prisaient par-dessus tout, à s'unir à leurs femmes par les liens du mariage.

Les marchands écossais comprirent tout de suite l'avantage immense qui devait résulter pour eux de tels rapports. Aussi, à de très rares exceptions près, le personnel de toutes leurs expéditions et de la plupart de leurs postes était-il choisi parmi les Français. Cela est si vrai que les patrons, pour pouvoir converser avec leurs subordonnés et leur donner leurs ordres, se voyaient contraints d'apprendre leur langue. C'est ce qui explique le très grand nombre de locutions françaises employées par les "Bourgeois" du Nord-Ouest dans les rapports et les mémoires qu'ils ont laissés. En d'autres termes, en ayant sous leurs ordres des hommes de langue française, ils en

étaient arrivés à oublier, pour ainsi dire, les mots et les expressions de leur propre langue qui s'appliquaient aux détails du commerce dans lequel ils étaient engagés. C'est pourquoi aussi, presque tous les noms de lieux étaient des noms français. Ce qui établit, disons-le en passant, que la langue française fut bien la première langue européenne parlée dans l'Ouest canadien et que, comme telle, elle y a acquis des droits qu'il serait à la fois injuste et ridicule de vouloir lui nier ou lui enlever.

* * *

Si, comme on vient de le voir, les Canadiens français et les Métis prêtèrent de bonne grâce leur concours au directeur de la Compagnie du Nord-Ouest, ils le firent également pour le bénéfice des directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson, comme nous le verrons bientôt.

L'homme qui, avec Hearne et Mackenzie, forme une sorte de triumvirat dans les découvertes de l'Ouest canadien accomplies par les explorateurs de langue anglaise est David Thompson. Son travail fut si considérable que cela prit près de quarante-cinq volumes pour résumer ses voyages et ses impressions. Le principal titre de gloire de Thompson fut sa découverte du fleuve Colombie aux eaux bleues et transparentes.

David Thompson entra au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson à l'âge de quatorze ans, en 1784, et de ce moment jusqu'à sa mort, survenue soixante-dix ans plus tard, il ne fit que voyager. Pendant les treize années qu'il resta au service de la célèbre compagnie, il fit des

arpentages sur la Nelson, la Churchill et la Saskatchewan. En 1797, ses maîtres ayant refusé de le laisser pousser ses explorations plus loin vers l'ouest, il passa à la Compagnie du Nord-Ouest qui l'engagea comme météorologiste et arpenteur. Pour ses nouveaux patrons, il explora les eaux de l'Assiniboine, du Mississipi, du Missouri, de l'Athabasca, de la rivière La Paix et, de nouveau, celles de la Saskatchewan et de la Churchill. Mais ses recherches les plus importantes furent consacrées à des explorations sur la rivière Kootenay et le fleuve Colombie. Ce travail l'absorba de 1807 à 1812. Pendant les dix années qui suivirent, il reçut la mission d'arpenter et de tracer la frontière internationale. Cette nouvelle tâche terminée, et après s'être acquitté de travaux de moindre importance dans le Bas-Canada, il s'éteignit à Longueuil, près de Montréal, après une existence des mieux remplies.

Bien que ses missions n'aient consisté qu'à préciser les recherches de ses prédécesseurs, il eut le mérite incontestable de manifester une ténacité qui lui mérita le titre de "le plus grand géographe de son temps" dans tous les pays britanniques d'Amérique. Or, comme Thompson se fit toujours accompagner par des Canadiens français et des Métis, dont le plus connu fut Charles Lagacé, on peut conclure que les travaux du grand géographe furent rendus possible grâce à la coopération fidèle et au dévouement constant de ses collaborateurs.

Parmi les autres grands voyageurs qui eurent recours aux services des Métis dans leurs entreprises, il convient de citer Simon Fraser, un autre associé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui établit de nombreux postes de

traite dans ce qui est aujourd'hui la Colombie britannique du nord et avait comme guide un Métis, Jean-Baptiste Boucher. Plus près de nous, Sir John Franklin (1819 à 1827) eut, tour à tour, comme guides dans ses expéditions vers l'Océan Arctique, quelques Métis, en particulier Jean-Baptiste Adam, François Beaulieu, Jean-Baptiste Mandeville et un nommé St-Germain. Ce furent encore des Métis, François-Noël Annance et Antoine Desjarlais qui, en 1833, guidèrent Black et King au Mackenzie et puis Thomas Cadran qui, en 1848, mena Richardson à la recherche de Franklin, dont les vaisseaux furent pris par les glaces en dérive du détroit Victoria où il périt avec tout son équipage.

b) *Rivalités entre Conquêteurs.*

Les explorations concurrentes accomplies par les deux compagnies rivales, celle de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest, et auxquelles les Métis prêtèrent volontiers leur généreuse collaboration, provoquèrent bientôt des dissensions profondes dont ceux-ci finirent par devenir victimes.

Vers 1794 la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui jusqu'alors s'était confinée dans le nord de la Saskatchewan, se décidait à envahir le sud en établissant un fort à l'est de Brandon, en 1796, un autre à Portage-la-Prairie et presque en même temps un troisième, plus important, sur la rivière Rouge. Ce fut sans doute par manière de représailles qu'elle en agit ainsi, parce que la Compagnie du Nord-Ouest avait trouvé bon de venir jusqu'à ses portes,

sur la Saskatchewan, et dans les pays vers les Montagnes Rocheuses, lui faire concurrence dans le commerce des peleries.

Armée de sa charte, la puissante compagnie, partout où elle fondait un poste, avait soin en même temps d'affirmer ses droits, ou plutôt les droits qu'elle prétendait avoir, sur tout le pays environnant. C'est ainsi que sur la rivière Rouge ses prétentions territoriales s'étendaient jusqu'aux sources de cette rivière.

De cette époque date l'apogée de la rivalité qui exista entre la compagnie anglaise et la canadienne; rivalité qui ne recula devant rien, aussi bien d'un côté que de l'autre. La débauche et le crime s'étaient librement et les meurtres, dans les deux camps, se succédaient presque sans répit.

Il ne nous appartient pas d'insister sur ces particularités déprimantes, d'autant plus que, soit dit à leur honneur, les Métis, peuple avant tout paisible (paisible, on le verra, jusqu'au sacrifice de ce qu'ils avaient de plus cher), surent se tenir toujours à l'écart de ces tristes événements. Il nous suffira de mentionner les deux meurtres commis par Peter Bond dans le district d'Athabasca et celui de Benjamin Frobisher, sur la Saskatchewan (celui-ci aux circonstances particulièrement terribles et repoussantes), pour faire comprendre à quelle licence on en était arrivé dans le pays.

Ce fut à cette époque que se préparaient, très loin du théâtre de cette sorte de guerre intestine, des événements qui devaient avoir pour résultat, non seulement de met-

tre fin à ces hostilités, mais encore d'unir à jamais les deux sociétés ennemies.

* * *

Au début du dix-neuvième siècle, un jeune homme de haute noblesse, Thomas Douglas, comte de Selkirk, inspiré par des idées philanthropiques pour l'amélioration des conditions d'existence des classes paysannes d'Écosse et d'Irlande, visita le Canada et les États-Unis pour y approfondir un projet d'émigration. Il établit d'abord une colonie à l'Ile-du-Prince-Édouard, une autre près du lac Ste-Claire et une troisième à l'embouchure de la Grande-Rivière dans le Haut-Canada. Vers 1802, Selkirk, trop humanitaire pour s'intéresser au commerce des fourrures, manifesta des projets d'établissements agricoles dans les domaines de la Terre de Rupert, comme on nommait alors communément les territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il dut attendre jusqu'en 1810 pour voir éclore le projet qu'il avait conçu. Pour y parvenir, il se mit en tête d'obtenir la direction de la fameuse compagnie, puis il acheta cent dix milles carrés de terrain dans la vallée de la rivière Rouge.

Devenu désormais propriétaire de cet immense territoire, Selkirk commença à prendre les mesures nécessaires pour y établir des colons. Non seulement il leur fournit des moyens de transport, mais il leur donna des terrains libres de toutes charges et les pourvut de leurs premiers moyens d'existence. Il choisit comme chef de gouvernement de l'Assiniboia, nom qu'il avait donné à son domaine, un jeune loyaliste du nom de Miles McDonnell, dont il

avait fait la connaissance au cours d'un voyage à Montréal.

En dépit de toute l'opposition manifestée par les sociétaires de la Compagnie du Nord-Ouest, Selkirk réussit à installer dans sa colonie, un premier contingent de 283 personnes qui s'établirent au printemps de 1812, à la jonction des rivières Rouge et Assiniboine. Ils trouvèrent là une population très sympathique qui, quoique ne parlant pas leur langue, se mit immédiatement et de bon cœur à leur disposition pour rendre leurs débuts de colons aussi faciles que possible. Métis et Écossais devinrent tout de suite d'excellents amis, et les uns apprirent bientôt la langue des autres.

Malgré les précautions prises par Selkirk, ces colons manquaient cependant de bien des choses. Heureusement le pays, à cette époque, regorgeait de gibier de toutes sortes, gros et petit. Encore fallait-il l'abattre. Les Métis entreprirent volontiers d'inculquer à leurs nouveaux amis l'art de la chasse. Comme les troupeaux de bisons se trouvaient surtout dans le voisinage des montagnes Pembina, Tortue, Tigre, les Métis emmenèrent les Écossais avec eux dans leurs quartiers d'hiver à Pembina. Les liens d'amitié entre les deux races se resserrèrent dans cette vie au grand air, en commun. De nos jours, ils subsistent encore.

Deux nouveaux contingents arrivèrent en 1813. Un quatrième suivit deux ans plus tard, sous la conduite de Robert Semple qui devait périr si misérablement l'année suivante dans la malheureuse échauffourée de la Grenouillère. Lord Selkirk lui-même arrivait à Montréal accompagné de Lady Selkirk, de leurs fils et de leurs deux filles.

* * *

La Compagnie du Nord-Ouest qui, sur l'emplacement du Fort Rouge de la Vérendrye, avait construit en 1804 un fort de pierres, de dimensions considérables, auquel elle avait donné le nom peu modeste de Fort Gibraltar, ne voyait pas d'un aussi bon œil que les Métis l'établissement de cette nouvelle population dans un territoire qu'elle était venue à considérer comme son apanage particulier.

La culture du sol, l'élevage du bétail, étaient des entreprises qui concordaient mal avec le commerce des pelleteries. Dans ces occupations des nouveaux arrivés, dans le fait qu'ils avaient été amenés par un homme qu'ils considéraient sinon comme un ennemi du moins comme un adversaire embarrassant et dangereux, les "Bourgeois" voyaient une sérieuse menace pour la poursuite de leur occupation préférée et presque unique, la traite. Par là-même, ils ne voyaient pas avec faveur que les Métis qui, jusqu'alors, par la force même des choses, leur avaient été très dévoués, se laissassent aller à changer leurs habitudes de trappeurs, de chasseurs et de voyageurs, et se missent à acquérir des habitudes sédentaires en cultivant la terre et en élevant des animaux de ferme, occupations que "Messieurs les Bourgeois" affectaient de mépriser.

L'influence de ceux-ci était d'ailleurs considérable, non seulement à Montréal mais même à Londres. Selkirk eut beau faire appel à Lord Bathurst, secrétaire d'État, et à Sir Gordon Drummond, gouverneur du Bas-Canada, il eut beau leur représenter que les plaintes qui étaient adressées en hauts lieux par les mécontents de la Compagnie du

Nord-Ouest n'étaient pas fondées, que le pays de la Rivière Rouge, où il avait établi sa colonie était plus adapté à l'agriculture qu'au commerce des fourrures, la jalousie parla un langage plus persuasif que le simple bon sens aux oreilles et à l'esprit du ministre et du gouverneur qui accueillirent avec indifférence la requête du noble Lord et lui refusèrent la protection nécessaire à son établissement, menacé de destruction.

Malgré cette situation excessivement tendue, peut-être rien de sérieux ne se serait-il produit si le gouverneur McDonnell, agissant dans les meilleures intentions du monde — nous voulons le croire — n'avait pas lancé une proclamation dont le ton autoritaire, dans l'état où se trouvaient à tort ou à raison les esprits dans le camp de la Compagnie du Nord-Ouest, eut pour effet immédiat de mettre le feu aux poudres.

Dans cette malheureuse proclamation, émise le 8 janvier 1814, McDonnell déclarait que son maître était le propriétaire absolu du territoire d'Assiniboia, que seul il y avait le droit de chasse et de pêche. Il allait même jusqu'à dire que personne ne pouvait y couper du bois sans son autorisation. On conçoit sans peine que de telles prétentions, si bien fondées qu'elles pussent être au point de vue juridique, n'étaient pas faites pour attirer aux nouvelles autorités l'amitié et la coopération des principaux habitants du pays, les Métis qui, par leurs mères et leurs pères, considéraient à très bon droit, semble-t-il, avoir quelque chose à dire en l'occurrence. On ne saurait, pensaient ces braves gens, priver tout à coup les habitants d'un pays (fût-il conquis ou vendu) de tous les moyens d'exis-

tence. Il va sans dire que les messieurs de la Compagnie du Nord-Ouest encourageaient de toute façon ce mécontentement qu'à leur satisfaction, ils voyaient pointer et grandir. Ils firent mousser la chose et ne négligèrent rien pour montrer aux Métis l'injustice du traitement qu'on leur imposait. C'était contre eux, les Métis qui avaient spontanément et si cordialement tendu des mains secourables aux nouveaux colons que, maintenant, McDonnell, au nom de son seigneur et maître, réclamait tous les droits du sol pour le bénéfice de récents arrivés, pour ne pas dire d'intrus !

L'injustice était flagrante : les "Bourgeois" avaient beau jeu. À la proclamation de Miles McDonnell ils objectèrent donc, non sans raison, que, pour que Lord Selkirk pût parler comme il le faisait par la bouche de son représentant, il lui fallait un titre de propriété mieux établi que son acte d'achat de la Compagnie de la Baie d'Hudson dont la charte n'avait pas la valeur radicale qu'on voulait bien lui attribuer; que, s'il y avait des avocats éminents pour déclarer cette charte constitutionnelle, il s'en trouvait de non moins éminents pour soutenir que les droits qu'elle octroyait ne pouvaient être aussi considérables qu'on voulait bien le croire; qu'en tous cas, ils ne sauraient dépasser la baie et les parages qui y confinaient immédiatement et qu'il n'était rien moins qu'absurde de vouloir les étendre à des centaines de milles au sud, à des milliers de milles à l'ouest. En un mot, il était ridicule de lire dans cette fameuse charte une masse de choses qui n'y figuraient réellement pas.

En plus des droits purement terriens et suzerains qu'é-

nonçait sa proclamation, McDonnell défendit d'emporter des provisions hors des limites de la colonie pendant un an, sous peine, pour les délinquants, de se faire arrêter et de voir leurs effets confisqués. Cette mesure qui à première vue peut paraître nettement arbitraire, s'expliquait pourtant jusqu'à un certain point du fait que, depuis l'arrivée des colons écossais sur la rivière Rouge, un problème des plus sérieux se posait au jeune gouverneur : celui de nourrir tant de bouches !

Ce n'était certes pas avec la petite quantité de céréales ensemencées sur les lopins de terre distribués aux colons autour du Fort Douglas (bâti en 1812 et baptisé de ce nom en l'honneur du fondateur de la colonie), ce n'était pas avec les deux ou trois bêtes à cornes que l'on avait amenées d'Europe et leur produit, qu'on pouvait s'attendre à fournir le nécessaire à toute cette nouvelle population. La situation était d'autant plus grave que l'hiver arrêta toute production et presque tout travail pendant plusieurs mois, et que pendant tout ce temps il fallait néanmoins manger, et manger d'autant plus que le froid était plus rigoureux.

C'est pourquoi McDonnell se crut autorisé à réquisitionner toutes les provisions de bouche dont la vieille population du pays n'avait pas besoin pour son propre usage. Ce n'était d'ailleurs pas une confiscation, dans le sens propre du terme, puisque ceux à qui l'on prenait ces vivres étaient payés au taux usuel en billets de banque du Royaume-Uni.

Les "Bourgeois" de la Compagnie du Nord-Ouest et, à leur instigation, leurs hommes qui, comme nous l'avons

vu, étaient presque tous des Métis, furent saisis d'indignation devant une telle mesure qui les astreignait à un régime auquel ils n'avaient jamais été accoutumés depuis qu'ils trappaient et chassaient dans les plaines de l'Ouest : ils jurèrent de ne point se soumettre à des règlements qu'ils considéraient comme draconiens.

Au printemps de 1815, McDonnell alla plus loin encore. À leur comptoir sur la rivière Souris, à quelque distance du Fort Brandon appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson, les hommes de la Compagnie du Nord-Ouest avaient accumulé une quantité considérable de provisions. Sous les ordres d'un nommé John Spencer, des hommes envoyés par le gouverneur se présentèrent un jour aux portes de l'établissement et demandèrent qu'on leur remît toutes ces provisions. Les occupants du poste protestèrent bien un peu mais, étant des gens plutôt paisibles comme le sont ordinairement les Métis, ils n'offrirent aucune résistance. Ils n'aidèrent pourtant pas non plus les employés de McDonnell à trouver les vivres qu'ils étaient venus chercher. Ce que voyant, ceux-ci enfoncèrent les portes et se saisirent, sans autre formalité, de cinq cents sacs de pemmican, cent ballots de viande sèche et quatre-vingt-seize barils de graisse qu'ils emportèrent au Fort Brandon.

On se fera facilement une idée du ressentiment qu'une telle façon d'agir éveilla chez ceux qui se voyaient ainsi dépouillés de marchandises représentant pour eux une valeur considérable. Ainsi que nous venons de le dire, les conditions d'existence dans la petite colonie autorisaient l'adoption de mesures sévères pour assurer la subsistance

de ses membres; d'autre part, la guerre avec les États-Unis avait rendu l'approvisionnement difficile et incertain et partant précaires les moyens de l'assurer. Peut-être, cependant, ces nouveaux venus auraient-ils eu meilleure grâce à se souvenir de l'accueil tout d'affabilité dont ils avaient été l'objet les premiers jours et à épuiser tous les moyens de persuasion et de conciliation avant de recourir à la force.

D'ailleurs, McDonnell ne s'en tint même pas à ce que nous venons de relater. Comme on l'a vu, le territoire qu'avait acheté Lord Selkirk s'étendait loin au sud de ce qui est aujourd'hui la frontière internationale. Un Canadien français du nom de Jean-Baptiste Desmarais commandait un poste de la Compagnie du Nord-Ouest sur les plaines près de la montagne Tortue, dans ce qui est aujourd'hui le North Dakota. Pendant l'hiver de 1814-15, il vit un jour arriver une bande de quinze hommes, commandés par un certain John Warren, qui s'emparèrent sans façon des provisions qu'il avait accumulées avec l'aide des autres employés sous ses ordres. Quelques mois plus tard, deux autres hommes de la Compagnie du Nord-Ouest, Poitras et Soucisse, des Métis, se voyaient à leur tour dépouillés de quelque 200 sacs de pemmican par ce même Spencer que l'on a vu à Souris et que McDonnell avait promu au poste de shérif de la colonie.

L'exaspération que soulevèrent ces actes de violence, rapidement portés à la connaissance de tous les postes de la Compagnie du Nord-Ouest, est plus facile à imaginer qu'à décrire. Les "Bourgeois" surent en tirer tout le parti possible pour porter à son paroxysme la colère de leurs

surbordonnés si susceptibles d'avance, malgré leur placidité naturelle. On leur représenta que la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'ennemi invétérée, était au fond de tout cela; qu'elle n'avait qu'un but bien clairement défini : les chasser de ce pays qu'à bon droit ils considéraient comme un patrimoine inviolable, héritage sacré de leurs mères indiennes et de leurs pères blancs.

Il est évident qu'en cela ils ne se trompaient pas : la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont les actionnaires touchaient alors des dividendes variant de £100 à £200, ne se gênait guère pour faire aux habitants du pays des affronts tels que ces derniers, en retour, étaient tout disposés à seconder les efforts des "Bourgeois" qui se mirent à faire des offres alléchantes aux colons de Lord Selkirk pour décider ceux-ci à se laisser déporter dans le Bas-Canada.

Le seigneur écossais lui-même qui n'était pas sur les lieux et qui ne pouvait par conséquent être bien au courant de la situation exacte du pays et de ses habitants, anciens et nouveaux, aveuglé peut-être par la grandeur de son projet et certainement par l'opinion de ses avoués sur les droits que lui conférait son acte d'achat, eut l'imprudence d'attirer encore le ressentiment des Métis en écrivant à l'un de ses agents dans des termes qui répétaient presque *verbatim* la proclamation de McDonnell, ajoutant que ceux qui seraient pris en flagrant délit devraient être arrêtés et puis traités comme on fait des braconniers en Angleterre !

Le malheur voulut que cette lettre tombât entre les mains d'un des "Bourgeois" de la Compagnie du Nord-Ouest. Qu'on essaie de se faire une idée de la tempête

qu'elle déchaîna ! C'était la guerre. De côté et d'autre, c'est-à-dire du côté de chacune des deux compagnies, on se mit à faire des exercices militaires. Cependant, il semble que McDonnell ne rencontra pas grand enthousiasme du côté de ses gens, braves paysans des hautes terres d'Écosse pour qui la paix était tout et qui, précisément, n'étaient venus en ce pays que dans l'espoir de la trouver. Il eut beau expliquer que les mesures qu'il avait prises lui avaient été dictées par la nécessité et la prévoyance. (La flotte anglaise venait d'être détruite sur le lac Érié. Les communications entre Montréal et les postes de la Compagnie du Nord-Ouest devinrent difficiles.) Quoi de plus simple pour la compagnie de montrer que l'accumulation de ses réserves de provisions était aussi une mesure de prudence ? Les hommes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la plupart très paisibles, même en dehors des colons, ne voyaient pas du tout qu'il y eût là raison pour se mettre à s'entrégorger, à considérer comme des ennemis ceux avec qui ils avaient jusqu'ici vécu en termes amicaux, malgré leur rivalité dans le commerce.

McDonnell dut recourir à la rigueur pour enrégimenter les soldats dont il croyait avoir besoin : un de ses agents, Peter Fidler, alla même jusqu'à se servir du fouet pour décider les récalcitrants. Apprenant ces nouvelles, Lord Selkirk qui, soit dit à son honneur, n'avait jamais eu d'autre but qu'une colonisation paisible du pays qu'il avait acheté, s' alarma. Il écrivit au gouverneur d'agir avec prudence et modération. Il lui défendit toute provocation; en même temps, il lui enjoignait de ne rien négliger pour assurer aux colons la protection à laquelle ils avaient droit.

Au lieu d'écouter la voix de la sagesse qui lui parlait ainsi par la bouche de son supérieur et comme si, au contraire, il tenait à exaspérer encore davantage ses adversaires, McDonnell, au mois de juillet, adopta un règlement qui, plus que tous les précédents, irrita les Métis et les autres chasseurs libres. Ce règlement défendait à qui que ce fût de chasser le bison à cheval. Il faut avoir fait la chasse aux buffles, ou tout au moins en avoir entendu parler par ceux qui l'ont faite, pour comprendre la portée d'un tel ordre. Autant dire à un cultivateur qu'il ne devra plus semer de blé, à un éleveur que dorénavant il lui sera interdit de faire produire ses vaches, à un journalier qu'il devra abandonner l'usage de ses outils.

McDonnell fit plus. Naguère il avait défendu qu'on abattît du bois; il interdit maintenant qu'on écorçât les arbres pour en couvrir les maisons, ce que les naturels du pays avaient eu l'habitude de faire tout le temps. Puis, un jour, on le vit entrer dans l'enceinte même du fort Gibraltar et tirer au cordeau des lignes au beau milieu des carrés de légumes et des plates-bandes du jardin.

C'en était assez pour soulever la rage des plus patients, et Dieu sait que jusqu'alors les Métis, en dépit des pires provocations plus ou moins justifiées, avaient montré une patience vraiment extraordinaire. Quoi qu'on en ait pu dire, les Métis n'ont pas l'humeur guerrière ni même le moindrement brutale : il faut qu'ils soient poussés vraiment à bout pour se décider à prendre les armes, et encore, à l'exemple de leurs frères indiens, ne prennent-ils une grave résolution qu'après en avoir longuement délibéré dans leurs assemblées.

Dans l'espèce, les provocations, voire les exigences de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, par Lord Selkirk, s'était emparée de ce que les Métis considéraient comme leur pays et, par son gouverneur McDonnell, avait réquisitionné le produit de leur travail, leur avaient paru bien injustes. Mais comme d'un côté ils voyaient les colons mettre les terres en culture, après en avoir causé entre eux, ils s'étaient dit que tout cela après tout, était peut-être dans leur intérêt. Mais qu'on leur interdît de chasser, de pêcher, de couper du bois sans permission, cela commençait à leur paraître singulièrement vexatoire, et ils s'irritaient... en paroles. Enfin, le moment où l'on s'en prit aux habitudes séculaires qui faisaient pour ainsi dire partie intime de leur être, la chasse au bison à cheval, l'indignation se mit vraiment à percer. Cette restriction souleva leur colère : ce à quoi les "Bourgeois" du Nord-Ouest n'avaient pu atteindre, avec toutes leurs représentations, depuis l'arrivée des premiers colons.

Pour les Métis, la défense de chasser le bison à cheval — seule manière de le faire avec succès — entraînait la suppression d'une de leurs principales sources de subsistance. Cette mesure ne laissa pas de les troubler profondément. Ils se continrent, cependant et, bien qu'ils eussent compris dès ce moment qu'on cherchait à les expulser de la colonie, ils attendirent patiemment que la mesure fût tout à fait comble, que la coupe débordât.

Cependant les deux compagnies, par ailleurs, en étaient réellement venues aux mains, sinon par le moyen des armes, du moins d'une façon qui indiquait clairement comment les prétentions se posaient de part et d'autres.

L'un comme l'autre affirmait ses droits sur le pays. Chacune avait son shérif. En attendant la lutte à main armée, on se battit à coups de mandats d'arrêt. Bien entendu, tous ces grimoires restaient lettre morte, chaque côté refusant de se soumettre à l'autre, et ni l'un ni l'autre ne possédant des tribunaux pouvant faire exécuter ses ordres de façon efficace.

Mais des deux compagnies, celle du Nord-Ouest, se sachant soutenue à Montréal, devenait de plus en plus arrogante et audacieuse. Elle avait à la tête de son service judiciaire, O. Cameron, officier de grande expérience et très énergique qui commença l'agression de façon bien décidée en faisant arrêter John Spencer. Puis, se rendant compte que les Métis représentaient la vraie force du pays, il entreprit de gagner leur concours. Pour cela, il se mit à leur expliquer que Selkirk et ses colons n'avaient qu'un but : les dépouiller de leurs terres et les chasser.

Malgré les injustices dont ils étaient les victimes, en dépit des services très grands rendus aux nouveaux venus, les Métis pourtant s'abstinrent d'agir. Ils firent plus : sensibles aux insultes auxquelles leur neutralité commençait à les mettre en butte de la part des "Bourgeois", et dans l'espoir que l'on saurait tenir compte de cette nouvelle preuve de désintéressement, ils dépêchèrent vers Selkirk lui-même un homme qui, s'il n'était pas un des leurs, avait cependant vécu assez longtemps au milieu d'eux, de leur propre vie, pour s'être presque complètement assimilé à eux.

Originaire de Maskinongé, dans le Bas-Canada, Jean-Baptiste de Lagimodière était venu dans l'Ouest vers 1801.

Dans l'hiver de 1806, il était retourné dans son pays natal et au mois d'avril de la même année il avait épousé Marie-Anne Gaboury, née aux Trois-Rivières, le 6 novembre 1782, du mariage de Charles Gaboury et de Marie-Anne Tessier. Immédiatement après la célébration des noces, il avait emmené sa jeune épouse avec lui pour partager ses peines et ses joies de pionnier. Marie-Anne Gaboury fut donc la première canadienne qui ait eu le courage de venir s'établir dans ce pays sauvage et inculte qui, grâce à d'autres hommes robustes comme son mari et d'autres femmes vaillantes comme elle, allait devenir ce merveilleux empire que le monde entier connaît aujourd'hui sous le nom de Nord-Ouest canadien.

Bien que Lagimodière voyageât un peu partout dans les vastes territoires qu'avaient découverts La Vérendrye et ses successeurs, et même ceux qu'avaient parcourus Hearne et ses imitateurs, il avait établi une sorte de demeure permanente à la Rivière Rouge, où sa femme et ses enfants vivaient au milieu de leurs nombreux et dévoués amis métis. Il va de soi que nul mieux que lui ne connaissait le pays qui s'étendait entre la rivière Rouge et le Saint-Laurent, puisqu'il l'avait parcouru plus que tout autre à diverses reprises, d'abord pour venir dans l'Ouest, puis pour aller prendre femme, et enfin pour y ramener celle-ci. C'était un homme d'une très grande droiture et que l'injustice, de quelque côté qu'elle vînt, révoltait par-dessus tout, et les Métis n'avaient pas été sans s'apercevoir qu'en dépit des actes d'une autorité un peu trop dictatoriale dont se rendait coupable la Compagnie de la Baie d'Hudson, Lagimodière penchait du côté des nou-

veaux arrivés et du gentilhomme qui les avait amenés en ce nouveau pays, dans un but qui lui paraissait essentiellement humanitaire, plutôt que du côté de la Compagnie du Nord-Ouest dont les suppôts ne reculaient pas devant le crime quand il s'agissait d'atteindre leur but.

Lorsque les Métis s'aperçurent que le danger d'un conflit armé, dont nul ne pouvait prévoir les sanglantes péripéties et les terribles conséquences, menaçait vraiment la colonie, leur amour de la paix, leur haine des dissensions fratricides qui ne sauraient profiter à personne, les firent, dans leurs conseils, se concerter, afin d'y porter obstacle dans la mesure du possible.

Il s'agissait de prévenir Selkirk de ce qui se passait loin de lui dans le nouveau pays dont il avait fait l'acquisition. Nul mieux que Lagimodière ne pouvait remplir cette mission. On s'aboucha donc avec McDonnell et, de concert avec celui-ci, il fut convenu que le canadien partirait pour le Bas-Canada. Cela voulait dire que le voyageur aurait près de 3,000 milles à faire à pied, en plein hiver. Il aurait aussi à échapper aux embûches qui lui seraient certainement tendues le long de la route. Embrassant sa femme et ses jeunes enfants, Lagimodière partit, sut échapper à tout danger et déjouer tous les complots qui avaient pour but de l'arrêter. Il remplit sa mission. Par lui, Selkirk apprit que ses gens, sur la rivière Rouge, étaient en constant danger de complète destruction.

Selkirk ayant demandé au brave coureur de bois quelle récompense il désirait pour le service immense qu'il venait de rendre, Lagimodière, dans sa touchante simplicité, se contenta de prier le noble seigneur d'obtenir l'envoi

de missionnaires dans l'Ouest pour donner les consolations de la religion à sa compagne ainsi qu'à la population métisse qu'il avait appris à aimer comme sa propre famille. Lord Selkirk organisa aussitôt une troupe de soldats à ses propres frais pour porter secours à ses colons, puis, quoique protestant lui-même, en réponse à la requête si désintéressée du brave canadien, il alla trouver Monseigneur Plessis. C'est grâce à cette intervention vraiment émouvante que les premiers missionnaires de cette nouvelle époque, dans les personnes des abbés Provencher et Dumoulin, devaient, quelques années plus tard (1818), établir à demeure l'église catholique dans l'Ouest. Plus tard, Lord Selkirk fit don à Jean-Baptiste de Lagimodière d'une grande étendue de terrain à l'embouchure de la rivière La Seine.

Malheureusement, dans l'intervalle, sur la rivière Rouge, les rivalités entre les deux camps s'envenimaient au point que pour déchaîner une bagarre sanglante il ne fallait plus qu'un côté fournisse à l'autre une provocation suffisante.

En attendant qu'il eût rassemblé les soldats qu'il jugeait utile d'envoyer sur la rivière Rouge, Selkirk eut la mauvaise inspiration d'écrire à Colin Robertson, qui remplaçait Miles McDonnell en l'absence de ce dernier, qu'il fallait, coûte que coûte, expulser la compagnie rivale. Robertson n'avait pas eu besoin de cet ordre pour agir avec violence.

On était au printemps de 1816. L'année précédente, le Fort Douglas avait été pris par les hommes de la Compagnie du Nord-Ouest après une escarmouche dans laquel-

le quatre employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson avaient trouvé la mort. Il s'agissait, semble-t-il, de venger cette défaite. Nous avons dit qu'à la tête du dernier contingent écossais se trouvait un gentilhomme du nom de Robert Semple. Une maladresse de celui-ci avait déclenché le combat le plus sanglant entre blancs durant cette période de l'histoire. Il s'agit de la bataille de la Grenouillère ou des Sept Chênes, sur laquelle nous donnerons de plus amples détails dans un prochain chapitre.

Cette bataille fut désastreuse pour la colonie fondée par Lord Selkirk. Celui-ci arriva à la rivière Rouge peu de temps après cette malheureuse et sanglante affaire, à la tête du régiment qu'il avait levé et équipé à Montréal et qui portait le nom de régiment des Meurons, du nom d'un de ses officiers, le lieutenant-colonel comte des Meurons, Suisse français de Neuchâtel. En passant, il avait enlevé le Fort William à la Compagnie du Nord-Ouest.

Au cours de ce voyage, Lord Selkirk passa avec les Indiens les traités nécessaires pour la quiétude et la simplification de ses titres de terre, fit rentrer la Compagnie de la Baie d'Hudson en possession de ce qui lui appartenait et qui lui avait été enlevé par la Compagnie du Nord-Ouest puis retourna à Montréal. Pendant son absence de cette ville, les choses y avaient été de mal en pis pour lui. Ses ennemis l'y avaient précédé et l'avaient dénoncé aux autorités qui, nous l'avons déjà vu, se trouvaient entièrement sous l'empire des "Bourgeois" du Nord-Ouest. Il s'imaginait avoir de sérieux griefs à faire redresser : il fut tout étonné de découvrir qu'au contraire on l'accusait et le rendait responsable de tous les malheureux incidents survenus en ces derniers temps à la Rivière Rouge.

Très courageusement, il se présenta devant ses juges et, non moins courageusement, il paya les amendes qui lui furent imposées. D'accusé devenant accusateur, il essaya de faire punir ceux qui avaient causé la mort du gouverneur Semple et de ses associés mais il se vit débouté de toutes ses allégations et s'aperçut qu'il était battu sur toute la ligne.

Profondément découragé de l'insuccès de ses projets humanitaires, le noble seigneur écossais retourna en son pays en 1818. Pendant que la colonie qu'il avait fondée passait par de pénibles péripéties de toutes sortes, qu'il nous sera donné de suivre en détail à mesure que nous avancerons dans notre récit, lui-même, l'esprit torturé par l'injustice du traitement qu'il avait reçu, tombait sérieusement malade et mourait à l'âge peu avancé de 49 ans, à Pau, dans le midi de la France, le 8 avril 1820.

Quels qu'aient été ses torts d'affirmer ses droits par l'entremise de ses lieutenants, avec une rigueur et une violence qui pouvaient être de bonne mise au pays d'où il venait mais qui étaient inadmissibles au Nouveau Monde, il eut du moins le mérite incontesté d'avoir fondé la première colonie d'agriculteurs de l'Ouest canadien, celle qui allait donner naissance au développement de l'immense région agricole qui s'étend de la rivière Rouge aux Montagnes Rocheuses. Comme il semble n'avoir été mû, pour fonder cette colonie, que par des sentiments essentiellement désintéressés, il est juste de lui accorder une place d'honneur dans l'histoire des origines de l'Ouest canadien.

c) Victimes des Conquérants.

Les Métis, comme nous venons de le voir, après avoir contribué de leurs connaissances, de leur expérience et de leurs efforts à l'invasion des étrangers au sein de leur immense contrée, se virent bientôt à la merci de leur rivalité. Les chefs des deux grandes compagnies concurrentes, après avoir eu recours aux services des Métis durant de longues années, ne se gênaient plus désormais pour les inviter à participer à leurs chicanes. Ils finirent même par les y contraindre : la Compagnie de la Baie d'Hudson par ses mesures vexatoires et la Compagnie du Nord-Ouest pour satisfaire ses sentiments de rivalité.

Les Métis, par atavisme et tradition, étaient lents à prendre une décision de guerre. Mais, une fois leur décision prise, rien ne pouvait les en dissuader. Méfiants par nature, ils n'accordaient pas facilement leur appui et personne ne pouvait se vanter de les avoir pour alliés. Il suffisait de paroles imprudentes pour piquer leur susceptibilité et les amener à reviser les bases de leur alliance. Des preuves incontestables d'amitié fidèle pouvaient seules conquérir leur dévouement et leur gratitude.

C'est pour toutes ces raisons que même la Compagnie du Nord-Ouest, à laquelle, par la force des choses ils étaient liés, ne réussit pas facilement à les enrégimenter pour sa lutte contre la Compagnie de la Baie d'Hudson. Aussi les "Bourgeois" ne négligèrent-ils aucune précaution pour que la coopération des Métis, qui leur était indispensable, leur fut assurée sans hésitation. Pour cela, ils se réunirent, se concertèrent et arrêtèrent leur plan avec prudence.

Ce ne fut qu'en février 1815 que la Compagnie du Nord-Ouest crut pouvoir compter sur l'appui moral et le concours actif, sinon de la nation métisse comme telle, du moins de certains de ses membres. Or, elle était décidée à agir depuis le mois d'août précédent, alors qu'Alexander McDonnell avait annoncé à John McDonald (beau-frère de Wm McGillivray), que ses gens étaient décidés à défendre leurs droits à tous risques.

* * *

Le 21 octobre 1814, Miles McDonnell faisait savoir à Cameron, et, par lui, à ceux dont il dépendait, qu'ils auraient à lui livrer, dans un délai de six mois, le Fort Gibraltar et tous les autres forts occupés par la Compagnie du Nord-Ouest. Cameron se contenta de rire au nez du porteur de cet avis et se mit à perfectionner ses moyens de résistance. En attendant que le délai fixé fut écoulé, le gouverneur, au commencement de l'année 1815, commissionna John McLeod d'aller défendre aux Métis, campés à la montagne Tortue, de chasser le bison à cheval. Pour toute réponse les Métis arrêterent McLeod.

Puis, dans leurs conseils privés qui ne réunissaient encore qu'un nombre d'hommes bien peu considérable, puisque l'on découvrit alors qu'ils n'étaient guère que 70 en tout en état de porter les armes, ils décidèrent qu'il y avait lieu de s'opposer par la force aux mesures vexatoires qu'on prétendait leur imposer. Sans pourtant encore faire des démonstrations d'hostilité ouverte, et tout en se réservant avec leur prudence coutumière, ils laissèrent com-

prendre à Cameron qu'ils étaient avec lui : ce qui permit à ce dernier de s'assurer, par ailleurs, le concours de la trentaine de chasseurs libres de diverses nationalités qui formaient le reste de la population de la Rivière Rouge en dehors des colons de Selkirk.

Dans l'intervalle, les Métis, depuis longtemps outrés qu'on leur eût enlevé leurs terres sans les consulter, adressèrent enfin une requête au gouverneur général du Canada sur ce point. Cette requête, écrite en termes très dignes, indiquait combien de tout temps les Métis surent tempérer la justice de leurs demandes du respect qu'ils croyaient devoir aux autorités constituées, tout en restant fermes dans la revendication de leurs droits. Elle stipulait qu'à moins qu'on ne leur reconnût à eux et à leurs descendants des titres de propriété bien clairs sur les terres qu'ils occupaient, ils quitteraient le pays et se réfugièrent sur le Missouri où ils traiteraient avec les Américains.

Il semble bien que les autorités canadiennes qui, comme nous l'avons vu, étaient plutôt favorables aux "Bourgeois" du Nord-Ouest, sans trop se compromettre, laissèrent entendre aux pétitionnaires que leurs droits seraient sauvegardés pourvu que, de leur côté, ils prissent fait et cause pour la Compagnie du Nord-Ouest contre sa rivale. En d'autres termes, on voulut se jouer de l'honnêteté des Métis, indigne moyen qui, comme on le verra à maintes reprises au cours de cette histoire, fut employé par les hommes au pouvoir à l'égard de ces humbles et francs postulants.

* * *

Au commencement de l'été de 1815, Laughlin McLean, à la tête d'un groupe de Métis, établit un camp à la Grenouillère, endroit situé en aval du Fort Douglas, appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson, sur la rivière Rouge. Les colons établis dans les environs furent arrêtés, leurs biens confisqués. Au nombre de 150, y compris le gouverneur, on les emmena au port Nelson, dans le but de les envoyer en Angleterre. Le tout s'était passé sans grande violence.

Sur ces entrefaites, Colin Robertson, maintenant au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de Lord Selkirk, rentrait d'un voyage à Montréal. Il se mit à la poursuite de Cameron et des hommes sous ses ordres qui emmenaient les colons, fit Cameron prisonnier et ramena les colons chez eux. Puis il se mit en frais de rallier à sa cause les Métis et les autres hommes libres.

À l'automne de la même année, arrivait Semple qui avait été choisi, au mois de mai précédent, pour remplacer Miles McDonnell : il était accompagné d'Alexander McDonnell, comme shérif et de James Sutherland, comme inspecteur général des entrepôts de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Cameron, que Robertson avait mis en liberté, obtint qu'on l'envoyât en mission chez les Cris et les Assiniboines de la Qu'Appelle, qu'on prétendait en train de s'assembler dans le but de fondre sur la colonie, au printemps. Robertson se douta-t-il alors de la fourberie de Cameron, qui n'avait vraiment eu dans l'idée que d'aller lui-même soule-

ver les Indiens ? En tous cas, il crut bon d'agir avec promptitude et vigueur : le 17 mars 1816, il s'emparait du Fort Gibraltar, le château-fort de la Compagnie du Nord-Ouest. Cameron arrivait à la tête d'une bande d'Indiens. Robertson se porta à sa rencontre, le défit et s'empara une seconde fois de sa personne, se gardant bien, cette fois, de le remettre en liberté.

Puis il remonta la rivière et s'empara du Fort Pembina. C'est alors qu'il reçut de Selkirk cet ordre, dont nous avons parlé au chapitre précédent, d'avoir à expulser la compagnie rivale. Cameron fut expédié à York Factory. Le Fort Gibraltar fut démoli et à moitié incendié. Puis, la zizanie s'en mêlant, Semple envoya Robertson à la Baie d'Hudson avec ordre de rentrer en Angleterre.

* * *

d) *La Grenouillère.*

C'est ici, le 19 juin 1816, qu'intervient l'incident de la Grenouillère ou des Sept Chênes. Comme dans tous les incidents dramatiques de cette nature, et à cause du parti pris existant de part et d'autre, il serait injuste de vouloir faire porter la responsabilité sur qui que ce soit en particulier. Le hasard, surtout, fut le grand coupable.

Voici donc les faits, sans commentaires. Dans son voyage sur la Qu'Appelle, Cameron avait vu Alexandre McDonnell, auquel il avait fait part des intentions de Robertson sur la rivière Rouge. McDonnell avait quitté son fort peu de temps après Cameron et s'était transporté au

Portage-la-Prairie où il avait organisé ses hommes pour le transport d'une quantité de pemmican qu'il avait reçu ordre de remettre aux canotiers d'une flottille venant de Montréal avec des provisions pour les établissements de l'Ouest.

À la tête de ces hommes, au nombre de 50 ou 60, dont les quatre-cinquièmes peut-être étaient Métis, il avait placé Cuthbert Grant, avec Michel Bourassa et Antoine Houle comme capitaines. Le parti comprenait, en outre des Métis, quatre Indiens et six Canadiens français. La petite troupe avait l'ordre formel d'éviter tout ce qui pût jeter l'alarme dans la colonie de la Rivière Rouge ou parmi les occupants du Fort Douglas. Les hommes devaient contourner cet établissement de la Compagnie de la Baie d'Hudson et rencontrer, sur la rivière, les canots de Montréal, auxquels ils remettraient leurs charges et dont ils recevraient les vivres destinés à ravitailler la population de 500 employés échelonnés du Portage-la-Prairie à la Qu'Appelle, et jusqu'au lac Athabasca.

De son côté, Semple avait pris des mesures pour empêcher la jonction des canots de Montréal avec les charrettes de Qu'Appelle. Une canonnière, commandée par le lieutenant Holt, croisait sur le lac Winnipeg : des batteries avaient été élevées le long de la rivière.

McDonnell avait eu vent des précautions prises par le représentant de Lord Selkirk et avait dépêché des exprès au devant des canots de Montréal, puis il avait résolu d'ouvrir une communication entre Qu'Appelle et le lac Winnipeg, d'où l'expédition de 50 ou 60 hommes déjà mentionnée. Ces hommes reçurent l'ordre de passer loin

derrière le Fort Douglas afin d'éviter toute rencontre avec les habitants de celui-ci.

Comme l'escorte s'avavançait paisiblement, longeant un marais — la Grenouillère — à environ quatre milles du fort, elle fut aperçue par une sentinelle au moyen d'une longue-vue. Semple rassembla aussitôt 28 de ses officiers et soldats, se mit à leur tête, sortit du fort et se porta à la rencontre du détachement de la Compagnie du Nord-Ouest.

Les hommes de celui-ci étaient fort éparpillés : 24 d'entre eux avaient tellement devancé les autres qu'ils s'en trouvaient complètement séparés. Lorsque les 26 formant le deuxième groupe aperçurent Semple et ses hommes, marchant sur eux dans tout l'appareil militaire d'une colonne d'attaque, ils se crurent poursuivis et songèrent à rejoindre leurs camarades. Ils jugèrent bon, cependant, de dépêcher tout d'abord une sorte de parlementaire à la troupe qui s'avavançait afin d'essayer de savoir à quoi s'en tenir. Cette mission fut confiée à un Canadien nommé François-Firmin Boucher, fils d'un aubergiste de Montréal, parce qu'il parlait bien l'anglais.

Quelques paroles assez vives s'échangèrent entre lui et Semple et, finalement, celui-ci, dans un geste irréfléchi, saisit la bride de la monture de Boucher, et, tandis qu'il commandait à ses hommes de l'arrêter, voulut saisir aussi son fusil. Un coup de feu partit. D'après Boucher, Semple aurait commandé à ses soldats de tirer et, presque aussitôt, il aurait senti une balle lui effleurer l'oreille, tandis qu'une autre balle perçait la couverture dont s'enveloppait un sauvage qui s'avavançait vers le gouverneur en pro-

nonçant des paroles de paix. Ses dires sont confirmés par Joseph Pelletier dit Assiniboine et Jean-Baptiste Marseillais.

Le rapport officiel de Coltman ne laisse aucun doute sur le point que le premier coup de feu, qu'il attribue cependant à un accident, provint du côté de Semple. Quoi qu'il en soit, et comme il arrive toujours une fois que les passions sont soulevées, les coups de feu se succédèrent de part et d'autre et, dans les deux groupes, les hommes commencèrent à tomber. Bien que les hommes de la Compagnie du Nord-Ouest ne fussent qu'au nombre de 26, ils avaient sur ceux de la Compagnie de la Baie d'Hudson l'avantage d'être pour la plupart des enfants de la prairie, tous fins tireurs, et d'avoir des chevaux derrière lesquels ils purent s'abriter pour faire feu. Le résultat de cette malheureuse rencontre fut que, du côté des hommes du Fort Douglas, 21 hommes, dont le gouverneur Semple lui-même, restèrent sur le carreau, tandis qu'il n'y eut qu'un tué, un nommé Batoche, et quatre blessés, dont un nommé Trottier, du côté adverse.

Semple fut frappé dès le début de l'action; en se sentant touché, il enjoignit à ses compagnons de se retirer. Ceux-ci ne voulurent rien entendre et se portèrent, au contraire, bravement mais imprudemment, en groupe, au secours de leur chef, ce qui explique la rapidité et l'énendue du massacre qui se fit parmi eux. Le gouverneur, qui n'avait été que légèrement blessé, s'en serait sans doute tiré, et déjà il avait obtenu la protection de Cuthbert Grant lui-même qui l'avait placé sous les soins d'un Canadien du nom de Vasseur, lorsqu'un sauvage du nom de Machica-

baou survint, le reconnut et lui brûla la cervelle en s'écriant : "C'est toi, chien que tu es, qui as été la cause de tout cela, et tu ne vivras plus."

Non loin de là, un Anglais du nom de John Pritchard, qui allait être massacré, se rendait prisonnier à un certain Lavigne qui, au péril de sa propre vie, réussissait à le confier aux soins de Morin dit Perreault et de Margeau : ceux-ci l'emmenèrent au camp de Grant. Telle fut la bagarre connue dans le camp français sous le nom de bataille de la Grenouillère, à cause du marais sur les bords duquel elle se livra, et, dans le camp anglais, sous celui d'escarmouche des Sept-Chênes, à cause d'un bouquet de ces arbres situé dans le voisinage.

* * *

Tels sont les faits que des historiens soi-disant impartiaux ont dénaturés dans le but de rejeter la responsabilité de cette malheureuse affaire sur la conduite sournoise, barbare et brutale des Métis. Peut-on, à la lumière de ces faits, refuser d'admettre que les Métis furent, comme nous l'avons indiqué dans le titre de ce chapitre, sinon victimes de la rivalité des conquérants, du moins le jouet des circonstances et du hasard.

À notre avis, cette bagarre sanglante est née surtout de l'imprudence d'un homme qui, ignorant des particularités de la contrée où il venait d'arriver, pécha sans songer à la conséquence de ses actes, par excès de zèle.

Que les employés de la Compagnie du Nord-Ouest aient eu la résolution bien déterminée de vaincre leurs con-

currents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'ils aient décidé de reprendre le Fort Gibraltar et, après la nouvelle de sa destruction, de s'emparer du Fort Douglas en réduisant leurs occupants à la famine, cela semble un fait acquis. Mais est-il admissible que ces hommes se soient laissé aveugler au point de compromettre le succès de la mission sérieuse qu'on venait de leur confier, à savoir : celle de remettre les provisions dont ils étaient porteurs aux canots de Montréal, pour s'engager dans une affaire dont les risques étaient si graves ?

D'ailleurs, n'aurait-il pas été préférable et beaucoup plus simple pour Cuthbert Grant et ses hommes de rencontrer la brigade de Montréal, qui ignorait encore la reprise du Fort Gibraltar, et de l'empêcher de remonter la rivière Rouge, s'exposant ainsi aux canons du Fort Douglas sous lesquels elle devait passer. De toute urgence, il fallait la prévenir. Leur intérêt leur commandait donc de ne pas provoquer de rixes prématurées.

Enfin, si les gens de la Compagnie du Nord-Ouest s'étaient réellement proposés malgré tout d'attaquer le Fort Douglas avant d'accomplir leur jonction avec les canots de Montréal, est-il plausible d'admettre qu'ils fussent assez imprudents pour diviser leurs forces devant des ennemis dont l'organisation militaire était censée être bien supérieure à la leur. Cuthbert Grant n'était pas homme à compromettre ainsi l'avenir de sa compagnie.

De plus, même si les hommes ainsi chargés d'une mission par la Compagnie du Nord-Ouest étaient responsables de la bataille de la Grenouillère, peut-on en rejeter l'opprobre sur la nation métisse ? François-Firmin Bou-

cher, dont l'altercation avec le gouverneur Semple précéda l'échauffourée n'était-il pas un Canadien ? Celui qui tua Semple n'était-il pas indien ? D'un autre côté, qui sauva la vie de Pritchard, si ce n'est Morin dit Perreault et Margeau, deux métis français ?

N'est-il pas prouvé aussi que le premier coup de feu fut tiré du côté des anglais, soit par Moor, soit par Holt ? Que les Métis se soient défendus, rien de plus naturel. S'ils remportèrent la victoire, pourquoi leur en faire grief ? S'ils eussent été vaincus, se serait-on gêné pour proclamer l'attaque de Semple comme une action d'éclat ?

Enfin, qu'on n'oublie pas qu'il y avait aussi des Métis du côté des anglais de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tels Pambrun, qui alla à Fort Qu'Appelle, Moustouche Boutino, qui vint prévenir Semple de l'approche de Grant, et Louis Nolin qui informa les gens du Fort Douglas que leurs adversaires de la Compagnie du Nord-Ouest se proposaient de les attaquer.

On ne saurait trop répéter que le hasard et les circonstances, aidés par beaucoup d'imprudence du côté de Semple et de ses hommes, furent la cause principale de ce regrettable épisode, auquel, disons-le en terminant, les Métis ne se trouvèrent mêlés que comme individus et non comme nation, ainsi que l'indique clairement le fait qu'ils se trouvaient des deux côtés.

Un résultat bien naturel de l'épisode de la Grenouillère fut que, le lendemain, le Fort Douglas se rendait, sans coup férir, aux hommes de la Compagnie du Nord-Ouest; ceux-ci se trouvèrent donc ainsi, presque de façon inattendue, maîtres de la rivière Rouge. Un an plus tard,

deux commissaires, W. B. Coltman et John Fletcher, étaient nommés par le gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, pour s'enquérir des détails de cette sanglante affaire. Seul Coltman se rendit sur les lieux. Nous avons vu que son rapport plaçait clairement la faute sur Semple et ses hommes. Il fit en sorte, cependant, que chaque compagnie rentrât dans ce qui lui appartenait, et suggéra que la colonie fut gouvernée directement par les autorités impériales, à Londres. Il proposa surtout la fusion des deux compagnies, projet qui devait prendre encore quatre ans pour se réaliser, soit le 26 mars 1821.



2° — L'ORGANISATION PRIMITIVE

a) *L'oeuvre des missionnaires.*

LA vie sociale des Métis, comme celle de presque toutes les nations où règne le christianisme, doit son caractère, en bonne partie, aux missionnaires du Christ. Pour évangéliser, aussi bien que pour répandre la pratique des sacrements et des vertus chrétiennes, les missionnaires doivent d'abord chercher à grouper tant les infidèles que les fidèles autour d'une croix ou d'un clocher. Cette oeuvre de centralisation constitue déjà l'origine d'un foyer de civilisation, nécessaire à toute vie sociale organisée.

En 1817, par une pétition adressée à Mgr Plessis, évêque de Québec, et signée de vingt-quatre noms dont vingt français et quatre écossais, Lord Selkirk demandait l'envoi de missionnaires sur la rivière Rouge.

Mgr Plessis se rendit à cet appel pressant et motivé. Les abbés Joseph-Norbert Provencher et Joseph-Nicholas-Sévère Dumoulin furent choisis pour aller fonder ce qui devait être l'église de Saint-Boniface. Pour assurer l'avenir financier de la mission de la Rivière Rouge, l'évêque

de Québec sollicita des contributions pécuniaires de toutes ses ouailles, dans une circulaire qu'il envoya à tous les curés de son immense diocèse. L'abbé Provencher reçut les pouvoirs et les facultés d'un vicaire général. Entre autres recommandations, l'évêque enjoignait aux deux missionnaires de régulariser les unions entre les Canadiens français et les femmes indiennes. Avant lui, les missionnaires jésuites, au temps de La Salle, n'avaient pas hésité à encourager les mariages entre blancs et rouges.

De plus, le gouverneur en chef des deux Canadas et capitaine général, Sir John Cape Sherbrooke, accorda à Mgr Plessis un document écrit en anglais et en français qui devait servir aux prêtres à se faire agréer de la population blanche de l'Ouest. Enfin, à la suggestion cette fois de Lord Selkirk, Sir J. C. Sherbrooke leur donna pour escorte un officier du département indien, le chevalier Jean-Baptiste de Lorimier. Ainsi équipés et escortés, les deux prêtres se mirent en route le 9 mai 1818 en compagnie du séminariste Guillaume Edge qui se proposait de continuer ses études à la Rivière Rouge.

Le 16 juillet 1818, les missionnaires arrivèrent au Fort Douglas où ils furent chaleureusement accueillis par le gouverneur de la colonie, Alexander McDonnell, un catholique, et par une centaine d'habitants des environs.

Quelques jours après leur arrivée, ils s'installaient sur le domaine que Lord Selkirk leur avait généreusement donné : environ cinq milles de terre sur quatre milles à l'embouchure de la rivière la Seine, sur la rive droite de la rivière Rouge et quinze chaînes carrées un peu plus haut sur cette dernière rivière. Habitation et chapelle y furent

construites et, deux semaines plus tard, les missionnaires avaient déjà baptisé 72 enfants et enseignaient le catéchisme aux enfants et adultes qui désiraient s'instruire dans la doctrine catholique.

L'arrivée des missionnaires fut suivie, à un mois d'intervalle, d'un contingent d'une vingtaine de colons canadiens dont les travaux et les exemples devaient contribuer à fixer au sol les Métis encore nomades.

Malheureusement, de 1818 à 1823, la colonie ne connut que disette et misère. Pendant quatre années consécutives les semences de blé furent ravagées par des nuées de sauterelles. Non seulement les Canadiens durent se priver de pain, aliment alors inconnu chez les indigènes, mais leur substance ne fut assurée que grâce aux chasses au bison, dirigées par les Métis.

Pendant ce temps, les missionnaires se mettaient à l'œuvre; ils évangélisaient et ils enseignaient. Mgr Provencher (sacré évêque le 12 mai 1822) se fit maître d'école. Il eut d'abord pour le seconder le séminariste Guillaume Edge, remplacé en 1820 par M. Sauvé. En 1822, M. Harper était entré en charge de la petite école de Saint-Boniface et l'évêque lui-même entreprenait dès cette époque de préparer certains élèves à suivre un cours classique. Il n'oubliait pas pour cela l'établissement des missions dans les divers endroits où la population était assez nombreuse pour justifier la desserte d'un prêtre.

La principale de ces missions, en dehors de Saint-Boniface, fut celle de Pembina. C'était le meilleur pays de chasse de tous les environs et le plus rapproché des villes de l'ouest américain. Les échanges des produits de

chasse et l'achat des vivres et autres denrées y étaient d'autant plus faciles. Aussi, on fit bientôt en sorte d'y bâtir une chapelle et un presbytère autour desquels s'érigea bientôt un village de cabanes.

Tout allait donc pour le mieux, dans les circonstances, pour les Canadiens et les Métis qui étaient demeurés si longtemps privés de direction spirituelle. En dépit des dégâts causés par les sauterelles, on commençait à croire que le pays finirait par subvenir aux besoins de la population. Mais la politique et la zizanie qui toujours en résulte vinrent jeter le trouble au milieu de ces gens qui ne demandaient en somme que peu de chose : qu'on les laissât paisiblement vivre en frères sans s'inquiéter si les uns avaient le teint plus bronzé que les autres et satisfaits d'adorer le même Dieu devant qui, dit le poète, "toutes les âmes sont blanches."

* * *

Nous avons vu que Lord Selkirk était allé mourir en France en 1820. Son exécuteur testamentaire, John Halkett, qui était aussi son beau-frère, vint à la rivière Rouge au printemps de 1822, afin de se rendre compte sur place des progrès que faisait la colonie établie en ces pays qu'il considérait perdus par son malheureux beau-frère. Cela ne sourit pas à M. Halkett qu'on divisât les forces vives de la colonie en formant des établissements hors du rayon de Lord Selkirk avait choisi comme centre du territoire qu'il avait acheté.

Il prit donc des mesures pour que le groupement de

Pembina fût discontinué et pour que tous les habitants vinssent demeurer à la fourche des deux rivières Rouge et Assiniboine. Cette démarche n'avait rien d'arbitraire : la frontière entre les États-Unis et les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord venant d'être délimitée, Pembina faisait partie des États-Unis.

Pour arriver à ses fins, Hackett ne crut pas mieux faire que d'interdire à Mgr Provencher d'aller à Pembina ou d'y laisser aller ses prêtres. Mgr Provencher eut beau protester, Hackett ne voulut pas céder. Il était d'ailleurs soutenu et encouragé par la Compagnie de la Baie d'Hudson qui ne pouvait voir d'un bon œil que les meilleurs trappeurs dont elle disposait pour son commerce de fourrures, les Métis, en devenant citoyens américains, échappassent à son autorité et, peu à peu, en conséquence, se massent, parmi les colons de la Rivière Rouge, les idées d'émancipation qu'ils allaient acquérir au contact des Américains.

Par respect pour la mémoire du fondateur de la colonie, Mgr Provencher crut devoir se rendre aux désirs de son exécuteur testamentaire. Pour forcer les habitants de Pembina à rentrer à Saint-Boniface, il leur fit savoir qu'il ne pouvait plus y laisser un prêtre résident pour les instruire. Les Métis, comme les Canadiens leurs frères, sont très religieux. Ils appréciaient à sa juste valeur l'œuvre des prêtres parmi leur population. Ils décidèrent de les suivre. Pembina fut donc abandonné.

Mgr Provencher en profita pour encourager de plus en plus ses ouailles à s'établir sur les fermes des deux côtés des rivières Rouge et Assiniboine, à leur confluent. Il

n'eut pas de peine à leur faire voir les avantages de rester groupés. Il était plus facile, aussi, pour leurs enfants de fréquenter les écoles. Ainsi, les Métis, sous l'influence de la religion, s'habituèrent peu à peu, non sans regret il faut le croire, à renoncer à leurs habitudes nomades.

D'ailleurs, vers cette époque, un traiteur du nom de Hess, qui chassait le buffle du côté de Pembina, fut poursuivi par les Sioux qui massacrèrent sa femme, une Sau-teuse, une de ses filles et deux compagnons métis. Bien que les Métis ne manquent pas de courage, ils ne se font pas une vertu de la témérité et n'ignorent pas non plus que la prudence est toujours bonne conseillère. Les avis de Mgr Provencher leur parurent sages : ils les suivirent.

Ils prirent leurs terres à l'embouchure de l'Assiniboine. Les Écossais avaient les leurs en aval du Fort Douglas. Les Canadiens et les Métis se groupèrent un peu partout; les deux centres principaux, cependant, en dehors de Saint-Boniface, furent Saint-Norbert et la Prairie-du-Cheval-Blanc (Saint-François-Xavier). Toute cette division des terres se fit sans heurt. Le fanatisme religieux faisait complètement défaut. Catholiques et protestants vivaient en frères, chaque section ayant son école et son église, chacune apprenant la langue de l'autre. La fusion, vers cette époque, de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest sous le nom de celle-là, le 26 mars 1821, ne contribua pas peu à resserrer les liens entre les deux populations, anglaise et française, de la colonie de la rivière Rouge.

b) *Au fil des événements.*

L'époque qui s'étend de 1823 à 1835 est marquée de quelques événements remarquables. Nous en noterons quelques-uns. En 1823, des particuliers firent venir des États-Unis un certain nombre d'animaux domestiques. Mgr Provencher, entre autres, fit d'énormes sacrifices pour monter une sorte de ferme modèle qui permettrait à sa mission de se suffire lorsque la chasse ou la pêche viendraient à manquer.

Cette même année, le capitaine Bulger fut remplacé par Robert Pelly, comme gouverneur de la colonie. De 1823 à 1827, l'abbé Destroismaisons, arrivé à la rivière Rouge au mois d'août 1820, eut charge de la mission de Saint-François-Xavier.

Imitant la population de langue française, la colonie écossaise avait ouvert une école en 1821. Bien que ses membres fussent en majorité presbytériens, ils n'avaient eu que des ministres anglicans, le premier un M. John West, et le deuxième un M. David T. Jones.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, remarquant ce qu'accomplissait l'évêque de Saint-Boniface avec sa ferme, entreprit d'en établir une semblable sur la pointe Douglas. Le premier administrateur en fut un Écossais du nom de William Laidlow, homme d'une certaine expérience, qui ne réussit pourtant qu'à se ruiner parce qu'il crut devoir adapter au pays les usages d'Écosse et le faire sur un pied relativement gigantesque. Des milliers de livres sterling furent gaspillées en constructions immenses et en forts salaires. La compagnie, qui connaissait ce que c'était que

le commerce des fourrures, n'entendait rien à la culture. Au bout de deux ans, tout était abandonné. On s'orienta alors d'un autre côté : on s'avisa de vouloir utiliser la toison des bisons pour tisser des étoffes à l'usage des gens du pays, de fabriquer des cuirs avec les peaux : mais on manquait de métiers. La *Buffalo Wool Company* eut, elle aussi, une brève existence.

En 1824, la moisson fut abondante. Malheureusement, il n'y eut que les Écossais pour récolter : les Métis avaient préféré courir le hasard de la chasse et, justement, celle-ci fit presque complètement défaut cette année-là. Mais ils surent profiter de la leçon fournie par les Écossais. Ils se construisirent eux aussi des maisons et clôturèrent leurs champs. Les habitudes de la vie sédentaire commencèrent pour tout de bon à s'infiltrer chez eux, mais il fallut la disparition absolue des buffles pour leur faire abandonner définitivement le goût de la chasse.

D'un autre côté, en finissant par se grouper à demeure, ils s'instruisaient davantage des vérités de la religion, pour lesquelles ils avaient, dès le premier jour de l'arrivée des missionnaires, montré beaucoup d'empressement. Cet empressement, ils le tenaient de leurs pères et de leurs ancêtres blancs, les coureurs de bois, qui, malgré leur vie d'aventures, n'avaient jamais oublié les enseignements reçus dans leur jeunesse et qui, bien plus, avaient exercé une influence heureuse sur les populations indigènes, préparant en cela les voies aux apôtres de l'Évangile. Citons comme exemple la famille Tourangeau habitant à l'île à la Crosse et que Mgr Taché, lors de son premier voyage au lac Athabasca en 1846, devait trouver fervente chrétienne.

Mentionnons aussi la tempête de neige précoce de l'automne de 1825 qui emprisonna dans leurs camps les chasseurs de buffles, les obligeant à manger leurs bœufs d'attelage, puis leurs chiens, ce qui n'empêcha pas une trentaine des malheureux de périr soit de faim, soit de froid. À la fonte des neiges, au printemps de 1826, le hasard voulut que l'atmosphère se réchauffât trop brusquement : le dégel fut trop rapide, la glace se mit en marche tout à coup, par blocs énormes, qui brisèrent tout sur leur passage. Ce fut un *sauf-qui-peut* général vers les hauteurs, les malheureux inondés emportant leurs pauvres petits ménages et traînant leurs animaux à la remorque. Les colons écossais se réfugièrent à l'est de la rivière Rouge sur une élévation portant le nom de Bird's Hill. Les Canadiens et les Métis, sous la conduite de Mgr Provencher et de MM. Destroismaisons et Harper, se transportèrent à un endroit élevé qu'on désignait sous le nom de Silver Heights, à l'ouest de la rivière. L'eau monta jusqu'au 20 mai et, un moment, les réfugiés d'un endroit comme de l'autre purent croire leur dernière heure venue. Ce ne fut que le 20 juin que la rivière rentra dans son lit. Elle avait monté à 40 pieds au-dessus de son niveau normal. Lorsque les pauvres gens rentrèrent à leur village, ils ne trouvèrent debout que la maison de Mgr Provencher.

Deux cent cinquante-trois colons écossais, découragés, quittèrent le pays. Le vide créé par le départ des familles écossaises fut compensé jusqu'à un certain point par l'arrivée de 150 colons du nord, tous anciens serviteurs des compagnies, gens déjà acclimatés, qui firent de bons colons. Ils contribuèrent puissamment à assurer l'avenir de la pe-

tite colonie. Les choses progressèrent ainsi, sans grand changement jusqu'en 1830.

* * *

À cette époque, les seuls consommateurs des produits agricoles étaient les producteurs eux-mêmes. Le marché le plus proche était à 2400 milles et les canots formaient le seul moyen de transport. La Compagnie de la Baie d'Hudson, certes, ne trouvait pas son profit à maintenir cet établissement : si elle le faisait, c'est qu'elle désirait impressionner les esprits en Angleterre pour qu'ils lui conservassent son monopole. Elle se voyait maintenant en face d'un problème sérieux : celui d'assurer aux colons un moyen d'écouler leurs produits.

Le gouverneur Donald Mackenzie eut l'idée, pour faire diversion et calmer les esprits, d'inviter les cultivateurs à s'adonner à la culture du lin et du chanvre et de s'occuper de fabriquer de la toile. La compagnie s'offrit à fournir la semence : on se mit à l'œuvre. Comme le sol de la Rivière Rouge, une marne noire très riche, s'adonnait excellentement à ce genre de culture, il y eut une récolte abondante. Seulement, il s'agissait maintenant de rouir et de battre ce lin, et les notions les plus élémentaires pour le traitement du lin et du chanvre leur faisaient défaut. Comme pour la toison des buffles qu'on voulait transformer en étoffe, on n'avait point de métiers et l'on n'avait pas non plus de rouets. Résultat : beaucoup de travail pour rien. La récolte pourrit sur place.

Il fallait trouver autre chose. Quelqu'un se mit en

tête d'utiliser la graisse des buffles abattus dans la prairie. Une compagnie se forma pour cette nouvelle industrie. Ce fut un vrai désastre. À la fin de l'année 1833, la société fut dissoute.

On était en 1834. Une nouvelle idée germa dans le cerveau, fertile aussi, du nouveau gouverneur, Alexander Christie. Les moutons, avec leurs épaisses toisons, devaient pouvoir, mieux que tous autres animaux, résister aux froids terribles du Nord-Ouest ! Pourquoi n'en pas élever ? Nouvelle société qui alla acheter 1475 moutons au Kentucky, à 1200 milles au sud : il en mourut ou il fallut en abattre les trois quarts le long de la route.

Cependant la colonie de la Rivière Rouge, à travers toutes les épreuves dont nous venons de parler, continuait à se développer. Vers cette époque la compagnie, loin de se laisser décourager par le piètre résultat de ses essais précédents, se lança dans une nouvelle entreprise. Voyant ce que Mgr Provencher continuait à accomplir à Saint-Boniface avec la ferme qu'il y avait installée pour les besoins de ses missions, elle voulut tenter de nouveau l'expérience d'une ferme modèle. Celle-ci fut établie à l'embouchure de la rivière Assiniboine, sur le côté nord. Un gentilhomme récemment arrivé de Londres avec sa famille, le capitaine Cary, en fut mis en charge. On fit venir d'Angleterre les instruments les plus perfectionnés et des chevaux de race. Il n'y eut guère de profit que du côté de ces derniers; grâce à eux, la race chevaline à la Rivière Rouge fut vraiment améliorée. Par ailleurs, le résultat de cette entreprise, qui se maintint cependant dix ans, fut plutôt une perte qu'un gain pour ses promoteurs. Le ca-

pitaine Cary passa au Canada en 1847; en 1852 une inondation emporta ce qui restait des superbes constructions qu'il avait élevées. Ce fut la dernière des expériences de ce genre de la part de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le 28 ou 29 mai 1833, Mgr Provencher, après une tournée dans le Bas Canada pour y solliciter des dons qu'on lui accorda généreusement, posait la première pierre de sa cathédrale, et cinq maçons, dont Guillaume Fournier et J.-B. Charbonneau, se mettaient à l'œuvre. L'édifice avait cent pieds de long et quarante-cinq de large; de façade imposante et surmontée de deux tours, la cathédrale devint l'orgueil de la colonie. Elle fut terminée en 1837. Le poète américain Whittier en a immortalisé les "turrets twain" dans l'un de ses plus beaux poèmes.

De son côté, la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1835, rachetait pour £82,000 tout le territoire qu'avait acquis Selkirk en 1811, ce qui non seulement lui donna la propriété des terres mais aussi lui rendit ou lui confirma le gouvernement du pays. Cette année-là aussi, la compagnie commença à mettre un peu d'argent en circulation dans la colonie : les chasseurs, au lieu de ne recevoir que des marchandises pour leurs fourrures, reçurent en même temps quelques menues pièces blanches et parfois des billets de banque.

Voyons, à ce propos, comment jusqu'alors s'était fait ce qu'on appelait le commerce de la traite. La peau de castor servait d'étalon à la valeur des autres fourrures : on l'appelait "un pelu." Si la fourrure qu'on présentait ne valait que la moitié d'une peau de castor, c'était un demi-pelu; si elle en valait le double, c'était deux pelus, etc.

Les commis recevant les fourrures disaient donc au chasseur qui les apportait : "Vous avez 200, 500, 700 pelus." Une chemise pouvait valoir 12 pelus, une étoffe 3 pelus la verge, le sucre $\frac{1}{2}$ pelu la livre. Le chasseur recevait des marchandises en proportion de la quantité de pelus qu'il avait apportés. S'il échangeait seulement une partie de ce qu'il apportait, la compagnie reconnaissait lui être débitrice de tant de pelus; si c'était le contraire, et que sa réputation fût bonne, il devait combler la différence au voyage suivant. S'il échangeait le tout, l'affaire était close.

Les chasseurs n'avaient pas le droit de vendre leurs pelleteries à des étrangers, ni de les emporter pour les vendre hors du pays et, bien entendu, c'était la compagnie qui fixait les prix de part et d'autres. Il va sans dire que les profits des chasseurs étaient bien minces : ils étaient cependant plus considérable que ceux des Indiens qu'on écorchait sans merci. Par exemple, une peau qu'on payait vingt shillings à un blanc ou à un Métis, on ne la payait qu'un shilling à un Indien. Ceci amena naturellement les Indiens à faire leurs échanges par l'entremise de leurs cousins métis, ce qu'apprenant la compagnie toute puissante fit publier un ordre défendant, sous peine de prison, d'échanger des fourrures avec les Indiens.

Des constables armés reçurent l'ordre à cet effet de visiter dans ce but les maisons soupçonnées de recéler des fourrures achetées des Sauvages : dans l'exécution de leurs mandats, ces constables commirent maints actes révoltants qui, peu à peu, indisposèrent fortement les Métis et, comme nous l'avons vu, finirent par leur faire prendre d'éner-

giques mesures de représailles devant lesquelles la compagnie dut céder et changer de conduite.

Comme exemples de ces sortes de descentes de police injustifiées, on cite le cas de Régis Laurence qui, en 1828, fut accusé d'avoir en sa possession un lot de pelleteries achetées des Indiens. Les constables trouvant la maison fermée à clef enfoncèrent les portes et emportèrent toutes les fourrures qu'ils trouvèrent, sans s'inquiéter de leur provenance. Dans un autre cas, vers la même année, ils allèrent jusqu'à incendier la maison et à détruire les filets de deux Canadiens du lac Manitoba, dont l'un était aveugle. Un ferblantier d'origine italienne, pour la même offense, fut jeté en prison puis déporté.

L'histoire de ces temps abonde en faits semblables qui montrent jusqu'à quel point la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans sa soif de l'or, pouvait pousser le mépris des droits des êtres sur lesquels, par les termes de sa charte, elle exerçait un pouvoir absolu.

Pourtant, il s'est trouvé et il se trouve encore des historiens capables de n'éprouver que de l'admiration pour cette compagnie qui n'eut jamais d'autre but que d'empiler des dividendes pour ses actionnaires !

Son œuvre de civilisation et de colonisation, en dehors des efforts de Lord Selkirk, a été parfaitement nulle : il est même permis de dire que le Nord-Ouest canadien n'a commencé à se développer qu'après les événements de 1869-70 et, si la population du Canada n'est encore que de 10,000,000 au lieu de 20,000,000, la faute en est à la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, du temps qu'elle avait le pouvoir sur ces vastes territoires, a tout fait pour

décourager le développement des ressources autres que celles des fourrures.

En 1835, le gouvernement d'Assiniboia se donna une constitution qui prévoyait un conseil de membres inamovibles recrutés parmi les notables du pays, élus censément par le peuple mais en réalité par la compagnie. Le gouverneur général de la compagnie était président du conseil. Parmi les autres membres, on trouvait l'évêque catholique et l'évêque anglican, le bourgeois du Fort Garry — fort alors en construction sur les ruines du Fort Gibraltar — le médecin de la compagnie et quelques autres personnalités anglaises ainsi que cinq ou six autres notables, amis des Métis ou, surtout, par la suite, métis eux-mêmes. C'est ainsi que Cuthbert Grant fit partie du premier conseil inauguré le 12 février 1835, que présidait Sir Georges Simpson, gouverneur général de la compagnie de 1821 à 1863. À cette première réunion on décida d'organiser un corps de volontaire, de bâtir une prison et un palais de justice dans l'enceinte même du Fort Garry, et l'on divisa la colonie en quatre districts, chacun présidé par un magistrat. Le système de jury par là-même devenu nécessaire, s'inaugura le 28 avril 1836, lors du procès de Louis Saint-Denis, accusé de vol.

En 1838, Mgr Provencher, malgré l'opposition du gouverneur général Simpson, envoyait des missionnaires jusqu'à l'île à la Crosse : les pères Taché et Laflèche; tandis qu'il chargeait les pères Demers et Blanchet d'aller évangéliser les sauvages de la Colombie. Ces prêtres étaient tous les quatre destinés à être évêques : le premier de Saint-Boniface, le second de Trois-Rivières, le troisième de l'Orégon et le dernier de Vancouver.

En 1839, arriva de Montréal le premier juge de la Rivière Rouge, le juge Adam Thom. Fort Garry était maintenant devenu le centre de la population et c'est dans le palais de justice qu'on y avait érigé qu'il tint ses assises. Il fut immédiatement vu d'un mauvais œil par les Métis qui avaient été mis au courant de ses agissements lors du soulèvement de 1837-38, dans le Bas Canada.

Un événement de grande importance de cette époque fut l'arrivée à la Rivière Rouge des premières Sœurs Grises, le 21 juin 1844. C'étaient les sœurs Valade, Lagrave, Coutlée et Lafrance. Elles furent reçues par la population métisse avec la même joie qu'à l'arrivée des premiers missionnaires, en 1818. Ces sœurs ouvrirent aussitôt une école pour les filles, reprenant ainsi l'œuvre des sœurs Nolin, filles d'un ancien officier de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, quelques années auparavant, avaient enseigné dans une école fondée par Mgr Provencher et qui avaient dû se transporter à la Baie Saint-Paul où l'abbé Belcourt leur avait confié tous les enfants, garçons et filles, de cette paroisse. Non seulement les catholiques, mais beaucoup de familles protestantes tinrent à placer leurs filles chez les religieuses : c'est de ce moment que datent les bonnes relations qui n'ont cessé d'exister depuis entre plusieurs familles protestantes de Winnipeg et les Sœurs Grises de Saint-Boniface. Il va sans dire que les Métis ne furent pas les derniers à profiter de l'avantage qui leur était offert de faire instruire leurs filles comme ils avaient déjà celui de faire instruire leurs garçons. Les religieuses se virent bientôt entourées de nombreuses élèves de toutes les classes et des diverses nationalités représen-

tées à la Rivière Rouge. L'une des plus belles et des plus pures œuvres de Winnipeg et de Saint-Boniface d'aujourd'hui, venait de naître.

c) *Les précurseurs de l'émancipation.*

En dépit des épreuves relatées ci-dessus, la population de l'établissement de la Rivière Rouge augmentait assez rapidement pour justifier les prévisions du fondateur. Alors qu'en 1831, cette population n'était encore que de 2417, en 1843, au Fort Garry, à Saint-Boniface et dans les environs, on ne comptait pas moins de 5143 âmes, formant 870 familles dont 571 étaient métisses ou, quelques-unes, indiennes, 152 canadiennes-françaises, 118 écossaises et 24 anglaises. Le reste de la population provenait à peu près également de la Suisse, de l'Italie, de la Norvège, du Danemark, de l'Allemagne, de la Pologne et des États-Unis. Les Métis et les Canadiens français étaient donc en majorité.

Aussi, bon gré mal gré, la Compagnie de la Baie d'Hudson dut, petit à petit, permettre que cette majorité eût son mot à dire dans la direction des affaires de la colonie; d'autant plus que, de très bonne heure, les Français, comme on les appelait, montrèrent, par l'intérêt qu'ils prirent à ce qui devenait peu à peu la politique du pays, qu'ils n'entendaient pas être menés comme des moutons.

De bonne heure, ils eurent des hommes pour les représenter ou tenir quelques-uns des postes municipaux. Dès 1815, on trouve attachés à un contrat passé entre le facteur-en-chef, James Sutherland, de la Compagnie de la

Baie d'Hudson et les Métis, les noms de Bonhomme Montour et de Bostonnais Pangman à côté de celui de Cuthbert Grant.

Mais ce fut surtout, semble-t-il, vers 1840 qu'ils représentèrent vraiment une force avec laquelle le reste de la population, y compris les autorités, dût sérieusement compter. Par exemple, nous voyons que le 17 juillet 1843 un groupe d'entre eux composé de Michel Genthon, dit Dauphinais, s'intitulant "les députés au nom de leurs concitoyens", adressaient un mémoire au conseil d'Assiniboia dans lequel ils demandaient qu'il fût distillé de l'eau-de-vie dans la colonie, au lieu de continuer à en faire l'importation, ce qui procurerait aux cultivateurs, "le moyen de vendre du grain." Les pétitionnaires demandaient en outre la réduction de la police : sinon, que les membres en fussent du moins changés tous les ans, "afin d'éviter les jalousies de ceux qui n'ont point de part à ce petit avantage."

Cette pétition eut pour résultat l'érection d'une distillerie; l'office de sergent-major de la police fut aboli. Le nombre des sergents fut réduit à trois. Il fut aussi entendu que les simples agents seraient élus tous les deux ans.

Le 16 juin 1845, nouvelle pétition. Parmi les signataires on remarque les noms de Charles Laurence, Dominique Ducharme et Alexis Goulet. Ces pétitionnaires, comme ceux de dix ans auparavant, demandaient la suppression de tout impôt sur les marchandises importées des États-Unis. Résultat : une fois l'an, il fut permis à tout sujet britannique habitant la colonie de faire certaines importations, mesure dérisoire si l'on veut mais qui n'était pas moins un acheminement vers une liberté plus grande, à la veille d'aboutir.

Remarquons aussi, en passant, qu'une résolution du conseil d'Assiniboia du 19 juin 1845 prévoit la publication, dans les deux langues des résolutions adoptées à cette date.

Ces pétitions, et quelques autres actes publics des Métis de moindre importance, suffisent pour montrer que, de tout temps, ceux-ci ont su s'intéresser à la chose publique. Ils s'y intéressèrent d'autant plus que, grâce aux écoles mises à leur portée par Mgr Provencher et ses prêtres ou missionnaires, ils purent s'instruire et, ainsi, s'élever au même niveau que leurs compatriotes plus fortunés.

Nous verrons bientôt jusqu'à quel point ils surent mettre à profit ces enseignements qui, en les éclairant, firent naître chez eux ce désir d'émancipation qu'on trouve à l'état latent chez tout homme bien né.

* * *

Les Indiens, aux environs immédiats de la colonie de la Rivière Rouge, comprenaient deux tribus principales, ennemies : les Sioux, que nous avons vus se comporter de façon si barbare à l'égard de Jean-Baptiste Lavérendrye et de ses compagnons sur le lac des Bois en 1736, et les Sauteux, nation de mœurs beaucoup plus douces à laquelle les Métis étaient surtout alliés. Les premiers avaient leurs territoires aux États-Unis, en particulier dans les Dakotas, tandis que les Sauteux avaient surtout les leurs avec les Cris, dans ce qui est aujourd'hui l'Ouest canadien.

De 1840 à 1844, la colonie de la Rivière Rouge reçut plusieurs visites des Sioux. Comme la compagnie ne

se souciait pas d'avoir maille à partir avec eux, elle leur faisait généralement distribuer, pour se débarrasser d'eux, quelques livres de tabac et de pemmican. Mais, vers la fin d'avril 1845, une de ces visites faillit déclancher une véritable guerre.

Il est entendu chez les Indiens qu'une tribu qui met le pied sans permission sur les terres d'une autre, est, par là-même, censée lui déclarer la guerre. En cette occasion, les Sioux se trouvaient réellement en territoire sauteux. Comme ils revenaient de saluer Mgr Provencher et descendait du bac sur lequel ils avaient traversé la rivière, un jeune Sauteux, dont le père avait été tué par un Sioux, déchargea son fusil à bout portant sur la bande de ceux qui se trouvaient là.

Les Métis, qui avaient accompagné les Sioux chez l'évêque précisément pour éviter des altercations entre les deux tribus sauvages, arrêterent sur-le-champ le Sauteux et assurèrent aux Sioux qu'il serait puni. De fait, le coupable fut jugé par un jury spécial et condamné à mort : il fut pendu le 4 septembre.

Cet incident décida la compagnie à faire venir, en 1846, 500 soldats réguliers qui séjournèrent deux ans au fort. Au bout de ce temps, comme les Sioux n'avaient pas fait de nouvelles apparitions, et comme les soldats coûtaient cher d'entretien, la compagnie les renvoya en Angleterre, les remplaçant par 150 vieux militaires retraités. Leur rôle ne consista guère qu'à faire respecter les droits de la compagnie, que personne ne songeait beaucoup à enfreindre.

Pourtant les Métis qui, par deux fois, en 1835 et en

1845, avaient présenté des requêtes pour obtenir des droits de traite plus avantageux et qui, chaque fois, s'étaient laissés endormir par de belles paroles et des demi-mesures, commençaient à trouver un peu trop onéreux le fardeau des impôts dûs à la toute puissante compagnie. Il y avait alors à la Rivière Rouge un Métis dont le père était Canadien français et la mère franco-montagnaise. Grâce aux soins des pères missionnaires, avec lesquels il était venu en contact au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au lac la Pluie, il avait fait quelques études chez les Pères Oblats de Québec avec l'intention de devenir missionnaire lui-même.

Mais la nostalgie des immensités de son pays natal l'avait empêché d'étudier le temps nécessaire et, au bout de deux ans, il était revenu dans l'Ouest. De retour au lac la Pluie, il épousa une jeune métisse qui mourut peu de temps après avoir mis au monde une fille nommée Marguerite. Il épousa alors en secondes noces, Julie, une des filles de Jean-Baptiste Lagimodière et de Marie-Anne Gaborry. Cet homme, Jean-Louis Riel, était doué d'une volonté si forte qu'il devint un chef respecté parmi les siens. On prit rapidement l'habitude de l'aller consulter devant des difficultés importantes à résoudre. Jean-Louis Riel était non seulement un chef mais aussi un homme habile dans les choses ordinaires de la vie.

Ses succès dans son entreprise de meunerie, à Pointe Douglas lui créèrent une situation assez florissante pour donner à ses enfants une éducation supérieure à celle des autres familles.

Sans être un homme de lettres, Jean-Louis Riel savait

à l'occasion se servir de la plume presque aussi bien que de ses outils et de ses machines. Un jour qu'un ministre protestant du nom de Corbett — nous aurons occasion de reparler de ce personnage — se crut permis d'insulter, dans certains écrits, l'évêque de Saint-Boniface, le brave métis n'hésita pas à saisir la plume et à lui répondre en des termes qui réussirent à faire baisser pavillon au pamphlétaire.

Mais c'est surtout dans l'affaire Sayer que Jean-Louis Riel, dit Louis l'Irlande, surnommé le Meunier de la Seine, acquit une gloire qui l'établit comme l'une des grandes figures de l'Ouest canadien et son intervention, à cette occasion, devait plus tard donner à son fils, l'immortel Louis Riel, l'inspiration qui dicta la conduite du grand chef métis en faisant assurer par deux fois à l'Ouest canadien les libertés que cette partie du pays a conservées jusqu'à ce jour.

* * *

Nous avons vu que, de tout temps, la Compagnie de la Baie d'Hudson avait promulgué et mis en vigueur des règlements rigoureux pour la traite des fourrures, défendant aux trappeurs, non seulement de trafiquer avec les étrangers, mais même entre eux. Ces mesures étaient si strictes que personne n'osait les enfreindre : seuls, les Métis, de temps à autre, se permettaient soit d'aller vendre le produit de leurs chasses aux États-Unis, soit d'acheter des pelleteries de leurs cousins indiens, afin de procurer à ceux-ci une meilleure rétribution pour leurs peines.

Peu à peu, les habitants s'organisèrent pour protester contre ce monopole qui devenait insupportable. C'est ainsi qu'en 1837 une pétition demandant une plus grande liberté de commerce, signée de 977 noms, la plupart métis, fut adressée à la Reine.

Ainsi qu'il arrive très souvent, ce fut un simple accident qui mit le feu aux poudres et amena brusquement le changement désiré.

Au commencement du printemps de l'année 1849, un jeune Métis de Saint-François-Xavier, du nom de Guillaume Sayer, fils d'un vieil actionnaire de la compagnie, fut arrêté par les officiers de celle-ci. On l'accusait d'avoir acheté des marchandises de la compagnie dans l'intention de les échanger pour des pelleteries au lac Manitoba. Le jeune homme ayant offert de la résistance, les constables le maltraitèrent. On le jeta en prison, d'où il ne put sortir que sous caution.

Sur les entrefaites, trois autres Métis, Laronde, Goulet et McGinnis, furent aussi arrêtés sur un chef d'accusation analogue, jetés eux aussi en prison et, de même que Sayer, élargis sous caution.

La population métisse tout entière se souleva d'exaspération devant cette quadruple arrestation. En Jean-Louis Riel, elle trouva le chef qu'il lui fallait pour protester efficacement contre la domination décidément arrogante de la compagnie.

Benjamin de Lagimodière, beau-frère de Riel, Urbain Delorme, Pascal Breland et François Bruneau furent choisis comme conseillers.

La compagnie sembla s'alarmer sérieusement de la dé-

monstration qui s'annonçait pour le jour du procès. Afin d'en prévenir les effets, elle s'abassa jusqu'à employer des moyens mesquins : le juge Thom et ses collègues, dont le gouverneur Caldwell lui-même, reçurent l'ordre de tenir les assises du tribunal qui devait juger les délinquants, le 17 mai, jour de l'Ascension. Elle se disait que ce jour, étant un jour férié pour les catholiques, les mécontents se trouveraient à l'office et que les juges, en leur absence, pourraient agir plus librement.

Cette ruse parut cousue de fil blanc aux braves Métis qui, toute leur vie, avaient été habitués à se jouer de ruses plus savantes. Riel et ses conseillers allèrent trouver Mgr Provencher, et il fut décidé que les protestataires entendraient une messe basse à 8 heures pour leur permettre d'être présents à l'ouverture du tribunal à 11 heures.

Aussi, quand les magistrats prirent leurs sièges, ils trouvèrent la salle remplie de Métis. Le juge Thom eut beau faire circuler ses émissaires pour conjurer les participants de cette démonstration imposante de ne rien faire qui pût créer une émeute, les Métis, tout en demeurant très calmes selon leur habitude, indiquèrent néanmoins de façon non équivoque qu'ils étaient résolus cette fois à voir que justice entière fût accordée aux quatre inculpés.

Le premier cas appelé fut celui de Sayer. Comme ses amis lui avait donné instruction de ne pas répondre, personne ne se présenta. Les magistrats, pour l'instant, ne voulurent pas paraître déconcertés. Ils n'insistèrent pas. Ils s'occupèrent des autres cas inscrits sur la liste du jour. À une heure, l'huissier fit de nouveau l'appel du nom de Sayer. Cette fois encore, personne ne répondit.

Dans l'intervalle, les juges avaient envoyé quelqu'un pour s'entretenir avec les mécontents et leur proposer qu'un certain nombre d'entre eux tinssent compagnie à l'inculpé, pour le défendre, lorsqu'il paraîtrait à la barre. Cette offre fut acceptée à la condition formelle que le tribunal ne prendrait pas plus qu'une heure pour décider la cause.

Lorsque le nom de Sayer fut appelé pour la troisième fois, le jeune Métis s'avança entouré d'une escorte de douze de ses compatriotes à la tête desquels se trouvait Jean-Louis Riel. En termes très précis et clairs, celui-ci réitéra au tribunal, cette fois, qu'étant donné le caractère très simple du cas, il avait une heure, et pas une minute de plus, pour entendre la cause et la juger. On confia la défense du prisonnier à un nommé Sinclair; le jury fut choisi et l'instruction commença.

Sayer plaida coupable, mais Sinclair essaya de démontrer que le prisonnier avait obtenu de la compagnie la permission de faire ce dont il était accusé. Les choses allaient si lentement que l'heure fut bientôt passée. Riel, alors, s'avança et demanda que Sayer fût mis en liberté. Les magistrats essayèrent de gagner du temps : "Pour en finir avec cette affaire bien misérable, nous vous avons accordé une heure, dit Riel. C'était plus qu'il n'était nécessaire. L'heure est écoulée et le procès est fini; le prisonnier est libre."

Dans la salle et au dehors, les Métis reprirent en chœur : "Vive la liberté !... Sayer est libre..." "Ce n'est pas tout, reprit Riel. Nous désirons quelque chose de plus que l'acquittement de Sayer et de ses co-accusés

qui n'ont déjà que trop souffert, Sayer surtout, pour avoir trafiqué de quelques fourrures sans la permission de la compagnie, quoi qu'en disent les avocats de la défense. Nous exigeons que dorénavant la traite soit libre dans toute l'étendue du pays, que tous les chasseurs et tous les commerçants aient le droit d'acheter des fourrures, de les vendre ou de les échanger sans avoir, au préalable, à obtenir la permission de la compagnie. Celle-ci, à l'avenir, ne devra plus en aucune manière, s'ingérer dans nos transactions de commerce. Nous entendons être libres. Je proclame donc, ici et maintenant, que désormais le commerce est libre. Vive la liberté de la traite !" — "Vive la liberté de la traite ! Le commerce est libre," reprirent en chœur les Métis, en dedans et hors du palais de justice.

Et les manifestants se retirèrent en bon ordre, quoique bruyants, entraînant avec eux les quatre prisonniers. Grâce aux Métis, à partir de ce moment, les habitants de la Rivière Rouge, par une sorte de révolution pacifique, jouirent d'une liberté entière de commerce, un des plus grands et des plus raisonnables privilèges d'un peuple conscient de ses droits et de sa force.

À la réunion du conseil d'Assiniboia, peu après, le 31 mai 1849, on eut beau décréter que tout changement dans la réglementation de la traite des fourrures dût obtenir la sanction de la Reine et des deux chambres du Parlement d'Angleterre, la compagnie et le Conseil de la colonie se gardèrent bien, dans la suite, d'essayer d'enrayer les effets de la déclaration de liberté de commerce proclamée par Riel et ses compatriotes en cette mémorable journée du 17 mai 1849.

* * *

Mais le résultat obtenu par l'intervention opportune et motivée des Métis ne se limita pas seulement à cette mesure d'émancipation proclamée de façon si catégorique. L'attitude des Métis eut pour autre effet de faire comprendre à la Compagnie de la Baie d'Hudson, et à ses suppôts dans le Conseil d'Assiniboia, qu'ils devaient maintenant compter avec la population de langue française de la colonie.

À cette même réunion du 31 mai 1849, il fut décidé qu'à l'avenir les magistrats, lorsqu'il s'agirait d'intérêts métis ou canadiens, devraient se servir de la langue française. Quant à la révocation des droits sur les importations provenant des États-Unis et à la nomination dans le Conseil d'Assiniboia d'une proportion de membres canadiens et métis, des recommandations dans ce sens devaient être présentées au Comité de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui avait seul pouvoir de statuer en ces matières. Le comité en question crut bien faire de nommer, le 5 septembre 1850, le P. Laflèche, conseiller d'Assiniboia, et, le 16 octobre de la même année, de choisir sur onze magistrats, cinq métis ou canadiens, Pascal Breland, Urbain Delorme, Joseph Guilbault à Saint-François-Xavier, François Bruneau et Maximilien Genthon à Fort Garry même. À remarquer encore que le 1^{er} mai 1851, le Conseil d'Assiniboia votait une somme de £100 à partager également entre les deux évêques catholique et anglican pour fins d'éducation.

À la réunion du 13 juillet 1852, le P. Laflèche donnait avis qu'à la réunion suivante il proposerait qu'une subvention additionnelle de £15 fût accordée à l'évêque de Saint-Boniface, toujours pour fins d'éducation, du fait que cette somme additionnelle venait d'être accordée à l'évêque anglican pour l'éducation de la population de langue anglaise à la suite d'une pétition de la congrégation du révérend John Black à Frog Plain.

Le 29 mars 1853, une pétition de Narcisse Marion et d'un certain nombre de Métis demandait au Conseil "de faire publier annuellement un exposé des revenus et des dépenses de la colonie", ce qui fut accordé par la motion du Dr Bunn, secondée par François Bruneau. Ce dernier avait été assermenté conseiller d'Assiniboia, ce jour-là même.

À l'automne de la même année, le Dr Cowan, François Bruneau, Maximilien Genthon, Jean-Baptiste Lépine, Salomon Hamelin, Michel Dumas, Narcisse Marion et Jean Vennes, recevaient du Conseil l'autorisation de tracer un chemin d'une chaîne de largeur sur la rive ouest de la rivière Rouge depuis l'Assiniboine jusqu'à la Pointe-Coupée.

À la réunion du 19 septembre 1857, trois nouveaux conseillers de langue française prêtaient le serment d'usage : c'étaient Pascal Breland, Salomon Hamelin et Maximilien Genthon. Décidément, l'élément de langue française, et particulièrement les Métis, prenaient de plus en plus d'influence. Le 9 décembre 1858, William Dease, un Métis, malgré la tournure anglaise de son nom, était nommé magistrat au salaire de £10 par année.

Le 10 mars 1859, l'évêque catholique et l'évêque anglican présentaient deux pétitions identiques, mais l'une en français, l'autre en anglais, demandant que le système des licences fut adopté et appliqué à la vente des spiritueux, en fixant un impôt pour l'importation de ceux-ci, de quelque pays qu'ils provinssent. Dès le 6 mai 1859, le système était inauguré : chaque licence coûtait £10 et était valable pour un an : aucun établissement ne pouvait vendre d'alcools entre 9 heures du soir et 6 heures du matin, ni le dimanche. Des amendes variant de £5 à £10 étaient prévues pour diverses offenses, en particulier pour la vente de boissons enivrantes aux Indiens.

Tous ces détails fournissent une idée de l'organisation politique et économique et de la législation très simple de cette époque et manifestent que, de bonne heure, les Métis s'intéressent assez à la chose publique, pour qu'on n'osât pas les ignorer dans la distribution des postes administratifs de la colonie. Ils montrent aussi que la langue française fut, de tout temps, en honneur à la Rivière Rouge, comme le prouve encore le document suivant, que nous citons *in extenso* à cause de sa forme particulièrement pittoresque.

C'est une pétition signée de 64 noms : "Le 4 février 1860. À l'honorable le Gouverneur et Conseil d'Assiniboia. La Pétition des soussignés montre humblement, Que sous l'arrangement des affaires qu'il y a présent, vos suppliants se trouvent beaucoup en peine dans cette chose-ci : qu'il n'y a personne dans la Prairie du Cheval Blanc qui est autorisé de donner un Warrant. Mr. Bruneau, qui est à plus de 20 milles de nous est le seul homme à qui

on peut aller pour cela. De plus, il est Président de nos cours en préférence de tout chacun dans cette Paroisse. Vos suppliants ne nient point que Mr. Bruneau est bien capable pour ses devoirs, ni disent-ils qu'il ne devrait pas être Président de leurs Cours. Mais ce qu'ils disent est qu'ils ne devraient pas être obligés d'aller à 20 milles chaque fois qu'ils désirent un Warrant. C'est pourquoi que nous prions votre honorable conseil que Monsieur Pascal Bréland soit autorisé élu Président de nos cours dans la Paroisse de Saint-François-Xavier District de la Prairie du Cheval Blanc nous avons l'espoires que vous trouverer notre demande raisonnable. Et vos suppliants prients respectueusement de considérer le sujet de cette Pétition et de répondre dans une manière telle qu'elle soit agréable à leur vœux."

d) *Héroïsme et apostolat.*

Avant de clore ce chapitre où nous avons tâché de synthétiser les efforts de l'organisation primitive de la nation métisse, il convient de mettre en valeur quelques hauts faits d'héroïsme et d'apostolat qui immortalisent l'œuvre des pionniers.

Dans l'histoire des débuts de l'établissement des Français en Amérique, on cite souvent, avec beaucoup de raison et de justice, de glorieuses victoires, de beaux faits d'armes, de merveilleuses défenses, tels que la bataille de Carillon où à peine 4000 Français battirent 16000 Anglais, le combat valeureux de Dollard des Ormeaux au Long-Sault, la noble résistance de Madeleine de Verchère

res. Sait-on que, dans l'Ouest du Canada, il existe des épisodes tout aussi admirables dont les Métis furent les héros ?

Nous citerons seulement ce fameux combat de 62 Métis contre 2000 guerriers Sioux qui révèle tant de courage, d'adresse et de sang-froid, ainsi que de savoir-faire, qu'il paraîtrait presque incroyable sans le témoignage authentique du Père Laflèche lui-même.

Un dimanche, le 13 juillet 1851, une bande de 67 chasseurs, accompagnés du P. Laflèche, se trouvant détachée du gros d'un parti de 385 hommes de Saint-Boniface, Saint-François-Xavier et Pembina, à la chasse aux buffles près du territoire des Sioux, se vit soudainement attaquée par au-delà de 2000 de ces sauvages et, chose presque miraculeuse, trouva moyen après six heures d'un combat acharné, derrière des barricades formées de leurs charrettes, de forcer leurs ennemis à se retirer, non sans leur avoir fait perdre un grand nombre de leurs guerriers. Eux-mêmes n'eurent qu'un homme de tué, un nommé Baptiste Malaterre qui, la veille, avec deux autres de ses quatre compagnons, McGillis et Whiteford, partis en reconnaissance, avaient été surpris par les Indiens. On retrouva son corps percé de 67 flèches et de trois balles. Les pieds, les mains, la tête avaient été emportés comme trophées.

Pendant toute la nuit qui suivit, les sauvages qui, tout étonnés de cette résistance inébranlable, s'étaient retirés hors de portée de fusil du petit camp métis, poussèrent d'horribles cris pour effrayer les chasseurs. Les Métis tinrent conseil et décidèrent de retraiter, ce qu'ils firent

en disposant leurs charrettes en avant, en arrière et sur les flancs de leur colonne de manière qu'à la moindre alerte ils pussent, sans perdre de temps, former leur camp et se mettre en défense.

De fait, au jour, les cavaliers qui composaient l'arrière-garde accoururent avertir le gros de la bande que les sauvages revenaient. En un clin d'œil, les charrettes furent disposées en double rang : à trois chaînes de ce léger rempart, on établit, à la hâte, quelques redoutes pour tenir l'ennemi à distance. Ces préparatifs étaient à peine terminés que le camp se voyait de nouveau cerné, et que de tous les côtés, les balles pleuvaient. Ce nouveau combat dura cinq heures.

Enfin, un des chefs sioux s'approcha en parlementaire, demandant aux Métis de se rendre. Sur le refus de ceux-ci, il leur fit des éloges sur leur belle défense, leur assurant que jamais plus les siens ne les attaqueraient. Il avait à peine fini de parler que ses compagnons, à qui sans doute il avait donné le mot, s'approchaient à bride abattue des faibles fortifications, faisaient une décharge formidable de toutes leurs armes, en poussant des hurlements et, pendant que les Métis leur répondaient de leur mieux, disparaissaient dans un nuage de poussière soulevé par les sabots de leurs montures.

La bataille était finie. Soixante-deux Métis avaient défait 2000 Sioux, ne perdant qu'un seul des leurs, tandis que leurs ennemis, surtout le premier jour, avaient perdu plusieurs guerriers. Une demi-heure après le départ des Sioux, le reste du parti de 385 chasseurs venaient re-

joindre les 62 héros : ils étaient accompagnés de plus de 300 Sauteurs.

Devant cette victoire d'une poignée d'hommes contre tant d'ennemis, on songea un moment à poursuivre ceux-ci. Finalement, l'avis des plus prudents prévalut : on se remit en chasse. Dans les annales métisses, ce combat héroïque porte le nom de combat du Grand Coteau. Les pertes des Sioux s'étaient montées à 18 blessés et 16 tués. Les Métis n'eurent qu'un tué : encore n'est-ce parce que celui-ci, comme nous l'avons vu, avait été fait prisonnier avant que l'action s'engageât.

On regrette de ne pouvoir transmettre aux générations à venir le nom du valeureux chef métis, à moins que ce ne fût Isidore Dumont, qui sut si bien conduire la défense de ses braves compagnons et seconder la belle conduite, au point de vue spirituel, du P. Laflèche.

En fervents catholiques, les Métis attribuèrent leur victoire à la présence au milieu d'eux du P. Laflèche et aux prières de celui-ci qui, revêtu de son surplis, tout le temps que dura le combat, la croix à la main, exhortait ses gens à lutter pour leurs femmes et leurs enfants. "Mourez s'il le faut, leur disait-il, mais mourez en braves." Les Métis firent mieux : ils survécurent et écrivirent une des plus belles pages d'histoire qu'on puisse lire, une des plus héroïques épopées qui puissent se chanter.

* * *

Le dévoué évêque de Saint-Boniface, Mgr Provencher, mourut le 6 juin 1853, laissant, malgré la pauvreté de ses ouailles et malgré les épreuves de toutes sortes, toute

une série de belles et saintes œuvres : à la fin de 1852, son diocèse comptait deux évêques, celui de Saint-Boniface et son co-adjuteur, trois prêtres séculiers, huit pères oblats et deux pères catéchistes.

Les missions qu'il avait établies s'étendaient de la frontière des États-Unis jusqu'au lac Athabasca dans l'extrême nord. Il avait bâti une maison dans laquelle il se proposait d'ouvrir une grande école, qu'il allait placer sous la direction des Frères de la Doctrine Chrétienne et dont il allait faire plus tard ce collège auquel il rêvait depuis le lendemain de son débarquement à la Pointe Douglas. Ce ne fut que quinze ans plus tard que son successeur, Mgr Alexandre-Antonin Taché, put mettre à exécution le noble projet qui avait, dès la première heure, hanté le cerveau et le cœur du premier évêque de la Rivière Rouge.

Nous n'essaierons pas de dire ici qu'elle fut la véritable étendue de l'œuvre de Mgr Provencher qui restera le plus grand prélat du Nord-Ouest canadien. D'autres que nous l'ont fait, et nous y souscrivons de tout cœur. Nous renvoyons nos lecteurs à ces ouvrages.

Nous nous contentons de dire que, pour l'humble petit peuple dont nous avons ici entrepris de retracer, à grandes lignes, l'histoire, il fut un tendre père et un conseiller généreux et utile. Les Métis avaient pour lui une affection respectueuse s'apparentant à l'adoration. C'est dire quelle fut leur douleur quand ils apprirent sa mort.

Les protestants même mettaient parfois en lui leur confiance et lui faisaient chanter des messes pour attirer les bénédictions du ciel sur leurs récoltes. Le Gouverneur Général de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Sir George

Simpson s'honorait de l'amitié du saint évêque. Dans une lettre qu'il écrivait à son successeur, Mgr Taché, le 30 juin 1853, il disait de lui : "Dans sa carrière publique, il s'est montré l'ami de l'ordre et du bon gouvernement, le promoteur de tout ce qui paraissait devoir contribuer au bien-être général... le sentiment si répandu du chagrin causé par sa perte fournit une preuve touchante de sa bienveillance et de sa libéralité. Sa vie pieuse et sans tache lui avait acquis l'estime universelle..."

Un tel éloge, venant d'une des sommités du pays, dit mieux que tout ce que l'on pourrait écrire, quelle noble figure fut Mgr Provencher. Le grand évêque, depuis son arrivée en 1818, avait noté fidèlement au jour le jour les événements les plus remarquables auxquels il s'était trouvé mêlé, de près ou de loin : ces notes, malheureusement, furent détruites avec toutes les archives de l'évêché, lors de l'incendie de la cathédrale et du palais épiscopal de Saint-Boniface, au mois de décembre 1861. Ce fut une perte irréparable qu'au point de vue historique on ne saurait trop déplorer.



TROISIÈME PARTIE

LA NATION MÉTISSE: SON MARTYRE

1° — LES ORIGINES ET L'OBJET DU DRAME

a) *Les pêcheurs en eau trouble.*

VERS 1858, le gouvernement du Canada fit explorer les vastes étendues du Nord-Ouest par S. J. Dawson et Henry-Youle Hind. Peu après la publication de leur rapport, les Ontariens commencèrent à venir s'établir dans la colonie. Parmi les premiers arrivés, se distinguèrent bientôt le Dr John Christian Schultz, William Buckingham et William Caldwell. Ces deux derniers, venant de Toronto, apportaient avec eux une petite presse à main qui servit à publier le premier journal de la Rivière Rouge, le *Nor'Wester*.

Ces trois hommes et ce petit journal, que les propriétaires se hâtèrent de diriger contre la Compagnie de la Baie d'Hudson, semèrent bientôt la zizanie dans un milieu qui, depuis les malheureux événements de 1816, jouissait, sinon d'une très grande prospérité, du moins d'une tranquillité relative.

Le but de ces personnages, inspirés par des intérêts ontariens, était de préparer les voies pour l'annexion pure et simple du Nord-Ouest au Canada, où l'on commençait

à parler beaucoup de confédération. Il s'agissait de savoir laquelle des deux provinces, Québec ou Ontario, laquelle des deux nationalités, la française ou l'anglaise, établirait son influence sur ces nouveaux territoires.

Il n'est pas de plus sûr levier que la presse : c'est ce que ces hommes comprirent. Devant les résultats qu'ils obtinrent, nous sommes bien forcés d'admettre qu'ils ne manquèrent ni de prévoyance, ni d'un certain courage. Car il fallait de l'une et de l'autre pour installer une presse et publier une feuille, si modeste fût-elle au début, dans un pays comptant à peine 6000 habitants dont un grand nombre savaient à peine lire et un plus grand nombre encore ne lisaient pas l'anglais.

Quand on s'arrête à songer quelle tournure auraient pu prendre les événements si, au lieu d'être anglais, le premier journal de la Rivière Rouge eût été français, on regrette que la province de Québec n'eût pas envoyé des hommes doués du même courage et de la même prévoyance que Schultz que Cunningham et Caldwell. Qui sait si l'influence française, déjà si bien implantée avec les Métis et toutes les œuvres de Mgr Provencher, de ses missionnaires et de ses religieuses, ne se serait pas continuée au Manitoba, et si cette province, comme le droit et la logique semblaient le demander, n'aurait pas été une seconde province de Québec.

L'influence des nouveaux arrivés d'Ontario que nous désignerons du nom de Canadiens (et nous prions le lecteur d'en prendre note pour la suite de ce récit), se révéla par certains événements sur lesquels il convient de s'arrêter.

* * *

Aux assises de février 1863, un certain pasteur du nom de Griffith-Owen Corbett, qui exerçait son ministère à Headingley, à 15 milles à l'ouest de Fort Garry, fut condamné à six mois de prison pour une tentative d'avortement criminel pratiquée sur une jeune domestique à son service. Le tribunal s'était, en somme, montré indulgent pour l'inculpé. Malgré cela, une pétition fut mise en circulation qui demandait l'élargissement sans condition du prisonnier. Cette pétition, signée de 530 noms presque tous anglais, fut présentée à la réunion régulière du conseil, le 9 avril 1863. Le conseil se refusa à la considérer, mais suggéra qu'elle fût soumise au gouverneur général. Celui-ci n'hésita pas à faire savoir qu'il ne se sentait aucunement disposé à infirmer le jugement du tribunal et que le cas, à son point de vue, ne présentait aucune circonstance atténuante.

Là-dessus, le 20 avril, un certain nombre de pétitionnaires se réunirent et se donnèrent pour chef un nommé James Stewart, maître d'école à St. James. Ils cernèrent ensuite la prison, se rendirent facilement maître du vieux geôlier métis et, enfonçant les portes, mirent Corbett en liberté.

Stewart fut arrêté. Le jour même, deux métis écossais, William Hallett et John Burke, rendaient visite au gouverneur et lui intimaient d'avoir à libérer immédiatement le nouveau prisonnier et à amnistier ses confédérés, faute de quoi, ils prendraient sur eux de mettre de force Stewart en liberté, quelles que pussent être, pour eux, les conséquences.

Les citoyens paisibles de la colonie, en particulier les Métis, offrirent volontairement leurs services pour mettre un terme à cette insubordination tout à fait injustifiable contre les autorités établies. Mais il semble que celles-ci eurent peur : le gouverneur déclina leur offre. Trente hommes armés, conduits par Hallett et Burke, forcèrent les portes de la prison, mirent Stewart en liberté et, en signe de réjouissance, déchargèrent leurs fusils en l'air.

À la réunion du Conseil d'Assiniboia qui suivit, le 22 avril, le gouverneur général Alexander G. Dallas expliqua que le Conseil avait refusé l'offre de la population d'aider à arrêter le désordre, pour éviter un drame sanglant et l'impression défavorable qu'une division, au cœur de la colonie, aurait pu produire sur les Indiens. Les magistrats qui avaient jugé Corbett, tout en déplorant que les criminels fussent laissés en liberté, se rangèrent à l'avis du gouverneur général. Ils terminèrent cependant leur rapport en recommandant qu'un détachement de militaires stationnât à la Rivière Rouge pour faire respecter les lois.

Le *Nor'Wester*, dont Schultz était maintenant rédacteur, devint d'autant plus agressif et dangereux que la compagnie et son conseil le méprisaient davantage, et s'appliqua avec zèle à renverser l'ordre de choses établi dans la colonie. Le gouverneur général Dallas, qui avait cru bon, dans les débuts, de faire bonne figure au journal et lui avait même permis de s'installer dans l'enceinte de Fort Garry, eut beau plus tard regretter sa naïveté; il était trop tard, le mal était fait. Comme le serpent de la fable mordant le brave homme qui l'avait réchauffé, Schultz et ses acolytes, tout en jouissant des avantages qu'ils devaient

à la courtoisie du gouverneur, trouvaient tout naturel d'engager les lecteurs de leur feuille à secouer le joug, soit disant tyrannique, de la compagnie, alors même que celle-ci, à mesure qu'elle s'était aperçue des désirs bien définis de la population, avait eu soin, pour ainsi dire, de prendre les devants et d'accorder une liberté plus grande.

Nous avons lu l'épisode au sujet de Corbett et du *Nor'-Wester*. En voici un autre du même genre dont le principal acteur, cette fois, fut Schultz lui-même. Au printemps de 1868, Schultz qui, à ses professions de médecin et de rédacteur de journal, cumulait d'autres fonctions, entre autres celle d'épicier, se vit poursuivre par un de ses créanciers. Il fut condamné à payer. Mais Schultz, homme bien bâti, se crut permis d'opposer la force à la force. Le malheureux bailli chargé d'exécuter le jugement rentra chez lui le corps tout contusionné. Le shérif fit alors comparaître Schultz devant Roger Goulet, juge de paix, qui le fit mettre en prison en attendant les assises prochaines.

Encouragés peut-être par le succès de ceux qui avaient délivré Corbett et James quelques années auparavant, une douzaine de partisans du prisonnier se réunirent et, le soir même de son incarcération, se rendirent à la prison, réduisirent les geôliers à l'impuissance, brisèrent les portes et emportèrent Schultz sur leurs épaules, lançant en même temps un défi aux autorités de venir le reprendre.

Le gouverneur de Fort Garry, William McTavish, s'émut : il rassembla le conseil qui, à l'unanimité, décida que le jugement contre Schultz allait être maintenu et exécuté. Malheureusement, on ne s'empessa pas de répondre à l'invitation du conseil. Il y eut néanmoins une

déclaration signée par une forte partie de la population dénonçant, en termes énergiques, le mépris de l'ordre établi dont avaient fait preuve les amis de Schultz. Celui-ci continua à imprimer dans les colonnes du *Nor'Wester* toutes sortes de diatribes contre la Compagnie de la Baie d'Hudson et le conseil d'Assiniboia, engageant ses lecteurs à se saisir du pouvoir : ce qui n'était rien moins qu'un appel direct à la rébellion. Or, depuis que le monopole du commerce avait été aboli, même les plus difficiles à satisfaire se trouvaient bien du régime de la compagnie et de son conseil. De fait, sauf les turbulents importés du Haut Canada et des États-Unis, ayant à leur tête Schultz et ses amis, il est douteux qu'il existât alors un peuple plus content de son sort que celui de la Rivière Rouge. On peut dire que l'arrivée de Schultz et l'introduction du *Nor'Wester* furent les deux principaux éléments de discorde dans la colonie. S'il y eut bientôt des événements regrettables, Schultz et ses adhérents en furent, sans conteste, principalement responsables.

* * *

À la suite de la mission Dawson-Hind en 1857, mais plus particulièrement depuis 1865, Londres et Ottawa étaient entrés en pourparlers, d'abord pour l'établissement de la confédération canadienne et, en second lieu, pour l'acquisition par celle-ci des Territoires du Nord-Ouest. Les honorables McDonald, Cartier, Brown et Galt, au cours d'une mission en Angleterre, avaient eu plusieurs entrevues, à ce dernier sujet, avec le *Foreign Office*.

Les États-Unis étaient en train d'acheter l'Alaska de

la Russie pour la somme, énorme à l'époque, de \$7,200,000. Ce prix, payé par la république voisine pour un territoire considéré de peu de valeur, fut la source principale et première de grandes difficultés.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, de par sa charte, se prétendait seule propriétaire de tout le pays. Forte de l'exemple américain, elle commença par demander un prix si élevé et par poser des conditions, par ailleurs si difficiles que, momentanément, les représentants canadiens purent penser toute transaction impossible. Mais l'un des délégués, Sir Georges-Étienne Cartier, avec cette prévoyance qui crée les empires, comprenant que l'Ouest c'était l'avenir, insista auprès de ses collègues pour continuer les pourparlers.

Bref, lorsque, enfin, le 1^{er} juillet 1867, les Pères de la confédération se réunirent pour terminer leurs travaux et déclarer que les diverses provinces, jusqu'alors divisées, ne formeraient plus qu'un seul et même pays, ils purent aussi présager de façon presque certaine que, avant bien longtemps, le vaste Dominion qu'ils venaient de créer serait plus que doublé en superficie. Cet espoir était basé sur une entente qui venait d'être conclue avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, par laquelle la puissante société cédait tous ses droits contre le paiement d'une somme dérisoire de £300,000 pour couvrir ses frais de transport. Elle avait soin cependant, de se réserver certaines terres autour de ses différents postes ainsi que 1120 acres dans chaque canton de trente-six milles carrés de ce qu'il était convenu d'appeler la lisière fertile.

L'administration canadienne d'alors éprouvait une tel-

le satisfaction de son marché que (tel un enfant à qui on a acheté un nouveau jouet et qui ne peut attendre d'être rendu à la maison pour s'en servir) elle se crut permis de prendre tout de suite possession de son vaste domaine en perspective, avant même que les négociations fussent terminées et que les signatures nécessaires fussent apposées, de part et d'autre, au contrat.

Bien que la compagnie ne dût signer et sceller l'acte de cession que le 19 novembre 1869, que Sa Majesté Britannique ne dût y apposer le "Sign Manual and Signet" que le 22 juin 1870, et que le transfert lui-même ne dût se terminer que le 16 juillet 1870, dès le 18 septembre 1868, le ministre des travaux publics à Ottawa, l'honorable William McDougall, qui avait été le bras droit de Sir Georges-Étienne Cartier pour l'achat du pays, donnait des instructions à John A. Snow de se rendre à la Rivière Rouge et, sans plus tarder, d'y commencer la construction d'un chemin destiné à relier cet établissement avec le Haut Canada, en suivant le tracé de la route partant du lac des Bois, recommandé dix ans auparavant par S. J. Dawson.

Non seulement on ne s'inquiéta même pas de demander la permission de la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais on ne prêta aucune attention aux remontrances du secrétaire des colonies près duquel les directeurs de la société avaient cru devoir porter plainte.

On alla plus loin : on prétendit que les habitants de la Rivière Rouge étaient des ingrats; qu'ils ne savaient pas reconnaître ce qui était, en somme, un acte de bienfaisance. L'argent que l'on dépenserait dans ces travaux, repré-

sentait-on, aiderait à alléger les conditions très difficiles qui affectaient la colonie de la Rivière Rouge et la chasse aux buffles ayant été mauvaise, c'était en effet la famine avec toutes ses horreurs, malgré les £6,000 de vivres généreusement distribués par la Compagnie de la Baie d'Hudson, les £900 de contributions volontaires des États-Unis, les \$3,200 de la province de Québec et la souscription de \$5,000 de la province d'Ontario qui, entre parenthèses, ne fut jamais versée.

En réalité, l'entreprise de ces travaux n'apporta aucun remède, car les chefs se servirent presque uniquement de main-d'œuvre importée du Canada ou des États-Unis. De sorte que la partie de la population qui avait le plus besoin de secours continua à se trouver dans le dénûment.

Si l'action prématurée des autorités canadiennes s'était bornée à cette invasion, en principe pacifique et, en fait, plutôt bienfaisante (puisque'il ne pouvait y avoir de dommage à construire une voie de communication avec un pays ami, sans frais pour la petite colonie), il est fort probable que des troubles n'auraient jamais eu lieu. Mais, comme nous le verrons bientôt, le Canada d'alors ne s'en tint pas là. Sans la moindre justification pour ses actes, il envahit virtuellement le pays et s'y établit tout comme si c'était déjà sa propriété.

L'Ouest s'irrita, commençant à trouver que les choses allaient tout de même un peu loin. Il revendiqua les droits de tout pays jaloux de ses libertés. Il s'organisa, se donna des chefs, prit les armes.

Les Schultz, les Cunnningham, les Caldwell et les autres fervents du *Nor'Wester* qui, depuis bientôt dix ans,

méditaient leur petite affaire, espérant bien être ceux sur lesquels le gouvernement jetterait les yeux pour les faveurs qu'il aurait à distribuer, soit dans l'administration soit autrement, lorsque le pays serait définitivement annexé au Canada, s'aperçurent alors que la dissension qu'ils avaient semée produisait une récolte tout autre que celle sur laquelle ils avaient compté. Désespérés de voir leurs plans déjoués, tous les moyens leur parurent bons pour empêcher la libre organisation des territoires du Nord-Ouest et, en particulier, celle de la province du Manitoba.

Mais ils eurent beau faire, ils trouvèrent, pour s'opposer à leurs actions, un petit peuple chez qui l'amour de la liberté avait toujours été en honneur. Ce petit peuple se choisit un chef digne de lui. Chef et disciples dirent aux intrus : "Ce pays, notez-le, est à nous; si vous voulez vous y établir, dites-nous d'abord ce que vous avez à nous offrir. Si vos termes nous conviennent, nous vous laisserons entrer; sinon, vous voudrez bien rester chez vous, ce qui ne nous empêchera pas d'être les meilleurs amis du monde, comme il convient à des voisins."

À Louis Riel et à ses sages conseillers de la nation métisse, l'Ouest doit de n'être pas devenu une simple colonie du Canada d'alors et d'avoir conservé ses libertés pleines et entières. C'est ce que nous nous efforcerons de prouver, au delà de tout doute, dans les chapitres qui vont suivre.

b) Les arpentages prématurés.

Comme nous l'avons vu, en dépit des renseignements, naturellement pessimistes, fournis par la Compagnie de la

Baie d'Hudson, sur la valeur de l'établissement de Lord Selkirk à la Rivière Rouge, le gouvernement du Haut Canada, soucieux d'étendre sa domination sur ces nouveaux territoires, n'hésita pas à les faire explorer soigneusement par des ingénieurs sous les ordres de Henry Hind. Son rapport, diffusé largement dans l'Est canadien par le *Nor'-Wester*, eut pour effet d'attirer des détachements d'émigrants du Haut et du Bas Canada.

Cet envahissement fut encore accentué par l'achat des Territoires du Nord-Ouest aux lendemains de 1867 par le nouveau gouvernement fédéral du Canada. Cette transaction n'était pas encore définitivement accomplie que les Canadiens entreprenaient la construction d'une route entre le lac des Bois et la rivière Rouge.

Mais, fait plus inquiétant pour les Métis déjà mis sur le qui-vive par la singulière tournure des événements, des contingents d'arpenteurs, sous la conduite du colonel J. S. Dennis, commencèrent à diviser les terrains de l'établissement de la Rivière Rouge en cantons et sections, sans obtenir au préalable le consentement des propriétaires légitimes, les Métis, et sans même expliquer à ces derniers les motifs véritables de cette démarche.

Il s'agissait, en réalité, d'une véritable invasion. Le Canada avait, il est vrai, acheté les territoires de l'Ouest de la Compagnie de la Baie d'Hudson; mais, outre qu'à ce moment, les actes de vente ne fussent pas encore définitifs, il n'en est pas moins incontestable que les Métis, propriétaires de terres dûment cédées par la Compagnie, possédaient des droits légitimes et dignes de respect (droit du "premier occupant").

Que le gouvernement canadien s'avisât de relier, par une route, l'établissement de la Rivière Rouge à l'Est canadien, cette initiative profitait, en définitive, à tous. Mais qu'il prît sur lui de délimiter, à son gré, les propriétés des Métis, cela prenait pour eux une allure pour le moins inquiétante. Qu'au surplus, les ingénieurs-arpen-teurs se crussent autorisés à se tailler pour leur usage personnel de petits domaines dans les terres qu'ils divisaient, c'était le comble de l'insolence.

Faut-il s'étonner que devant une telle arrogance et devant un tel mépris de la propriété d'autrui, les Métis aient fini par se communiquer leur amertume et par unir leurs protestations sous la bannière d'un chef capable de défendre leurs biens et de tenir tête à l'envahisseur ?

Ce chef, dont le nom, les actes, l'influence, le savoir-faire et le souvenir imprégneront désormais toute cette histoire, était le fils de Jean-Louis Riel surnommé le *Meunier de la Seine*, dont nous avons mentionné l'intervention libératrice lors du procès Sayer, en 1849.

Louis Riel naquit à la Pointe Douglas le 22 octobre 1844. Il fréquenta l'école et le collège fondés à Saint-Boniface par Mgr Provencher. Comme il montra de bonne heure des dispositions exceptionnelles pour l'étude, Mgr Taché lui obtint la protection de Madame Masson, mère de l'honorable L.-R. Masson, qui fut plus tard Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec. Cette dame fit entrer Louis Riel au collège où étudiaient également l'abbé G. Dugas, Sir Joseph Dubuc et d'autres élèves devenus plus tard des notabilités canadiennes-françaises.

La mort de son père, le 21 janvier 1864, au moment

où Louis Riel commençait sa philosophie, l'affecta profondément. Comme il était l'aîné de neuf enfants, il décida de rentrer à la Rivière Rouge. À quelqu'un qui lui demandait quels étaient ses plans pour l'avenir, il répondit simplement : "Je continuerai l'œuvre si noblement commencée par mon père. Il fut un bienfaiteur de notre peuple : j'essaierai de marcher sur ses traces."

Entre temps, comme le petit homestead sur la rive droite de la rivière Rouge, en amont de Saint-Boniface, était loin de suffire à procurer à sa famille de l'aisance ou même du confort, et peut-être aussi pour apprendre l'anglais en prévision des événements qui s'annonçaient, il s'engagea comme commis dans un magasin à Saint-Paul, puis à Saint-Joseph, aux États-Unis.

Les pourparlers entre l'Angleterre et le Canada, qui devaient aboutir à la cession des Territoires du Nord-Ouest à celui-ci, et les démarches prématurées prises par les autorités à Ottawa, pour ouvrir ces nouveaux territoires à la colonisation des canadiens, trouvèrent Louis Riel décidément établi sur le patrimoine familial, s'efforçant de le cultiver et de le développer pour le faire subvenir aux besoins des siens. L'éducation relativement supérieure qu'il avait reçue, un physique agréable et robuste, un regard à la fois perçant et inquiet, un don de la parole qui le faisait atteindre sans effort aux sommets de l'éloquence — qualité de tout temps prisée chez ceux de sa race — le désignèrent de bonne heure comme le successeur de son père au poste de chef de sa nation. Il n'avait que vingt-cinq ans.

Schultz et sa clique trouvèrent en lui un adversaire

dont l'énergie était bien faite pour leur faire comprendre de façon non équivoque qu'il ne leur serait pas permis sans opposition, de mettre à exécution leurs projets de spoliation et de brigandage. Ne pouvant admettre qu'un homme qui avait du sang indien dans les veines — encore n'en eut-il qu'une proportion bien minime — s'opposât à leurs projets de vol et de domination, ils usèrent de tous les expédients et ne reculèrent pas devant le crime, pour détruire son influence, l'abattre, le mettre à mort et, une fois ce but atteint, ternir sa mémoire dans l'esprit des générations à venir.

L'œuvre de cette bande de fourbes, de criminels et de voleurs constitue la période à la fois la plus sombre et la plus déprimante de l'histoire de l'Ouest canadien. On s'étonne qu'il y ait eu assez d'impéritie et de pusillanimité chez ceux qui étaient alors au pouvoir pour prendre fait et cause pour l'injustice contre le droit et convier aux honneurs ceux-là mêmes dont la basse ambition et le ressentiment mesquin réussirent à envoyer à l'échafaud l'homme sur lequel l'Ouest avait, au moment du danger et de l'attaque, placé toutes ses espérances et sans qui le vaste territoire qui se glorifie aujourd'hui d'être le grenier du monde ne serait qu'une colonie de la confédération canadienne, au lieu d'en avoir été, dès le premier jour, une partie intégrante au même titre que les autres provinces.

Mais la nature humaine est ainsi faite que souvent les plus belles actions sont récompensées par l'ingratitude et le martyre. Il appartient à l'historien de rétablir les faits, et, sans crainte ni faveur, quoique aussi sans parti pris, de justifier le mérite ou l'opprobre.

* * *

La première protestation des Métis de la Rivière Rouge, par la bouche de Louis Riel, contre les arpentages canadiens, eut lieu dans l'été de 1869, du côté de la Pointe-des-Chênes, à un endroit où le major Boulton était chargé de l'exécution des travaux. Les hommes de l'équipe de Boulton furent frappés de la beauté du pays et de la richesse du sol : ils tirèrent des lignes, placèrent des jalons, pour en marquer les limites.

Des Métis, habitants du voisinage, remarquant que les arpenteurs ne se gênaient pas pour empiéter sur leurs terres, se consultèrent et allèrent trouver Riel à qui ils exposèrent la situation. Riel, ne voulant pas croire que les Canadiens pouvaient aller jusqu'à prendre ainsi les terres de ses compatriotes, leur dit qu'il ne s'agissait sans doute que d'un malentendu et qu'il irait avec eux demander des explications aux arpenteurs.

Effectivement, Riel vit Boulton et ses hommes, entra en conversation avec eux, leur expliquant, de façon très calme, qu'ils ne sauraient ainsi prendre le bien d'autrui. Il ajouta qu'il les croyait assez hommes d'honneur et d'affaires pour ne pas vouloir prendre le bien des autres contre la volonté de ceux-ci ou sans compensation adéquate. La conversation n'eut rien d'âpre ni de violent. Sans parler l'anglais aussi correctement et aussi couramment qu'il devait le parler plus tard, Riel pouvait, cependant, s'expliquer de façon assez claire pour se faire comprendre parfaitement.

Boulton, d'ailleurs, était un homme très intelligent et

se rendit très bien compte de la situation. Il se contenta de remarquer qu'il n'y pouvait rien, qu'il ne faisait que suivre les instructions de ses supérieurs. Tout se passa sans la moindre acrimonie; pas le moindre indice de violence ou d'hostilité, rien qui puisse faire présager que se jouait là la première scène d'un drame dont les développements devaient ébranler le pays, non seulement sur les bords de la rivière Rouge, mais jusque sur ceux de l'Ottawa et du Saint-Laurent.

Les Métis ne furent pas les seuls à s'inquiéter de la conduite des arpenteurs du gouvernement canadien. Le 29 juillet 1869, des affiches signées par le juge de paix William Dease, Pascal Breland, Joseph Genson et William Hallet convoquaient les Métis à une réunion destinée à étudier la cession du pays par la Compagnie de la Baie d'Hudson au Canada. Mais les véritables instigateurs de cette assemblée n'étant que le Dr Schultz et ses amis, qui ne prênaient rien moins qu'une rébellion à main armée, les Métis surent flairer le piège et refusèrent de participer à cette réunion dont les desseins leur paraissaient douteux.

Cependant, les hommes du gouvernement canadien continuèrent leurs manœuvres. La courtoisie de Riel et de ses compagnons fut-elle considérée comme une faiblesse? On peut le conclure puisque le 11 octobre 1869, à Saint-Vital même, sur la terre d'André Nault, canadien français bien loyal aux Métis par le cœur et la pensée, des arpenteurs, sous les ordres de Webb, s'avisèrent de délimiter le terrain.

Les Métis trouvèrent que les Canadiens allaient un

peu loin; ils se réunirent⁵ et, cette fois encore, sous la conduite de Louis Riel, que décidément ils s'habituèrent à considérer comme leur chef, sans armes mais l'air bien décidé parce que sûrs de leurs droits, ils intimèrent aux employés canadiens l'ordre de se retirer.

Les Canadiens ne prêtèrent aucune attention à la requête des Métis : ils continuèrent à mesurer le terrain et à enfoncer leurs piquets.

Exaspérés, les Métis entreprirent de mettre fin à ce manège. Au signal de Riel, un d'entre eux, Jean-Baptiste Ritchot, connu familièrement sous le nom de Janvier Ritchot, un de ces colosses dont la race métisse compte de nombreux types, mit son pied sur la chaîne, marquant par là que cette manœuvre avait assez duré. Ses compagnons aussitôt l'imitèrent et bientôt tout travail fut interrompu.

Riel, se faisant cette fois encore l'interprète du petit groupe d'hommes déterminés qui l'entouraient, prit la parole et renouvela la demande du début. De façon toujours très calme, il expliqua aux travailleurs qu'ils arpentait des terres qui appartenaient aux Métis, que ceux-ci en étaient reconnus propriétaires par des titres donnés selon les formes prescrites et n'entendaient en céder la jouissance que s'ils le voulaient bien, et cela à d'honnêtes acquéreurs moyennant les indemnités d'usage.

Les arpenteurs eurent beau de nouveau représenter qu'ils obéissaient à des ordres supérieurs, cette fois les Mé-

⁵ L'histoire a conservé les noms de plusieurs des membres de cette délégation : André Nault lui-même, J.-B. Ritchot, Romain Nault, Benjamin Nault, Edouard Perreault, Prosper Nault, Amable Gaudry, Baptiste Nault, J. Sansregret et son fils, Baptiste Goudreau et ses trois fils.

tis et leur jeune chef ne voulurent rien écouter : force fut aux intrus de ramasser leurs chaînes, outils et autres articles, et de déguerpir. Le droit avait parlé. Il restait à voir si la force en aurait raison.

Mais que faisaient, pendant ce temps, les officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, somme toute, constituait à cette époque l'autorité officielle du pays ?

Dès les premiers jours et à diverses reprises ils s'étaient émus des travaux entrepris par les Canadiens. Les quartiers généraux, à Londres, avaient été avisés de ce qui, à juste titre, était considéré comme une démarche prématurée de prise de possession et de l'exercice des droits du sol. Des remontrances avaient été faites en haut lieu aux intéressés. Plusieurs notes à cet effet avaient été échangées entre les bureaux de la compagnie et les représentants du gouvernement canadien dans la métropole. Ceux-ci avaient promis de faire le nécessaire pour que les instructions données à Snow et à Dennis fussent révoquées.

En réalité, ces instructions, à bon escient et de parti pris, furent oubliées dans les cartons administratifs, et la construction du chemin Dawson, ainsi que l'arpentage des terres des colons de la Rivière Rouge, continuèrent d'aller leur train. Les colons de langue anglaise, eux aussi, s'inquiétèrent, et nous avons vu que le colonel Dennis crut devoir prévenir ses supérieurs qu'on voyait d'un très mauvais œil, dans les milieux de langue anglaise, la façon plutôt cavalière avec laquelle, sans un mot d'avis, on s'emparait tout à coup du pays. "Nous avons bien confiance dans l'administration à venir du gouvernement canadien," disaient les mieux intentionnés. "Nous n'en trouvons pas

moins étrange que l'on ne songe pas à nous consulter pour connaître quelle est notre attitude sur l'entrée du pays dans le Dominion; il nous paraît extraordinaire que le caractère du nouveau gouvernement ait été décidé à Ottawa, sans qu'on se soit préoccupé de ce que nous pourrions bien penser de la situation que l'on crée ainsi pour nous en bloc et sans remède."

* * *

On peut s'étonner de ce que l'élément anglais de l'établissement de la Rivière Rouge, en dépit de ses inquiétudes, ait fini par se résigner au fait accompli, alors que les Métis refusèrent de se soumettre à l'invasion canadienne. Pour expliquer cette différence d'attitudes, il importe de retenir que les conditions des uns et des autres n'étaient pas les mêmes. En somme, pour les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson émigrés pour la plupart des îles britanniques, pour les colons de Lord Selkirk de même origine et, naturellement, pour les employés canadiens, le changement du gouvernement patriarcal d'Assiniboia en celui d'Ottawa, ne signifiait rien d'une bien grande importance. Pour ces hommes, il ne s'agissait que d'une modification de l'administration déjà existante ou d'une législation légèrement différente de celle qui les avait régis dans le passé.

Les Métis, au contraire, avec leur instinct de liberté que renchérisait la logique qu'ils tenaient de leurs pères, voyaient dans ce changement rien moins qu'une violation des droits innés des habitants du pays, une spoliation de

ce qu'ils possédaient de plus précieux : leurs terres et leurs privilèges.

Parmi ces privilèges, il y avait celui de se gouverner eux-mêmes, comme ils avaient fait dans le passé et selon des modes adaptés à leurs conditions d'existence et à leurs traditions. Il y avait leur langue; il y avait leur religion. Ces privilèges étaient, de fait, si fortement ancrés chez les Métis qu'ils se considéraient comme formant une nation distincte, assez consciente de ses droits et de ses devoirs pour envisager avec ressentiment tout ce qui était de nature à porter atteinte au libre exercice de leurs coutumes, y compris la jouissance libre et continue de tout ce que contenait le seul pays qu'ils eussent jamais connu, pays qui les avait vu naître, qui avait vu naître leurs ancêtres maternels et leurs propres enfants, pays, en un mot, qui était leur patrie.

Dans le passé, ils ne s'étaient pas gênés pour faire comprendre à ceux qui avaient cherché à les faire dépouiller ou seulement à restreindre leurs possessions (tels les colons de lord Selkirk et les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson), qu'ils ne permettraient pas qu'on limite leurs moyens d'existence ou d'action sans, au préalable, fournir de bonnes raisons ou des compensations acceptables. Aussi, à ceux qui, moins soucieux de leur destinée, se déclaraient prêts à accepter le nouveau gouvernement sans en discuter les termes, ils déclaraient qu'ils ne se sentaient pas des âmes d'esclaves, prêts à se soumettre au joug.

Dans le drame que nous allons raconter, il importe de tenir compte de l'état d'âme du peuple métis pour

mieux comprendre et s'expliquer ses attitudes et sa conduite.

c) *Un gouverneur inattendu.*

Parmi les causes éloignées qui provoquèrent le drame métis, nous venons de souligner les manœuvres des pêcheurs en eau trouble qu'étaient le Dr Schultz et ses amis, profitant des inquiétudes de la population métisse pour y semer la zizanie à l'aide de leur journal. Nous avons aussi expliqué comment les opérations des arpenteurs canadiens et leur invasion même fut le point de départ d'une indignation qui gagna les plus pacifiques.

Un troisième fait vint ajouter à la difficulté de cette situation déjà suffisamment tendue. Comme on l'a vu, la transaction entre le gouvernement canadien et la Compagnie de la Baie d'Hudson n'était pas encore close que l'acquéreur prenait possession de son nouveau domaine. S'il se fût agi de territoires inhabités, le procédé eût perdu de son importance. Mais on ne vend pas une population libre comme on trafique des terres. Dans l'occurrence, il eût donc été un devoir de la Compagnie de la Baie d'Hudson de préparer les esprits à un changement d'autorité, alors surtout que cette dernière négligeait de prendre les mesures de prudence les plus élémentaires pour assurer le simple exercice du droit des gens.

Les Métis n'apprirent leur changement d'allégeance que par rumeur et par des faits accomplis qui n'étaient guère de nature à leur inspirer de la bienveillance pour leurs nouveaux maîtres. C'est par rumeur aussi qu'ils fu-

rent informés de la nomination d'un nouveau gouverneur, choisi à Ottawa pour diriger désormais leur destinée nationale. C'était l'honorable William McDougall, ministre dans le cabinet de Sir John Macdonald et qui avait été, avec Sir Georges-Étienne Cartier et Sir John Galt, un des auteurs du pacte conclu avec la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Les rumeurs à ce sujet prenant tous les jours plus de consistance, les Métis agirent dans cette circonstance comme ils avaient l'habitude de le faire dans les moments de danger national, pour leurs guerres avec les Indiens ou pour les grandes chasses : ils se réunirent, discutèrent la situation sous tous ses aspects et s'organisèrent pour s'opposer par la force à ce qu'ils considéraient à juste titre comme l'invasion de leurs pays et la violation d'un droit sacré puisque, pas plus d'un côté que de l'autre, on ne songeait à les consulter.

Le résultat pratique des réunions des Métis fut que, suivant les traditions en honneur chez eux, ils se constituèrent en société et se choisirent des chefs. John Bruce, chez qui la réunion avait eu lieu, fut nommé président et Louis Riel secrétaire. Le 21 octobre, c'est-à-dire dix jours après l'incident de Saint-Vital, l'organisation qui avait pris le nom de *Comité National des Métis de la Rivière Rouge*, rédigeait un avis adressé à M. McDougall et conçu en des termes qui révélaient la disposition d'esprit de ses auteurs. Cette note se lisait comme suit : "Le Comité National des Métis de la Rivière Rouge intime à Monsieur M. McDougall l'ordre de ne pas entrer sur le Territoire du Nord-Ouest sans une permission spéciale de ce comité. Par or-

dre du président John Bruce, Louis Riel secrétaire. Daté à St-Norbert, Rivière Rouge, ce 21ème jour d'octobre 1869."

Cet ordre fut confié à J.-B. Ritchot avec l'ordre de le remettre à M. McDougall en main propre. Le 22 octobre Ritchot se mit en route pour Pembina en compagnie de Benjamin Nault, Jean-Baptiste Nault, Martin Jérôme et de quelques jeunes gens.

Dans un pays aussi peuplé que l'était alors la Rivière Rouge, les nouvelles voyagent vite : à plus forte raison celles d'une importance considérable.

Le Conseil d'Assiniboia eut donc bientôt vent de la chose. Il s'émut. Comme Louis Riel paraissait être l'âme du mouvement, il fut invité, les 11 et 12 octobre à venir donner des explications sur la conduite des Métis et sur leurs intentions pour l'avenir. Peut-être se disait-on que ce jeune homme à peine sorti de l'adolescence baisserait vite pavillon devant la majesté du corps de sages devant lesquels il allait comparaître.

Le lundi, 25 octobre, Riel se rendit à la salle où siégeait le majestueux conseil. Il était accompagné du président du Comité National, John Bruce. Si l'on avait pensé pouvoir facilement en imposer au nouveau chef métis, on eut vite l'occasion de se détromper. Aux demandes d'éclaircissements qui lui furent faites, il représenta, en des termes très dignes et nullement équivoques :

1°—que ses compatriotes se trouvaient très bien du gouvernement actuel et qu'ils n'en désiraient pas d'autres;

2°—qu'ils n'admettaient pas que le Canada vînt leur imposer un nouveau gouvernement sans les consulter;

3°—qu'ils étaient décidés à ne pas laisser entrer le gouverneur qu'on leur envoyait, quel que fût le pouvoir, en dehors de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou de la Couronne, qui l'eût nommé, à moins qu'auparavant, on ne leur envoyât des délégués pour discuter les termes et les conditions de son admission;

4°—que même si les Métis n'avaient qu'une instruction rudimentaire et n'étaient que des "demi-civilisés," ils se rendaient très bien compte que bientôt on les bannirait du pays qu'ils proclamaient leur appartenir en propre;

5°—qu'ils se rendaient bien compte de leur pauvreté mais que cette considération ne faisait que rendre plus odieux les traitements qu'on leur imposait;

6°—qu'on ne s'était préoccupé ni de leur existence ni de leurs désirs;

7°—que le pouvoir discrétionnaire arrivé, les habitants de langue anglaise s'empresseraient autour de lui pour lui accorder plein pouvoir de parler et d'agir en maître;

8°—qu'ils ne voulaient pas de lui et qu'ils étaient décidés à tout faire pour empêcher son entrée dans le pays;

9°—qu'en agissant ainsi ils avaient en vue non seulement leur propre intérêt mais aussi celui de l'établissement tout entier;

10°—qu'ils étaient sûrs qu'en cela ils n'enfreignaient aucune loi divine ou humaine et qu'ils ne faisaient que défendre leur propre liberté;

11°—qu'ils ne s'attendaient pas à rencontrer de l'opposition chez leurs compatriotes de langue anglaise et qu'ils leur demandaient, au contraire, de se joindre à eux

afin de les aider à conserver la plénitude de leurs droits communs;

12°—qu'ils comptaient peut-être des adversaires dans l'élément canadien du pays, ce à quoi ils s'attendaient tout naturellement et se trouvaient préparés.

Un langage si ferme et si précis et une pareille détermination chez un jeune homme de vingt-cinq ans ne laissèrent pas d'impressionner profondément les membres du Conseil d'Assiniboia assemblés en cette occasion, parmi lesquels on remarquait le juge John Black, qui présidait en l'absence du gouverneur William McTavish, l'évêque anglican, le Dr Cowan, le Dr Bird, MM. Dease, Sutherland, McBeath, Fraser et Bannatyne. Seul de ce groupe de notables, William Dease était métis; mais il était connu comme sympathisant ouvertement avec le Dr Schultz.

Le Conseil crut de son devoir d'essayer de convaincre Riel que lui et ses amis faisaient erreur. Il alla plus loin : il entreprit de démontrer que la nature de l'organisation des Métis et des moyens dont elle s'appropriait à faire usage n'était rien moins que criminelle. Il fit remarquer les désastreuses conséquences que pourraient entraîner leurs actions, non seulement pour eux-mêmes et les leurs, mais pour la colonie tout entière s'ils persistaient à vouloir suivre la ligne de conduite qu'ils avaient adoptée.

Riel fut prié de se servir de sa grande influence auprès des Métis pour les empêcher de molester M. McDougall en aucune manière et pour les enjoindre à rentrer paisiblement dans leurs foyers. On alla jusqu'à dire que

tous allaient s'attirer tôt ou tard une forte punition s'ils s'avisaient de mettre leurs plans à exécution.

Mais Riel ne se laissa pas influencer par ces représentations : ni prières ni menaces ne réussirent à lui faire adopter les vues du Conseil. Au contraire, il n'en exprima que de façon plus nette la détermination que lui et les siens avaient prise de s'opposer à l'entrée de McDougall dans le pays. Il se refusa à faire part à ses gens des exhortations et des avis que lui avaient adressés les membres du Conseil. Tout au plus s'engagea-t-il, et cela à contre-cœur, à leur répéter les paroles qu'il avait entendues et à faire rapport au Gouverneur McTavish, le jeudi suivant, à onze heures.

Il se retira alors, suivi de John Bruce. Le Conseil continua à délibérer et il fut question d'organiser une troupe qui se rendrait à la rencontre de M. McDougall et le protégerait. On se rendit compte, cependant, que ce contingent ne pourrait se recruter que dans la population de langue anglaise; ce qui voulait dire un conflit certain entre les deux sections de la colonie qui, tout en habitant côte à côte en harmonie relative, n'en différaient pas moins considérablement l'une de l'autre par la race, la langue et la religion aussi bien que par les us et coutumes. Comme les hostilités entre ces deux éléments pouvaient entraîner les Indiens, ce qui finirait par amener une guerre sangoureuse et très longue, le Conseil reconnut que dans les conditions actuelles du pays, ce serait imprudence, folie, voire crime que de prendre des mesures dont le pays aurait à souffrir.

On se contenta donc d'accepter la proposition de

William Dease qui offrit, en s'adjoignant Roger Goulet, autre membre métis du Conseil, absent ce jour-là, d'interviewer les chefs du mouvement de résistance. Dease se faisait fort de faire entendre raison aux mécontents et de les faire revenir sur leurs résolutions. Pourtant, lorsque le Conseil se réunit de nouveau le samedi suivant, 30 octobre, non seulement il apprit que Riel n'avait pas daigné faire rapport au Gouverneur comme on lui en avait arraché la promesse mais William Dease annonça que ses propres efforts n'avaient eu aucun succès et que l'homme sur lequel il avait compté pour l'aider en l'occurrence, Roger Goulet, s'était rangé avec Riel et la majorité des Métis.

C'est que, en effet, si le langage du jeune chef avait été très réservé au cours de son adresse du 25, il s'était aussi fait remarquer par l'air résolu dont toute sa personne était empreinte. Non seulement les Métis n'avaient prêté aucune attention aux admonestations du Conseil et de son truchement, William Dease, mais ils avaient continué à s'organiser et à prendre toutes les mesures nécessaires pour bien faire comprendre au reste de la population et aux autorités canadiennes y compris leur envoyé, le pseudo-gouverneur McDougall qu'ils entendaient mettre leur plan à exécution et empêcher ce personnage de pénétrer dans leur territoire.

Ils étaient d'autant plus fermement résolus à agir qu'ils savaient, de source autorisée, que McDougall apportait avec lui des armes pour ses partisans dans la colonie afin de leur permettre d'imposer leurs volontés.

La délégation, choisie par le Comité National pour aller signifier à McDougall la défense d'entrer dans le

pays, se mit donc en route. Un autre groupe d'hommes reçut l'ordre d'élever une barrière de troncs d'arbres en travers du chemin qui menait à la frontière, dans une clairière près de St-Norbert où on ne pouvait éviter de passer pour se rendre à Fort Garry.

Des gardes, qui se relayaient à des heures fixes, campèrent sur les lieux, autour de bivouacs, et reçurent l'ordre formel de ne laisser passer personne mais d'amener au conseil du Comité National quiconque se présenterait à la barrière venant du côté des États-Unis. Sous la direction du curé de la petite paroisse de St-Norbert, le R. P. Ritchot qui, à l'occasion, ne se faisait pas faute d'aviser ses ouailles en matière politique autant qu'en matière spirituelle, Bruce, Riel et leurs compagnons priaient, demandant au ciel de les éclairer sur la conduite qu'ils devaient tenir.

* * *

Sur les entrefaites, le 30 octobre, McDougall arrivait à Pembina où l'attendaient Ritchot et ses compagnons. Au moment où McDougall se préparait à traverser la frontière, Ritchot lui remit l'ordre du Comité National daté du 21 octobre, lui défendant de mettre le pied sur le sol du Nord-Ouest sans le consentement des habitants. Après avoir pris connaissance de cet ordre, McDougall retourna camper à trois milles à l'intérieur des frontières américaines.

Le 31 octobre, McDougall ayant appris que Ritchot et ses gens étaient retournés à St-Norbert, leva le camp,

traversa la frontière et alla s'installer dans le fort de Pembina. Il avait en même temps dépêché vers Fort Garry le capitaine Cameron et J.-N. Provencher qui, le 1^{er} novembre au matin, se présentèrent à la barrière érigée à St-Norbert par les ordres de Riel. Cameron crut en imposer aux Métis en leur criant d'un ton autoritaire d'abattre cet obstacle. Mais son impertinence ne réussit pas à en imposer aux braves Métis qui, d'ailleurs, ne comprirent peut-être pas ses paroles puisque pour la plupart ils ne parlaient que le français.

Ils se contentèrent de saisir ses chevaux par la bride et, par un chemin détourné que seuls ils connaissaient, d'emmener l'équipage et les deux hommes au Conseil du Comité National qui siégeait en permanence au presbytère du R. P. Ritchot. Les deux émissaires furent renvoyés à la frontière avec leurs brillants équipages, escortés d'une escouade de vingt hommes sous le commandement d'Ambroise Dydime Lépine qui avait le matin même offert ses services à Riel. Il devait de plus expulser McDougall du fort Pembina.

Le soir du 2 novembre, Lépine, à la tête de sa troupe, arriva à Pembina. Son premier soin fut d'aller trouver McDougall, installé depuis l'avant-veille au fort Pembina, pour lui enjoindre d'évacuer la place et de quitter les Territoires du Nord-Ouest. Pour toute réponse, McDougall ordonna à Wm Hallett de mettre Lépine et ses gens à la porte. Lépine commanda alors à Toussaint Lussier, un de ses soldats, d'attacher Hallett à une roue de charrette et, cela fait, prévint McDougall d'avoir à quitter le fort avant neuf heures le lendemain, au risque d'en subir les

conséquences. McDougall n'attendit pas si longtemps. Il sortit avec un tel empressement qu'il oublia ses bagages. Lépine eut la prévenance de les lui faire parvenir le lendemain.

* * *

L'équipée du capitaine Cameron eut pour résultat de faire prendre à Riel et à ses compagnons une résolution que, sans cet incident, ils auraient peut-être ajournée. Craignant à bon droit que quelqu'un dans l'entourage de McDougall parvînt malgré tout à percer leurs lignes, n'ignorant pas non plus que dans l'intérieur du pays il se trouvait des hommes, tels que le colonel Dennis, le sergent Mulligan, chef de la police de Fort Garry ou le sergent Power, qui pourraient, de leur côté, avec l'aide des vieux pensionnaires de la Colonie, opérer une jonction avec le parti McDougall, le Comité National conclut que l'occasion était bonne pour s'emparer du Fort Garry et se rendre ainsi d'un seul coup maîtres de la situation.

L'après-midi du 2 novembre, les Métis ayant laissé une garde suffisante pour défendre la barrière, prirent par groupes la route qui menait de Saint-Norbert au Fort Garry. Leurs dispositions étaient prises de façon simple et pratique : ils n'avaient eu pour cela qu'à s'en tenir strictement à leur mode de défense traditionnel...

En tête de la colonne qui s'était mise en marche sur Fort Garry chevauchaient André et Romain Nault. Arrivée devant la porte principale du fort, la troupe fit halte et André Nault commanda à un nommé François Marion d'entrer dans l'enceinte et de se rendre compte si celle-ci

était occupée. Si la place était libre, il devait se poster à la porte et agiter son mouchoir. Quelques instants plus tard, Marion donnait le signal attendu et la petite troupe — une vingtaine d'hommes — Marion et Romain Nault en tête, entraient et, en un clin d'œil, prenait possession du fort, de ses quelques canons et des autres armes ainsi que des magasins. Le coup de main avait pleinement réussi. Quelques instants plus tard, une centaine d'autres soldats métis pénétraient dans le fort et renforçaient la garnison.

D'aucuns affirment que le mouvement avait l'approbation entière du gouverneur McTavish et des autres officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, connaissant la bonne foi et l'honnêteté des Métis et redoutant au contraire la sournoiserie et l'ambition du Dr Schultz et de ses partisans, trouvaient tout naturel de se confier à ceux-là plutôt qu'à ceux-ci. Il est notoire en tout cas que quelques jours auparavant, le gouverneur McTavish avait demandé à Romain Nault qui observait ce qui se passait à l'intérieur et aux environs de l'enceinte : "Que fait donc Riel qu'il n'agit pas ?"

Et François Larocque, décédé à Richer le 19 mai 1923, a déclaré sous le sceau du serment qu'il avait été le porteur d'une lettre dans laquelle McTavish suggérait à Riel d'occuper le fort.

O'Donoghue, qui devait dans la suite exercer les fonctions de secrétaire du gouvernement provisoire constitué par Riel et qui connaissait intimement McTavish pour avoir été le précepteur de ses enfants, affirmait de son côté que la résistance des Métis avait bel et bien été conseillée et appuyée par le gouverneur.

Nous verrons cependant que McTavish devait, dans cette conjoncture, témoigner d'une grande duplicité, soufflant le chaud et le froid, conseillant à Riel d'agir au moment même où il faisait parvenir à McDougall des paroles d'encouragement et de bienvenue. De fait, il lui écrivait le 9 novembre que Riel ne lui avait aucunement fait part de son intention de prendre le fort.

Quoi qu'il en soit, les Métis avaient fait preuve de sagacité en devançant des adversaires qui, tôt ou tard, comme le prouvent les déclarations des sergents Mulligan et Powers, en auraient fait autant.

d) *Proclamations tardives et incomplètes.*

Tranquille du côté de la frontière américaine où McDougall se morfondait mais n'osait plus bouger, tranquille aussi du côté du Fort Garry où ses hommes étaient réellement les maîtres, Riel prit les mesures nécessaires pour que l'établissement de la Rivière Rouge retirât tout profit possible de l'habileté et de la fermeté dont il avait su faire preuve. Il surveilla les agissements de McDougall qui essayait de se mettre en communication avec ses partisans de l'intérieur dont le principal était le colonel Dennis. Il garda à vue les Indiens des environs, particulièrement ceux de Portage-la-Prairie avec qui McDougall et Dennis, ne se rendant probablement pas compte du terrible danger dans lequel ils mettaient ainsi la colonie, ne craignaient pas d'établir des relations.

Bien que secrétaire seulement du Comité National, Riel imprégnait celui-ci de ses idées et de sa personnalité.

Le 6 novembre, il fit imprimer une affiche sur les presses du *NorWester* dont il avait eu soin de s'emparer. Cette affiche, au nom du président et des représentants de la population de langue française de la Terre de Rupert — nom que l'on donnait aussi à cette époque à l'établissement de la Rivière Rouge — invitait la population de langue anglaise à se choisir douze représentants, soit un représentant pour chacune de ses paroisses et deux pour Winnipeg. Ces douze représentants, avec un nombre égal de représentants de langue française (dont la population était pourtant plus nombreuse), devaient se réunir le mardi, 16 novembre, dans le Palais de Justice de Fort Garry pour délibérer et décider de la conduite à suivre dans les circonstances sérieuses par lesquelles passait la colonie du fait des mesures prématurées prises par le gouvernement canadien.

En s'efforçant de faire agir ceux qui dans la colonie lui étaient favorables, McDougall écrivit les 7 et 9 novembre au gouverneur McTavish, conseillant à celui-ci d'émettre une proclamation dans laquelle il serait porté à la connaissance des habitants qu'il y avait eu un changement de gouvernement — ce qui n'était pas exact et ne devait pas être exact avant le 15 juillet — et d'avertir les mécontents des conséquences sérieuses de leurs actes.

McDougall blâmait même ouvertement le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson de n'avoir pas déjà pris des dispositions à cet égard. En même temps, et sans prendre garde à la contradiction flagrante que contenait sa lettre, il rappelait au même personnage que jusqu'à ce que le transfert du territoire fût effectivement accompli par proclamation royale, lui McTavish et son conseil re-

présentaient la seule autorité légale dans le pays et étaient responsables du maintien de la paix.

En même temps, McDougall recevait des "Amis du Canada" (Snow et Charles Mair que les Métis, semble-t-il, avaient laissé entrer dans le pays du fait sans doute qu'ils l'avaient déjà habité), du colonel Dennis et de divers autres "Canadiens" des protestations d'attachement et des assurances de fidélité. On lui conseillait d'émettre une proclamation pour affirmer son poste de lieutenant-gouverneur et enjoindre à la population de se soumettre.

D'autres qui s'intitulaient "loyalistes" trouvaient opportun de présenter une adresse au gouverneur McTavish, lui demandant de porter à la connaissance du public un exposé complet de la nature du transfert du territoire à la Puissance du Canada, transfert, nous ne saurions trop le répéter, qui ne devait avoir lieu que huit mois plus tard.

Bien que le *Nor'Wester* se trouvât entre les mains de Riel et de son parti, il lui fut permis d'imprimer cette requête. Riel, qui ne manquait pas de finesse d'esprit, présentait que des contradictions aussi flagrantes ne pouvaient que servir sa propre cause en affichant publiquement la sottise de leurs auteurs.

Toute cette correspondance et toutes ces proclamations ne parurent pas produire beaucoup d'effet sur le gros de la population anglaise. Aussi, se rendant à l'invitation du parti de langue française, l'élection de ses douze représentants eut-elle lieu.

Le matin du 16 novembre, grâce à la prudence de Riel, cent cinquante hommes armés se groupèrent autour du Palais de Justice aux abords du Fort Garry. Pour tem-

pérer en quelque sorte cette démonstration de la force et créer de la bonne humeur, un immense feu de joie fut allumé et l'on tira quatre-vingts coups de canon, un pour chaque délégué.

Vers midi, les vingt-quatre représentants arrivèrent. C'étaient, du côté anglais : Henry McKenney et H. F. O'Lone pour Winnipeg; James Ross pour Kildonan; Maurice Lowman pour St. John's; le Dr Bird pour St. Paul's; Donald Gunn pour St. Andrew's; Thomas Bunn pour St. Clement's; Henry Prince, chef des Sauteurs, pour St. Peter's; Robert Tait pour St. James; William Tait pour Headingley; Geo. Gunn pour St. Ann's; John Garrioch pour Portage-la-Prairie; du côté français, François Dauphinais, Pierre Poitras et Pierre Lavallée pour St-François-Xavier; W. B. O'Donoghue pour St-Boniface; André Beauchemin et Pierre Parenteau, père, pour St-Vital; Louis Lacerte et Baptiste Touron pour St-Norbert; Charles Nolin et Jean-Baptiste Perrault pour Ste-Anne-des-Chênes; John Bruce président et Louis Riel secrétaire.

Dans l'intervalle, se rendant aux objurgations des "Amis du Canada" et du pseudo-gouverneur McDougall, le gouverneur McTavish avait préparé une manière de proclamation. Il était convenu que cette proclamation définirait, telle qu'elle l'était, la situation du pays par suite de son transfert par la Compagnie de la Baie d'Hudson au Canada.

J. J. Hargrave, secrétaire de McTavish, remit une copie du document, si anxieusement attendu, à Henry McKenney, le priant d'en donner lecture aux membres présents. Une discussion s'éleva à ce sujet entre les délégués

français et les anglais; ceux-là s'opposaient à cette lecture, ceux-ci, au contraire, insistaient pour qu'elle fût faite.

Les Métis préféraient, pour l'instant, continuer dans le *statu quo*, se fiant, dans leur philosophie simple des choses, au principe qu'exprime le proverbe : "Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras." Ils avaient vécu depuis longtemps sous le régime de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils jugeaient qu'ils pouvaient plus sûrement, petit à petit, améliorer leurs conditions d'existence sous un gouvernement patriarcal, sinon toujours disposé à les entendre du moins pas assez fort pour s'opposer à leurs désirs, que sous une administration rigoureusement établie, éloignée d'eux et qui, au surplus, paraissait plus disposée à les traiter avec mépris et hauteur que désireuse de leur montrer de la considération et de la justice.

De leur côté, les Anglais ne voyaient qu'une chose : la fin d'un régime que les fauteurs de discorde et les intriguants, Schultz et C^{ie} avaient réussi, petit à petit, à leur faire considérer comme arriéré et despotique.

En envoyant avant le temps un gouverneur à la colonie, Ottawa avait agi avec une précipitation ridicule qui l'obligeait à faire la conquête d'un pays qu'il eût été de meilleure politique de traiter avec douceur. Les Anglais s'imaginaient naïvement que la proclamation du gouverneur McTavish établirait officiellement l'autorité et les droits de possession du Canada.

Ils ne s'arrêtaient pas à considérer que si la Compagnie de la Baie d'Hudson, volontairement ou non, se désistait de ses pouvoirs sur le pays, celui-ci, jusqu'à la signature du transfert, ne relèverait plus que de la Couronne

d'Angleterre. Le parti anglais manquait totalement de la prévoyance dont faisait preuve le parti français représenté par les Métis.

Cette divergence d'opinion au sujet de la lecture de la proclamation de McTavish engendra des discussions mais les deux partis finirent par s'entendre et il fut décidé que la proclamation serait lue à la fin de la réunion. On passa à l'ordre du jour.

Méfiant, comme le sont bien naturellement les Métis, ni Riel ni ses collègues n'étaient disposés à faire connaître aux représentants de langue anglaise quelles étaient leurs intentions pour l'avenir. Par ailleurs, comme l'initiative venait d'eux, s'ils tenaient vraiment à avoir l'appui des délégués anglais, il était assez naturel qu'ils s'expliquassent sur ce qu'ils avaient déjà fait et sur ce qu'ils comptaient faire encore. Quoi qu'il en soit, le résultat des délibérations de ce jour fut, pour ainsi dire, nul. Comme il ne semblait pas y avoir de terrain d'entente possible, on ajourna la séance au lendemain et l'on procéda à la lecture de la fameuse proclamation.

Hélas ! on s'aperçut bien vite que cette proclamation, pourtant très longue, n'éclairait pas les esprits comme on l'avait espéré. Il n'y était question ni du transfert du territoire ni de l'arrivée du nouveau gouverneur. McTavish avait seulement entrepris de se plaindre en des termes qu'il avait voulu rendre énergiques mais qui montraient au contraire par leur faiblesse qu'il avait peu de confiance dans la cause qu'il défendait. Elle se terminait par une exhortation à tous de rentrer dans leurs foyers et de laisser faire les événements. Ce document décelait, en somme, tant

d'hésitation, de duplicité et de couardise que Riel et les siens, dans l'intérêt même de l'auteur, étaient pleinement justifiables de vouloir en éviter la lecture afin de retarder la fin du régime existant.

Et ainsi, à cause de cette nouvelle preuve, il est évident que les Métis n'étaient pas des rebelles et des révolutionnaires comme on a voulu et comme on veut encore les appeler.

Qu'avaient demandé les habitants de la Rivière Rouge et qu'espéraient-ils obtenir? Un exposé complet et exact de la nature du transfert du territoire à la Puissance du Canada. Et que contenait la proclamation de McTavish à ce sujet? Pas un mot. Pour un gouvernement moribond, il était impossible de confesser plus clairement son impéritie, son impuissance et son abdication. C'était précisément ce que redoutaient Riel et les siens qui, jusqu'à la dernière heure, s'étaient constamment et loyalement tenus aux côtés du chef de ce gouvernement.

La lecture du piètre document terminée, même ceux qui en attendaient un effet favorable à leur point de vue furent forcés d'admettre qu'il constituait une défaite propre à augmenter l'influence et le prestige de Riel et de ses partisans.

Les vingt-quatre représentants se réunirent de nouveau le 17 novembre. On ne parla même pas de la proclamation du gouverneur. Il y avait un peu plus d'entente entre les deux sections de l'assemblée, mais ni l'une ni l'autre n'avoua ce qu'elle avait comploté. Alors, rien de positif ni de pratique n'avait été décidé lorsque arriva le moment d'ajourner.

Le lendemain, 18 novembre, étant un jour où le tribunal devait siéger, on ajourna la séance au 22. Lorsqu'on se sépara, il était clair que les deux partis ne paraissaient pas près de s'entendre. La sympathie du début des délibérations avait peu à peu disparue à mesure qu'on discutait les termes de la proclamation du gouverneur McTavish, lue la veille.

Il est permis de croire que, sans ce malheureux document, les deux côtés de l'assemblée auraient fini par découvrir quelque terrain d'entente sur lequel il eût été possible d'entrer en pourparlers avec le gouvernement canadien. En principe, Riel et les Métis n'étaient pas irrémédiablement opposés à celui-ci, mais ils voulaient s'assurer de ses bonnes intentions pour l'avenir avant d'entrer en pourparlers. En d'autres termes, ils tenaient à discuter les droits qu'on leur devait et ne voulaient pas ratifier à l'aveuglette ce qu'on leur réservait, sans qu'on prît même la peine de les consulter.

De telles négociations auraient pu, à la rigueur, se faire par l'entremise de M. McDougall, car les Métis n'entretenaient aucune aversion particulière contre ce personnage comme individu. Seules, les fonctions dont on avait prétendu l'investir le leur rendaient odieux.

Au lieu de chercher ce terrain d'entente, les deux partis préférèrent se regarder avec animosité et dépenser un temps précieux en discussions oiseuses. Il est certain, cependant, que Riel et les Métis se seraient vite décidés à se confier s'ils avaient pu remarquer qu'il existait chez les Anglais quelque désir de coopération. Mais si la façon dont on les traitait leur parut à eux aussi très injuste, les

Anglais ne paraissaient pas disposés à prendre les dispositions nécessaires pour rendre leur protestation efficace.

Riel le savait bien puisque, avant de prendre l'initiative de la résistance française, il avait pris sur lui de visiter les colons de langue anglaise les plus influents afin d'établir une sorte d'union sacrée pour protester fructueusement contre la façon d'agir par trop arrogante du gouvernement canadien.

Quel encouragement avait-il trouvé chez ceux à qui il s'était adressé ? Aucun. Celui-ci était trop occupé aux travaux de sa ferme pour l'entendre; celui-là ne voyait pas ce qu'on pourrait bien faire; cet autre rappelait que toutes les pétitions adressées au gouvernement impérial dans le passé n'avaient jamais produit le moindre effet; un quatrième le traitait de visionnaire, etc., etc.

Comment blâmer Riel et ses compagnons, après cela, de s'être décidés à agir de leur propre chef, à endosser tous les risques et, en même temps, toutes les responsabilités du mouvement de protestation qu'ils jugeaient maintenant indispensable ?



2° — LES PÉRIPÉTIES DU DRAME.

a) *Le gouvernement provisoire : sa formation.*

C'EST fut le 22 novembre 1869 que les délégués Métis, tant français qu'anglais, se réunirent de nouveau. Louis Riel, provoqué par un délégué anglais, Thomas Bunn, proclama que ni lui ni ses partisans ne consentiraient jamais à laisser entrer McDougall dans le pays, ni comme lieutenant-gouverneur, ni même comme simple individu. Actif autant que prévoyant, Riel donna suite à ses paroles en complétant, le lendemain, l'occupation du Fort Garry où résidait le gouverneur McTavish dont la faiblesse de caractère et la maladie pouvaient contribuer à faciliter une liaison entre McDougall et les colons favorables à son entrée. La clef de la situation, par ce coup d'État pacifique, tombait entre les mains de Riel. Aussi, quand les délégués se réunirent de nouveau au cours de la même journée, Riel pouvait-il leur annoncer que, de concert avec ses partisans, il avait décidé de fonder un gouvernement provisoire dans le but de traiter avec le gouvernement canadien.

Pris au dépourvu, l'élément anglais refusa de discuter le projet et se déclara opposé à la formation d'une nouvelle administration destinée à supplanter celle de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tant qu'une entente avec le Canada n'aurait pas eu lieu. On se sépara après avoir fixé au 1^{er} décembre la date de la réunion suivante.

Le 24 novembre, Riel demandait à Roger Goulet, receveur des droits de douane, tous les fonds et documents que détenait cet officier pour le compte de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Entre temps, les plus avisés des colons anglais lui soumirent une proposition qui lui parut acceptable : laisser le gouvernement du pays à la Compagnie de la Baie d'Hudson, comme dans le passé, et former un comité de Métis pour communiquer avec McDougall ou le gouverneur canadien afin d'arriver à une entente entre les colons métis et le Canada. Le plan fut agréé de tous. Mais les Métis avaient compté sans le Dr Schultz.

Devant le retour au calme que présageait l'accord soudain entre les deux éléments principaux de la population, Schultz s'empressa de chercher quelque moyen sûr d'enflammer de nouveau les passions. Il fit répandre le bruit que Riel avait l'intention de s'emparer, pour lui-même et pour ses hommes, des vivres confiés par le gouvernement canadien. Sous le prétexte d'en empêcher la saisie par ceux qu'il commença dès lors à qualifier de "rebelles", il continua à rassembler des hommes armés dans l'entrepôt. Il savait que l'épithète de *rebelles*, appliquée aux Métis, était un non-sens, mais il savait aussi que le peuple prête complaisamment l'oreille à la calomnie. Il trouvait avantageux que les Métis fussent considérés comme rebelles,

même s'ils étaient les seuls à soutenir le pouvoir établi : celui de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il s'évertua donc à répandre cette calomnie, non seulement à Winnipeg et aux environs, mais encore en Ontario et dans le reste du pays. Or, une rébellion invite des mesures immédiates de répression. Il importe d'abord d'empêcher les rebelles de faire main-basse sur les vivres que l'on possède. D'où la fortification qu'il entreprit de son magasin.

Bientôt Riel et ses hommes apprirent que Schultz et ses Canadiens se réunissaient de plus en plus souvent et que, bien armés, ils faisaient l'exercice en vue d'une descente sur le Fort Garry. Ce plan, Schultz n'avait pu s'empêcher de le dévoiler à une réunion des habitants de la Rivière Rouge, tenue au village de Winnipeg dans la soirée du 26 novembre pour y faire lecture du rapport des délégués anglais de la convention et pour aviser aux mesures à adopter pour l'avenir.

Arrivés longtemps avant l'heure indiquée pour l'ouverture de l'assemblée, les partisans de Schultz furent bientôt en nombre presque suffisant pour remplir à eux seuls la salle de réunion. Nombre de ceux qui étaient plus particulièrement en droit de prendre part aux délibérations — les colons mêmes de l'établissement — se virent forcés de rester au dehors. Il était clair que le but de Schultz était de dominer l'assemblée, d'autant plus efficacement que ses hommes étaient armés. Mais Riel avait prévu cette tactique du docteur et avait eu soin, lui aussi, d'armer ses hommes. Riel prit la parole et expliqua pourquoi il jugeait nécessaire de former un gouvernement provisoire; il prit sur lui et sur les siens toute la responsabilité du

mouvement de résistance qu'il avait lancé, ce qui ne l'empêcha pas d'adresser une invitation pressante aux colons de langue anglaise à se joindre à eux. Il fit ressortir, cependant, qu'il n'avait aucunement l'intention de forcer la main à personne, pas plus qu'il ne voulait, en aucune façon, violer les droits de qui que ce fût. À l'issue de ce manifeste, Schultz crut le moment propice pour exécuter son projet de dissension. Mais cette manœuvre échoua quand les hommes de Riel entrèrent à l'improviste et firent évacuer la salle.

Le lendemain, 27 novembre, des affiches, celles-ci signées de A. G. B. Bannatyne, annonçaient une nouvelle réunion à l'hôtel de Georges Emerling pour l'après-midi du même jour. Schultz et ses partisans tentèrent encore une fois d'empêcher les délibérations. Ils demandèrent que quiconque habitait le pays depuis trois semaines ou plus, eût le droit de vote. Une motion dans ce sens fut promptement défaite. Il fut décidé que, seuls auraient le droit de vote ceux qui habitaient le pays depuis au moins sept mois. Schultz, se voyant encore une fois battu, se retira, couvant sa rage. Jusqu'à un certain point, cependant, il avait atteint son but, car il était clair que les deux partis, quoique d'un avis commun sur la nécessité de s'organiser pour se protéger, étaient moins disposés que jamais à s'entendre sur les moyens à employer pour en arriver à un résultat pratique et durable. En d'autres termes, l'esprit de conciliation qui avait paru un instant devoir présider aux rapports entre les deux sections de la population faisait défaut plus que jamais. Cette nouvelle scission était donc l'œuvre de Schultz.

Vers cette époque, le bruit se répandit dans la colonie que la proclamation de la reine était arrivée au pays et se trouvait entre les mains du gouverneur McTavish. De façon générale, cependant, on ajouta peu de foi à cette rumeur. Par ailleurs, l'intervention intempestive et injustifiée de Schultz avait eu pour résultat de décider Riel à ne pas tenir compte de la proposition du parti anglais : maintenir au pouvoir le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson et former un comité de notables, élus par le peuple, pour traiter avec le Canada.

Le chef métis, à la lumière de ce qui s'était passé dans les réunions auxquelles Schultz avait pris part, avait pu se rendre compte que l'influence du docteur risquait d'aller en augmentant, que les hommes choisis dans le camp anglais subiraient plus qu'il ne lui paraissait désirable cet ascendant et que, dans ces conditions, un traité avec le Canada deviendrait trop difficile à négocier. Il fit donc connaître que, avec ses compatriotes de langue française, il avait décidé d'attendre un moment plus propice.

Un autre élément entraînait aussi en ligne de compte. Des tentatives avaient eu lieu à la frontière, où McDougall était demeuré avec son entourage, de corrompre les moins résolus des Métis. Riel s'empressa de parer à ce danger, mais il en conserva une attitude de méfiance même à l'égard de ses amis.

On était maintenant à la fin de novembre; le froid commençait à devenir rigoureux et, sous leurs abris à Pembina, McDougall et ses gens se demandaient avec inquiétude si leur attente allait se prolonger indéfiniment. Dennis, Schultz et leurs partisans canadiens de Fort Garry

et de Portage-la-Prairie, avaient beau lui recommander la patience, plus le temps passait, plus il semblait clair aux malheureux livrés aux rigueurs d'un climat auquel ils n'étaient pas habitués, qu'on les berçait d'espérances flatteuses mais irréalisables.

En désespoir de cause, McDougall se décida à tenter un coup d'État. Il voulut payer d'audace et agir de manière à en imposer, pensait-il, à ceux que, dans sa morgue de grand seigneur, il ne se gênait pas pour traiter de demi-sauvages. Commenant par prévenir Ottawa de l'extrême urgence d'annoncer solennellement le transfert définitif afin d'inspirer confiance aux loyaux et de mettre les mécontents dans une fausse position, cet homme, qui se savait positivement dénué de toute autorité, se lança alors dans la facture d'une proclamation de prise de possession. Écrivant au Secrétaire d'État du Canada, l'honorable Joseph Howe, il annonça lui-même en ces termes son absurde équipée : "J'espère que je ne fais pas erreur en employant le nom de Sa Majesté de façon aussi emphatique."

Une copie de cette proclamation qui annonçait l'admission dans l'Union ou Puissance du Canada des Territoires du Nord-Ouest, et enjoignait "tous les sujets bien-aimés de Sa Majesté" à se soumettre aux ordres de son auteur, M. McDougall, fut remise au colonel Dennis avec instructions de la porter à la connaissance des intéressés.

Cela se passait le 1^{er} décembre, jour fixé (par McDougall) pour le transfert du pays au Canada. Les délégués des deux sections de la population s'étaient de nouveau réunis pour discuter les conditions de ce transfert. Pendant ce temps, le colonel Dennis avait fait faire plu-

sieurs copies de la proclamation et en fit aussitôt placarder les portes et les murs du fort.

Riel et ses partisans s'émurent peu de cette démonstration nouveau genre. Les délégués anglais soulevèrent la question de la soumission pure et simple aux ordres de la proclamation. Riel riposta en présentant une liste de droits que, dit-il tranquillement, il lui semblait indispensable de faire garantir par M. McDougall avant d'obtempérer à ses désirs.

Cette liste déterminait la nouvelle Législature, les modes d'élection, la disposition des terres, la construction d'écoles, de routes, de chemins de fer, le prélèvement des impôts, le recrutement d'une armée nécessaire à la défense du pays, etc., etc.

Les langues française et anglaise devaient être officielles pour tous les documents, pour tous les actes de la Législature et dans les tribunaux. Certains traités devaient être passés entre le Gouvernement et les diverses tribus indiennes des Territoires, et tous les privilèges existants au moment du transfert devaient être respectés.

Enfin ce document, couché en un langage sobre et net, McDougall allait devoir le sanctionner avant d'obtenir l'autorisation d'entrer sur les Territoires. S'il ne possédait pas les pouvoirs requis pour le faire, il devait se les procurer par un acte spécial du Parlement canadien. Il fut question de choisir deux délégués anglais et deux français pour communiquer cette demande de droits à M. McDougall; mais Riel, qui ne perdait pas de vue l'importance de ces démarches pour l'entière protection des siens, eut soin de faire remarquer qu'aucune promesse verbale ou

écrite, si complète et si radicale fût-elle, de la part de McDougall, ne pourrait être prise en considération sans un acte du Parlement canadien. Néanmoins, rien ne put faire admettre aux délégués anglais le bien-fondé de cette injonction.

Après plusieurs sessions plus ou moins orageuses, la première convention populaire des Territoires du Nord-Ouest se terminait brusquement une quinzaine de jours plus tard, sans autre résultat pratique que d'avoir révélé l'état d'esprit de la population : du côté métis ou français la détermination bien nette de ne rien risquer, de ne pas lâcher la proie pour l'ombre; du côté anglais, une étrange insouciance pour l'avenir de la colonie. Une fois l'assemblée dissoute, les représentants anglais parlèrent d'abord de se réunir seuls pour discuter l'envoi d'une délégation exclusivement anglaise à McDougall. Le bon sens finit pourtant par prévaloir chez eux et ils décidèrent qu'une telle démonstration ne servirait qu'à envenimer les choses.

* * *

Pendant ce temps, que faisait M. McDougall ? Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, il avait réussi à franchir la frontière et à clouer une copie de sa proclamation sur un poteau de clôture.

Non content de prendre possession, sur papier, de ce qu'il appelait son territoire, maintenant qu'il était vraiment gouverneur de par sa propre autorité, il comptait prendre les mesures nécessaires pour gouverner. Son gouvernement se heurtait pour commencer à des insurgés : il s'agissait de les mater. Se disant peut-être qu'il n'est pas

de meilleures armes que la plume, il replongeait la sienne dans son encrier et ce fut au colonel Dennis, cette fois, qu'il fit l'honneur, ce 6 décembre, d'adresser une de ses étonnantes épîtres.

Avec une abondance de *attendu que*, il commença par récapituler, non sans les embrouiller un peu, tous les actes, à son point de vue illégaux, qu'avaient commis les Métis : la fermeture du chemin menant de la frontière américaine à Fort Garry; la prise du fort ainsi que la saisie des documents qu'il contenait; l'incarcération du gouverneur McTavish et de ses employés; la terreur répandue dans le pays — personne n'a jamais bien su en quoi consistait cette terreur —, leur mépris pour l'autorité royale (représentée par McDougall), etc.

Après cette émouvante entrée en matière, McDougall, déclarait qu'il reposait sa confiance dans le courage, la loyauté, la fidélité, le discernement et l'habileté du colonel Dennis, qu'il choisissait comme son lieutenant et conservateur de la paix dans toute l'étendue des Territoires du Nord-Ouest. Il continuait en autorisant son "conservateur de la paix" à attaquer les Métis, à faire feu sur eux, à les chasser par la force (sic) de leurs demeures et de leurs places fortifiées. Bien plus, il autorisait ce même conservateur de la paix à s'emparer des troupeaux, chevaux, charrettes, traîneaux et tous autres véhicules des Métis.

McDougall et son lieutenant ne s'en tinrent pas là : directement et par l'intermédiaire du Dr Schultz, ils s'abouchèrent avec les plus féroces des aborigènes des prairies, les Sioux, et on put craindre un moment que les événe-

ments sanglants survenus quelques années auparavant de l'autre côté de la frontière allaient se renouveler dans la colonie de la Rivière Rouge. Cependant, à la suite de l'incident de la Montagne de la Tortue, qui avait occasionné une rixe sanglante entre six Sioux d'un côté et deux Chippewas et un Métis de l'autre, McDougall avertit ses partisans de ne plus chercher à se liguier avec des Indiens.

Toutes ces proclamations, qu'elles fussent signées de McTavish, de McDougall ou de son secrétaire, J.-A.-N. Provencher, ou encore de son lieutenant et conservateur de la paix, le colonel Dennis, ne firent aucune impression sérieuse sur les Métis. Ils continuèrent à se rire de tous ces efforts et à chanter, sur tous les tons, les déboires du pseudo-gouverneur. Ils s'émurent, cependant, en apprenant que les Canadiens, dans leur rage impuissante, avaient songé à faire alliance avec les Sioux et ils soupirèrent de soulagement quand ce projet fut abandonné. Ce fut durant ces jours aussi — le 6 décembre, pour être exact — que McTavish, prenant connaissance de la proclamation de McDougall, se déclara lui-même déchu de son autorité. Le pays se trouvait donc sans autre gouvernement établi, légalement ou autrement, que celui des Métis⁶.

⁶ Sur ces entrefaites, Riel, ayant fini par juger que l'entrepôt du Dr Schultz, avec tous les hommes qu'il contenait, devenait un danger sérieux pour le Fort Garry, ordonna la débandade immédiate de cette troupe. Au refus de Schultz, Riel entreprit, sans tarder, d'assiéger la place. Un moment, on eut à redouter une véritable bataille. Des canons furent traînés hors du Fort Garry, les Métis se rangèrent en ligne de combat. Schultz et ses compagnons — hommes, femmes et enfants — furent sommés de se rendre; ce qu'ils firent promptement le 7 décembre. Ils étaient quarante-cinq. Au nombre des prisonniers se trouvait Thomas Scott, arrêté sous les murs du Fort Garry, un fusil à la main, attendant la sortie de Riel pour tirer sur lui. Lorsque les Métis pénétrèrent dans la maison de Schultz, ils furent surpris de trouver les feux éteints, malgré le froid rigoureux. Pris de soupçon, ils examinèrent les poêles qu'ils trouvèrent remplis de poudre. On peut juger de l'intention évidente de Schultz et de ses gens.

Le lendemain, Riel lançait, au nom du peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest, un manifeste, rédigé en anglais et en français, annonçant que les habitants de ces territoires se déclaraient, dorénavant, exempts de toute allégeance au gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, parce que ce gouvernement les avait abandonnés en les livrant, sans les consulter, à un pouvoir étranger et que, depuis le 24 novembre, ils avaient fondé un gouvernement indépendant, ne relevant que de l'autorité de la reine. Ce document, signé par John Bruce et Louis Riel, était couché en un style très digne, d'une forme irréprochable. Il s'attira dans le monde entier les commentaires des plus favorables. *L'Univers* de Paris, journal de Louis Veuillot, quelques mois plus tard, en parlait avec éloges, le trouvant énergique et parfaitement motivé.

Autant l'autorité de McDougall était prématurée, et partant nulle, autant celle qu'établissait cette proclamation d'un petit peuple conscient de ses droits, paraissait juste et opportune. La publication de ce manifeste, arrivant au lendemain de l'arrestation des insurgés du fort Schultz, mettait les choses au point et eut pour effet de calmer les esprits. Riel alla même jusqu'à renvoyer dans leurs foyers une partie des hommes qui occupaient le Fort Garry. Il eut soin, cependant, en même temps, d'envoyer un détachement d'une quarantaine de soldats à la frontière américaine avec mission de s'opposer plus que jamais à l'entrée de McDougall dans le pays.

Pendant que Snow recevait l'ordre de quitter le pays, et s'empressait d'obéir, le colonel Dennis lui-même jugea

que la fuite serait pour lui le plus sûr garant de sa sécurité : il se rendit sous un déguisement à Pembina et, de là, rentra au Canada. Schultz, cependant, continuait à inspirer des inquiétudes à Riel : il le savait l'instigateur de tous les complots tramés contre lui et le reste des Métis. Lâche, sournois, Schultz travaillait dans l'ombre et tous les moyens lui étaient bons. Le remettre en liberté, c'était exposer de nouveau le pays à la guerre civile. Le Conseil opinait pour l'élargissement des autres prisonniers.

Avant d'en arriver là, Riel voulut faire un dernier effort pour s'allier les Anglais. Il fit distribuer dans toutes les paroisses des copies de la liste des droits que réclamait le peuple de la Rivière Rouge, et invita les délégués à venir discuter au Fort Garry, indiquant clairement par là que, malgré la déclaration d'indépendance qu'il avait lancée, il ne s'opposait pas à des négociations avec le gouvernement canadien pour tout ce qui pourrait être favorable aux intérêts du pays.

McDougall lui-même, à cette époque, semble avoir saisi la vraie pensée de Riel et s'être enfin rendu compte que le jeune chef métis était autre chose qu'un rebelle, qu'il était "autorisé à parler." Le 13 décembre, il lui fit parvenir une lettre par laquelle il l'invitait à venir le voir à Pembina et à discuter, privément avec lui, les justes réclamations de son peuple. Mais il eut la maladresse, dans la même lettre, de menacer Riel et les Métis d'une intervention par la force armée, au cas où il serait obligé de retourner au Canada. Cela eut le don d'indisposer Riel tout à fait contre cet homme qui, dès le premier jour, avait montré combien il était impropre à gouverner un pays.

Aussi Riel ne daigna-t-il pas lui répondre. McDougall n'avait plus qu'une chose à faire : s'en retourner avec tout son entourage. Il s'y résigna le 18 décembre.

Quelques jours plus tard, le capitaine Cameron, le fameux "pénétrateur," prenait à son tour le chemin d'Ottawa. Il était accompagné de son beau-frère, le Dr Tupper, qui s'en revenait d'un voyage à Fort Garry muni d'un passe-port que lui avait délivré Riel, après une entrevue avec l'abbé Ritchot au cours de laquelle celui-ci n'avait eu aucune difficulté à modifier, à l'avantage des Métis, les vues du noble visiteur canadien sur la situation à la Rivière Rouge.

En même temps que McDougall quittait le voisinage de Fort Garry, les habitants du pays obtenaient la confirmation officielle que la proclamation de prise de possession qu'il avait émise deux semaines auparavant était à la fois prématurée et illégale. Cette nouvelle eut pour effet de refroidir, d'une façon considérable, l'ardeur des adversaires de Riel et d'accroître, de façon non moins grande, le prestige de celui-ci. La fuite de Dennis fit comprendre aux prisonniers qu'on les laissait à la merci de leurs geôliers. Le parti anglais se trouva désarmé. La conduite de McDougall n'avait fait que semer la zizanie. Elle avait réduit le pays à un état de chaos et il était difficile de prévoir quand et comment il en sortirait.

De son côté, Riel ne déviait pas un instant de la ligne de conduite qu'il avait adoptée : établir un gouvernement provisoire assez fort pour obliger le Canada et les autres pays à le reconnaître. Pour cela, il lui fallait l'appui de tous les habitants de la colonie, sauf les Canadiens qui,

par la force des choses, ne pouvaient être impartiaux. L'élément anglais lui-même était forcé d'admettre que la position du chef métis était la seule capable de faire respecter les droits des habitants et, par là même, d'assurer la prospérité future du pays. Il se rendait parfaitement compte que si McDougall avait pris possession de son poste avec les pouvoirs dont on avait cru l'investir, le mécontentement n'aurait pas tardé à éclater de toutes parts à la Rivière Rouge. Il était clair que ce personnage se serait cru obligé de choisir ses conseillers et ses fonctionnaires au sein d'une classe qui, de tout temps, avait été mal vue des pionniers du pays. McDougall, définitivement mis hors de cause par son départ, les esprits peu à peu se tranquillisèrent, et il sembla qu'à l'abri du nouveau drapeau arboré par les Métis — fleurs de lys et trèfles sur fond blanc — la paix était pour tout de bon rétablie.

Il ne restait que les prisonniers qu'on s'attendait, d'un jour à l'autre, à voir élargir. Riel, cependant, ne se hâta pas à cet égard : il voulait faire comprendre à Schultz et à ses adhérents que leur velléité de révolte, dans l'état de malaise du pays, ne pouvait être considérée avec légèreté. Il exigeait non seulement leur soumission, mais leur engagement à respecter la volonté du gouvernement qu'il avait établi *de facto* pour la protection de tous, indistinctement. Peut-être, aussi, se disait-il qu'il parviendrait mieux, en se servant de ces prisonniers comme otages à obtenir l'adhésion du parti anglais.

Les jours passèrent donc sans qu'on vit les prisonniers remis en liberté. Pour subvenir aux dépenses encourues, Riel, qui manquait complètement de ressources pécuniaires,

res, négocia avec la Compagnie de la Baie d'Hudson un emprunt de deux mille livres sterling. Sur cette somme, il paya à ses gens une légère partie du petit salaire qu'ils avaient bien gagné : l'autre partie leur fut payée en marchandise. Du reste de cet argent, il constitua une sorte de réserve pour les éventualités. De cet argent, aussi bien que des marchandises qu'il réquisitionna aux magasins de la compagnie, il tint un compte rigoureux en vue du règlement final. Vers cette époque enfin, le *Pioneer* passa des mains du major Coldwell à celles du major Robinson — et à partir de ce moment, sous le nom de *New Nation* appuya hautement la politique de Riel et des Métis.

* * *

On atteignit ainsi la fête de Noël. À la cathédrale de Saint-Boniface, la célébration fut beaucoup moins solennelle que d'habitude : d'abord à cause de l'absence de Mgr Taché, alors en voyage à Rome pour assister au concile œcuménique de 1869 et aussi parce qu'une partie des hommes étaient retenus par leurs devoirs militaires.

Dans le fort, à la suite de la découverte d'un complot d'évasion, le Dr Schultz fut mis au secret et une surveillance plus sévère fut établie à l'égard des autres prisonniers. Ce même jour, John Bruce donna sa démission comme président du Comité des Métis en faveur de Louis Riel, qui d'ailleurs, dès le commencement du mouvement, en avait été l'âme même s'il ne portait que le titre de secrétaire. Cette situation se rencontre fréquemment dans certaines organisations où le poste de président est surtout honorifique. Ce même jour encore, on apprit l'arrivée à

Pembina de deux commissaires du gouvernement canadien, M. le grand vicaire Thibault et le colonel Charles de Salaberry, fils du héros de Châteauguay. À la demande du père Lestang, administrateur du diocèse de Saint-Boniface en l'absence de son évêque, un sauf-conduit fut immédiatement délivré à M. Thibault qui arriva le 26. Quant au colonel, il dut attendre à Pembina une escouade d'hommes que Riel avait envoyée pour l'escorter jusqu'au fort où il n'arriva que le soir du 5 janvier. L'un et l'autre se retirèrent à l'évêché de Saint-Boniface.

À la demande expresse de Riel, ils s'abstinrent, d'abord, de rendre visite à qui que ce fût dans la colonie. Le 27 décembre, un troisième commissaire canadien arrivait dans la personne de Donald A. Smith, gouverneur à Montréal de la Compagnie de la Baie d'Hudson, personnage bien connu dans la colonie où il avait occupé un poste identique pendant plusieurs années après un séjour prolongé sur les côtes du Labrador et à la Baie d'Hudson. Il était accompagné de son beau-frère, M. Hardisty, du service de la compagnie.

Dès son arrivée, il annonça qu'il était teneur d'une commission en bonne et due forme de la part du gouvernement canadien. Quand on lui demanda de la produire, il déclara qu'il l'avait laissée à Pembina. Malgré cela, Riel l'admit dans le fort, en se disant qu'il lui serait facile de le surveiller, de l'écrouer au besoin, si les papiers qu'il prétendait posséder et qu'on envoya chercher sous escorte n'étaient pas tels qu'il les annonçait.

Sur les entrefaites, le bruit courut que la colonie était menacée d'une incursion des Sioux. Riel interdit aussitôt

la vente de boissons enivrantes jusqu'au 10 janvier. Presque en même temps, il libéra la plupart de ses prisonniers. Sur ceux qui restaient, un nommé Williams Nimmons trouva moyen de prendre la clef des champs le 2 janvier. Les autres devaient être bientôt élargis à leur tour. Riel essaya, encore une fois d'obtenir une entente entre les deux groupes, français et anglais, en montrant combien il leur serait plus facile de traiter avec le gouvernement canadien si celui-ci les voyait unis. Si les commissaires n'avaient pas qualité pour accepter la liste des droits, faisait-il remarquer, ils pourraient du moins s'en retourner porteurs d'une proposition bien précise des habitants de la Rivière Rouge.

Dans leur entretien avec M. Thibault et le colonel de Salaberry il fut facile à Riel et à ses conseillers de constater que ni l'un ni l'autre n'avaient reçu des instructions bien nettes. Dans les lettres qu'ils présentèrent, le Secrétaire d'État du gouvernement canadien se contentait de faire des déclarations d'un caractère plutôt vague. Il va sans dire que le chef métis et ses compagnons se trouvèrent peu convaincus par ces protestations de bonne volonté.

Le 9 janvier, preuve que la surveillance de leurs gardes n'était pas aussi rigoureuse qu'on voulait bien le dire dans les quartiers mal disposés à l'égard des Métis, un certain nombre de prisonniers restants, dont le poète Charles Mair et le bandit Thomas Scott, s'échappèrent par une fenêtre du palais de justice où ils étaient détenus. Quelques-uns furent repris le lendemain, Thomas Scott quelques semaines plus tard.

Les événements de la Rivière Rouge commençaient à intéresser fortement le public en dehors de la colonie, comme le prouve la visite, vers ce temps, de deux correspondants de deux grands journaux de Toronto, M. Robertson, du *Telegraph* et M. Cunningham, du *Globe*. Riel, poursuivant toujours sa ligne de conduite prudente, les fit arrêter dès leur arrivée, mais les remit presque immédiatement en liberté à la demande du Major Robinson du *New Nation*. Ils reçurent cependant l'ordre de quitter la colonie le 14 janvier. Riel agissait ainsi à leur égard, ainsi qu'à l'égard de tous les autres étrangers, dans la crainte que leur influence n'agît au préjudice du projet de protection absolue des droits des habitants, qu'il avait conçu et qu'il tenait à faire réussir.

Cette crainte qu'il entretenait à l'égard de l'influence extérieure, Riel l'éprouvait aussi à l'égard de Donald A. Smith, le commissaire canadien. Aussi aurait-il voulu examiner les papiers de Smith avant qu'ils fussent portés à la connaissance du public de la Rivière Rouge. De son côté, Smith, qui passait pour un fin diplomate et un habile politicien, tenait à s'adresser directement à la population du nouveau pays : il voulait éviter de reconnaître le gouvernement provisoire.

Une lutte sourde s'établit entre les deux hommes. Riel, qui ne désespérait pas de concilier les éléments anglais et français de la colonie, hésitait à traiter l'envoyé canadien avec sans-gêne. Il sentait que s'il agissait trop rigoureusement, il s'attirerait cette fois le ressentiment de l'élément anglais dont il avait absolument besoin. Il temporisa, sans cependant rien sacrifier des avantages acquis.

Riel essaya d'user de ruse. Il s'entendit avec Smith pour envoyer Hardisty à Pembina chercher les papiers qui avaient été laissés aux soins de J.-A.-N. Provencher demeuré en arrière pour régler les comptes de McDougall. Riel donna un garde à Hardisty. Les deux hommes venaient à peine de se mettre en route que le gouverneur McTavish (qui continuait à jouer le rôle de sournois) devina le véritable dessein de Riel. Il fit part de ses soupçons à un nommé Angus McKay qui s'aboucha avec Pierre Léveillé et John F. Grant. Ces trois hommes s'offrirent pour protéger Hardisty pendant son voyage de retour et veiller à ce que les papiers fussent remis en mains propres à Smith, dès leur arrivée au Fort Garry.

Ils s'embusquèrent pour cela sur le passage d'Hardisty et de son compagnon, les arrêtrèrent et demandèrent que les papiers leur fussent remis. Le garde essaya bien de s'échapper, mais sur une menace de Léveillé force lui fut de céder et de rester spectateur passif jusqu'à l'arrivée au fort. Il semble bien que Riel avait vraiment l'intention de s'emparer de ces papiers. Quoi qu'il en soit, la dernière étape du voyage, aux abords de Fort Garry, fut accompagnée d'une foule de curieux. Les fameux papiers furent donc remis à Smith, qui les passa à son tour au juge Black.

Pendant que Smith et Riel parlementaient, le juge Black les ouvrit. Si Riel n'avait pas craint de causer dans la colonie un mécontentement qui aurait pu tourner à son désavantage, il aurait pu par la force, s'emparer de ces papiers. N'ayant pas cru opportun d'user de ce moyen,

Riel prit du moins les mesures nécessaires pour ne pas leur laisser jouer un rôle injustifiable.

Ce fut Riel lui-même qui émit les ordres nécessaires pour la convocation d'une assemblée de la population tout entière à laquelle Smith devait donner connaissance des fameux documents. La date en fut fixée au 19 janvier, et des messagers furent dépêchés dans toutes les directions pour prévenir les habitants de chaque paroisse. Riel ne ménagea aucune précaution pour empêcher une émeute; il doubla le nombre de ses soldats, rendit plus stricte leur discipline, et créa ainsi l'impression que toute manifestation serait immédiatement réprimée.

De bonne heure, le 19, malgré un froid intense, un millier de personnes se pressaient dans l'enceinte du fort. L'assemblée s'ouvrit vers onze heures sur une proposition de Riel de nommer Thomas Bunn comme président et le juge Black comme secrétaire. Vu qu'une bonne partie des personnes présentes ne comprenaient pas le français, les débats s'engagèrent en anglais. Smith suggéra que le colonel de Salaberry les traduisît en français, mais ce dernier se refusa et ce fut Riel qui se chargea de ce soin difficile.

Smith donna d'abord lecture de la lettre de créance, ou commission, qu'il tenait du Secrétaire d'État à Ottawa: ce document lui demandait tout simplement de s'entendre avec McDougall et McTavish pour effectuer paisiblement le transfert du gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson à l'autorité du Canada. Il ajoutait que, comme les circonstances à la Rivière Rouge pouvaient changer d'un moment à l'autre, on laissait à son bon jugement de décider ce qu'il y avait de mieux à faire.

McDougall étant parti et McTavish malade, ce premier document de Smith perdait, par le fait même, énormément de son importance. Le deuxième document, une simple lettre de Sir John Young, gouverneur général du Canada, était rempli de belles promesses mais ne contenait rien de précis. Smith lut encore deux autres documents qui ne contenaient non plus rien de satisfaisant. Chose toute naturelle, puisque aucun auteur de ces documents ne possédait l'autorité nécessaire, leur validité restait sujette aux débats des deux chambres puis au Conseil des Ministres.

Si Smith avait eu le bon esprit de montrer ces fameux documents à Riel, le jeune chef métis lui aurait vite démontré que les promesses dont il était porteur ne possédaient pas plus d'importance que celles dont, avant lui, le pseudo-gouverneur McDougall, le grand vicaire Thibault et le colonel de Salaberry étaient aussi porteurs. Un tel désappointement se manifesta à la lecture de Smith qu'un moment on put croire que la foule se séparerait sans prendre de décision. Heureusement, Bannatyne eut la bonne inspiration de faire la proposition (concordant en tous points avec le désir maintes fois exprimé par Riel) d'élire une députation, composée d'un nombre égal de représentants anglais et français, qui devait délibérer sur les meilleurs moyens à prendre pour arriver à une solution. Cette proposition reçut l'approbation de la foule : on décida d'élire quarante représentants et l'on se sépara, apparemment satisfait.

En somme, l'œuvre de Smith servit à prouver que Riel, dans toutes les représentations, avait eu raison en

tous points et que le peuple de la Rivière Rouge avait le droit d'exiger d'être consulté. Heureux de voir qu'on admettait enfin le bien-fondé de son point de vue, Riel se prépara à donner plus de force encore aux sentiments de paix et de bonne entente qui se faisaient décidément jour : il se proposa de mettre en liberté le reste des prisonniers. Mais dès le lendemain de l'assemblée commencèrent à circuler des rumeurs d'un soulèvement de colons anglais et écossais du côté de Portage-la-Prairie dans le dessein d'employer la force pour libérer les prisonniers. Riel, qui pour rien au monde n'aurait voulu laisser croire qu'il cédait à des menaces, décida de le retenir encore quelque temps. Malgré toutes les précautions dont il pouvait faire usage, dans la nuit du 23 janvier, Schultz réussit à son tour à s'évader. Vainement Riel, qui le redoutait plus que n'importe qui, envoya-t-il des hommes à sa poursuite : Schultz resta introuvable.

* * *

On était au 25 janvier 1870, date désignée pour la première réunion de la convention des quarante délégués qui avaient été régulièrement élus par leurs paroisses respectives. Les délibérations eurent lieu dans la grande salle du fort. Smith, qui décidément tenait à ses papiers malgré leur valeur illusoire, fit une seconde lecture de ce qu'il appelait sa lettre de créance et déclara que le Canada était prêt à respecter les désirs de la population de la Rivière Rouge et à lui accorder toute demande raisonnable. Mêmes promesses vagues dont on rabattait les oreilles de la population depuis qu'il était question du transfert du pays.

Cette nouvelle assemblée avait beau être composée de l'élite sociale de la colonie, ni elle ni Smith ne possédaient le pouvoir de régler quoi que ce soit. Une seule proposition demeurerait logique, celle que persistait à faire Riel : l'établissement d'un gouvernement provisoire. Par ce moyen seulement, les habitants du pays pourraient traiter sur un pied d'égalité avec le Canada. La députation anglaise finit par admettre qu'en cela Riel avait raison, mais voulut au préalable consulter le gouverneur McTavish. Un comité composé de John Sutherland, John Fraser, Xavier Pagé et Ambroise-Dydime Lépine, l'alla trouver et lui posa deux questions : "Êtes-vous encore gouverneur de ce pays ? Continuerez-vous à l'être ?" McTavish atteint par la maladie qui devait, quelques semaines plus tard, le conduire au tombeau, répondit : "Pour l'amour de Dieu, formez un gouvernement : je n'ai plus ni pouvoir ni autorité."

Cette réponse, portée à la connaissance de la convention, évapora les derniers scrupules. L'établissement d'un gouvernement provisoire, auquel participeraient les deux éléments de la population et qui porterait le nom de "Gouvernement Provisoire de la Terre de Rupert", fut décidé sur-le-champ. L'on procéda, sans plus tarder, au choix d'un président et d'un ministère. Cette élection eut les résultats suivants : président, Louis Riel, élu à l'unanimité, moins une voix; secrétaire, Thomas Bunn; trésorier, W. O'Donoghue; juge en chef, James Ross; maître de poste, A. G. B. Bannatyne; adjudant général, Ambroise-Dydime Lépine; secrétaire adjoint, Louis Schmidt. Il était clair qu'il n'existait plus à la Rivière Rouge d'autre gou-

vernement que le Gouvernement Provisoire dont Riel avait été l'instigateur, dont il était maintenant le chef, par la volonté quasi-unanime d'une convention régulièrement constituée, conformément aux désirs clairement exprimés de l'envoyé spécial d'Ottawa, Donald A. Smith, et en réponse à l'invitation formelle du "gouverneur" du pays.

Qu'on veuille bien remarquer, enfin, que la direction de ce gouvernement se composait de quatre membres de langue anglaise, de trois seulement de langue française. La satisfaction dans le pays fut si grande que le soir, à Winnipeg, on alluma des feux de joie et l'on fit partir des pièces de feu d'artifice achetées pour fêter l'arrivée de McDougall. Riel lui-même, enchanté de la tournure que prenaient les événements, mit en liberté seize des prisonniers qu'il avait détenus comme otages et promit de libérer les autres peu après.

La convention, qui travaillait maintenant sinon avec une harmonie parfaite du moins avec beaucoup de bonne volonté, entreprit la révision des droits que le parti français ou métis avait réclamés à la première convention des vingt-quatre délégués, de façon à définir la portée précise de ces droits. Trois délégués furent choisis pour aller soumettre cette liste révisée aux autorités canadiennes à Ottawa et négocier son acceptation par les ministres de la Puissance : ce furent l'abbé Ritchot, le juge Black et Alfred Scott, député de Winnipeg.

Les habitants de la Rivière Rouge, et leur président, avaient de bonnes raisons pour croire que les difficultés de transition par lesquelles ils venaient de passer se trouvaient enfin aplanies. Ils croyaient avoir réussi à prouver

que le droit peut parfois triompher de la force. Ils se flattaient de pouvoir bientôt goûter, les uns une paix parfaite, les autres un repos bien gagné. Mais, encore une fois, ils comptaient sans l'éternel Dr Schultz.

b) *Le Gouvernement Provisoire : son oeuvre.*

La première convention des quarante délégués métis, tenue le 25 janvier 1870, eut pour résultat, comme nous venons de le voir, l'établissement d'un gouvernement provisoire. Des œuvres multiples réclamaient son attention : contestations électorales, manigances de l'ex-gouverneur McTavish, révision et discussion de la liste des droits métis, étude de l'opportunité de l'entrée des terres habitées par les Métis dans la Confédération canadienne à titre de province nouvelle ou à titre de territoire seulement, discussion du sort de certains prisonniers, rumeurs et menace d'un soulèvement indien, etc., etc.

Le 9 février, la convention reprenait ses travaux, cette fois en présence des trois délégués canadiens. Smith fit une revue complète de la liste des droits, émettant son opinion sur toutes les clauses, donnant ainsi à l'assemblée l'impression que le gouvernement canadien se ferait un plaisir et un devoir de les ratifier toutes. En réalité, la formation du Gouvernement Provisoire, en plus du choix du comité désigné, comportait un conseil de 24 membres composé d'un nombre égal de délégués français et anglais choisis par chaque élément de la population. Le gouvernement maintenait en fonctions les juges de paix, les magistrats et les constables. Le président du gouvernement

ne devait pas être l'un des 24 conseillers et il fallait les deux tiers du conseil pour annuler son veto. Ce fut à la fin de cette journée du 9 février qu'eurent lieu l'élection officielle de Louis Riel comme président du nouveau gouvernement et le choix des délégués à Ottawa.

Le lendemain, 10 février, le bruit commença à se répandre dans le Fort Garry et à Winnipeg que 150 hommes armés, venant de Portage la Prairie, étaient arrivés à Headingly dans le dessein évident d'attaquer Fort Garry et de délivrer les hommes qui y étaient retenus prisonniers.

Riel fit porter le nombre de ses propres soldats à 500 et établit une discipline sévère. William Dease, soupçonné d'avoir des intelligences avec Schultz, l'instigateur du nouveau soulèvement comme il avait été du premier, fut emprisonné avec cinq ou six autres métis français. Les partisans de Riel étaient d'opinion que, seul, l'emploi rapide et décisif de la force pourrait, une fois pour toutes, en imposer à Schultz et à sa clique. Riel désirait par-dessus tout éviter les rixes sanglantes, mais l'indignation des membres de son conseil était telle que l'éloquence persuasive de Riel suffit à peine à faire respecter son veto de président. Se rendant aux instances de ses conseillers, Riel autorisa, cependant, l'envoi d'éclaireurs pour surveiller les rebelles à Headingly ainsi qu'au Fort de Pierre, d'où Schultz dirigeait les mouvements des uns et des autres sans cependant risquer sa personne. Donald Smith lui-même, envoyé par Ottawa pour pacifier le pays, prit fait et cause pour les mécontents. Il est d'ailleurs facile de croire que leur soulèvement fut, en grande partie, dû à son approbation sinon à ses conseils. Voici, en effet, ce qu'il écrivait, le 12

avril 1870, au Secrétaire d'État à Ottawa : "Si ces hommes (les mécontents), bien armés et organisés, avaient été prêts à appuyer le parti français bien disposé (Pierre Léveillé, Charles Nolin, etc.) lorsque celui-ci agit au milieu de janvier ou au commencement de février, l'ordre aurait pu être rétabli dans la colonie et le transfert au Canada achevé sans la nécessité d'échanger un seul coup de fusil. Dans les conditions actuelles le soulèvement était non seulement irréfléchi mais inutile car, sans son intervention, les prisonniers auraient certainement été relâchés... Mes sympathies, jusqu'à un certain point, étaient du côté des hommes du Portage que je crois avoir été animés par les meilleurs des motifs."

Ce document révèle bien l'attitude équivoque de ce pseudo-diplomate.

Le soir du 14 février, les hommes de Schultz et de Scott commencèrent à arriver de l'ouest, se rendant au Fort de Pierre. Le lendemain matin, ces hommes, munis d'échelles, passaient en vue du Fort Garry pour en escalader les murs. Les éclaireurs de Riel vinrent bientôt apprendre à leur chef que les agresseurs étaient au nombre d'à peu près 700. L'effectif de Riel ne dépassait pas 500 hommes plus ou moins bien disciplinés. Pour éviter qu'il y eût du sang de répandu, Riel informa le parti anglais qu'il ne détenait plus de prisonniers. Les rebelles acculés, se découvrirent alors sous leur vrai jour : ils lui répondirent que jamais ils ne reconnaîtraient le Gouvernement Provisoire et que, au contraire, ils n'épargneraient aucun effort pour le renverser. Que pouvait Riel devant une intransigeance aussi stupide, sinon affermir sa position ?

C'est ce qu'il fit. Afin d'impressionner l'ennemi, il garnit les murs du Fort Garry de soldats et dépêcha des estafettes pour sommer tous les hommes disponibles de venir au fort avec leurs meilleures armes⁷.

Malheureusement, le parti anglais ne semblait plus reconnaître alors qu'un seul chef, le Dr Schultz, et tout le travail accompli par la convention avec l'approbation publique des délégués canadiens, semblait entièrement oublié et perdu. Aussi Riel reçut-il une nouvelle lettre dans laquelle le parti anglais refusait de reconnaître le Gouvernement Provisoire.

En lisant cette épître que lui apportait John Norquay et dans laquelle on le tenait responsable du meurtre de Hugh Sutherland, Riel déclara sur un ton de colère : "Retournez chez vos gens et dites-leur ce que vous avez

⁷ C'est au cours de ces préparatifs qu'eut lieu le premier épisode sanglant de cette malheureuse époque : un double assassinat fut commis dans le camp anglais. Norbert Parisien, faible d'esprit que chaque parti croyait l'espion de l'autre, s'échappa en plein jour du Fort Garry, juste au moment où les hommes de Portage-la-Prairie commençaient à arriver. Les soldats de Riel voulurent tirer sur lui comme il sautait du haut des petites fortifications dans un banc de neige, mais leur commandant, André Nault, les retint en disant : "Laissez-le courir." L'évadé venait à peine d'atteindre la rivière qu'il entendit un galop de cheval derrière lui : il se retourna, croyant qu'on le poursuivait, et, persuadé que le cavalier allait faire feu sur lui, il crut devoir l'en empêcher et déchargea son fusil en pleine poitrine du cavalier, Hugh Sutherland, qui tomba foudroyé. C'était un fils de John Sutherland, l'un des notables de la colonie. Au bruit du coup de fusil, une poignée d'hommes accoururent et se mirent à la poursuite de Parisien. A leur tête se trouvait Thomas Scott, armé d'un gourdin. Le fugitif avait réussi à traverser la rivière. Tout essouffé, il s'était dissimulé dans les buissons de la rive opposée. Scott et ses compagnons eurent vite fait de l'y découvrir : ils le saisirent et le rouèrent de coups à tel point que six jours plus tard le malheureux succombait à ses blessures.

Ni l'un ni l'autre de ces deux hommes n'auraient été tués si Schultz et ses partisans, forts de l'appui moral de Smith, n'avaient pas jugé à propos de prendre les armes contre le Gouvernement Provisoire. Rappelons que ce gouvernement, établi de façon régulière et absolument légale, selon le vœu des deux partis, anglais et français, avait un comité exécutif composé aux deux tiers de membres de langue anglaise.

vu." Puis il émit de nouveaux ordres. L'atmosphère devenait de plus en plus chargée. Le président du Gouvernement Provisoire, dans un message qu'il envoyait au parti anglais, disait entre autres choses : "Nous sommes prêts à nous mesurer avec n'importe qui, mais nous voulons avant tout la paix et nos droits de citoyens britanniques. Messieurs, les prisonniers sont en liberté : ils ont juré de se tenir en paix. Nous avons assumé la responsabilité de nos actes passés. M. William McTavish vous a demandé de former et de compléter le Gouvernement Provisoire. Vos représentants se sont joints à nous sur ce terrain. Qui va maintenant venir détruire la colonie de la Rivière Rouge ?"

Après divers tâtonnements, le parti anglais finit par décider que les hommes seraient démobilisés et renvoyés dans leurs foyers. On se contentait de laisser Henry Prince et ses Indiens pour garder le Fort de Pierre. Malheureusement, on ne jugea pas nécessaire de prévenir Riel que le projet d'attaquer le Fort Garry était abandonné. Aussi, le lendemain, comme un groupe de 48 rebelles armés retournaient à pieds et en traîneaux sur le chemin de Headingly, O'Donoghue, à la tête de 30 cavaliers, leur barra le passage et, sans qu'ils opposassent la moindre résistance, les fit prisonniers. Riel et ses conseillers jugèrent qu'il fallait faire un exemple. Pour faire comprendre aux ennemis du gouvernement, et surtout à leur principal conseiller, qu'on avait par trop abusé de leur bonne volonté et afin de créer une impression salutaire et durable, ils firent passer le major Boulton et trois de ses lieutenants en conseil de guerre. Ceux-ci furent condamnés à mort et on eut

soin de répandre dans la colonie la nouvelle de leur exécution prochaine.

Ce rapport terrifiant parvint aux oreilles de M. et Mme Sutherland qui, oubliant l'épreuve de la mort de leur fils, plaidèrent auprès de Riel pour la vie des condamnés. Riel, à qui il répugnait de verser le sang et qui, d'ailleurs n'avait jamais eu l'intention de laisser s'accomplir l'exécution, prit acte de l'intervention du couple si cruellement éprouvé, ami de sa famille, pour accorder une grâce qu'il avait d'avance décidée.

Il voulut, cependant, agir avec réserve. Il gracia, pour commencer, les trois lieutenants de Boulton, annonçant que, seul, comme chef, celui-ci paierait la peine de la trahison dont les 48 prisonniers s'étaient rendus coupables. Il devait être exécuté sur-le-champ. L'archidiacre McLean fut appelé en toute hâte pour assister le condamné à ses derniers moments. Boulton, homme de grande bravoure, ne proféra aucune plainte et, avec beaucoup de sang-froid, mit ordre à ses affaires.

Mais Riel avait son idée. À la dernière minute, il fit annoncer que la vie de Boulton serait épargnée à condition qu'il jure de ne plus prendre les armes contre le Gouvernement Provisoire. Boulton, qui était aussi un homme de grand bon sens, ne crut pas du tout déchoir en prêtant le serment demandé. Le soir même, le président du Gouvernement Provisoire recevait le grâcié dans sa propre demeure, lui montrant ainsi qu'il n'entretenait à son égard que les meilleurs sentiments. De ce moment, Boulton devint, sinon un chaud partisan, du moins un franc ami du chef métis.

Avant de faire grâce à Boulton, Riel avait aussi profité de l'occasion pour obtenir de Smith que ce dernier aille expliquer aux gens du parti anglais, chez eux, la vraie nature du nouveau gouvernement de la colonie. En compagnie de l'archidiacre McLean, qui s'offrit pour l'accompagner, le commissaire canadien se mit donc en campagne. Comme il l'écrivit lui-même plus tard, il expliqua à tous que le nouveau régime serait provisoire au sens le plus strict du mot, qu'il ne durerait que le temps nécessaire pour permettre le transfert du pays au Canada, que le but principal de Riel, dans l'intervalle, était de protéger la vie et la propriété des habitants. Le parti anglais se rendit à l'évidence et accepta de faire partie du nouveau gouvernement, ainsi qu'il en avait été décidé pendant la convention avant la folle et criminelle équipée des hommes de Portage-la-Prairie. Le juge Black, homme d'une très grande intégrité, et en qui la colonie tout entière avait une confiance absolue, consentit à se rendre comme délégué à Ottawa, et les diverses paroisses anglaises choisirent les délégués qu'elles désiraient envoyer à la nouvelle convention.

En même temps, Riel, qui redoutait toujours les agissements de Schultz, envoya Lépine, à la tête d'un peloton d'hommes, faire une perquisition dans le Fort de Pierre où il espérait découvrir l'ennemi acharné du Gouvernement Provisoire et des Métis. Cette première descente n'ayant aucun résultat, Riel lui-même, quelques jours plus tard, y retourna, à la tête d'une nouvelle troupe. Il ne réussit pas davantage, et pour cause : Schultz, avait pris le très sage parti de rentrer en Ontario, d'où d'ailleurs, on allait bientôt avoir de ses nouvelles.

* * *

Le 25 février, une troupe de cavaliers allait à la rencontre de Mgr Taché qui revenait précipitamment de Rome, à la demande du gouvernement canadien.

À son passage à Paris, en route pour la Ville Éternelle, il avait entendu parler du soulèvement, mais n'y avait attaché que peu d'importance. À Rome, des entre-filets dans les journaux lui indiquèrent que les choses s'aggravaient. Bientôt des lettres lui annoncèrent que McDougall avait été arrêté à la frontière et que les Métis lui avaient interdit l'entrée de la colonie de la Rivière Rouge. Le jour de Noël, l'archevêque d'Halifax, qui se trouvait aussi à Rome, venait, de la part des autorités canadiennes, exprimer à l'évêque de St-Boniface le regret qu'on éprouvait à Ottawa de son absence et le désir de son retour afin de calmer les mécontents. Sur l'avis de Mgr Bourget, évêque de Montréal, qui lui conseillait de laisser les politiciens se débrouiller en cette affaire dont ils étaient seuls responsables, Mgr Taché commença par faire la sourde oreille aux prières qu'on lui faisait d'intervenir. L'évêque de Rimouski, Mgr J.-B. Langevin, frère du ministre du même nom, vint à son tour, de la part de son frère, prier Mgr Taché de considérer la nécessité de retourner prendre son siège épiscopal. Avant de repartir, Mgr Taché eut soin, cependant, de se faire garantir par le gouvernement les moyens de régler les difficultés. On lui promit tout ce qu'il voulut. Il alla enfin consulter son métropolitain, Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, qui l'encouragea à rentrer à la Rivière Rouge.

Il quittait Rome le 12 janvier et arriva à Portland, Maine, États-Unis, le 2 février. Forcé par la maladie à séjourner quelques jours dans cette ville, l'évêque de Saint-Boniface n'arriva à Ottawa que le 9 février. On lui ménagea immédiatement une entrevue avec le gouverneur général, Sir John Young, qui ne se fit pas faute de lui faire toutes les promesses imaginables, en présence de ses principaux conseillers : Sir John McDonald, Sir Georges-É. Cartier et l'honorable Joseph Howe.

On allait oublier le passé et on ne causerait d'ennuis à personne, pourvu que la population consente à entrer dans la Confédération. Les Métis n'avaient qu'à faire connaître leurs désirs par leurs délégués : on ferait l'impossible pour les satisfaire. Le gouvernement canadien se chargerait même de tous les frais de déplacement de ces délégués. Mgr Taché eut ainsi de nombreuses entrevues avec Sir John Young et ses ministres; il reçut de l'un et des autres des assurances de toutes sortes, y compris celle d'une amnistie générale et complète. Mais on eut soin de ne rien lui donner par écrit et, chose étrange, ce prélat d'une grande sagesse et d'une profonde expérience de la vie des hommes ne songea pas à demander que toutes ces belles promesses soient mises par écrit.

Or, les politiciens ont déjà assez de mal à tenir leurs promesses écrites sans avoir la naïveté de prétendre tenir leurs promesses verbales. On dira peut-être que Sir John Young et Sir John McDonald avaient l'un et l'autre donné une lettre à Mgr Taché traitant de la situation à la Rivière Rouge. Mais qu'y trouve-t-on en dehors de généralités qui n'engagent à rien ? "*Le droit prévaudra*

en toute circonstance” : belle maxime, sans doute, mais dont l'application varie au gré du plus fort. Les entrevues et conversations du prélat avec divers hommes d'État canadiens se prolongèrent pendant huit jours : ce ne fut pas avant le 17 février qu'il partit d'Ottawa. Ce départ coïncidait donc avec l'arrestation des 48 rebelles de Portage-la-Prairie.

* * *

Parmi ces 48 prisonniers se trouvait l'orangiste Thomas Scott. Bâti en hercule, il n'admettait pas de maître. Arrêté deux fois, il avait été relâché la première fois après avoir fait serment de ne plus prendre les armes contre le Gouvernement Provisoire. La seconde fois, il s'évada et s'empressa, aussitôt libre, d'inciter les gens à la révolte.

Parce que Riel avait fini par pardonner au major Boulton et à ses trois compagnons, Scott s'imagina que le chef Métis et ses conseillers étaient des timides, qui manquaient de l'audace nécessaire pour mettre leurs menaces à exécution. Il se mit donc à insulter ses gardes, à les braver et à les berner en présence des autres prisonniers. On mit Scott au secret et on fit prévenir le Révérend George Young, ministre méthodiste, qui vint le visiter et essaya de lui faire comprendre le danger de sa situation. Ce fut peine perdue. Scott était convaincu que si les Métis le condamnaient à mort, ils n'oseraient pas l'exécuter.

Or, un jour, Scott et un nommé McLeod qui avaient réussi à sortir de leurs cellules s'étaient attaqué à leurs gardes en invitant les autres prisonniers à les imiter. Prévenu de la chose, Riel promit de faire un exemple, non sans ac-

corder un court répit. Il alla trouver le prisonnier, lui fit part de l'état d'esprit des hommes et de leurs chefs, le supplia presque de changer d'attitude, sans quoi il risquait d'être fusillé. "Bast ! dit Scott, ils n'oseront jamais." "Demandez-moi n'importe quelle autre punition," dit Riel. "Je ne veux rien, rétorqua Scott, vous n'êtes qu'une bande de lâches !" Ne pouvant rien de ce côté, Riel conjura ses conseillers de prendre encore patience. C'est à peine si on voulut l'écouter. Finalement, quelqu'un fit cette remarque : "En voilà assez. Cet homme n'est qu'un vil brigand. Il mérite de passer en conseil de guerre. D'ailleurs, il y va de sa vie ou de la tienne."

Riel avait beau être président, il avait beau avoir une très grande influence sur ses gens, comme il s'agissait cette fois de sa propre personne, car il est clair que ses hommes craignaient sérieusement qu'il lui arrivât quelque chose, ses objurgations n'eurent aucun effet. Tout au plus réussit-il à obtenir qu'on essayât plus de sévérité.

Mais Scott était incorrigible. Le 3 mars, il passait en conseil de guerre pour révolte à main armée et insubordination réitérée dans sa prison. Le tribunal était présidé par l'adjudant du Gouvernement Provisoire, Ambroise Didyme Lépine, assisté par André Nault, Elzéar de Lagimodière, Elzéar Goulet, Baptiste Lépine et J.-B. (Janvier) Ritchot. Joseph Nolin remplissait la fonction de secrétaire et Joseph Delorme celle de garde : comme les juges ne parlaient que la langue française et que l'inculpé ne parlait que l'anglais, le secrétaire, qui parlait très bien les deux langues, fit aussi office d'interprète. Des deux gardes, Joseph Delorme et Edward Turner, furent entendus.

Au lieu d'essayer d'excuser sa conduite ou d'exprimer le moindre regret afin de se concilier les juges, Scott persista, au contraire, dès le début du procès, dans son attitude de provocation et de violence. Avant l'ouverture de la cause et à la suite d'une conférence avec les juges, au cours de laquelle il avait de nouveau fait appel à leur clémence, Riel s'apprêtait à sortir de la salle du tribunal, quand on y faisait entrer Scott. En apercevant le chef métis, le prisonnier, renversant tout sur son passage, tenta de s'échapper des mains des soldats qui le tenaient et voulut se précipiter sur lui. Puis il défia Lépine et ses assesseurs de le condamner à mort. Elzéar Lagimodière, homme de beaucoup de sang-froid, entreprit de lui faire entendre raison : il lui offrit de le conduire au delà de la frontière pour lui rendre sa liberté.

"Vous n'êtes qu'une bande de lâches, hurla Scott. Faites-moi sortir du pays, si cela vous convient : vous n'aurez pas plus tôt le dos tourné que je serai en route pour revenir. Je rentrerai dans la colonie aussi vite que vous. Condamnez-moi donc à mort si vous l'osez, poltrons que vous êtes !"

Devant un tel entêtement, le tribunal, bien à contre-cœur, car tous les hommes qui le composaient étaient de braves gens ennemis des pires mesures de rigueur, fit son devoir. Scott fut condamné à être fusillé le lendemain, 4 mars, dans la matinée. Riel n'avait pris part au procès que pour intercéder en faveur du prisonnier. Il ne voulut pas non plus être présent à l'exécution.

Aussitôt que la nouvelle de la condamnation s'ébruita, les intercessions de toutes sortes commencèrent de nouveau à

pleuvoir. Donald Smith, entre autres, implora Riel. Devant la décision motivée prise par le tribunal, Riel, cette fois, resta inflexible. Il s'agissait d'épargner au pays des malheurs beaucoup plus grands; il y avait eu à choisir entre le sacrifice d'une vie et celui de plusieurs peut-être. La terrible nuit du 16 au 17 février, alors qu'on s'attendait à chaque instant à voir deux armées de 600 hommes chacune en venir aux mains, resta présente à son esprit. Il consigna à chacun sa porte. Seul, le révérend Young put l'approcher et reçut la permission d'assister le prisonnier à ses derniers moments : il obtint même un sursis de quelques heures à l'exécution.

Le 4 mars, à 2 heures de l'après-midi, une escouade commandée par André Nault fusillait le condamné. Scott mourut courageusement, après avoir reçu le coup de grâce que lui administra dans l'oreille un nommé Guillemette, qui faisait partie du peloton d'exécution. Elzéar Goulet et Elzéar Lagimodière reçurent la délicate mission de faire disparaître le corps. On n'a jamais su (et on ne le saura jamais car les deux ensevelisseurs sont à leur tour descendus dans la tombe) ce qu'il advint du cadavre.

Terminons le récit de cette triste exécution par ces paroles que Riel a écrites à ce sujet : "Les complications des affaires politiques de la Rivière Rouge rendirent sa mort inévitable."

* * *

Pendant ce temps, Mgr Taché était arrivé à Saint-Boniface. À St-Paul, il avait pris connaissance, dans un journal local, de la liste des droits que discutait alors la

Convention. Il en avait adressé une copie à l'honorable Joseph Howe. Celui-ci lui avait répondu : "Propositions en général satisfaisantes; que la délégation vienne ici régler les détails."

L'évêque arriva à Fort Garry, le mercredi 9 mars. Les soldats de Riel demandèrent à celui-ci la permission d'aller recevoir la bénédiction de leur chef spirituel. Riel la leur accorda, mais jugea à propos, pour lui-même, comme président, de s'en abstenir. Il savait l'évêque chargé d'une mission par Ottawa et ne le considérait que comme tel. "Ce n'est pas Mgr Taché, remarqua-t-il à l'un de ses conseillers qui s'étonnait de sa réserve, ce n'est pas l'évêque de Saint-Boniface, c'est le Canada qui passe."

Les hommes de Riel allèrent saluer Mgr Taché et lui demandèrent sa bénédiction. L'évêque les bénit, puis leur dit : "Qu'est-ce que vous faites ici ? Allez-vous-en chez-vous; j'ai tout dans ma poche." À ces paroles d'assurance, les gens de Riel apprirent à leur chef ce qu'ils avaient entendu. Riel, à son grand chagrin, dut placer des gardes à l'évêché pour empêcher l'évêque de faire une propagande inquiétante. Mgr Taché, mieux renseigné par son clergé, promit à Riel de ne rien faire contre lui et celui-ci fit alors retirer la garde.

L'évêque put bientôt se convaincre qu'à Ottawa on n'était guère au courant des événements et des sentiments de la colonie métisse. Il fit part au Secrétaire d'État du Canada, de l'abîme que les Canadiens avaient réussi à creuser, en si peu de temps, entre les deux éléments anglais et français à la Rivière Rouge. Il ajouta que le peuple, ne pouvant tolérer l'idée qu'il avait été vendu, s'était décidé

à former un gouvernement provisoire, qu'il avait préparé une liste de droits et choisi des délégués qui devaient se rendre à Ottawa pour la soumettre au gouvernement. Le jour même de l'arrivée de Mgr Taché, le conseil du Gouvernement Provisoire se réunissait mais ajournait jusqu'au 15, après une allocution de Riel dans laquelle il soulignait que, pour la première fois dans l'histoire du pays, le peuple avait voix dans la direction des affaires publiques, et prêchait l'union de toutes les volontés afin d'établir un gouvernement assez fort pour assurer la prospérité du pays et faire respecter ses droits par le Canada. Puis il mentionnait l'arrivée de Mgr Taché, exprimant l'espoir que, comme quatrième commissaire envoyé par Ottawa, l'évêque aurait plein pouvoir pour accorder ce que le pays réclamait. Riel exprimait ainsi le doute qu'il entretenait à l'égard de toutes les lettres de créance et autres provenant jusqu'ici du gouverneur général et des ministres canadiens.

En compagnie de Lépine, il reçut en audience Mgr Taché, à qui il demanda de lui laisser voir la proclamation de Sir John Young, dont l'évêque était porteur. Il remarqua que cette proclamation était datée du 6 décembre et l'on était au 11 mars ! Il exprima son étonnement, et des paroles assez vives s'échangèrent : "N'oubliez pas que je suis votre évêque," dit Mgr Taché. "N'oubliez pas que je suis votre président," rétorqua Riel. Sur quoi, celui-ci exigea la promesse d'une amnistie générale, promesse que l'évêque s'empressa de donner.

Riel avait aussi assisté au prône de Mgr Taché, le dimanche 13 mars, dans lequel l'évêque avait déclaré que

le gouvernement canadien se proposait d'accorder à la population de la Rivière Rouge tous les droits qu'elle réclamait. Malgré ces assurances faites au nom du gouvernement canadien, Riel et ses conseillers jugèrent qu'il serait imprudent de déposer les armes tant que les délégués qui devaient bientôt partir pour Ottawa n'en seraient pas revenus munis d'une acceptation officielle de la liste des droits et d'une amnistie complète.

Mgr Taché fut aussi invité à la réunion du Conseil du Gouvernement Provisoire du 15 mars. Il y fit un long discours où il s'efforça de prouver les bonnes intentions du gouvernement d'Ottawa et conseilla de nouveau la bonne volonté et l'union. Ce discours fit une impression des plus favorables et, le soir même, Riel promit de renvoyer aussitôt la moitié des prisonniers et de libérer les autres dès que les nouvelles de Portage-la-Prairie indiqueraient que l'ordre se rétablissait. Riel tint parole : deux jours plus tard, quinze des prisonniers, dont le major Boulton, rentraient dans leurs foyers.

Pendant ce temps, le Conseil du Gouvernement Provisoire se préparait une constitution et revisa aussi la liste des droits. Au lieu de demander l'entrée dans le Dominion comme Territoire, ainsi qu'il avait été décidé à la séance de la Convention du 29 janvier, en opposition aux vues de Riel, sur le conseil de Mgr Taché, le Conseil conclut que, pour éviter de nouveaux troubles possibles lors d'un nouveau changement, ce serait préférable d'obtenir tout de suite le rang de province.

Le 23 mars, deux des délégués, le père Ritchot et Alfred H. Scott partaient pour Ottawa. Ils étaient sui-

vis, le lendemain, du juge Black qu'accompagnait le major Boulton. Chaque délégué reçut une copie de la liste des droits telle que révisée. Voici le texte officiel de ce document célèbre qui forme, en somme, la charte des libertés de toute cette partie du Canada situé entre la frontière ouest de l'Ontario et les limites est de la Colombie Anglaise.

LISTE DES DROITS

Telle que préparée par le Gouvernement Provisoire et remise aux délégués comme base des négociations à Ottawa.

1. Que le Territoire du Nord-Ouest entre dans la confédération de la Puissance du Canada comme province avec tous les privilèges communs aux différentes provinces de la Puissance⁸.

Que cette province soit gouvernée :

- (a) Par un lieutenant-gouverneur nommé par le gouverneur-général du Canada.
- (b) Par un sénat.
- (c) Par une législature relevant du peuple avec un ministère responsable.

2. Que jusqu'au temps où l'accroissement de la population de ce pays nous ait donné droit à plus, nous ayons deux représentants au sénat et quatre aux communes du Canada.

3. Qu'en rentrant dans la confédération, la province du Nord-Ouest reste complètement étrangère à la dette publique du Canada, et que si elle est appelée à assumer quelque partie de cette dette du Canada, ce ne soit qu'après avoir reçu du Canada la somme même dont on voudrait qu'elle se rendit responsable.

⁸ Rendus à Ottawa, les délégués reçurent des instructions de demander que la nouvelle province prenne le nom de Manitoba.

4. Que la somme annuelle de quatre-vingt mille piastres, soit allouée par la Puissance du Canada à la législature de la province du Nord-Ouest.

5. Que toutes les propriétés, tous les droits et privilèges, possédés par nous, jusqu'à ce jour, soient respectés, et que la reconnaissance et l'arrangement des coutumes, usages et privilèges, soient laissés à la décision de la législature locale, seulement.

6. Que ce pays ne soit soumis à aucune taxe directe, à l'exception de celles qui pourraient être imposées par la législature locale pour des intérêts municipaux ou locaux.

7. Que les écoles soient séparées et que les argents pour les écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses au pro rata de leur population respective d'après le système de la province de Québec.

8. Que la détermination des qualifications des membres au parlement de la province ou à celui du Canada soit laissée à la législature locale.

9. Que dans ce pays, à l'exception des Indiens qui ne sont ni civilisés ni établis, tout homme ayant atteint l'âge de 21 ans et tout sujet anglais étranger à cette province mais ayant résidé trois ans dans ce pays et possédant une maison, ait le droit de voter aux élections des membres de la législature locale et du parlement canadien et que tout sujet étranger, autre qu'un sujet anglais, ayant résidé le même espace de temps et jouissant de la propriété d'une maison, ait le même droit de vote; à condition qu'il prête serment d'allégeance.

Il est entendu que cet article n'est sujet à amendement que de la part de la législature locale exclusivement.

10. Que le marché de la compagnie de la Baie d'Hudson, au sujet du transfert du gouvernement de ce pays à la puissance du Canada, n'ait jamais en aucun cas d'effet préjudiciable aux droits du peuple du Nord-Ouest.

11. Que la législature locale de cette province ait plein contrôle sur toutes les terres du Nord-Ouest.

12. Qu'une commission d'ingénieurs nommés par le Canada ait à explorer les divers terrains du Nord-Ouest et à déposer devant le corps législatif, dans le terme de cinq ans, un rapport sur les richesses minérales du pays.

13. Qu'un traité soit conclu entre le Canada et les différentes tribus sauvages du pays à la réquisition et avec le concours de la législature locale.

14. Que l'on garantisse une communication continue à vapeur du lac Supérieur au Fort Garry à être complétée dans l'espace de cinq ans; ainsi que la construction d'une voie ferrée, aboutissant au chemin de fer américain, aussitôt que celui-ci arrivera à la ligne internationale.

15. Que toutes les bâtisses et édifices publics soient à la charge du trésor canadien.

16. Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours et que tous les documents publics, soient publiés dans les deux langues.

17. Que le lieutenant-gouverneur à nommer pour la province du Nord-Ouest possède les deux langues française et anglaise.

18. Que le juge de la cour suprême parle le français et l'anglais.

19. Que les dettes contractées par le Gouvernement Provisoire du Nord-Ouest soient payées par le trésor de la Puissance du Canada, vu que ces dettes n'ont été contractées que par des mesures illégales et inconsidérées, adoptées par des agents canadiens pour amener la guerre civile au milieu de nous. De plus, qu'aucun des membres du Gouvernement Provisoire, non plus que ceux qui ont agi sous sa direction ne puisse être inquiété relativement au mouvement qui a déterminé les négociations actuelles.

En même temps qu'une copie de cette liste des droits, chaque délégué recevait du Secrétaire d'État du Gouvernement Provisoire, Thomas Bunn, une lettre d'instruction conçue en ces termes :

Monsieur,

Avec cette lettre vous recevrez votre commission ainsi qu'une copie des conditions et des termes auxquels le peuple de ce pays consentira à entrer dans la Confédération du Canada. Vous vous rendrez aussi rapidement que possible à la cité d'Ottawa, Canada, et, en y arrivant, en compagnie des autres délégués vous vous mettrez immédiatement en communication avec le Gouvernement du Dominion au sujet de votre commission.

Vous voudrez bien observer que pour ce qui est des articles numérotés 1, 2, 3, 4, 6, 15, 17, 19 et 20, vous aurez la liberté, de concert avec vos co-commissaires, d'exercer votre discrétion; mais souvenez-vous que comme l'entière confiance de ce peuple vous est acquise, on s'attend à ce que, dans l'exercice de cette liberté, vous fassiez tout votre possible pour lui obtenir les droits et privilèges qui jusqu'ici leur ont été refusés. Pour ce qui est des autres articles, mes instructions sont qu'ils sont péremptoires.

Je dois de plus vous informer que vous n'avez pas de pouvoirs vous autorisant à conclure des arrangements définitifs avec le gouvernement canadien; mais toutes négociations entre vous et ce gouvernement devront d'abord recevoir l'approbation du Gouvernement Provisoire et être ratifiés par lui avant que l'Assiniboia devienne une province de la Confédération.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS BUNN,

Secrétaire d'État.

La commission elle-même était couchée dans les termes usuels d'un document de ce genre. Le 26 mars, le Conseil du Gouvernement Provisoire concluait ses travaux pour cette session et s'ajournait jusqu'au 26 avril.

Tout était dans le calme à la Rivière Rouge, quand le 4 mai, le capitaine du vapeur *International*, de la Compagnie de la Baie d'Hudson apporta l'étonnante nouvelle que deux des délégués du Gouvernement Provisoire, le père Ritchot et M. Scott, avaient été arrêtés à Ottawa, par les autorités du gouvernement d'Ontario, sous l'inculpation d'avoir été mêlés à l'exécution de Thomas Scott. Mais comme les télégrammes annonçaient aussi que les délégués ne couraient aucun danger personnel, on n'accorda qu'une attention passagère à l'incident.

Le 9 mai, la seconde session de l'assemblée législative de l'Assiniboia s'inaugurait et, jusqu'au 20 mai, ses membres adoptaient pour le pays de nouvelles lois destinées à remplacer celles qui avaient prévalu jusque là sous le régime de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il était stipulé, dans le préambule, que la loi anglaise serait la base de la loi du pays. Un chapitre couvrait l'administration de la justice, un autre la perception des droits de douanes, un autre les devoirs et pouvoirs des constables. Il y avait des chapitres spéciaux pour les successions, les postes, les incendies, les animaux, les foins, les boissons alcooliques, les licences de marchands de gros, les chemins, etc. Ces lois rédigées en un style clair et précis, indiquent combien Riel et ses conseillers prenaient leur rôle au sérieux, agissant de façon à la fois éclairée et consciencieuse.

À la fin de cette deuxième session, on forma un Con-

seil législatif qui devait se réunir une fois par semaine. Le calme régnait partout; tout trouble semblait avoir disparu pour toujours.

* * *

Mais il n'en était pas de même en Ontario où le Dr Schultz s'était réfugié après sa fuite du Fort de Pierre. La rage au cœur d'avoir dû céder devant l'organisation efficace des Métis, et profitant du fait que Scott, le fusillé, avait appartenu à la phalange des Orangistes, Schultz s'était empressé de peindre la situation des Canadiens dans l'Ouest sous les couleurs les plus sombres. À l'en croire, Riel et ses hommes n'étaient que d'infâmes barbares qu'il fallait châtier sans merci. Les Ontariens avaient tout de suite ajouté foi à ses paroles venimeuses et les passions s'étaient enflammées d'un bout à l'autre du Haut-Canada.

À peine le père Ritchot et Alfred H. Scott eurent-ils mis le pied en Ontario, le 11 avril, qu'ils se virent arrêtés à la suite d'un mandat émis contre eux sur une plainte déposée par le frère de Thomas Scott. On les accusait de complicité dans ce qu'on appelait le meurtre de celui-ci. Heureusement, cette affaire ridicule n'eut pas de suite. Sur intervention de Lord Granville, Ministre des Colonies à Londres, la plainte fut définitivement écartée le 22 avril. Schultz et les fanatiques de sa clique se voyaient, encore une fois, battus.

Les délégués, le jour même de leur élargissement, eurent une entrevue avec Sir Georges-Étienne Cartier; une autre, le lendemain, avec le même ministre et Sir John Mc-

Donald, et une troisième avec les deux mêmes personnages, le 25 avril. De crainte de confesser implicitement la légalité de l'exécution de Scott et la légitimité du Gouvernement Provisoire, le Premier Ministre se gardait de reconnaître aux délégués leur caractère officiel. Devant la fureur des Orangistes, parti puissant qu'il lui fallait jusqu'à un certain point ménager, il se gardait de faire trop de promesses et de concessions.

Le père Ritchot, qui sentait anguille sous roche, insista pour qu'on reconnût officiellement leurs vrais attributs. On ne prêta aucune attention à sa requête. De ce moment, il se réserva, se renfermant dans un mutisme absolu. Le 26, sur la décision de Sir John McDonald, l'honorable Joseph Howe, Secrétaire d'État, reconnaissait officiellement les délégués et les convoqua pour une conférence avec Sir John et Sir Georges. Les négociations s'engagèrent entre le gouvernement d'Ottawa et celui de Fort Garry sur la base des instructions que nous connaissons.

Pendant ce temps, les États-Unis offraient hommes et capitaux à Riel pour le cas où les troupes canadiennes attaqueraient les Métis. Riel refusa les uns et les autres. Il agit de même à l'égard des Fénians qui, de tout temps, avaient eu des vues sur l'Ouest canadien. Puis, désireux de montrer combien tous ses projets étaient pacifiques, le président du Gouvernement Provisoire, rendit à la Compagnie de la Baie d'Hudson tout ce qu'il avait temporairement confisqué, y compris les marchandises saisies dans les postes de l'intérieur du pays. Le commerce, sérieusement interrompu depuis l'automne précédent, reprit donc peu à peu.

À Ottawa, les négociations se prolongeaient jusqu'aux premiers jours de mai, les délégués insistant sur l'adoption de tous les articles de la liste des droits. Ils acceptèrent, cependant, certaines modifications qui leur parurent d'ordre secondaire. Le 3 mai, à Lord Granville, qui s'informait constamment des progrès des négociations, le Gouverneur Général télégraphiait : "Négociations avec les délégués terminées d'une manière satisfaisante." Il manquait cependant encore l'assentiment du Parlement canadien.

Le gouvernement fit préparer un projet de loi intitulé "l'Acte de Manitoba." Ce n'était rien autre que la forme légale des arrangements et concessions basés sur la Liste des Droits. La Chambre des Communes et le Sénat l'adoptèrent presque à l'unanimité. Cet acte comprenait 36 clauses. La clause 32 assurait aux catholiques et aux protestants la jouissance de leurs privilèges d'éducation et leur accordait, en cas de violation de ces droits, le recours au gouverneur général et au Parlement. L'heure approchait où l'on allait mettre les termes de cette clause à la torture, au grand détriment des catholiques du Manitoba. Si l'on s'en était tenu aux termes de l'article 7 de la Liste des Droits, il n'y aurait pas eu de porte ouverte aux malentendus. Sur ce point, les délégués manquèrent et de prudence et de prévoyance. Il est vrai que l'un d'eux, le juge Black, prenait maintenant franchement fait et cause pour les Canadiens. La clause 33 établissait le français et l'anglais comme langues officielles.

L'Acte de Manitoba fut adopté définitivement le 3 mai, par un vote de 120 contre 11, et sanctionné par le gouverneur général au nom de la Reine, le 12 mai. Chose

étonnante, cet acte ne contenait aucune mention d'amnistie. Comme les autorités canadiennes prétendaient que cela ressortait du gouvernement impérial, les délégués ne s'inquiétèrent pas davantage d'une mesure dont dépendait la vie même des chefs du mouvement de résistance des Métis. Deux des délégués du Gouvernement Provisoire, le père Ritchot et Alfred H. Scott, s'en revinrent à la Rivière Rouge avec leur mission à moitié achevée. Comme Mgr Taché, ils avaient jugé suffisant de se contenter de promesses verbales. Le troisième délégué, le juge Black, maintenant franchement opposé à Riel, quittait définitivement le pays pour l'Angleterre.

Le 24 juin, sept jours après le retour du père Ritchot, le Gouvernement Provisoire se réunissait pour recevoir son rapport. Comme le gouvernement canadien lui avait promis d'obtenir l'amnistie pour tous les actes commis jusqu'à ce jour par les hommes du Gouvernement Provisoire, Riel et ses conseillers français, confiants dans la bonne foi de leurs délégués comme dans celle de Sir John Young, de Sir John McDonald et de Sir Georges-Étienne Cartier, acceptèrent sur la motion de Louis Schmidt, secondée par Pierre Poitras, les termes offerts par le gouvernement d'Ottawa pour l'entrée de leur pays dans la confédération canadienne.

Le père Ritchot, à cette occasion, prononça un long discours dans lequel il exprima sa reconnaissance pour les égards qu'on lui avait témoignés dans la capitale canadienne, et peignit le brillant avenir qu'il prévoyait pour la nouvelle province. Pas un mot de l'amnistie. À Ottawa, on avait dit aux délégués, en les pressant de s'en retourner :

“Vous allez trouver chez vous, à votre arrivée, les papiers officiels accordant l’amnistie : ces papiers sont déjà en route”. Dans l’intervalle, M. Riel continue à gouverner le pays. Comme ces documents n’arrivaient pas, Mgr Taché eut avec le père Ritchot une entrevue où ils s’avouèrent leur manque de prudence en ayant négligé de se faire remettre, sur les lieux mêmes, des garanties écrites.

Le 27 juin, voulant réparer son erreur et celle du père Ritchot, l’évêque partait pour Ottawa. Mais il eut beau se ménager toutes les entrevues possibles avec les ministres canadiens et leur reprocher leur manque de sincérité : on se contenta de lui répondre mielleusement que, seul, le parlement impérial avait le droit d’accorder l’amnistie réclamée. Quant au gouverneur général, il consigna tout simplement sa porte au noble visiteur.

L’évêque de Saint-Boniface et les délégués du Gouvernement Provisoire, pour avoir été trop confiants alors qu’ils avaient su prendre leurs précautions pour le reste, restaient victimes de plus malins qu’eux. Riel, lui, n’était pas dupe. Il se rendait compte des périls de sa situation. Mais il avait sauvé son pays du joug d’un envahisseur arrogant. Que pouvait lui importer sa vie ? Cependant, à Ottawa, on ne trouvait pas suffisant d’avoir trompé le prélat de Saint-Boniface et les délégués du Gouvernement Provisoire. Comme Mgr Taché s’inquiétait de l’expédition militaire organisée sous les ordres du colonel Wolseley, pour atteindre l’Ouest, on l’assura qu’il ne s’agissait que d’une mission de paix, destinée à préparer l’arrivée du nouveau lieutenant gouverneur à qui Riel pourrait remettre ses pouvoirs.

L'évêque fit de nouveau confiance aux belles paroles qu'on lui répétait à satiété, aux flatteries dont on l'aveuglait. Il écrivit à Riel qui, naturellement confiant en son évêque, ajouta foi, jusqu'à un certain point, aux gages de sécurité que celui-ci lui communiquait. Il alla même jusqu'à faire imprimer une proclamation du colonel Wolseley dont le capitaine Butler lui apporta le texte, le 20 juillet, cinq jours après la signature de la Reine et la promulgation de l'Acte de Manitoba. Dans cette proclamation, Wolseley prétendait venir protéger contre les Indiens, les colons qui se dirigeaient vers la nouvelle province, à la suite de l'adoption de l'Acte de Manitoba, et de faciliter le transport de l'Ouest au Canada au cas où, malgré les concessions faites, ses habitants persisteraient à s'y opposer.

Afin de parer à l'état de confusion dans lequel se serait trouvé le pays s'il n'y avait pas eu de pouvoir pour maintenir l'ordre, se conformant d'ailleurs au désir clairement exprimé aux délégués et à Mgr Taché par les ministres à Ottawa, Louis Riel continua à exercer l'autorité qu'il avait reçue de la population, avec la résolution de la céder au Lieutenant Gouverneur A.-G. Archibald, dès son arrivée.

Cependant le gouvernement américain, moins naïf ou plus perspicace que l'évêque de Saint-Boniface, ne se laissa pas prendre aux professions de foi des ministres canadiens: le terme "mission de paix" ne lui disait rien qui vaille: il refusa que cette fameuse mission passât sur son territoire pour se rendre à la Rivière Rouge. Force fut donc à Wolseley de se servir de la voie des lacs et des cours d'eau re-

liant l'est à l'ouest. C'était loin d'être une entreprise facile : aussi peut-on justement féliciter les soldats qui réussirent à faire ce voyage de Toronto à Winnipeg, soit 1200 milles entre le 21 mai et le 23 août. Ce fut presque un tour de force, si l'on tient compte de tout le matériel de guerre que traînaient avec eux les 731 officiers, soldats voyageurs et guides, qui formaient ce contingent levé plus ou moins à la hâte.

Mais si les autorités d'Ottawa avaient réussi à tromper les délégués du Gouvernement Provisoire et le prélat du Nord-Ouest, les hommes de la prétendue *mission de paix* n'avaient pas les mêmes raisons pour cacher leurs vrais sentiments. Tout le long de la route, ils ne se gênaient guère pour exprimer leurs sentiments envers Riel et les Métis. Sauf les voyageurs et les guides, au nombre de 143, et les quelques soldats canadiens-français (que le désir de voir le pays bien plus que celui de pacifier la colonie de la Rivière Rouge avait fait s'engager), tous ces soldats, provenant la plupart d'Ontario, n'avaient été poussés à s'enrôler que par le désir de venger ce qu'ils appelaient le *meurtre de Scott*. Ils ne se gênaient guère, entre eux, pour parler du parti qu'ils réservaient au chef métis et à ses hommes, à leur arrivée à Fort Garry. Les guides et les voyageurs, à leur tour, répandaient la nouvelle de l'esprit de vengeance qui animait les expéditionnaires. Parmi les Indiens (dont Wolseley et ses hommes) qui traversaient les territoires, Riel, malgré les efforts désespérés de Schultz pour s'assurer leur alliance, comptait de nombreux amis. Sitôt qu'ils apprirent le but de l'expédition militaire, ils firent prévenir le chef métis. L'un deux, le chef Châtelain du

Lac des Bois, fit plus : il proposa à Riel de détruire le contingent tout entier en laissant tomber une masse de bil-lots au moment propice dans les rapides de la rivière Win-nipeg.

Si Riel avait été l'être sanguinaire que ses ennemis ont voulu voir en lui, il lui eût été bien facile de se débarrasser de ces hommes qui, armés pour une œuvre "de paix", se proposaient cependant de donner libre cours à leur rancœur. Mais Riel avait l'âme trop noble pour profiter de pareilles circonstances. Il voulut croire à l'exagération des rapports que lui faisaient ainsi parvenir ses amis et parents indiens et ajouta foi, malgré tout, aux promesses faites au père Ritchot et à Mgr Taché.

Il venait justement de recevoir de ce dernier une lettre écrite le 24 juillet de Hamilton, dans laquelle l'évêque lui annonçait que M. Archibald était vraiment "l'homme qu'il nous faut." Riel attendit donc en préparant avec ses conseillers et ses soldats une réception digne au futur Lieutenant-Gouverneur.

Le 23 août au matin, Mgr Taché arriva. Riel alla le voir, accompagné d'O'Donoghue, de Dauphinais, de Poir-tras et de Schmidt. Ce ne fut pas Riel qui engagea la conversation au sujet de l'amnistie, bien que, chose toute naturelle, cela lui tenait surtout au cœur. L'évêque lui-même se hâta de dire qu'il avait toutes les garanties désirables à cet égard, quoique rien par écrit. Riel n'exprima aucune surprise, mais le ton de voix avec lequel il lui dit : "Ce qui nous console, c'est que vous avez fait votre possible," indiquait assez son sentiment. Et il ajouta : "Si notre po-

pulation n'était pas si jeune, le Canada ne traiterait pas ainsi avec nous."

Mgr Taché alors fit remarquer que les troupes n'étaient pas à craindre; que, d'ailleurs, leurs ordres étaient précis; que le général Lindsay, commandant des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, l'avait assuré qu'il ne s'agissait que d'un mouvement de troupes d'un point à un autre. Riel, qui savait à quoi s'en tenir là-dessus par les rapports reçus des Indiens et par ses propres éclaireurs, a écrit lui-même qu'il ne voulut même pas répondre : tant de naïveté l'excédait. Il savait que tandis qu'ils conversaient ainsi, les troupes arrivaient à l'embouchure de la Rivière Rouge. Non seulement lui, mais les autres membres du conseil étaient au courant de la situation. Depuis le 17 août, c'était l'unique sujet de discussion dans les délibérations au Fort Garry.

O'Lone et Scott, celui-ci rentré d'Ottawa depuis le 8 juillet, voulaient à tout prix envoyer deux hommes au devant des troupes jusqu'à l'embouchure du lac Winnipeg avec mission de s'enquérir si elles étaient porteuses de l'amnistie; sinon, de leur défendre d'avancer. Riel se servit de toute son influence pour combattre cette proposition. Malgré tout, répétons-le, il avait confiance dans ce que Mgr Taché lui avait écrit. Au moment où il s'aperçut du ridicule trop évident de toutes ces promesses, peut-être regretta-t-il d'avoir été lui-même si naïf, mais il était trop tard. Car, avec une population d'environ 12,000 dont plus des deux tiers était métisse, il eût été facile de résister efficacement à la poignée d'hommes qu'envoyait le Canada et, ainsi, forcer de nouveau celui-ci à négocier.

Le soir du 25 août, Riel réunit son conseil. Girard, Royal et Dubuc (ce dernier un ancien condisciple de collège du chef métis), vinrent le voir : il retarda la réunion un quart d'heure, juste le temps de faire entrer les visiteurs, qui ne demeurèrent qu'une dizaine de minutes. Riel les accompagna jusqu'au bas de la rivière Rouge. La nuit était très sombre et il pleuvait un peu. Riel rentra presque aussitôt dans la chambre du conseil : il pouvait être dix heures. Le président du Gouvernement Provisoire insista auprès de ses ministres pour ne quitter son poste que lorsque les troupes prendraient possession du fort. "Plus que jamais, dit-il, il est important que les hommes sortent avec ordre, car les partisans de Schultz pourraient profiter de l'approche des troupes pour tenter un coup de main contre le fort et en massacrer les occupants."

Quant aux troupes elles-mêmes, il décida d'aller, en personne faire une reconnaissance de leur côté, afin de s'assurer de leurs démarches pendant la nuit. Pendant que les soldats, tout en se tenant sur l'alerte, dégarniraient le fort de leurs effets, il se rendrait avec quatre cavaliers par la rive gauche de la rivière Rouge jusqu'au camp de Wolseley, et O'Donoghue, avec deux autres cavaliers, irait se rendre compte de ce qui se passait sur la rive droite. Riel et ses compagnons, le colonel Gay, Baptiste Nault, François St-Luc et Charles Champagne, se mirent en route par une pluie battante. Il faisait si noir qu'ils pouvaient à peine se distinguer les uns les autres. Bien qu'ils fussent armés de la tête aux pieds, ils avançaient avec précaution, surtout lorsqu'ils avaient à traverser les ponts des coulées

transformées en torrents. Ils se méfiaient aussi des embûches qu'on pouvait leur tendre.

Un peu au delà du Fort de Pierre, ils aperçurent les feux de campement des soldats de Wolseley : ils approchèrent assez près pour distinguer les feux eux-mêmes, mais pour éviter d'éveiller l'attention des sentinelles, ils rebroussèrent chemin, juste comme leurs chevaux commençaient à renifler de manière inquiétante. Ils avaient d'ailleurs atteint leur but : s'assurer, de leurs propres yeux, que Wolseley et ses soldats étaient aux portes de Winnipeg et non encore à une grande distance, comme l'avait assuré la veille Mgr Taché.

Il était une heure du matin lorsque la petite expédition rentra dans le Fort Garry. Riel prit le temps de faire le tour de tous les bâtiments, de faire ses dernières recommandations aux soldats au travail et à ceux qui étaient de garde; il s'entretint aussi avec les membres de la Législature et avec O'Donoghue, qui rentrait à son tour, n'ayant rien découvert de suspect. Puis, tombant de fatigue, il se jeta sur un lit. Il dormit environ trois quarts d'heure.

Pendant ce temps, Schmidt s'occupait à mettre en sûreté les papiers du Gouvernement Provisoire. Comme Riel se réveillait, le jour commençait à poindre, mais la pluie continuait à tomber. À l'extrémité du mât, le drapeau anglais pendait si flasque qu'on ne l'y distinguait pas à distance. À huit heures, le chef métis se fit servir son déjeuner. Il mangea avec appétit; mais le froid et le manque de sommeil, ajoutés aux soucis de sa situation et de celle de ses gens, l'avaient beaucoup affaibli : il grelottait la fièvre.

Sur ces entrefaites, William Fraser, un des représentants à la Législature, vint le voir. Riel lui demanda s'il avait vu les troupes : Fraser répondit dans la négative. "Eh, bien ! je les ai vues, moi, dit Riel. C'est surtout maintenant que vous allez pouvoir juger de mes intentions." Mais avant qu'il eût le temps d'en dire davantage — il voulait parler de la remise du Fort à Wolseley, comme représentant du gouvernement canadien — James G. Stewart arrivait à cheval, ventre à terre, et lui criait : "Pour l'amour de Dieu, sauvez-vous, les troupes ne sont qu'à deux milles d'ici et les soldats ne parlent que de vous massacrer, vous et les vôtres."

Pour éviter une bagarre sanglante, Riel, sans cependant s'émouvoir, vit à ce que le fort, déjà plus qu'à moitié vide, fût complètement évacué. Une fois le dernier homme sorti, il s'assura que toutes les portes fussent bien grandes ouvertes, et sortit à son tour. Comme il sortait par une porte, les soldats de Wolseley entraient par une autre. Il descendit au bac, y monta et, pour éviter toute poursuite, coupa la corde qui retenait la petite barque au rivage. Arrivé sur la berge du côté de Saint-Boniface, il se rendit incontinent à l'évêché et demanda à voir Mgr Taché, à qui il dit en lui montrant les soldats qui couraient ça et là, faisant retentir l'air de leurs clameurs : "Croyez-vous, maintenant, Monseigneur, qu'ils sont arrivés ? Et ne croyez-vous pas que nous risquons fort d'être pendus, faute d'un peu de précaution de la part de ceux à qui nous avons confié nos intérêts, ou qui s'en étaient chargés ?"

— Que comptez-vous faire ? demanda l'évêque, comprenant tout-à-coup les dangers de la situation.

— Monter à cheval et aller à la grâce de Dieu, dit gravement le chef métis. Et il ajouta : “Peu importe ce qui arrivera maintenant : les droits des Métis, de leur religion et de leur langue sont assurés par l’Acte de Manitoba; c’est ce que j’ai voulu. Ma mission est finie.”

Il aurait pu ajouter à ce moment ce qu’il devait dire quinze ans plus tard, au pied de l’échafaud : “Je sais que je suis le fondateur du Manitoba.” Il aurait pu même dire que, grâce à son intervention opportune et énergique, l’Ouest canadien tout entier était assuré de toutes ses libertés.

Justement fier, malgré tout, d’avoir pu accomplir cette belle et grande mission, Riel, en compagnie de deux fidèles Métis bien armés, prit le chemin de Pembina. Pendant ce temps, Wolseley et ses valeureux soldats célébraient, par de copieuses et bruyantes libations, leur étonnante prouesse d’avoir enfoncé une porte ouverte.

c) *Le gouvernement canadien : son établissement.*

À la demande du colonel Wolseley, qui ne possédait aucun pouvoir civil, Donald Smith, comme représentant de la Compagnie de la Baie d’Hudson, se chargea de gouverner le pays en attendant l’arrivée de M. Archibald. Le 25 août, à l’occasion du départ du colonel Fielden qui retournait dans l’Est avec ses hommes du 60ème Fusilier Royal, le chef de l’expédition fit imprimer et afficher un ordre du jour volumineux dans lequel, après voir félicité les officiers et les soldats d’avoir surmonté tant d’obstacles le long de leur route de Toronto à Fort Garry, il traitait

de bandits les chefs du mouvement de résistance inauguré par les Métis et adopté ensuite, de bon gré, par la majorité de la population de la Rivière Rouge. Dans la rédaction de cette élucubration, le colonel Wolseley s'abaisse jusqu'à se faire l'interprète des sentiments de fanatisme qu'éprouvaient les Orangistes et leur grand pontife, le Dr Schultz.

En lisant le dernier paragraphe de ce manifeste, on s'étonne qu'un soldat qui, par la suite, devait écrire son nom de façon remarquable dans les pages de l'histoire de son pays, n'ait pas hésité à faire étalage de tant de fausseté et d'injustice. Citons plutôt, afin que le lecteur puisse juger par lui-même : "Les chefs des bandits qui ont opprimé les loyaux sujets de Sa Majesté dans l'établissement de la Rivière Rouge s'étant enfuis comme vous avanciez sur le fort, laissant derrière eux leurs canons (pour la bonne et honnête raison, cher colonel, que ces canons ne leur appartenaient pas) et une grande partie de leurs armes et de leurs munitions (même remarque), l'objet principal de l'expédition a été accompli. (Et nous avons cru, laissant ce qu'en avait écrit le général Lindsay à Mgr Taché, qu'il s'agissait d'une simple mission de paix, d'un mouvement de troupes d'un point à un autre !) Donc, bien que vous n'ayez pas eu l'occasion d'acquérir de la gloire, vous pourrez garder avec vous dans la routine journalière de votre vie de garnison la conviction que vous avez rendu un immense service à l'État et que vous avez prouvé qu'il n'existe pas de désert assez vaste ni de difficultés par eau ou par terre assez grandes pour permettre à des hommes d'assassiner impunément ou de se rebeller contre l'autorité de Sa Majesté."

Ce document prouve bien que Riel et ses lieutenants avaient eu profondément raison de ne pas ajouter foi aux promesses que leur avaient transmises ceux à qui ils avaient confié leurs intérêts et qui ne s'étaient acquittés qu'à demi de leur mission. En réalité, Wolseley avait la mission de les arrêter et de les prendre comme de vils malfaiteurs.

Le 2 septembre 1870, le Lieutenant-Gouverneur Archibald fit son entrée dans la colonie. Il fut reçu sans grand enthousiasme. Les Métis anglais le considéraient ami du parti français. De leur côté, les Métis français, sachant qu'il n'apportait pas l'amnistie pour leurs chefs, ne se sentaient guère bien disposés à son égard. Cependant, malgré sa situation très délicate, M. Archibald ne négligea rien pour apaiser les esprits et les amener à la conciliation. Conscient que tout essai d'arrestation de Riel et de ses lieutenants aurait été reçu par une résistance acharnée de la part des Métis, tout en permettant, pour la forme, que les mandats d'arrêt fussent émis contre eux, il considéra comme un vrai bonheur qu'ils eussent pris la précaution de quitter le pays.

L'un des premiers soins du Lieutenant-Gouverneur fut de faire établir un recensement de la population de la nouvelle province. La population s'élevait alors à 11,963 habitants, dont 1,565 blancs, 558 Indiens, 5,757 Métis et 4,083 Half-Breeds.

Il y avait 6,247 catholiques et 5,716 protestants.

Les 1,565 blancs se répartissaient ainsi : 747 nés dans le Nord-Ouest, 249 au Canada, 69 aux États-Unis, 125 en Angleterre, 240 en Écosse, 47 en Irlande, 15 en France et 28 dans divers autres pays.

On se mit immédiatement à la préparation des élections locales : la date en fut fixée au 30 décembre 1870. Sur les 24 députés composant la première législature sous le régime canadien, sept étaient métis et trois canadiens-français : les noms des premiers étaient Georges Klyne, pour Sainte-Agathe, Louis Schmidt pour Saint-Boniface-Ouest, Patrice Breland pour Saint-François-Xavier Est, E. Bourke pour Saint-James, J. Lemay pour Saint-Norbert et L. Beauchemin pour Saint-Vital. Les trois commis de profession canadiens qui accompagnaient Mgr Taché furent élus, Joseph Dubuc à la Baie-Saint-Paul, Joseph Royal à Saint-François-Xavier Ouest, Marc Amable Girard à Saint-Boniface-Est. De plus, celui-ci devint Trésorier provincial.

Le 2 mars 1871 eut lieu l'élection des députés à la Chambre des Communes fédérales : Donald Smith fut élu dans Selkirk, le Dr Schultz dans Lisgar et Pierre Delorme, un Métis, dans Provencher. Dans Marquette il y eut ballottage entre Angus McKay, un Métis à nom écossais, et le Dr Lynch. Au deuxième tour de scrutin, Lynch fut élu.

Le 10 mars, deux Métis, F. Dauphinais et S. Hamelin, se voyaient nommés au Conseil Législatif, et Angus McKay était élevé au poste de Président du Conseil par le Lieutenant-Gouverneur.

Ces élections et ces nominations montrent que si une partie de la population de la Rivière Rouge ne voulait se laisser guider que par des sentiments de fanatisme et de basse vengeance, il en était d'autres qui comprenaient que les Métis avaient agi consciencieusement en défendant leur

pays contre l'envahisseur, et que parmi eux il y avait des hommes dont les capacités égalaient, sans conteste, celles des membres des autres classes. De nouveaux événements allaient bientôt prouver d'ailleurs, que si les Orangistes et les autres membres de la clique de Schultz, n'avaient pas changé, malgré la mission de paix de Wolseley et de ses soldats, les persécutés, eux, c'est-à-dire les Métis, à l'occasion, ne demandaient pas mieux que de faire preuve de bonne volonté et de patriotisme.

* * *

Depuis que l'émancipation des catholiques en 1829 et la réforme électorale de 1832 avaient fait entrer au Parlement de Westminster des députés irlandais, ceux-ci qui n'avaient pas pardonné à l'Angleterre la suppression de leur parlement national en 1800, avaient sous la conduite du fameux O'Connell, commencé une agitation en règle, en faveur des libertés irlandaises. Peu à peu, cette agitation avait dépassé les limites des Îles Britanniques et s'était étendue jusqu'aux États-Unis. Ces agitateurs portaient le nom de Fenians ou Fénien. Au printemps de 1866, le Parlement anglais évita un soulèvement, en Irlande, en suspendant l'*habeas corpus*. Les Fénien d'Amérique conçurent alors l'idée hardie de tenter un coup de main contre le Canada. Malgré la prompt défaite des quatre ou cinq mille hommes qui prirent part à cette tentative, et malgré les essais tout aussi infructueux de Chester et de Manchester en Angleterre l'année suivante, ainsi que l'attentat raté de Clerkenwell en 1868, il se trouvait

encore un bon nombre des adeptes de cette secte aux États-Unis qui continuaient à porter des regards d'envie du côté du Canada et particulièrement du côté des Territoires du Nord-Ouest.

L'un des trois chefs métis qui avaient décidé de s'exiler temporairement à l'arrivée des troupes de Wolseley, O'Donoghue, une fois rendu aux États-Unis s'était empressé de s'aboucher avec ses coreligionnaires fénien. Sachant que les Métis étaient les plus forts par le nombre et par l'organisation dans l'établissement de la Rivière Rouge, il pensa qu'il serait facile, surtout à la suite des persécutions tout à fait injustifiées dont ils étaient les victimes, de les rallier sous la bannière irlandaise. Sans se donner la peine de s'informer davantage sur les sentiments de ses ex-compagnons de résistance, et escomptant l'appui de Riel, il se mit à organiser les Fénien du Minnesota et des autres États limitrophes du Manitoba. Il se vit bientôt à la tête d'un petit groupe avec lequel il se porta sur Pembina. Non seulement il comptait sur un accueil bienveillant de la part des Métis, mais il pensait aussi, non sans raison, que les Half-Breeds eux-mêmes n'avaient pas non plus beaucoup d'amour pour le Canada.

Une fois entré sur le territoire de la nouvelle province, il pourrait, croyait-il, sans difficulté, lever un corps d'un millier d'hommes avec lequel il s'emparerait sans peine de Fort Garry et prendrait possession de tout le pays. Il était clair que la population indigène et en particulier celle de langue française tenait la clef de la situation. Aux premières nouvelles de l'invasion possible M. Archibald eut le bon esprit d'en appeler immédiatement à la loyauté des

Métis. Louis Riel, malgré l'ostracisme dont il était frappé, était rentré chez les siens qui s'étaient organisés pour le protéger. Le jeune chef métis, qui dès le 22 septembre avait dit à Mgr Taché qu'il n'y avait pas le moindre danger que lui et les Métis se joignissent aux Féniciens, rassembla ses lieutenants, ceux-là mêmes des jours sombres de 1869 et de 1870. Une première réunion eut lieu chez lui le 28 septembre 1871. Pierre Parenteau, choisi comme président, demanda à Riel, qui avait été nommé secrétaire conjointement avec Baptiste Touron, de prendre la parole et d'expliquer le motif de la réunion. Riel posa à l'assemblée les cinq questions suivantes : 1° Le Gouvernement remplira-t-il suffisamment ses engagements à l'égard des Métis ? 2° Sinon, peut-on croire qu'il les remplira de façon honnête à l'avenir ? 3° Sommes-nous sûrs qu'O'Donoghue vienne avec des hommes ? 4° Si oui, que vient-il faire ? 5° En tous cas, quelle doit être la conduite des Métis en l'occurrence ?

Bien que les réponses aux deux premières questions fussent loin d'être encourageantes, les membres présents ne virent aucune raison pour prendre parti pour O'Donoghue. Riel alla plus loin. Oubliant qu'il était traqué comme une bête malfaisante par ses ennemis du Canada, il se prononça ouvertement en faveur du respect que, comme Canadiens, ils devaient dorénavant aux lois du pays dont ils étaient maintenant citoyens. Appuyé par Lépine, il proposa que tous se missent en contact avec les représentants de la population et avec les personnes les plus influentes dans toutes les paroisses afin de déterminer tous les Métis à se prononcer en faveur des avantages de l'heure présente autre-

ment que pour demander, loyalement et avec modération, le respect des clauses de l'arrangement passé avec le Canada.

Le 4 octobre, nouvelle réunion, cette fois chez Ambroise Lépine. Riel révéla que dans la nuit du 2 au 3, un jeune garçon du nom de Jos Rollette fut envoyé par O'Donoghue pour inviter Baptiste Lépine, Baptiste Tournon, Pierre Parenteau, Joseph Delorme, André Nault, Ambroise Lépine, F.-X. Pagé, Pierre Poitras et lui-même, Louis Riel, à le rencontrer à la Pointe-à-Michel, près de Pembina. Seuls, Baptiste Lépine et André Nault acceptèrent l'invitation, bien plus par curiosité que par intérêt dans la cause du chef fénien.

Puis Riel annonça que la proclamation du Lieutenant-Gouverneur Archibald, invitant la population à repousser l'invasion, devait être publiée le soir même. Le lendemain, 5 octobre, à 11 heures du matin, chez Riel, après délibération, sur la proposition d'Ambroise Lépine, douze des treize personnes présentes se déclarent en faveur du gouvernement. Un seul, maltraité par les Ontariens à Winnipeg, préféra rester neutre. Le lendemain matin, à 9 heures, nouvelle réunion à Saint-Vital. André Nault et Baptiste Lépine, de retour de Pembina, racontèrent que le chef fénien tenait beaucoup à l'alliance des Métis, mais que si elle lui faisait défaut, il agirait tout de même. Le président demanda quelle conduite l'assemblée désirait tenir en la circonstance. Ambroise Lépine, Pierre Léveillé, Elzéar de Lagimodière, le honorables F.-X. Dauphinais et Angus McKay exprimèrent l'opinion de persuader le peuple d'appuyer le gouvernement. Riel s'abstint de voter, faisant

remarquer que la veille il avait fait bien clairement connaître ses sentiments à cet égard.

Il fut décidé de tenir des réunions dans toutes les paroisses et d'y plaider la cause du gouvernement. Le conseil se rassembla le samedi 7 octobre, à 3 heures chez André Nault, tel que convenu. Chacun des organisateurs avait un rapport très favorable à présenter. Les paroisses de la Prairie-du-Cheval-Blanc, de Saint-Boniface, de Pointe-du-Chêne, de Sainte-Agathe, de Pointe-Coupée, de Saint-Norbert, de Saint-Vital — les plus importantes paroisses métisses — se déclarèrent toutes en faveur du gouvernement et élirent leurs capitaines et autres officiers. En conséquence, Riel fut chargé de prévenir le Lieutenant-Gouverneur que les Métis allaient faire leur devoir pour repousser l'invasion.

Malgré cette preuve évidente de loyauté de la part des chefs métis et de leurs hommes, le sentiment de la plèbe orangiste était tellement monté contre les premiers et l'influence de Schultz était si grande que le Lieutenant-Gouverneur n'osa pas faire une promesse absolue que Riel et Lépine ne seraient pas arrêtés, mais qu'ils seraient protégés jusqu'à la fin des nouveaux troubles.

Le dimanche, 8 octobre, M. Archibald et son aide de camp, le capitaine McDonald, se rendirent à Saint-Boniface, passèrent en revue les 200 ou 300 soldats métis que Riel et ses lieutenants y avaient rassemblés et ne crurent pas déchoir en serrant la main au jeune chef et à Ambroise Lépine que leur présenta le député A.-M. Girard.

Avec beaucoup de vérité, M. Archibald, un homme de grand bon sens et de sentiments modérés, écrivait plus

tard : "Si les Métis s'étaient décidés à se joindre aux Féniciens, je ne crois pas que la province serait aujourd'hui en notre pouvoir." O'Donoghue, en réalité, comptait presque entièrement sur les Métis pour la réussite de son coup de main. Ce fut un lamentable fiasco. À peine s'était-il rendu maître de Fort Pembina qu'avec ses aides de camp, les généraux J. O'Neill et Thomas Corley et le colonel J.-J. Donnelly, il se voyait capturé par le Capitaine Lloyd Wheaton du 20ème régiment d'infanterie Américaine, aidé des Métis des environs.

À deux reprises, donc, Riel, ses lieutenants et leurs hommes, avaient donné une preuve éclatante de leur loyauté au pouvoir et de leur amour pour le pays dont ils étaient les fils : une première fois en s'opposant à ce qu'un pays étranger prenne possession, en conquérant, du sol qui les avait vus naître; une deuxième fois, en empêchant des intrus sans foi ni loi de renverser le gouvernement auquel ils avaient maintenant juré fidélité. Les preuves si claires du deuxième cas auraient dû apaiser les fanatiques. Il n'en fut rien. À peine le danger de l'invasion fénienne passé, les persécutions contre Riel, Lépine, leurs familles et tous les Métis en général, redoublèrent d'intensité, et les deux chefs durent de nouveau s'expatrier.

* * *

La conduite, d'ailleurs, des soldats canadiens non seulement envers Riel et ses lieutenants, mais envers tous les Métis français fut ignoble depuis l'établissement du gou-

vernement canadien. Il convient de signaler ici quelques hauts faits des braves du colonel Wolseley.

Dépités de n'avoir pu venger sur Riel l'exécution de Scott, les troupes du colonel inaugurèrent contre les Métis de la Rivière Rouge une ère de persécution qui ne tarda pas à tourner en véritable orgie, tolérée, sinon encouragée, par les chefs.

Des carabiniers commencèrent par fonder une loge d'Orangistes. Forts de l'impunité assurée à cet ordre, les membres, censés, comme soldats, respecter une discipline sévère, se mirent à parcourir le pays, ivres de rage et d'alcool. Les Métis assez imprudents pour ne pas les éviter étaient immédiatement insultés. Nombre de femmes et de jeunes filles furent outragées. Les historiens de langue anglaise eux-mêmes s'accordent à reconnaître qu'après l'arrivée des troupes canadiennes, Winnipeg regorgeait d'ivrognes et de brigands. Aussi les crimes et les meurtres ne manquèrent-ils pas. Voici quelques faits inoubliables.

Un des membres les plus respectés dans la nation métisse était Elzéar Goulet. Parce qu'il avait été l'un des conseillers de Riel et membre de la cour martiale qui avait condamné Scott à mort, il fut attaqué le 13 septembre 1870 dans les rues de Winnipeg, par un groupe des soldats de Wolseley. Goulet, homme paisible, voulait éviter toute altercation et tenta de s'éloigner, mais ses ennemis, en particulier des volontaires d'un bataillon d'Ontario, se mirent à sa poursuite. Dans l'espoir de leur échapper, le malheureux entreprit de traverser la rivière Rouge à la nage. Les soldats lui lancèrent des pierres. Atteint au front, le nageur disparut. Quelques heures plus tard, on

rapportait son cadavre à sa femme et à ses enfants. À Toronto, le *Daily Telegraph* publiait la nouvelle de ce meurtre sous la rubrique : "Un malfaiteur supprimé." Pour sauver les apparences, on institua une enquête; mais bien que les coupables — un civil et deux soldats — fussent connus, les magistrats instruits de la cause finirent par décider que, dans l'état de surexcitation de la population, il était préférable de ne pas émettre de mandat d'arrestation. Autrement dit, le sentiment public devait être moins affecté par le meurtre brutal d'un paisible Métis que par l'arrestation de ses assassins.

Le meurtre d'Elzéar Goulet ne devait pas être le seul à assombrir cette lamentable époque. James Tanner, un Half-Breed protestant, qui jouissait parmi les siens d'une réputation de parfaite honnêteté était, le 30 novembre 1870, sacrifié à la haine des énergumènes qui avaient pris sur eux de venger une exécution parfaitement justifiée sans s'inquiéter s'ils s'attaquaient à des innocents. Tanner fut tué, sans le moindre prétexte plausible, à la sortie d'une réunion politique dans laquelle il avait adressé la parole. Comme dans le cas de Goulet, on institua un simulacre d'enquête : celle-ci, de propos délibéré, n'aboutit non plus à rien. Ce crime est d'autant plus incompréhensible et montre d'autant mieux la stupidité et le parti pris des persécuteurs que Tanner n'appartenait pas du tout au groupe de ceux qui avaient offert la résistance à l'emprise trop soudaine du Canada, mais bien au contraire à celui qui s'était opposé à Riel et à ses compagnons. Mais la haine s'arrête-t-elle à faire la différence dans des cas de ce genre ?

Le 3 juin 1871, à l'hôtel Davis, des volontaires de Wolseley et des hommes du pays, boivent et causent. À mesure que l'alcool chauffe les cerveaux, les passions s'éveillent. Bientôt la conversation tourne sur les événements des deux années précédentes, et les arguments contraires s'échangent sur l'exécution de Scott. Des paroles et des opinions, on passe bientôt aux coups, et les volontaires qui sont déjà pourtant les plus nombreux, appellent à leur aide tout ce qu'il y a de monde dans l'hôtel et dans la rue pour venir à bout de quelques Métis qui osent leur tenir tête et différer d'opinion avec eux. Quatre contre un, malgré leur vigueur et leur savoir-faire, les Métis se voient forcés de céder le terrain. Parmi eux se trouvait Baptiste Lépine, frère de l'adjutant-général du Gouvernement Provisoire, qui devait mourir quelque temps plus tard des suites des coups qu'un volontaire, plus rusé que les autres, sut lui asséner par derrière. Cette fois, on ne jugea même pas une enquête nécessaire. Un Métis de plus ou de moins, qu'est-ce que cela pouvait bien faire ?

Nous pourrions continuer en donnant les détails de bien d'autres meurtres, tels que ceux de Guillemette, d'O'Longe, de Letendre, de William Hallett, de Jolibois, etc., et d'attentats, tels que celui contre André Nault laissé pour mort en territoire américain par des Orangistes armés de baïonnettes. D'autres bandits avaient même menacé de tuer Mgr Taché et d'incendier son palais épiscopal. Nous nous contenterons de relater le fait suivant qui, mieux que tout autre peut-être, indique jusqu'à quel degré des êtres, qui se prétendent humains, peuvent par-

fois se ravalait lorsque la haine d'abord, mais surtout l'amour du lucre, les poussaient.

La Province d'Ontario avait promis une récompense de \$5,000 à qui effectuerait l'arrestation des "meurtriers" de Scott. Le comté de Middlesex d'où provenait Scott avait augmenté cette offre d'une somme considérable. Louis Riel, comme on le sait s'était retiré aux États-Unis, ainsi qu'Ambroise Lépine et O'Donoghue. Mgr Taché leur avait remis la somme de \$16,000 de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de Donald Smith en manière de dédommagement pour le temps qu'ils seraient forcés de rester ainsi loin des fanatiques qui ne parlaient que de les capturer pour les lyncher. Riel aussi bien que Lépine cependant prenaient souvent le risque de venir en cachette visiter leurs familles. Il y avait alors à Winnipeg un avocat orangiste, Francis-Evans Cornish, de très mauvaise réputation, originaire de London, Ontario, dont il avait été maire, mais qu'il avait dû quitter à la suite d'une affaire scandaleuse. Cet homme, qu'on ne vit jamais à jeun, s'était mis dans la tête de gagner les \$5,000. Ayant appris que Riel venait quelquefois voir sa mère et ses frères et sœurs, il avait engagé d'autres malfaiteurs de son acabit pour surveiller les allées et venues de gens de la petite maison de Saint-Vital, où habitait la famille de Riel. Fatigués des visites de ces brutes, chez qui les passions les plus bestiales étaient vite réveillées lorsqu'ils étaient ivres, Mme Riel et ses jeunes enfants se plaignirent aux autorités que ces hommes violaient leur domicile, qu'ils les insultaient et les menaçaient le revolver au poing. C'est tout juste si on daigna les écouter. Un soir, vers les neuf heu-

res, un témoin, dont nous tenons le récit, se rendait à la maison d'un de ses amis sur la rivière Rouge. Il remarqua six hommes arrêtés au bord du chemin qu'il suivait. Il entra sous le couvert des arbres qui bordaient la route et se glissa en tapinois jusqu'à portée des paroles du groupe, au milieu duquel pérorait Cornish. La conversation roulait sur la prise des "meurtriers" de Scott et Cornish incitait quatre de ses hommes à se rendre chez la mère de Riel, où devait être son fils et à se saisir de lui. Il leur verserait ensuite \$2,000. De fait, les quatre hommes prirent la route de Saint-Vital. Celui qui avait entendu cette conversation, un officier de la Police, alla prévenir son supérieur, le sergent Richard Powers, et tous deux se rendirent à la demeure de la mère de Riel. Riel, en effet, se trouvait là. Prévenu du danger qui le menaçait ainsi que les siens, il se rendit avec ceux-ci chez un voisin pour y passer la nuit. Ils s'étaient à peine éloignés que les quatre hommes arrivaient. Dans leur rage de trouver la maison vide, ils parlèrent d'abord d'y mettre le feu, puis se ravisant, ils s'en retournèrent faire leur rapport à Cornish, qui, pour oublier son chagrin d'avoir encore manqué ce coup, s'enivra pour une semaine.

Un peu plus tard, le 8 décembre 1871, Riel fut de nouveau victime d'autres ennemis. Quinze hommes armés de pied en cap faisaient une descente chez Riel, bousculant tout, maltraitant les membres de la famille, se conduisant comme seuls des bandits ou des voyous se conduisent. Non content de poursuivre Riel à sa demeure de Saint-Vital, on tenta de le capturer jusqu'aux États-Unis, à Saint-Paul où il était retiré.

Le 17 mars 1872, sous la direction d'un membre du gouvernement fédéral, un plan s'ourdissait pour s'emparer de lui. On se proposait d'entrer dans la chambre d'hôtel qu'occupaient, en commun, les deux chefs Métis et de s'emparer des documents officiels concernant les événements de 1869 et 1870 à la Rivière Rouge qu'ils avaient avec eux et d'un contrat que leur avait donné le gouvernement d'Ottawa. À quelques semaines de là, le 28 avril, nouveau complot : par hasard, un soir, Riel et Lépine surprennent la conversation des deux hommes qui se proposent de les assassiner pour gagner la récompense de \$5,000. Deux jours seulement plus tard, à Breckenridge, quatre hommes aux gages de Schultz se postèrent pendant une heure à la porte de l'hôtel des deux Métis, afin de les assassiner.

Dignes disciples de Schultz et de sa clique, les volontaires de Wolseley et quelques Ontariens de la colonie, écrivirent par leurs horreurs, la page la plus noire et la plus souillée de l'histoire de la jeune province. Et c'est ainsi que souvent, bien trop souvent hélas, la civilisation croit donner des preuves de sa supériorité. Ceux qui ont connu l'époque où le calme et la bonne entente régnaient chez les Métis n'ont-ils pas raison d'affirmer que l'état de la pure nature est souvent préférable à celui de la culture et que ce n'est pas toujours ceux qui affichent le plus de prétentions qui font preuve de plus d'esprit.

* * *

Depuis le 22 septembre 1871, Saint-Boniface était devenu un siège métropolitain, avec les évêques de Saint-Al-

bert, de l'Athabasca-Mackenzie et de la Colombie Anglaise comme suffragants. Mais, bien que les catholiques fussent en majorité, à la Rivière Rouge et dans le reste du pays, et bien que les capacités ne leur fissent pas défaut, il leur manquait l'audace nécessaire pour conserver l'avantage qu'ils avaient acquis par l'organisation du Gouvernement Provisoire et l'adoption de l'Acte de Manitoba. Les Ontariens, au contraire, faisaient d'autant plus de bruit qu'ils étaient moins nombreux. Comme le respect de la vérité était le moindre de leurs soucis, et comme ils savaient que rien ne se répand aussi vite et prend mieux racine qu'une bonne calomnie, ils ne se gênaient guère pour dénaturer les faits des événements survenus depuis le commencement des troubles, de manière à jeter tout le blâme précisément sur cette section de la population qui avait pris les mesures nécessaires pour maintenir la tranquillité.

Afin de contrecarrer l'effet de cette polémique injuste et funeste, les principaux Métis et Canadiens français décidèrent de fonder un organe au moyen duquel il leur serait possible de réfuter les mensonges que répandait la bande de Schultz. *Le Métis*, tel fut le nom du premier journal de langue française dans l'Ouest. M. Joseph Royal en fut le premier directeur. Les luttes épiques que soutint cette petite feuille dès sa naissance, et pendant de longues années dans la suite, resteront une preuve éloquente de la puissance de la presse, du bien qu'elle peut faire, des grands résultats auxquels elle peut atteindre, si modestes que soient ses moyens.

Une question que *Le Métis* traita dès la première heure ce fut tout naturellement celle de l'amnistie. L'évêque

de Saint-Boniface n'épargna aucun effort pour amener les autorités à faire honneur à leur parole : entrevues, articles de journaux, brochures, démarches de toute sorte en tous lieux, rien ne fut négligé. Hélas ! il dut bientôt se convaincre qu'il était trop tard pour faire agir tous ces moyens de persuasion. Aussi l'abbé Ritchot, de son côté, eut beau adresser à la Reine, le 8 février 1872, une supplique à laquelle M. Alfred Scott, un autre des trois délégués du Gouvernement Provisoire à Ottawa, opposa volontiers sa signature, et dans laquelle on assurait à Sa Majesté qu'une amnistie pleine et entière avait été formellement promise, la Reine trouva bon de faire la sourde oreille.

Bref, tous les efforts de diverse nature en vue d'une amnistie furent parfaitement inutiles. On nia tout, ou l'on se confina dans un silence méprisant. Par Sir John McDonald, l'Orangisme tenait les rênes du pouvoir. Il n'était pas pour se suicider ! Malgré cela, ni Mgr Taché, ni *Le Métis*, ni les amis de Riel et de Lépine ne se lassèrent de continuer leur lutte pour la justice et pour le droit : c'est à cette lutte tenace de tous les jours que finalement, alors qu'on désespérait presque et que l'on se préparait à assister à l'exécution d'un des chefs de la résistance, l'amnistie fut enfin accordée. Bien qu'elle ne fût qu'une demi-mesure, comme on le verra tout à l'heure, elle n'en causa pas moins beaucoup de soulagement dans toutes les classes de la population, sauf, bien entendu, chez les Orangistes.

* * *

Louis Riel avait été mis sur les rangs dans le Comté de Provencher pour l'élection fédérale du 14 septembre

1872, mais il s'était retiré de la lutte ainsi que son adversaire, le procureur-général Clarke, en faveur de Sir Georges-Étienne Cartier, battu dans Montréal-Est. Sir Georges, décédé peu de temps après, le 20 mai 1873, au cours d'un voyage à Londres, il devint nécessaire de lui élire un successeur. Riel se présenta de nouveau : il fut élu par acclamation, le 13 octobre 1873.

Au cours de la campagne qui précéda cette élection, des agents du gouvernement fédéral vinrent offrir \$35,000 au chef métis s'il consentait à se retirer de la lutte et à quitter le pays : il repoussa cette offre avec une indignation facile à comprendre. Une fois élu, il se rendit à Ottawa. Sir John McDonald s'aboucha avec Henry J. Clarke, C.R., procureur de la Reine à Winnipeg : celui-ci, profitant de l'absence de Riel, porta devant le Grand Jury de la province l'arrêt de mise en accusation contre le chef métis pour le prétendu meurtre de Scott. Cet arrêt, trouvé bien fondé, sans autre explication, par les membres du Grand Jury, fut entré dans les archives du greffe de la Couronne et de la Paix le 15 novembre 1873, date du terme de la Cour du Banc de la Reine à Winnipeg.

Riel se vit forcé de quitter Ottawa et le Canada, sauf la province de Québec. Sur les entrefaites, eurent lieu les élections générales fédérales. Cette fois, dans Provencher, Joseph Hamelin, un autre Métis, se présenta contre Louis Riel qui, malgré son absence, le battit par une grosse majorité le 14 février 1874.

Bravant l'ostracisme dont il était frappé et le sentiment hostile de la capitale fédérale et de la province d'Ontario, Riel, au commencement de mars, se présenta à la

Chambre des Communes et, en compagnie du Dr Fiset et de M. Alphonse Desjardins, deux autres députés qui s'étaient offerts pour lui servir de parrains, il signa le Registre des membres élus. Cet acte d'audace marque le déclenchement d'un des débats les plus fameux qui se soient entendus au Parlement fédéral. Après nombre de discours pour et contre son expulsion de la chambre (discours dont le plus célèbre fut celui d'un jeune député canadien-français destiné à écrire son nom en lettres brillantes dans l'histoire du pays, Sir Wilfrid Laurier), et malgré l'appui de la province de Québec, le jeune chef métis, par un vote de 124 contre 68, le 16 avril 1874, se vit expulsé des Communes.

Il fallut de nouveau procéder à l'élection d'un député pour Provencher : comme protestation contre l'expulsion de leur représentant, les électeurs de ce comté, avec une spontanéité, une unanimité et une noblesse dont l'histoire ne saurait trop faire mention, élirent Louis Riel leur député, pour une troisième fois, le 3 septembre 1874. Malheureusement, dans l'état d'effervescence où se trouvait l'élément orangiste du pays, et devant l'inimitié implacable de la majorité de la Chambre, il était impossible pour Louis Riel de remplir les obligations du mandat qui lui avait été confié. D'ailleurs, quelques semaines plus tard, le 15 février 1875, ainsi que nous l'avons dit précédemment, il était condamné par contumace à cinq ans d'exil.

Ainsi proscrit de sa patrie, Louis Riel se rendit à Washington. L'inspecteur des agences indiennes dans les territoires américains non organisés était alors un Canadien français d'origine, le célèbre Major Mallet. Celui-ci se fit

le compagnon assidu du jeune chef métis, dont les relations et les accointances avec les aborigènes du pays du nord de la grande république ne laissaient pas de lui être particulièrement utiles. Riel se rendit aussi à diverses reprises dans la Province de Québec où il fut toujours, dans tous les lieux, reçu avec empressement. Partout où il passait on semblait avoir à cœur de lui adoucir sa peine. D'ailleurs, malgré son éloignement, il ne cessait de s'intéresser à la Rivière Rouge, aux événements qui s'y déroulaient, aux intérêts qui s'y débattaient. Il continuait, en particulier, à s'intéresser au bien-être de ses frères de la nation métisse.

Le jeune chef métis montrait ainsi, malgré tout, qu'il avait confiance dans l'avenir; il ne pouvait se faire à l'idée que les siens, après avoir joui de tant de bonheur et de paix, devaient continuer à se voir dépouiller de tout ce qui leur avait appartenu et à vivre comme des parias. Il lui paraissait impossible que, tôt ou tard, on ne reconnût pas la totalité des droits pour lesquels il avait si obstinément, si vaillamment et si heureusement lutté aux heures difficiles de 1869-70.

Loin de son pays, Louis Riel continuait à conseiller les siens par la plume. Son appui était d'autant plus nécessaire que les règlements agraires qui avaient été adoptés à la suite de l'adoption de l'Acte de Manitoba se trouvaient continuellement en butte à l'opposition de certains démagogues qui refusaient de considérer les Métis comme des êtres humains, et ne pouvaient admettre qu'ils pussent avoir des droits particuliers sur aucune partie du domaine public.

Par ignorance ou par mépris, les nouveaux colons

venus d'Ontario continuaient à s'établir sur les terres des Métis, et le Gouvernement Fédéral ne semblait pas s'inquiéter outre mesure de la justice des réclamations des anciens habitants du pays. C'est dans un esprit de modération et de confiance qu'il continuait à prêcher, dans ses lettres et ses rapports, au cours des années qui suivirent sa condamnation par contumace.

En 1878, Louis Riel, au cours de ses pérégrinations, fit un nouveau voyage à Washington. De là, il se rendit à Saint-Joseph, dans le Minnesota, où il s'établit et demeura toute une année. C'est vers cette époque que le jeune chef métis écrivit un long poème sur les politiciens d'Ottawa en général et Sir John McDonald en particulier. Il y cingle l'hypocrisie et la couardise des hommes responsables de son exil.

En 1879, il alla se fixer au Montana où il épousa Marguerite Bellehumeur, fille d'un Métis du Fort Elliott. Un garçon et une fille naquirent de ce mariage. Le garçon, Jean, naquit dans les prairies du Missouri, le 4 mai 1882, et la fille, Marie-Angélique, le 17 septembre 1883, à la mission Saint-Pierre, dans le Montana. Cette mission était desservie par les Révérends Pères Jésuites. Le chef métis y remplissait, avec un dévouement admirable, les modestes fonctions de maître d'école. C'est dans cet humble et heureux foyer, loin des bruits et des ambitions du monde, qu'il s'efforçait, pour son bonheur et celui des siens, d'oublier, que Louis Riel devait bientôt de nouveau, entendre l'appel du devoir et du sacrifice et, non sans quelques hésitations bien compréhensibles, y répondre une dernière fois.

Quant à Ambroise-Didyme Lépine, il fut arrêté chez lui le 17 septembre 1873, sur une plainte datée du 15 du même mois, signée par un nommé W.-N. Farmer, dans laquelle il était accusé du meurtre de Thomas Scott. Las de rester loin des siens et en pays étranger, Lépine était rentré sur sa ferme, à Saint-Boniface, qu'il s'était remis tranquillement à cultiver, comme avant les troubles.

Lorsque les constables vinrent l'arrêter, il n'offrit aucune résistance. Bâti en hercule, il se contenta de faire remarquer en riant aux deux pygmées qui venaient s'emparer de sa personne, que s'il s'en sentait l'envie il pourrait les briser ensemble sur l'un de ses genoux, comme il fit du manche de fourche qu'il avait entre les mains. MM. Royal et Dubuc comparurent pour l'accusé, et soulevèrent trois objections principales : ils récusaient la juridiction du tribunal, insistaient sur le caractère essentiellement politique et la légitimité des actes du Gouvernement Provisoire, et mettaient en cause l'amnistie générale promise par le gouverneur général et ses ministres.

L'acte de Manitoba n'étant pas rétroactif, disaient-ils avec raison, l'accusé ne devait aucun compte de ses actes à un tribunal fédéral. Le juge en chef Woods renvoya cette objection dans un jugement dont le ton diffus montre bien combien il était embarrassé : n'ayant jamais été portée en appel, cette objection reste non-résolue.

Quant à la deuxième objection, elle s'appuyait sur ce principe élémentaire que lorsque la société se trouve à l'état de nature, sans chef ni gouvernement, elle peut régulièrement se donner l'un et l'autre. Or, le 19 novembre 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson, par un acte revêtu de

la signature de ses officiers et de son sceau officiel, avait retrocédé à la Couronne Impériale tous les droits qu'elle possédait en vertu de sa charte sur tout le territoire en question et, le 25 janvier 1870, William McTavish, le gouverneur de la compagnie, avait déclaré non seulement que le gouvernement d'Assiniboia n'existait plus mais qu'il était nécessaire d'en établir un pour le remplacer, d'où la formation du Gouvernement Provisoire qui suivit immédiatement par le vote unanime de la députation française et le vote unanime, moins la voix d'Alfred Boyd, de la députation anglaise. C'est à cette occasion, on s'en souvient, que Louis Riel fut élu Président et Ambroise Lépine, adjudant-général. Comme adjudant-général, Lépine avait présidé le Conseil de Guerre qui avait condamné Scott à mort. Était-il possible d'imaginer un gouvernement plus légitime, une nomination plus régulière ? Le juge Woods, néanmoins, ne voulut tenir aucun compte de ces faits.

Restait le troisième point, celui de la promesse d'une amnistie générale. Là, évidemment, le tribunal se trouvait dans une position beaucoup plus simple. Il n'existait que des promesses verbales, pas le moindre écrit. Malgré une brillante défense par l'honorable J.-A. Chapleau, venu tout exprès de Québec pour assister MM. Dubuc, Girard et Royal, Lépine, le 4 novembre 1874, se vit condamné à être pendu le 29 janvier 1875. Le 27 mai de la même année, 1874, André Nault, Elzéar Lagimodière, Joseph Delorme et J.-B. dit Janvier Ritchot furent arrêtés à leur tour. Plus heureux que leur chefs, ils se virent libérés par suite du désaccord du jury et par la proclamation de l'amnistie partielle du 23 avril 1875. Le 15 février, Riel avait

été condamné par contumace à un bannissement de cinq ans. Quant à Lépine, quatre jours avant le jour marqué pour son exécution, on avait commué sa peine à deux ans d'emprisonnement et la perte de tous ses droits civils : il ne recouvra ceux-ci qu'en 1879. Il mourut à Saint-Boniface le 8 juin 1923. Telle est la justice humaine quand elle est dictée par la force et la haine.

* * *

Avant de terminer ce chapitre, il ne nous semble pas hors de propos de considérer quels furent, de façon générale, les résultats de la résistance des Métis de la Rivière Rouge de 1869-70 et des événements qui en découlèrent. Malgré les preuves de toutes sortes, maintes fois fournies, qu'il n'y eut jamais, de fait, aucune rébellion en tant qu'il s'agit des Métis, nombreux sont ceux qui s'acharnent à désigner par le mot de rébellion le mouvement inauguré par Riel et ses partisans. Admettons pour un instant, ce qui donnera plus de force à nos arguments, que ce mouvement fut bien en effet une rébellion. Il a été dit que seul le succès justifie une rébellion. Nous pouvons donc, dans le cas qui nous occupe, nous demander si la prétendue rébellion métisse atteignit à ce succès. Poser la question, c'est la résoudre. Voyons, en effet, quels furent les résultats obtenus par Riel, ses conseillers et leurs partisans.

1. Au lieu d'être annexé au Canada d'alors comme une colonie d'une colonie, l'établissement de la Rivière Rouge était devenu une province de la Confédération. N'y aurait-il rien autre que ce seul point, il suffirait à justifier cette rébellion.

2. La question du système d'instruction publique à adopter se trouvait réglée à la satisfaction des habitants du pays.

3. Réglée également se trouvait la question des deux langues officielles (l'anglais et le français).

4. La section 22 de l'Acte du Manitoba assurait des subventions généreuses et un taux d'intérêt équitable.

5. Les lois de douane et de revenu intérieur existant dans la colonie et qui donnaient satisfaction aux habitants étaient maintenues.

6. Les enfants des Métis et des Half-Breeds, habitant le pays au moment du transfert, avaient droit à un octroi de 1,400,000 acres de terre cultivable.

7. Il avait été adopté une loi généreuse pour la distribution des "homesteads."

8. Il était stipulé que le reste des territoires du Nord-Ouest serait admis dans la Confédération à une époque ultérieure, et que, dans l'intervalle, les lois alors en vigueur y subsisteraient.

9. Afin d'assurer aux habitants de la nouvelle province la possession paisible des terres qu'ils occupaient au moment de l'union, il fut entendu que : (a) Tous les titres absolus délivrés par la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'au 8 mars 1869 seraient, à la demande des propriétaires, confirmés par des titres de la Couronne; (b) Tous les titres moindres que les précédents consentis par ladite compagnie jusqu'à la date susdite, seraient à la demande des propriétaires, convertis en titres absolus de la Couronne. (c) Tous les titres d'occupation, sanctionnés par la permission et l'autorité de ladite compagnie jusqu'à la date

susdite, se rapportant à des terrains situés dans cette partie de la province où le titre indien n'avait pas encore été éteint, seraient, à la demande des propriétaires, convertis en titres absolus de la couronne. (d) Toutes personnes en possession paisible de certaines étendues de terre au moment du transfert du pays au Canada, dans ces parties de la province où le titre indien n'avait pas été éteint, auraient un droit de préemption sur ces terres à tels termes et conditions que le Gouverneur-en-Conseil pourrait décider. (e) Le Lieutenant-Gouverneur était autorisé, par des règlements qui seraient formulés de temps à autre par le gouverneur général en Conseil, à faire le nécessaire pour définir et fixer, à des conditions justes et équitables, les droits de communs, ainsi que les droits de foin dont jouissaient les colons de la province, et pour les transformer en titres de terres de la Couronne.

Bref, moins l'amnistie maintes fois promise, mais jamais accordée telle que convenu, et sauf quelques détails tout à fait secondaires, le Gouvernement canadien, par son Acte de Manitoba de 1870, avait acquiescé à toutes les demandes que renfermait la liste des droits des Métis de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest représentés par les trois délégués officiels du Gouvernement Provisoire reçus et reconnus par les ministres du gouvernement fédéral à Ottawa.

Au cours de sa harangue aux jurés à son procès de Régina, en 1885, il y eut trois mots qui revinrent constamment sur les lèvres de Louis Riel : "Des résultats pratiques." "Quelle fut ma mission ? disait-il: obtenir des résultats pratiques." Il faudrait vraiment avoir l'es-

prit bien obtus, il faudrait être l'esclave des pires préjugés, pour refuser d'admettre que le chef métis obtint des résultats pratiques en 1869-70.

À Riel, à ses sages conseillers, aux hommes modestes mais déterminés qui prirent les armes sous ses ordres et se tinrent fidèlement à ses côtés à travers les péripéties et toutes les vicissitudes des jours de la résistance, non seulement la province de Manitoba, mais l'Ouest tout entier doivent d'être partie intégrante et autonome de la Puissance du Canada, de jouir des mêmes avantages et des mêmes libertés que ceux dont jouissent les autres provinces. Résultats pratiques d'une valeur inestimable dont seuls les fanatiques à tous crins et les aveugles peuvent nier l'existence. À cause de l'acquisition de ces résultats pratiques, l'Ouest canadien doit une statue à Louis Riel. Qu'attend-on pour la lui ériger ?

* * *

Sauf Riel et ses lieutenants, existe-t-il d'autres personnes qui aient droit à réclamer le mérite de ces résultats ? Nous ne le pensons pas. Pour pouvoir prétendre aux mérites de certains résultats, les personnes qui les réclament doivent aussi endosser l'entière responsabilité de tous les actes commis. Riel et les Métis, seuls, ont jusqu'à ce jour endossé la responsabilité des actes de la résistance. Par exemple: ils n'ont jamais, pas même un instant essayé de rejeter sur les épaules d'autres la responsabilité de l'exécution de Thomas Scott. Le Père Lestanc a été accusé d'avoir fortement conseillé cette exécution: ses supérieurs, ses compagnons, ses amis et lui-même ont toujours, de tou-

tes leurs forces, nié qu'il ait eu quoi que ce soit à voir ou à dire en cet événement regrettable. Le Père Ritchot a été soupçonné d'avoir été l'âme du mouvement métis. Au cours de son témoignage devant le comité fédéral de 1874 chargé d'enquêter sur ce qui se passa à la Rivière Rouge en 1869-70-71, il eut soin d'écarter de façon péremptoire cette prétention. Mgr Taché était absent pendant la plus grande partie des troubles. Son premier retour eut lieu cinq jours après l'exécution de Scott. Quant à la population de langue anglaise, par quoi nous entendons tout le reste de la population de la Rivière Rouge en dehors des Métis, elle a toujours eu soin non seulement de repousser mais encore de s'offenser de toute suggestion de responsabilité de ce mouvement. Vers la fin de la convention de janvier 1870, il devint même nécessaire pour Riel de déclarer que "la population de langue anglaise ne serait en aucune façon tenue responsable de la commission d'aucun des actes du parti français." Et depuis, il a toujours courageusement assumé pour lui et ses partisans métis la responsabilité de tous ses actes. Pour lui-même, il aurait pourtant pu faire remarquer qu'il n'avait pas été présent au procès de Scott et, de son côté, Lépine aurait pu dire qu'il sympathisait avec la minorité du conseil de guerre qui ne voulait pas la mort de Scott. Ni l'un ni l'autre ne voulurent jamais prendre une telle attitude. Louis Riel et les Métis ayant accepté devant l'histoire la pleine responsabilité, ils ont droit à tout le mérite. Le temps viendra où l'on reconnaîtra la véritable signification de cette situation pour en glorifier toute la noblesse.

3° — LE DÉNOUEMENT DU DRAME

a) *L'Insurrection de 1885 : son origine.*

DEVANT les violences des disciples et des amis du Dr Schultz, beaucoup de Métis de la Rivière Rouge, sourds aux recommandations de Riel, entassèrent leurs humbles ménages sur leurs petites charrettes et prirent le chemin de l'Ouest. Ils allaient rechercher le bonheur dans les vastes espaces de la prairie qui s'étendait à perte de vue, comme une mer, jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Ils se dirigeaient vers des immensités où, pensaient-ils, ni la haine ni l'injustice ne sauraient les atteindre. De temps à autre, ils rencontraient des établissements métis déjà importants, comme aux environs du Portage-la-Prairie, sur la Rivière-aux-Souris, à la Montagne de l'Orignal et près des lacs de la Qu'Appelle. Ils y étaient reçus à bras ouverts. Leur arrivée était saluée par des festins et des danses. Des parents retrouvaient des parents, des amis des amis; des amours s'ébauchaient qui finissaient parfois par d'heureux mariages.

Puis, comme éperonnés par le désir de s'éloigner le plus possible des lieux où ils avaient souffert, les victimes du nouveau régime manitobain se remettaient en route. Il

leur semblait que là-bas, à l'horizon, ou l'émeraude de la plaine se confondait avec les rougeurs du crépuscule, ils allaient enfin trouver le remède à leurs maux et la réalisation de leurs espoirs. Souhaitant par-dessus tout le retour à la vie simple et paisible qu'ils avaient connue jadis, ils savaient que, sur la rivière Saskatchewan, ils trouveraient un établissement déjà important de leur nation, où les terres étaient divisées selon la coutume à la Rivière Rouge et à la rivière Assiniboine, en longs lacets aboutissant à un cours d'eau. Ils espéraient y reprendre leur existence frugale mais indépendante.

Il leur tardait maintenant d'être à Batoche ou à Saint-Laurent ou à Saint-Louis-de-Langevin. Quelques-uns se proposaient même d'atteindre Prince-Albert tandis que d'autres, le petit nombre mais non les moins sages comme l'avenir allait bientôt le prouver, annonçaient qu'ils se rendraient jusqu'à Edmonton et même jusqu'au Grand Lac des Esclaves. Tout le long de leur trajet, ils trouvaient des établissements métis, fondés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Enfin, se détachant nettement sur l'horizon, apparut la silhouette de l'humble église de Batoche, entourée des modestes habitations des deux cents familles établies là depuis 1868. Ces familles avaient pour chef Gabriel Dumont, "un homme affable, dévoué, hospitalier, un caractère loyal et franc, qu'il fait bon d'avoir pour ami; un voyageur capable, un chasseur renommé dans tout le Nord-Ouest, mais aussi un guerrier terrible à rencontrer."⁹

⁹ Portrait que Louis Riel lui-même faisait de Dumont, qu'il appelait son "parent", terme qui signifie chez les Métis quelqu'un pour qui on a une grande amitié.

* * *

Jean-Baptiste Dumont, le grand-père de Gabriel Dumont, venu de Montréal, avait été un employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson et avait épousé au Nord-Ouest une femme de la tribu Sarcy-Corbeau. De ce mariage était né Isidore Dumont qui épousa une métisse du nom de Louise Laframboise. Celle-ci lui donna, outre Gabriel, quatre garçons et trois filles. Gabriel naquit à la Rivière Rouge, mais comme sa famille, à l'exemple de bien d'autres familles métisses de cette époque, avait conservé des habitudes nomades très prononcées, il ne se souvenait guère des lieux où il avait passé sa première enfance.

Quoi qu'il en soit, dès l'âge de dix ans, il avait acquis la réputation d'être le meilleur tireur à l'arc, le cavalier le plus habile et le plus robuste nageur de la région. À l'âge de treize ans, il avait pris part, avec les Métis de la Prairie-du-Cheval-Blanc, à sa première grande chasse au buffle, dont il garda un vif souvenir. Dès l'âge de vingt-cinq ans, Gabriel Dumont avait été chef du groupe des Métis auquel il appartenait, et même des tribus indiennes Cri, Sarcy, Corbeau, auxquelles l'unissaient ses liens de famille.

Lorsque, en 1869, Louis Riel et ses lieutenants avaient fait appel à leurs compatriotes pour interdire à McDougall l'entrée au pays, Dumont avait offert son aide. Il était prêt à fournir, au besoin, 500 hommes bien armés. Sa taille colossale en imposait et, dans ses rapports avec les sauvages, il savait s'en servir pour se faire écouter et même craindre. Ainsi, un jour, on vint lui apprendre

que des Pieds-Noirs étaient campés à une vingtaine de milles. Aussitôt il décida de leur rendre visite. Comme il approchait du campement des sauvages, ceux-ci commençaient justement leur fameuse danse du poteau. Dans cet exercice, chaque guerrier, à tour de rôle, se place au milieu du camp et fait le récit de ses exploits tout en frappant de son couteau un poteau planté là à cette fin. Dumont, sans hésiter s'élance au milieu du groupe, enfonce son poignard dans le poteau et s'écrie, en se dressant de toute sa taille : "J'ai tué dix Pieds-Noirs." Puis, superbe, il attend l'effet de sa bravade. Ses compagnons épouvantés déjà se comptent pour morts. Mais les chefs indiens poussent leur "Oah! Oah!" significatif, puis se lèvent, vont à Dumont la main tendue et lui expriment leur admiration d'être ainsi venu, seul, les défier jusque dans leur camp. "Tu es un brave, ne cessent-ils de lui dire. Nous avons entendu parler de ta valeur; nous venons de voir que ces rapports étaient vrais. Reste avec nous et festoyons." Et Dumont et ses compagnons s'en donnèrent à cœur joie pendant plusieurs jours, de boire et de manger avec leurs nouveaux amis.

Tel était l'homme que les émigrés de la Rivière Rouge retrouvaient à la tête de leurs nationaux établis sur les rives de la Saskatchewan du sud. Gabriel Dumont avait compris de bonne heure que la situation de la Rivière Rouge pourrait bien, avant longtemps, affecter l'existence de tous les Métis de l'Ouest. Il s'attacha alors à faire ce que personne, avant lui, n'avait cru possible : rallier à la cause commune tous les Indiens des grandes plaines, parents ou amis des Métis. Il fit plus : il réussit à établir

la paix entre les Cris et les Pieds-Noirs, les deux principales nations sauvages qui, de tout temps, s'étaient mutuellement poursuivies d'une haine féroce, en dépit des efforts des missionnaires pour les réconcilier. À la voix de Gabriel Dumont, tous avaient compris qu'il s'agissait du *salut commun*, que le blanc était devenu l'oppresseur, donc l'ennemi.

Mais, en effectuant cette alliance, il n'avait fait que répéter, en l'amplifiant, ce qu'il avait fait en 1862, au bord du Lac du Diable, dans les Iles des Morts, lorsqu'il conclut une alliance définitive entre les Métis et les Sioux, ennemis jusqu'alors implacables. C'est alors que les Sioux avaient déclaré que le pays appartenait aux Métis autant qu'à eux, et que le buffle était propriété commune. Gabriel Dumont avait alors vingt-quatre ans.

Sans rechercher les difficultés, il avait donc depuis longtemps prévu qu'elles pouvaient surgir et s'était attaché à les prévenir avec prudence et habileté. Aussi avait-il depuis 1870, visité toutes les nations sauvages : Cris, Assiniboines, Sauteux, Corbeaux, Coux-Tannés, Arcs-Plats, Têtes-Plates, Walla-Walla, Gros-Ventres, Atchinigans, etc., qui se partageaient les 580,000,000 d'acres du Grand Nord-Ouest afin de mieux consolider les liens qui les unissaient aux Métis depuis les principales alliances dont nous venons de parler. Il jouissait partout d'une telle considération qu'il pouvait se considérer le souverain de cet immense territoire.

Toute cette population avait été jusque-là sous la domination de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui, avec des hommes comme Donald Smith, la traitait bien plus

comme un vil bétail que comme des êtres humains. La farine qu'on leur fournissait avec parcimonie, en échange de riches fourrures, était souvent moisie, la viande souvent pourrie et le reste à l'avenant. Sous prétexte de les civiliser, on leur inculquait surtout les vices et les maladies du civilisé. Mais maintenant que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait cédé ses territoires au gouvernement canadien, c'était une nouvelle ère de persécutions qui s'annonçait. On songeait à les déposséder des millions d'acres de terre dont jusqu'ici ils avaient été les seuls propriétaires naturels.

Aussi les nouveaux arrivés sur la Saskatchewan ne tardèrent pas à comprendre que, tôt ou tard, il leur faudrait subir les mêmes difficultés qui avaient entraîné leurs prédécesseurs à désertter le Manitoba. Cela commença par le traité que le Canada signa avec les Sauvages à Qu'Appelle en 1872, alors que les Métis du Nord-Ouest s'aperçurent qu'on ne jugeait pas à propos de leur accorder le même traitement qu'on avait accordé à leurs frères du Manitoba. "Cependant, comme devait bientôt l'écrire Riel, ces terres leur appartenaient une fois par le titre, deux fois pour les avoir défendues au prix de leur sang, trois fois pour les avoir cultivées, clôturées et habitées."

Et voilà que ce qui s'était passé à la Rivière Rouge se répétait sur la Saskatchewan : des arpenteurs arrivèrent qui, sans vergogne, délimitèrent des carreaux sans se soucier si leurs chaînes et jalons empiétaient sur des terres déjà occupées par les Métis. Dans la circonstance, selon leur habitude, ceux-ci consultèrent les pères missionnaires qui desservaient leurs humbles paroisses et, avec l'appui de

ces prêtres, ils commencèrent, dans l'hiver de 1877-78, à envoyer des pétitions à Ottawa pour obtenir une juste compensation pour les terres qu'on leur enlevait. Ces pétitions restèrent sans réponse. D'autres suivirent, ajoutant de nouvelles réclamations aux précédentes, qui ne traitaient guère que des droits terriens.

Le 13 février 1878, par l'entremise du Lieutenant-Gouverneur Laird, on demanda des grains de semences et des instruments aratoires. Le 4 septembre 1882, Gabriel Dumont et 45 autres pétitionnèrent pour exprimer leur étonnement de ce qu'on leur demandait de payer \$2.00 l'acre les terres qu'ils occupaient si celles-ci, par suite des arpentages que le gouvernement faisait faire alors, étaient comprises dans les sections de nombre impair. La pétition finissait par ces nobles paroles qu'on ne saurait, même à cette distance, lire sans émotion : "Ayant été regardés pendant si longtemps comme les maîtres de ce pays, l'ayant défendu contre les sauvages au prix de notre sang, nous considérons que nous ne demandons pas trop, en priant le Gouvernement de nous permettre d'occuper en paix nos terres et de faire exception aux règlements en accordant aux Métis du Nord-Ouest des subventions gratuites de terrain." (Braves gens qui voulaient bien se servir de ce terme "gratuit" pour la reconnaissance de ce qui leur appartenait en toute souveraineté, par les droits les plus sacrés !)

Mais voilà que l'administration canadienne, comme si elle tenait à décourager ces postulants dont la persistance commençait à l'importuner, imagina de passer un règlement n'autorisant l'émission de lettres patentes ou de titres

de propriété foncière qu'à ceux qui avaient complètement rempli leurs devoirs de colon, après la date de l'inscription. Les pétitions se multiplièrent : pétition contre cette dernière mesure, tout à fait injuste envers les Métis; pétition demandant que, selon la coutume métisse, on arpentât leurs terres particulières en longs lots riverains et non en carrés suivant le nouveau système importé des États-Unis; pétition (celle-ci signée de 278 personnes) demandant la création d'une "réserve spéciale, perpétuelle et inaliénable, sur laquelle ils (les Métis) auraient le droit de s'établir avec leurs familles, d'une manière permanente, ainsi que les employés du gouvernement, en rapport avec leurs besoins et leur population, mais à l'exception des blancs qui devaient tous en être exclus." (Braves gens, encore, qui offraient eux-mêmes qu'on les parquât !) Cette réserve aurait une superficie de 150 milles sur 50, et l'on suggérerait un endroit, à l'ouest de la rivière Pembina, sur la frontière des États-Unis.

Il va sans dire que toutes ces suppliques, et combien d'autres que nous omettons (il y en eut 84, de 1878 à 1884), eurent le même sort que celles dont nous avons parlé en premier lieu. Une délégation, composée du Père Leduc et de M. Mahoney (pour laquelle les Métis s'étaient cotisés au montant de \$700) n'eut pas plus de succès. Non seulement le gouvernement canadien trouvait tout naturel de traiter avec dédain les réclamations des Métis, mais il se mit à concéder une grande partie du pays à une puissante compagnie de colonisation de Prince-Albert, et alla jusqu'à lui céder des terres de Métis de la paroisse de Saint-Louis-de-Langevin ! (On a prétendu

plus tard excuser le gouvernement, en faisant remarquer que la compagnie concessionnaire ne tira jamais parti des droits qui lui étaient ainsi octroyés.)

* * *

Désespérés, les Métis du Nord-Ouest réunirent leur conseil et délibérèrent. On demanda à Gabriel Dumont de donner son avis : il le fit avec beaucoup de réserve, car il n'était pas sans comprendre que la situation était devenue si tendue qu'il ne faudrait pas grand'chose pour faire éclater une révolte. On était en 1884, et les Métis s'étaient assemblés chez un ex-ministre de l'agriculture au Manitoba, Charles Nolin, à six milles de Saint-Laurent. En termes pondérés, Dumont expliqua que, depuis 1872, il épiait les allures du gouvernement et que, en prévision de ce qui pourrait se produire comme conséquence de la façon hautaine avec laquelle Ottawa traitait toutes les pétitions provenant de la Saskatchewan, il avait jugé à propos de faire tendre tous ses efforts à unir toutes les tribus du pays dans une paix commune. Il avoua, cependant, qu'il ne se jugeait pas capable, à lui seul, de conseiller avec sûreté. Mais il connaissait un homme qui, grâce à son étude approfondie de l'étendue et de la nature des droits des Métis, et grâce à son expérience des promesses faites en 1870 aux délégués du Gouvernement Provisoire de la Rivière Rouge, pouvait leur rendre service. Cet homme, Louis Riel, on devait aller le consulter.

Malgré le respect dû à l'opinion de leur chef, de crainte de ne pas améliorer leur cause auprès du gouvernement canadien, les conseillers résolurent de prendre la

proposition en délibéré. Il fut résolu qu'un comité de six prendrait la décision : Charles Nolin, Maxime Lépine, Michel Dumas, William Bremner, Baptiste Boucher et Gabriel Dumont lui-même. Ce comité décida qu'il y avait lieu d'envoyer des délégués auprès de Riel, mais au préalable, et par mesure d'extrême prudence, on voulut prendre l'avis de la population métisse toute entière, aussi bien chez les anglais que chez les français.

Les Métis français furent convoqués à une assemblée chez Abraham Montour. Les Métis anglais se réunirent chez Maxime Lépine. Chez les uns et chez les autres des membres influents du petit établissement de la Saskatchewan prirent la parole, entre autres, chez les français, Charles Nolin et Gabriel Dumont et, chez les anglais, Andrew Spencer et James Isbister. Bien que de façon unanime on s'accordait pour hâter la revendication des droits des Métis, que d'aucuns considéraient déjà compromise par suite du retard apporté à les faire valoir, l'avis des plus prudents prévalut et l'on décida de tenir une assemblée générale où les deux groupes seraient représentés.

Cette assemblée, très nombreuse, eut lieu chez Isidore Dumont, père du chef métis, à un mille de Saint-Laurent, en mars 1884. L'orateur principal fut un Métis anglais, Andrew Spencer : il déclara que Louis Riel était le seul homme qui pût mettre la population parfaitement au courant de la politique d'où dépendait le sort des Métis. Charles Nolin appuya ce qu'avait dit Spencer et ajouta que Riel, sans conteste, était, entre tous les Métis, celui qui avait le plus lutté pour la protection des droits de la nation métisse dans l'Ouest du Canada, de façon générale.

Il fut donc décidé d'envoyer des délégués à Louis Riel, alors occupé, comme nous l'avons vu, à faire la classe à de petits enfants sous la direction des Pères Jésuites, à la mission de Saint-Pierre, dans le Montana.

Les deux délégués, Gabriel Dumont et James Isbister, s'adjoignirent Moïse Ouellette, beau-frère de Dumont, et Michel Dumas, comme compagnons de voyage. Malgré une note du gouvernement fédéral, remise à Dumont la veille du jour choisi pour le départ de la petite expédition et dans laquelle il lui était signifié qu'il serait emprisonné s'il allait trouver Riel, les quatre hommes harnachèrent leurs meilleurs chevaux et se mirent en route le 18 mai. Ils avaient 686 milles à faire pour parvenir au Fort Shaw, le poste le plus rapproché de la mission Saint-Pierre qui se trouvait à 14 milles plus loin. Seuls ceux qui ont habité l'Ouest canadien avant l'époque de la colonisation intense qui se porta vers ces pays après 1870, et surtout après la construction du chemin de fer Pacifique Canadien, peuvent se faire une idée assez juste d'un pareil voyage. Non seulement il s'agissait de traverser collines et marais, fondrières et cours d'eau, mais il fallait encore se frayer un chemin à travers toutes sortes de tribus sauvages, dont beaucoup, si elles avaient entendu parler de Gabriel Dumont, ne le connaissaient pas en personne. C'est ainsi que les Assiniboines et les Gros-Ventres américains, soudoyés par des agents d'Ottawa, voulurent d'abord exiger des droits de passage sur leurs territoires : cela prit toute l'astuce de Dumont et toute son éloquence pour leur faire comprendre l'injustice de leurs prétentions. Il dut même avoir recours au gouvernement des États-Unis pour venir

à bout du chef de ces deux tribus, La Petite Tête Blanche. Chemin faisant, les deux délégués et leurs deux compagnons avaient rejoint Calixte Lafontaine et Philippe Gariépy, deux Métis de la Saskatchewan, qui s'en allaient voir des parents, à Lewistown, dans le Montana.

* * *

Les voyageurs prirent dix-sept jours pour atteindre le but de leur mission. En évitant les postes militaires, ils arrivèrent à la mission de Saint-Pierre, au pied des Montagnes Rocheuses, le 4 juin, un dimanche. Riel était à la messe. Dumont entra dans une maison près de l'église et demanda à une femme d'aller prévenir Riel que quelqu'un désirait le voir. Riel sortit. Dumont se fit connaître. Riel se rappela l'avoir vu d'abord en 1869 et, la dernière fois, à Saint-Boniface, le 17 juin 1870. Il indiqua aux voyageurs où ils pourraient mettre leurs chevaux, promit d'aller les rejoindre aussitôt la messe finie et retourna à l'église.

À l'entrevue qui suivit la messe, Riel, à qui les délégués firent connaître le but de leur mission, demanda jusqu'au lendemain pour réfléchir. Il annonça alors que son cœur et sa vie appartenaient à sa nation et que, puisqu'on avait besoin de lui, il était prêt à marcher. Il demanda cependant quelques jours pour mettre ordre à ses affaires. Le 9 juin, il quitta son emploi, et le lendemain se mettait en route en compagnie des deux délégués et de leurs compagnons de la première heure : sa femme et ses deux jeunes enfants l'accompagnaient. En passant à Belton, le Père Frédéric Eboville, curé de l'Immaculée Conception, les

fit entrer dans son église et les bénit pendant que Riel disait tout haut : "Mon Dieu, bénissez-moi suivant vos vues infinies." Puis, réconfortés, ils se remirent en route.

Philippe Gariépy était revenu de Lewistown. Riel lui confia ses papiers au cas où des agents du gouvernement canadien arrêteraient la petite caravane : Gariépy prit les devants, après avoir reçu instruction, s'il se voyait poursuivi de jeter les papiers quelque part dans les hautes herbes où ils pussent être retrouvés. Comme pour l'aller, ils évitèrent de passer par les postes militaires : le Fort Shaw sur la rivière au Soleil, le Fort Belton dans la vallée du Missouri, le Fort Assiniboine dans le Montana. Aux approches de Batoche, après un voyage sans alertes, on rencontra un homme à cheval que Dumont dépêcha comme estafette prévenir la population de l'arrivée de Riel. À dix milles du village, un groupe de 70 Métis, hommes et femmes, à la tête desquels se trouvait le père de Dumont, arriva pour leur faire escorte. On envoya des messagers dans toutes les directions pour prévenir tous les Métis, aussi bien les anglais que les français, que Riel était arrivé et que le lendemain il leur adresserait la parole.

À l'heure indiquée toute la population métisse et half-breed des environs était rassemblée autour de la petite église de Saint-Antoine-de-Padoue. Le Père Julien Moulin, O.M.I., qui desservait la paroisse, enleva le Saint-Sacrement du sanctuaire et mit l'église à la disposition de la foule. Louis Riel, dans sa joie de se retrouver au milieu des siens après une absence de quinze années, fit un de ces discours vibrants de patriotisme dont il était coutumier. Il avait pu se rendre compte combien tout ce monde était

monté contre le gouvernement. Il s'évertua à calmer les esprits.

"Inutile de se faire tant de chagrin, dit-il à la foule. En y allant franchement, méthodiquement et avec persistance, il est impossible que le gouvernement ne finisse pas par voir la justice de vos demandes, et il y donnera satisfaction. De la patience, du calme et l'emploi de tous les moyens constitutionnels à votre disposition, telle est la meilleure façon d'arriver au résultat que vous désirez atteindre. C'est ainsi que nous avons procédé à la Rivière Rouge. Continuez donc vos pétitions."

Ce langage plein de modération, Riel s'en servit de nouveau quelques jours plus tard à Prince-Albert, où il parla à une assemblée de 600 personnes. À cette assemblée, un Anglais du nom de William Henry Jackson et plusieurs de ses compatriotes prirent à leur tour la parole pour appuyer ce que disait Riel. Ils firent plus : ils organisèrent, séance tenante, une souscription, pour fournir à l'homme qu'ils désignaient du nom d'"apôtre national", la facilité de s'occuper, avec profit, des réclamations de toute la population. Mais comme la chose s'était produite en 1868 et 1869 à la Rivière Rouge, alors que les Ontariens étaient si généreux en paroles, il n'y eut guère d'argent plus tard quand il s'agit de délier les bourses. Seuls les Métis firent honneur à leurs signatures.

* * *

On avait beau envoyer pétition sur pétition, on avait beau espérer chaque jour que le lendemain apporterait une réponse favorable et un soulagement aux maux dont

on souffrait si injustement, on ne voyait rien venir. L'été se passa en assemblées, tantôt chez les Métis français, tantôt chez les anglais. Et chaque fois, on s'encourageait à la persévérance en se répétant mutuellement : "Il ne faut pas plier. Il nous faut nos droits."

À l'automne, on adopta une liste de Droits pour les Métis du Nord-Ouest comme on avait fait à la Rivière Rouge. Cette liste ne contenait que sept clauses: 1.—Subdivision des Territoires du Nord-Ouest en provinces. 2.—Concessions de terres et autres avantages, pour les Métis, semblables à ceux qui avaient été accordés à leurs frères du Manitoba. 3.—Émission immédiate de lettres patentes aux colons en possession. 4.—Vente d'un demi-million d'acres des terres de la Couronne pour la fondation d'écoles, d'hôpitaux et d'autres institutions de ce genre dans les établissements métis, et pour fournir des graines de semence et des instruments aratoires aux Métis pauvres. 5.—Réserve de cent cantons de terres marécageuses destinées à être distribuées aux enfants des Métis au cours des 120 années à venir. 6.—Une allocation de \$1000 pour le maintien d'une institution de religieuses dans chaque établissement métis. 7.—Dispositions pour le bien-être des Indiens.

Cette liste de droits, à la préparation de laquelle avaient coopéré les pères missionnaires, comme on peut s'en rendre compte en la comparant avec la requête de Mgr Grandin du 5 avril 1875, reçut des autorités à Ottawa le même traitement qu'avaient reçu toutes les pétitions. On la remisa dans quelque dossier, ou l'on se contenta de la jeter au panier.

Vers ce temps-là, on choisit comme maison d'habitation pour Riel et sa famille, la maison d'école de Batoche. Gabriel Dumont se chargea de le protéger. Et l'on continua à faire des assemblées, à faire signer et à envoyer des pétitions. Cela dura tout l'hiver. De réponses d'Ottawa, aucune. Le Père André fut le seul à recevoir quelque chose : on lui conseillait de se tenir tranquille, de ne pas tant parler. Il y eut aussi un certain M. Rencz et un certain M. Joseph Forget qui vinrent offrir à Riel une place au Conseil du Nord-Ouest, d'aucuns prétendent un siège au Sénat, sous prétexte que ce pourrait être là une bonne façon pour les Métis de la Saskatchewan d'obtenir le redressement de leurs griefs : personne ne prit cette proposition au sérieux.

* * *

Au printemps de 1885, le 18 mars, à Batoche, un nommé Lawrence Clarke de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui s'en revenait de Winnipeg, demanda aux Métis s'ils faisaient toujours des assemblées. Sur leur réponse affirmative, il leur annonça : "Ah ! vous faites encore des assemblées ! C'est Riel et Dumont qui vous mènent ! Eh bien ! il y a en route cinq cents hommes de police qui les feront taire. Comme réponse à vos requêtes, ils ont des chaînes pour Riel, des balles pour les membres de son Conseil. Vous aurez bientôt de leurs nouvelles : je les ai rencontrés à Humboldt." Ceux à qui s'adressait cet homme lui répliquèrent : "On se défendra comme on pourra." — Vous défendre ? reprit Clarke en ricanant.

Que ferez-vous avec vos fusils à pierre ? À quoi est-ce bon cela, contre un gouvernement ?”

Parcille nouvelle jeta la consternation dans toute la population. À la hâte, on convoqua une assemblée extraordinaire pour le lendemain, 19 mars, fête de Saint-Joseph, patron national des Métis. On délibéra. Allait-on se taire ? Allait-on résister ? L'assemblée, composée d'Anglais autant que de Français, décida à l'unanimité de résister. On procéda à une organisation définitive. Louis Riel fut proclamé chef politique, Gabriel Dumont chef militaire. On prenait ainsi une décision bien grave. Tout le monde s'en rendait compte. Mais, comme devait l'écrire Riel plus tard : “La patience humaine a des limites, et lorsque le despotisme est sans bornes, il faut bien chercher à donner sur les doigts de la main qui l'exerce.”

Lui-même, étonné de l'obstination du gouvernement à refuser de répondre aux respectueuses sollicitations de ses gens, s'imagina que peut-être sa présence nuisait à leurs intérêts. Il s'en ouvrit à ses conseillers; il suggéra qu'il serait peut-être préférable qu'on le ramenât au Montana. Sur leur refus, il se fâcha presque : l'idée d'une résistance à main armée n'entrait pas dans ses vues : “Je ne pensais pas que vous iriez aussi loin que cela, dit-il à ses gens. Donnez-moi des hommes et reconduisez-moi avec ma femme et mes enfants de l'autre côté de la frontière.” On lui répondit : “On est allé vous chercher. Vous allez rester.” Il s'entêta : “Eh bien ! dit-il, je vais désertier.”

Chose étrange : Gabriel Dumont, cet homme qui n'avait peur de rien, qui ne devait jamais déposer les armes devant l'ennemi, partageait l'hésitation de Riel : “Nous

désertérons ensemble, lui dit-il. Vous êtes bien décidé ?” Ce qu’avait dit Riel avait consterné les Métis. La réplique de Dumont, le brave des braves, les atterra. Un grand silence suivit. Jamais discours ne fut plus éloquent que ce silence. Il était fait de douleur et de reproche.

Riel, chez qui la sensibilité avait toujours parlé un langage irrésistible, se sentit ému. Il considéra tous ces visages hâlés tournés vers lui et sur lesquels se reflétait, intense, toute l’angoisse d’un peuple qui voulait bien mourir s’il le fallait, mais qui demandait à combattre avant de disparaître. Le cœur chez Riel, encore une fois, parla plus haut que la raison. L’esprit de sacrifice pour le bien du plus grand nombre l’emporta sur toutes les considérations de sécurité pour les siens et pour lui-même. Il ne vit plus qu’une chose : sa nation. “Combien êtes-vous prêts à marcher ?” demanda-t-il. Tout le monde fut debout en un clin d’œil. “C’est bien, dit-il, je serai votre chef.”

Dumont, qui ne se faisait pas d’illusion, prit à son tour la parole : “Ils seront clairsemés, dit-il, ceux qui iront jusqu’au bout. Puisque vous le voulez, j’irai; mais malheur à ceux qui ne nous suivront pas ! . . .” Et déjà réconforté par les acclamations dont on soulignait ses paroles : “On peut nous maltraiter, ajouta-t-il; mais pour faire prisonnier notre chef, arracher notre vie et celle de nos familles, nous n’y consentirons qu’au moment où les forces nous auront abandonnés, et que le cœur aura cessé de battre dans nos poitrines”.

Mais les Métis n'étaient pas au terme de leurs épreuves. Ils étaient, on l'a vu, essentiellement religieux. Pour eux, la parole du prêtre était la parole de Dieu même. Ils l'écoutaient avec révérence, non seulement dans l'ordre spirituel, mais même dans l'ordre temporel.

À la Rivière Rouge, les missionnaires et les prêtres avaient leur place toute désignée dans les conseils des Métis et même des blancs : c'est ainsi que l'évêque de Saint-Boniface avait fait partie du Conseil d'Assiniboia. En 1869-70, sans précisément prendre une part ouverte au mouvement de résistance, ils l'avaient, en réalité, encouragé, soit activement par leurs conseils (tel le Père Ritchot), soit tacitement, en s'abstenant de toute intervention, même dans les occasions les plus tragiques (comme le Père Lestanc), soit en s'efforçant d'apaiser les esprits et d'obtenir l'indulgence des autorités, ainsi que le fit Mgr Taché.

À la rivière Saskatchewan, il en était de même. De fait, un bon nombre de pétitions qui furent envoyées à Ottawa le furent par des membres du clergé, par exemple celle de l'évêque de Saint-Albert, Mgr Grandin, le 5 avril 1875, celle du Père André, le 16 janvier 1883, celle du Père Végreville au commencement de 1884, sans parler des innombrables suggestions faites au gouvernement par Mgr Taché en sa qualité de métropolitain.

Nous ne croyons donc pas nous tromper en prétendant que pas une pétition ne prit le chemin de la capitale sans avoir été, au préalable, soumise à l'approbation du missionnaire local. Disons plus, dans la grande majorité des cas ces pétitions avaient été préparées par les missionnaires. Toutefois, si les missionnaires approuvaient les

Métis, s'ils les encourageaient dans la revendication de leurs droits, le caractère même de leur sacerdoce leur interdisait de pousser leurs ouailles à obtenir par la force ce qu'on leur refusait de bon gré.

Mais si les revendications des Métis étaient parfaitement justifiables; si leur décision à prendre les armes contre l'autorité légitime était prise, non seulement devant l'obstination évidente de cette autorité à ne pas écouter leurs justes réclamations, mais devant les menaces de punition qui venaient de leur être exprimées, les Métis n'étaient-ils pas en droit d'espérer qu'au moins les missionnaires gardassent, devant leur appel aux armes, une attitude de neutralité ?

Puisque les Métis avaient trouvé, chez leurs prêtres, la coopération et l'encouragement sans lesquels ils n'auraient pu rédiger et faire parvenir à qui de droit leurs suppliques; puisque, dans tous leurs déboires, ils avaient toujours trouvé chez le clergé une sympathie réconfortante; maintenant qu'à un silence obstiné et méprisant les autorités ajoutaient la menace, les Métis ne pouvaient-ils prendre les armes pour se protéger sans qu'on les privât tout à coup des consolations de la religion sous prétexte qu'ils refusaient de se soumettre à une autorité constituée laquelle n'hésitait cependant pas à les spolier de leurs biens et de leurs droits légitimes ?

Quoi qu'il en soit, dès que les Métis décidèrent de prendre les armes, les missionnaires exercèrent à leur égard, au point de vue religieux, des mesures disciplinaires qui jetèrent la consternation chez ce vaillant petit peuple. Ces mesures, elles furent acceptées avec la résignation que ré-

sume une parole de Gabriel Dumont, en ce langage pittoresque qui peint tout l'homme fruste mais honnête qu'il était : "Quand nous avons pris les armes, dit-il, les prêtres se sont mis contre nous autres. Ils ne voulaient pas nous confesser, ni hommes, ni femmes, ni enfants. C'était bien dur pour les pauvres Métis que de voir tout ça; c'était bien décourageant." Évidemment, les missionnaires se firent illusion en espérant que leurs mesures disciplinaires pouvaient refouler le torrent de mécontentement qu'ils avaient eux-mêmes, sans en prévoir apparemment les conséquences extrêmes, contribué à déchaîner.

* * *

Le pays s'était donc mis en état de guerre. Le 19 mars 1885, les Métis se rendirent en armes, sous la conduite de Dumont, chez Norbert Delorme dont la maison fut convertie en forteresse. Le Conseil s'y installa. Comme on était ainsi occupé, deux agents du gouvernement et un interprète vinrent à passer. Les Métis s'emparèrent de leurs chevaux et les hommes furent mis en prison chez Philippe Garnot, secrétaire du gouvernement insurrectionnel.

Puis, Maxime Lépine et Charles Nolin, le 21 mars, furent dépêchés à Thomas McKay et à un certain capitaine Moore, qui, avec un nommé Hilliard Mitchell, étaient souvent venus de Prince-Albert épier ce qui se passait parmi les Métis; leur mission consistait à avertir ces espions que la population avait décidé de résister aux empiètements du gouvernement. "Ça parle bravement, les

Métis, avaient dit McKay et Mitchell quelques jours auparavant, mais on va venir et on va voir ce que c'est que des hommes." On tenait à faire comprendre à ces individus qu'on se souvenait de leurs menaces et qu'elles n'inspiraient de crainte à personne.

Lépine et Nolin devaient de plus remettre à McKay et à Mitchell une lettre de Riel demandant au major Crozier, commandant de la Police Montée à Carlton et à Battleford, de remettre ces deux forts au nouveau Gouvernement Provisoire de la Saskatchewan établi par les Métis. À cette condition, lui et ses hommes seraient libres, et ceux qui voudraient quitter le pays seraient conduits à Qu'Appelle, terminus du chemin de fer Canadien Pacifique, alors en construction. En cas de refus, les Métis attaqueraient les positions de la Police Montée, le surlendemain. Le major Crozier, en réponse, demanda la reddition des chefs du soulèvement et la dispersion des hommes armés. Les choses en restèrent là jusqu'au 25 mars.

À cette date, un détachement de la Police Montée fit son apparition du côté de la rivière Saskatchewan, en face de Batoche. Dumont mit Riel au courant de la situation et lui demanda 30 hommes pour aller piller, au Lac-aux-Canards, les magasins de ceux qui refusaient de sympathiser avec les Métis, en particulier celui qui appartenait à Hilliard Mitchell, l'espion. Mais ce brave, qui savait si bien lancer des menaces quelques jours auparavant, s'était empressé de déguerpir. Dumont ne trouva que Magnus Burnstein, un employé, qui s'empressa de lui livrer les clefs du magasin. Dumont enleva les marchandises, puis, avec dix hommes, s'en alla le lendemain explorer la route de

Carlton, ayant soin d'envoyer Baptiste Ouellet et Baptiste Arcand comme éclaireurs¹⁰.

Ceux-ci ayant vu passer deux cavaliers, Harold Ross et John W. Astley, ils revinrent avertir Dumont qui se mit à leur poursuite avec son frère Édouard, Philippe Gariépy, Baptiste Deschamps et Joseph Trottier, un sauvage. Il eut soin de recommander à ses compagnons, tous armés, de ne faire aucun mal à ceux qui ne résisteraient pas. On rejoignit les deux cavaliers au Lac aux Canards. Dumont les mit en joue et, en sauvage, leur cria : "Ne vous sauvez pas, ou je vous tue."

— Je suis un arpenteur, répondit Ross pendant que Dumont approchait.

— Tu es un menteur et non un arpenteur, lui répliqua Dumont en le forçant à descendre de cheval et en remarquant le revolver que portait l'homme.

Quant à Astley, comme il s'échappait, les hommes de Dumont se préparèrent à tirer sur lui : Dumont les arrêta. Mais Astley tomba et les Métis le saisirent. On emmena les deux hommes prisonniers au Lac aux Canards.

En route Dumont leur dit que "s'ils étaient bons garçons, ils seraient bien traités." Les hommes de Dumont venaient à peine de mettre leurs chevaux à l'écurie qu'ils entendirent quelqu'un crier : "Voilà la police !" Ce n'étaient que trois éclaireurs. Dumont et son frère Édouard, James Short, leur beau-frère, et Patrice Fleury se mirent à leur poursuite. Ils ne purent les atteindre. Ils

¹⁰ Le récit de l'escarmouche suivante est en grande partie emprunté aux mémoires de Gabriel Dumont lui-même.

avaient reconnu McKay parmi ces éclaireurs : ils s'entêtèrent à vouloir les poursuivre.

Dumont, qui s'était laissé devancer par ses compagnons, aperçut soudain 22 hommes de la Police Montée, embusqués sur le chemin que ceux-là venaient de prendre et qui se préparaient à tirer sur eux. Dumont lança son cheval au galop. Arrivé à portée de voix de ses hommes, il leur cria de démonter, ce qu'ils firent avec lui. Un sergent de la Police Montée dit en blasphémant qu'il allait le tuer. Dumont se rua sur lui et le désarma. Un coup de feu partit et Dumont entendit Thomas McKay qui lui criait : "Fais attention, Gabriel !"

— "Fais attention toi-même, ou je te flambe la cervelle", lui répliqua Dumont, qui se jeta sur ce nouvel adversaire. McKay fit virer son cheval qui s'empêtra dans la neige et se cabra. Dumont poussa McKay dans le dos du bout de sa carabine. McKay, en éperonnant son cheval, réussit à le faire se dégager. Pendant tout ce manège, il ne cessait de répéter : "Fais attention, Gabriel", à quoi Dumont continuait de répondre : "Fais attention toi-même", et le forçait à marcher, le canon de sa carabine dans les reins. Pendant ce temps, McKay commandait la retraite. Gabriel Dumont lui cria :

— Mais qu'êtes-vous donc venus faire ici ?

— Nous venions te parler, répondit McKay.

— Alors, pourquoi te sauver ? reprit Dumont Tu nous as fait dire que tu viendrais avec des hommes. Où sont-ils tes hommes ? Tiens, tu n'es qu'un bête ! Mais McKay et ses compagnons n'entendaient plus rien, ils se sauvaient de toute la vitesse de leurs montures.

Les compagnons de Dumont voulaient les poursuivre: il les retint. Ils n'étaient que trois ! La petite troupe renonçant ainsi à courir après les fuyards, rentra au Lac aux Canards. Mais, cette fois encore, ils venaient à peine de mettre leurs chevaux à l'écurie et *n'avaient eu que le temps d'avalier quelques bouchées* de leur déjeûner qu'on vint de nouveau les prévenir que la police approchait, en force cette fois.

Jugant la situation en un clin d'œil, Dumont fit immédiatement occuper par ses hommes un coteau qui dominait la plaine et où l'ennemi aurait pu braquer ses canons. On a vu que Dumont n'avait avec lui que 30 hommes dont la moitié seulement étaient à cheval. De son côté, le major Crozier, qui commandait le détachement de police, avait sous ses ordres 177 hommes, y compris les 22 fuyards dont nous parlions tout à l'heure et il avait du canon.

Dumont lança quelques-uns de ses cavaliers à la rencontre des éclaireurs, mais en leur rappelant, suivant la recommandation de Riel lorsqu'il avait permis à Dumont d'emmener trente hommes que celui-ci lui demandait, de prendre bien garde à ne pas faire feu les premiers. Pendant ce temps, Crozier, accompagné de John Dougall McKay, un Métis anglais, s'approcha du reste du petit groupe métis. Apercevant un Sauvage dans ce groupe, il alla à lui la main tendue, mais le Sauvage, mésinterprétant peut-être le geste, chercha à s'emparer du fusil que portait le compagnon du major. McKay épaula et tira : Isidore, un autre frère de Gabriel Dumont, et qui était le seul homme armé dans ce petit groupe, tomba raide mort. Aussitôt, Crozier commanda à ses hommes de tirer, et le Sau-

vage, à son tour, tomba. La fusillade ainsi commencée du côté de la Police Montée sans qu'il y eût eu le moindre pourparler, la lutte s'engagea entre Crozier, avec ses 177 hommes, et Dumont avec les 27 hommes qui lui restaient. (Dès le début de l'action, Charles Nolin qui, en partant de Batoche, était enflammé du plus beau zèle, s'était enfui en s'emparant de la voiture de sa belle-sœur, madame Athanase Lépine, pour aller se constituer prisonnier à Prince-Albert.)

Les Métis, malgré leur petit nombre, se battirent comme des lions. Dumont venait de vider sa Winchester et la rechargeait lorsque les Anglais, jugeant sans doute qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant (à peine sept contre un!) reculèrent, abandonnant, outre plusieurs blessés, leur canon.

Ce premier combat avait duré à peine une demi-heure. Les Métis, à pied, se mirent à cerner les fuyards. Comme ceux-ci devaient traverser une clairière, Dumont s'y embusqua à cheval, disant à ses hommes : "Courage, je vais faire sauter les capots rouges à bas de leurs voitures à coups de cartouches." Et il riait, non pas, disait-il plus tard, qu'il eût plaisir à tuer, mais pour donner du cœur à ses gens. Mais comme il ne prenait pas assez de précautions pour s'effacer, il sentit tout à coup une balle lui sillonner le crâne. En même temps son cheval, blessé, bondissant, le désarçonna et lui passa sur le corps pour se sauver.

Les Métis étaient alors à deux cents pieds de l'ennemi. Dumont voulut se relever, mais le choc et la perte de sang l'avaient affaibli : il retomba. Joseph Delorme était

près de lui. Il n'avait jamais été au feu avant ce jour, ce qui ne l'empêchait pas de se battre comme un vétéran; il avait demandé à Dumont de ne pas le ménager, de l'exciter au cas où il aurait peur. En voyant retomber son chef, il le crut mort et le cria aux autres. "Courage, dit au contraire Dumont; quand la tête n'est pas perdue, on ne meurt pas." Puis il passa ses cartouches et sa carabine, qui portait à 800 verges et qui était renommée dans tout le Nord-Ouest, à Baptiste Vandal.

Pendant ce temps, Riel était arrivé avec du renfort. À cheval, exposé aux balles, n'ayant pour toute arme qu'un crucifix, il encourageait ses gens à faire leur devoir. Édouard Dumont voulut porter secours à son frère, mais celui-ci lui enjoignit d'aller plutôt relever le courage de leurs gens qui semblaient découragés de sa chute. Édouard Dumont les rallia : en apprenant que leur chef n'était que blessé, ils poussèrent des cris de joie, et le feu reprit de plus belle.

Auguste Laframboise, à qui Dumont, quelques instants auparavant, avait recommandé de ne pas tant s'exposer, tomba à son tour. Une balle l'avait atteint au bras et lui avait traversé le corps. Dumont rampa jusqu'à lui : il voulait, dit-il, lui faire une petite prière, mais en voulant faire le signe de la croix de la main gauche, car il avait la droite paralysée, il tomba sur le côté. Il dit en riant au blessé : "Cousin, je te la devrai."

En voyant tomber Laframboise, Riel s'en vint proposer à Dumont de faire avancer les hommes à pied. "Ce serait les mettre dans la gueule du loup," lui dit Dumont. À ce moment même l'ennemi commença à lâcher pied une

seconde fois. Édouard Dumont, qui remplaçait son frère dans le commandement, cria à ses gens de poursuivre et d'exterminer les fuyards. Mais Riel, à qui le sang répugnait au delà de toute expression, intervint, demandant en grâce de cesser de tuer. Son ordre ne fut pas donné assez vite pour éviter que le capitaine Morton, un fin tireur de la Police Montée qui s'était tenu derrière un arbre et avait tué deux Métis, ne reçût une balle dans les reins. Comme il souffrait horriblement, Guillaume McKay l'acheva d'une balle dans l'oreille.

* * *

Les vaincus laissaient sur le terrain douze morts et un blessé et ramenaient quatre cadavres (dont le capitaine Morton) et onze blessés. (Lawrence Clarke, celui-là même qui, quelques jours auparavant, menaçait les Métis de balles et de fers, était avec la Police Montée : dans sa précipitation à s'enfuir, il abandonna un magnifique pardessus en chat sauvage dont il était très fier. Les Métis en firent cadeau à leur chef.)

Avec leurs morts et leurs blessés, les soldats de Crozier laissaient derrière eux une douzaine de fusils, une quantité de munitions, quatre ou cinq voitures, huit chevaux non blessés et plusieurs tués. Dans les voitures, les Métis découvrirent des plaques de fonte derrière lesquelles les hommes se protégeaient pour tirer. Les ennemis mis ainsi en déroute, les Métis attachèrent Gabriel Dumont sur son cheval et reprirent le chemin du Lac aux Canards.

Les pertes du côté des Métis s'élevaient à cinq hommes tués : Jean-Baptiste Montour, Joseph Montour, Au-

guste Laframboise, Isidore Dumont et Joseph Trottier, un Sauvage. Le lendemain, 27 mars, Riel fit mettre les combattants sur deux rangs et leur demanda de crier trois fois: "Vive Gabriel Dumont!" Puis il les fit agenouiller et rendre grâces au ciel de leur avoir donné un chef si valeureux. La journée se passa en prières pour les morts qui furent exposés dans une maison. Ils furent enterrés à Saint-Laurent.

Les cadavres des ennemis laissés sur le terrain avaient été ramassés le soir de la bataille par Napoléon Nault et Baptiste Arcand. Un sauf-conduit fut confié à un prisonnier qui fut dépêché à la Police Montée du Fort Carlton, leur offrant de leur rendre leurs morts. Ce prisonnier fut arrêté comme espion par la Police Montée. Puis une sorte de panique s'empara des occupants du fort. Ils détruisirent les vivres, mirent le feu au fort, puis guidés par un métis canadien du nom de Plat-Côté-de-Chien, se réfugièrent à Prince-Albert, à 50 milles de là.

Apprenant cela, Dumont proposa à Riel de s'embusquer avec quelques hommes dans une grande épinetière sur le bord du chemin que devaient suivre les hommes de la police. "On aurait pu y faire un grand massacre," disait plus tard Dumont. Mais Riel s'opposa formellement à ce projet.

Ainsi se termina l'escarmouche du Lac aux Canards, prélude véritable de l'insurrection des Métis du Nord-Ouest.

b) *L'Insurrection de 1885 : ses péripéties.*

Après la bataille du Lac aux Canards, les Métis retraversèrent la rivière Saskatchewan pour se concentrer à Batoche-est, dans l'attente d'une nouvelle attaque, soit de la gendarmerie à cheval, soit des troupes fédérales. En effet, Sir John Macdonald avait été avisé par télégraphe, le 22 mars 1885, que Riel et une bande de ses hommes, au nombre de 40, s'étaient emparés des sacs de la poste à un bureau intermédiaire près du Lac aux Canards, qu'ils avaient requisitionné huit chevaux appartenant au courrier, que les lignes de télégraphe avaient été coupées entre Prince-Albert et la Traverse de Clarke, et que Riel, campé au Lac aux Canards, après avoir pillé plusieurs magasins, menaçait d'attaquer le Fort Carlton.

Sir John se concerta avec l'honorable Adolphe Caron, ministre de la milice et de la défense, qui décida d'envoyer le major général Alfred D. Middleton dans l'Ouest, pour prendre le commandement des troupes qui devaient réprimer l'insurrection. Celui-ci partit pour Winnipeg le 23 mars 1885 et y arriva le 27. Dans l'intervalle, le lieutenant-gouverneur Dewdney avait, de son côté, pris des mesures pour faire face à la situation. Le 90ème bataillon et la batterie de campagne de Winnipeg furent mobilisés le 23 mars. Le lieutenant-colonel Irvine, qui se trouvait sur la Saskatchewan du sud, reçut aussi l'ordre de se porter en avant avec ses hommes. Il réussit à faire sa jonction avec le major Crozier, mais trop tard cependant pour prendre part à l'escarmouche du Lac aux Canards.

Le 26 mars 1885, 120 hommes du 90ème portaient

de Winnipeg pour Qu'Appelle, qu'on appelait alors Troy. Le 27 mars, le général Middleton quittait Winnipeg avec le reste du 90ème, arrivant à Qu'Appelle le samedi, 28 mars, à 9 heures du matin. Le lendemain, les batteries A et B quittaient leurs postes pour le théâtre des événements. Le 29 mars, la moitié de la batterie de campagne de Winnipeg arrivait à Qu'Appelle. Le 31, le ministre de la milice recevait de Middleton une dépêche lui annonçant l'affaire du Lac aux Canards que le général plaçait par erreur au Fort Carlton; il y avait eu, disait-il, 11 personnes tuées et blessées.

L'affaire paraissait assez grave au général pour qu'il se crût autorisé à demander qu'on lui envoyât tous les corps réguliers et les meilleurs corps urbains disponibles. Il terminait en disant que les gens sur les lieux lui disaient qu'il faudrait au moins 2000 hommes pour venir à bout des Métis concentrés à Batoche. Le 2 avril, Middleton arrivait au Fort Qu'Appelle et, le 6, il quittait ce poste avec une partie de ses troupes, environ 350 hommes pour Humboldt.

Le 8 avril, le *Queen's Own* arrivait au Fort Qu'Appelle. Le bataillon provisoire de Winnipeg, sous les ordres du lieutenant-colonel Smith, recevait l'ordre de se rendre à Calgary et de là au Fort McLeod. Le lieutenant-colonel Otter arrivait le même jour avec d'autres troupes à Swift Current. Par un froid intense (22 degrés Fahrenheit au-dessous de zéro), la batterie "A", de son côté, arrivait au camp du général Middleton. Le général Strange recevait le commandement des troupes concentrées à Calgary, McLeod et Gleichen.

Le 11 avril, Middleton arrivait à la Plaine Salée et le lieutenant-colonel Otter recevait de lui l'ordre de partir immédiatement pour le Fort Bataille avec 500 hommes. Le 13 avril, Middleton arrivait à 18 milles de Humboldt, et le major-général Laurie à Swift Current. Le lendemain, le premier atteignait Humboldt et le second était rejoint par le lieutenant-colonel Williams avec le bataillon de Midland.

Le 16 avril, Middleton se trouvait à 30 milles de la Traverse-de-Clarke, sur la Saskatchewan du sud, ce qui le mettait à 66 milles de Batoche. Le jour même, il se mettait en route dans le but de s'emparer de la traverse. Le 21, il divisait ses troupes afin d'opérer de chaque côté de la rivière. À Swift Current, le lieutenant-colonel Williams y laissait deux compagnies et, avec le reste de ses hommes, prenait aussi le chemin de la Saskatchewan du sud, afin d'y prendre le bac avec des approvisionnements pour ravitailler la première colonne, c'est-à-dire celle de Middleton.

* * *

Durant le déploiement des forces canadiennes, du 27 mars au 24 avril 1885, les Métis ne perdirent pas courage. Riel et son Conseil, conscients de la gravité de leur situation, ne négligeaient rien pour se préparer à affronter l'armée canadienne. Le gouvernement qui, pendant des années, n'avait pas jugé à propos d'écouter leurs plaintes ni de dépenser un peu d'argent pour leur venir en aide, n'hésitait pas maintenant à dépenser des sommes folles pour les venir combattre. La nouvelle parvint aux Métis que Mid-

dleton était à Qu'Appelle, en route pour Batoche. Ils étaient alors 350 hommes, dont environ 200 plus ou moins bien armés. Gabriel Dumont, adjudant-général du mouvement d'insurrection, proposa à Riel d'aller au devant des troupes et de les harceler pendant la nuit. Éviter l'armée mais la fatiguer, faire la guerre du désert, reculer toujours mais ne céder jamais : cela, disait-il, démoraliserait les soldats ennemis en les empêchant d'avancer rapidement pendant le jour, forcés qu'ils seraient de se reposer des fatigues de la nuit.

Mais Riel avait appris qu'il y avait des Canadiens français dans le camp de Middleton et cette tactique de guérilla lui parut trop barbare. Dumont eut beau prétendre que ce n'était pas une question de scrupule, ni de sentiment; qu'il ne s'agissait pas de considérer comme des amis des hommes qui n'avaient pas hésité à s'unir aux Anglais pour venir leur faire la guerre, l'idée d'une lutte à la façon indienne rendit Riel inflexible. Dumont dut se soumettre et renoncer à tous ses moyens de défense, les seuls efficaces dans les circonstances. Ce fut la grande faute de Riel qui, s'il était bon conseiller juridique, n'était pas un chef militaire. "On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, lui faisait remarquer Dumont, et puisque ces gens-là viennent pour nous piller et nous massacrer, je ne vois pas, du moment que nous sommes décidés à la révolte, pourquoi nous hésiterions devant le risque de blesser ou de tuer même des amis qui, mal avisés, n'hésiteront pas, eux, sous les ordres de leurs chefs, à faire feu sur nous et nos familles. Si vous me laissez faire à ma guise, je commencerai par faire sauter les chemins de fer, puis je me

porterai contre les troupes et ne leur laisserai pas de repos. Nous sommes chez nous, c'est vrai, mais si médiocrement armés que nous soyons, nous nous devons d'employer tous les moyens propres à nous donner l'avantage. Je me charge, si vous me laissez faire, de les abrutir si bien qu'en moins de trois nuits nous en serons venus à bout et nous les aurons renvoyés chez eux déconfits et honteux, si même ils ne se sont pas entre-tués."

Ces arguments, si sages dans les circonstances, n'eurent aucun effet sur Riel qui voulait à tout prix éviter qu'on fit, à lui ou à ses gens, le reproche de s'être conduits en sauvages. Il croyait aussi naïvement que les soldats canadiens-français hésiteraient à tirer sur des hommes dont le sang était en grande partie le même que le leur. Il espérait même qu'ils interviendraient auprès de Middleton en leur faveur.

Dumont dut se soumettre, mais il était convaincu maintenant que la partie était d'avance perdue. Persuadé, malgré tout, que son plan était le meilleur, il s'en remit à la Providence du tour qu'allaient prendre les événements. Et puis, la foi de Riel était si grande ! Il faisait monter vers le ciel des prières si ardentes ! "Après tout, se dit Dumont, dans son admirable simplicité, Dieu est tout-puissant : pourquoi n'exaucerait-il pas jusqu'au bout, et en dépit de tous les obstacles, un homme qui a toujours mis en Lui toute sa confiance ?" Mais dans la circonstance, ce qu'il fallait c'était agir sans trop compter que la Providence allait porter Middleton à se retirer sans coup férir. Dumont donna donc des instructions à ses hommes de se replier sur Batoche. Tout en établissant son camp, il en-

voya des éclaireurs dans la direction des troupes afin de se tenir continuellement et soigneusement au courant de leur avance.

* * *

Dans l'intervalle, à Ottawa, les autorités comprenant enfin que le soulèvement des Métis du Nord-Ouest était une conséquence bien naturelle de leur longue et criminelle négligence, se décidaient à donner suite aux nombreuses pétitions qui leur étaient parvenues depuis 1870. Le gouverneur général, dans une proclamation, désignait une Commission pour régler les griefs des Métis. Entre autres choses, on y lisait : "Son Excellence, le gouverneur général, sur la recommandation du Ministre de l'Intérieur, a bien voulu approuver le choix des commissaires suivants pour faire le recensement des Métis qui étaient résidents des Territoires du Nord-Ouest, en dehors des limites du Manitoba, antérieurement au 15 juillet 1870 et qui auraient eu des droits de terre s'ils avaient résidé au Manitoba avant le transfert, et pour régler de façon équitable leurs réclamations, à savoir : Messieurs William Purvis, Rochefort Street, de la Cité de Londres, C.R., président de la Commission; Roger Goulet, de la ville de Saint-Boniface, Manitoba, arpenteur pour le Dominion; et Amédée Forget, de la ville de Régina, T. N.O., greffier du conseil du nord-ouest, avocat."

Il eût été plus logique et surtout plus sage de prendre cette mesure avant l'insurrection ! Mais qu'attendre d'un régime dont les fonctionnaires étaient de la valeur d'un certain Pearce qui, au commencement de l'année 1884, envoyait au gouvernement un rapport dans lequel

on pouvait lire : "Je n'ai pas personnellement examiné les réclamations à Saint-Laurent, sur la branche du sud de la Saskatchewan, vu que la majorité des réclamants ne parlent que le français et qu'il m'aurait fallu engager les services d'un interprète." Et voilà ! Plutôt que de faire une dépense si logiquement nécessaire, on trouvait tout naturel de laisser les mécontents se soulever et essayer de se faire justice eux-mêmes ! Malgré cela, il s'est trouvé, et il se trouve encore des écrivains pour blâmer Riel et les Métis d'avoir pris les armes ! Qu'on lise plutôt ce qu'écrivait, à l'époque même du soulèvement, le major Walsh, un homme qui a passé la plus grande partie de sa vie dans les plaines de l'Ouest, avec les Métis et les Sauvages : "Quand les premières nouvelles du soulèvement des Métis me parvinrent, écrit-il, je ne pus croire et je ne crois pas encore qu'ils désiraient la guerre . . ." (Ici le major fait le récit de ses rapports avec les Métis et se fait le défenseur de leur bonne foi et de leur respect des lois criminelles du gouvernement canadien, même en dépit du fait qu'ils ne les trouvaient pas adaptées à leurs conditions d'existence). Et il continue : "Je suis d'avis qu'une commission aurait dû depuis longtemps être établie. Mais que la chose ait été si longtemps négligée, ce n'est pas une raison pour que cette commission ne soit pas nommée et envoyée ici, sans plus tarder. Quel mérite y aurait-il pour le Canada à tuer quelques pauvres Métis qui trouvent qu'on les a négligés ? N'oubliez pas que ces gens ont la cordiale sympathie de tous les habitants blancs du district. Pensez-vous que si les blancs avaient les mêmes griefs que les Métis, ils ne se soulèveraient pas ? Et s'ils le faisaient, quel est donc

l'homme du Canada qui s'opposerait à ce qu'on leur envoyât une commission ? Ces gens ne sont pas des rebelles : ils ne demandent que la justice.

Dans le concert d'insultes qui s'est élevé contre les Métis et leur chef, il fait bon d'entendre, chez un anglais, ces paroles empreintes de noblesse, de charité et de justice !

* * *

Tandis que le gouvernement canadien finissait, quoique tardivement, par sortir de sa longue et criminelle léthargie et que Middleton, s'avançant sur Batoche, parvenait à la Traverse-de-Clarke, des événements d'une importance capitale avaient lieu dans une autre partie du pays où dominait l'élément purement indien.

À la nouvelle que les Métis avaient pris les armes et qu'ils avaient défait la gendarmerie à cheval au Lac aux Canards, les Sauvages, qui avaient aussi beaucoup de raisons de se plaindre du gouvernement canadien, s'étaient empressés d'imiter leurs parents et alliés et de se soulever. Parmi les premiers à prendre les armes, il y eut les Cris des environs de Battleford, qui avaient pour chef le célèbre Poundmaker. Sa renommée d'homme juste et d'ami des blancs était proverbiale. Quelques-uns de ses jeunes guerriers, moins disciplinés qu'avidés d'activité (il s'en trouve toujours et partout dans ces circonstances), faisant la sourde oreille aux conseils des anciens de ne se porter à aucun excès, se rendirent, de leur propre chef à Battleford vers la fin de mars.

La nouvelle était parvenue à cet endroit que les In-

diens se préparaient à prendre le sentier de la guerre. Quelques habitants, saisis de frayeur, avaient pris aussitôt le chemin de Swift Current afin de se mettre sous la protection des troupes canadiennes en attendant de prendre le train pour l'Est.

Le village de Battleford fut saccagé par cette bande avancée qui tuèrent deux blancs nommés Payne et Tremont. Pendant ce temps, Poundmaker lui-même, ignorant ce qui s'était passé, se mettait en route pour Battleford dans le dessein d'avoir une entrevue avec l'agent du gouvernement canadien.

Un autre chef Cri, du nom de Gros-Ours, avait sa bande, environ 300 guerriers, près du lac à la Grenouille et de Fort Pitt. Le poste du lac de la Grenouille était sous le commandement de Jim Simpson, aidé de William Cameron, tandis que Thomas Quinn, catholique et ancien élève du collège de Saint-Boniface, remplissait le rôle d'agent des Indiens avec John Delaney comme fermier instructeur. Le Fort Pitt était occupé par le sous-inspecteur Francis Dickens, fils de l'illustre écrivain, ayant sous ses ordres 22 hommes de la gendarmerie à cheval.

Ces deux endroits se trouvaient sur la rive nord de la Saskatchewan du nord, à une centaine de milles de Battleford et quatre fois cette distance d'Edmonton.

Originaire du territoire du Fort Pitt, le chef indien n'était allé vers le Montana que pour y chasser le buffle, mais il avait fini par s'établir à demeure dans cette contrée, aux environs du Fort Walsh. Il avait été en rapport avec Riel. Ce n'est qu'en 1882, que, par l'intermédiaire de son ami, le chef Piapot, d'Indian-Head, il consentit à

accepter le traité du lieutenant-gouverneur Dewdney au nom du gouvernement canadien. Encore fallut-il les efforts de plusieurs hauts personnages pour décider le vieux chef à rentrer dans la réserve à laquelle il appartenait.

Son premier acte, à son retour, fut d'essayer de s'emparer du fort et des ravitaillements qui s'y trouvaient. Obligé de renoncer à ce projet, il se mit à tenir des assemblées où il prêchait le recouvrement de ses droits ainsi que ceux de sa tribu. Dès qu'il apprit que les Métis s'étaient soulevés, Gros-Ours rassembla ses meilleurs guerriers. Il tint *pow-wow* sur *pow-wow* où se récapitulèrent sans cesse les plaintes des Indiens contre les traitements injustes du gouvernement canadien, de ses fonctionnaires, de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de ses employés. "Non seulement les vivres et les autres marchandises étaient-ils de pauvre qualité, mais il n'y en avait que bien peu et il fallait les payer très cher. Les fourrures qu'apportaient les trappeurs indiens pour les besoins de la traite avaient beau être d'une richesse incomparable, Simpson et ses commis ne les trouvaient jamais assez bonnes ni assez belles. Avec cela, les marchands traitaient les aborigènes avec dédain et n'avaient pour eux que des paroles de mépris ou de mauvais traitements. Les chiens de l'établissement étaient mieux traités que les Indiens."

Ainsi parlait Gros-Ours. Les deux missionnaires oblats de l'endroit, le père Félix Marchand, originaire du diocèse de Rennes et le père Léon Fafard, originaire du diocèse de Montréal, faisaient bien leur possible pour calmer les esprits : mais les principes de la religion n'avaient encore que faiblement pénétré chez ces sauvages et leur

influence, par conséquent, était loin d'être considérable.

Lorsque Gros-Ours apprit la nouvelle de la bataille du Lac aux Canards, le 2 avril, il se porta avec un certain nombre de ses guerriers, sur le poste du lac à la Grenouille¹¹, avec l'intention avouée de s'en emparer et de prendre tous ses occupants prisonniers. Ils arrivèrent au poste justement comme les quelques fidèles assistaient, dans la petite église, à l'office du jeudi saint. Pendant qu'un certain nombre de guerriers réduisaient à l'impuissance les employés du gouvernement et de la Compagnie et faisaient main-basse sur les munitions et d'autres marchandises, quelques autres entrèrent dans l'église. À la fin du service, ils forcèrent les fidèles, ayant à leur tête les deux missionnaires, à se rendre en procession à leur camp situé à trois quarts de mille de là. Puis ils commandèrent aux fonctionnaires du gouvernement et aux employés de la Compagnie de se joindre à la colonne des prisonniers. Sans se rendre compte du risque qu'il courrait et du danger dans lequel il mettait tout l'établissement, Quinn refusa net en disant d'un ton de bravade : "J'ai bien autre chose à faire que d'aller à votre camp !" Les Sauvages le sommèrent par trois fois; mais comme il s'entêtait, l'un d'eux, du nom d'Esprit-Errant, le mit en joue et fit feu. Quinn, frappé en plein cœur, tomba mort. Ce fut le signal d'un terrible massacre dans lequel périrent, coup sur coup, Charles Gouin, qui voulut s'interposer, John Delaney, le fermier-instructeur, J. A. Gowanlock, William Gilchrist,

¹¹ L'auteur, en écrivant ce récit, n'avait pas les notes et témoignages que nous avons recueillis depuis. Le lecteur trouvera les faits dans l'appendice que publie la Société Historique Métisse à la fin de ce volume.

John Williscraft, John Dill et les deux missionnaires. Ces derniers, dès le début, avec un courage et une abnégation dignes d'un meilleur sort, firent tout en leur pouvoir, par la parole et par leurs prières, pour empêcher les Cris de commettre ces meurtres, mais comme les Sauvages n'étaient pas catholiques, l'intervention des prêtres n'eut d'autre effet que de les mettre au nombre des victimes.

Une quinzaine de personnes furent emmenées prisonnières et l'établissement fut livré au pillage. Regrettable incident où le civilisé, par sot orgueil, ne sut pas faire preuve d'une intelligence supérieure à celle du sauvage ignorant qui le menaçait.

Le 15 avril 1885, Gros-Ours arrivait à Fort Pitt, à la tête du reste de ses hommes. Le facteur-chef McLean, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, se rendit dans son camp pour essayer de dissuader le vieux chef d'attaquer le fort. Gros-Ours le retint prisonnier et lui enjoignit de communiquer avec ses amis par lettre. McLean, qu'effrayait la différence du nombre dans les deux camps, eut la sagesse d'écrire à sa famille de se rendre au chef indien. Celle-ci et tous les autres blancs, sauf Dickens et sa vaillante petite troupe, qui redoutaient le sort des habitants du poste du lac à la Grenouille, se rendirent à Gros-Ours, qui, le 17 avril, attaqua Dickens et ses hommes. Il y eut deux hommes de tués du côté de la gendarmerie à cheval et quatre du côté des Indiens. Dickens et ses hommes détruisirent toutes les armes qu'ils ne pouvaient emporter et retraitsèrent par la rivière jusqu'à Battleford. Gros-Ours se trouvait maître de Fort Pitt : il y avait fait prisonniers, outre les quinze réfugiés du lac à la Grenouille, une cin-

quantaine d'hommes, femmes et enfants, soit une soixantaine de personnes en tout. On s'accorde pour reconnaître que Gros-Ours traita ses prisonniers avec humanité; la nourriture fut abondante, les prisonniers ne furent pas enfermés, et les femmes ne furent pas molestées. Ces bons traitements et ce respect furent dûs, en grande partie, aux soins et à la surveillance des Métis du camp indien, en particulier John Pritchard, Louis Goulet, André Nault et Delphis Nolin qui, dès les débuts, s'avisèrent d'acheter les femmes pour les soustraire aux attaques possibles des Sauvages.

Le lieutenant-colonel W. D. Otter et son état-major, avec 575 hommes, étaient arrivés à Swift Current le 12 avril. À la nouvelle que les Indiens des environs de Battleford avaient pris les armes, cette force tout entière, à laquelle s'ajoutèrent 50 hommes de la gendarmerie à cheval, se porta sur Battleford menacé.

La marche de cette petite armée, considérable dans les circonstances et pour ce pays presque désert, fut très rapide : 30 milles en moyenne par jour. Les collines de l'Aigle, où l'on s'attendait à rencontrer les premiers Indiens, furent atteintes le 23 avril et, dans l'après-midi du même jour, on était à la réserve du chef Moustique. On trouva celle-ci désertée. Tout indiquait un départ hâtif, dû, sans doute, à la nouvelle qu'avaient dû apporter deux Indiens aperçus le matin et qui s'étaient sauvés à bride abattue à la vue des troupes. C'est dans cette réserve que le fermier-instructeur Payne avait été tué. On découvrit une grande quantité de vivres dont on s'empara pour le ravitaillement de la troupe.

À sept ou huit milles de Battleford, on apercevait déjà la vieille ville ainsi que la nouvelle, et la caserne de la gendarmerie à cheval de l'autre côté de la rivière Bataille. Pas de traces d'Indiens. On se rapprocha à marche forcée. À cinq milles des habitations, on put, du haut d'une colline, voir dans la vieille ville un bâtiment en feu. À trois milles de la rivière, la troupe s'arrêta pour la nuit. Vers les huit heures, une nouvelle lueur d'incendie illumina le ciel. Cette fois, au moyen de lunettes d'approche, on crut apercevoir des Indiens dansant autour du brasier.

Un détachement de la gendarmerie à cheval, sous le commandement de Charlie Ross, fameux éclaireur, partit en reconnaissance. Le colonel Herchmer, qui commandait les 50 policiers, recommanda de ne tirer qu'en cas de nécessité absolue. Il y avait à peine une heure que la petite troupe avait quitté le camp qu'on entendit un feu nourri du côté de la ville. Douze autres hommes furent dépêchés au secours de leurs camarades. Il n'y eut, d'ailleurs, qu'une escarmouche sans importance et aucune perte de vie.

Au matin, on leva le camp et l'on se remit en route. On dressa de nouveau les tentes sous les murs de l'école industrielle, tout près des cendres encore fumantes de la demeure du juge Rouleau, incendiée la veille. Le juge lui-même prévoyant les événements, était parti pour Swift Current quelques jours auparavant avec sa famille. Puis les troupes se reformèrent et firent leur entrée dans la ville neuve et le fort où elles trouvèrent, enfermés, près de 500 Blancs sous la protection du colonel Morris et de 25 hommes de la gendarmerie à cheval. Le colonel avait

réussi à protéger la vie des habitants, mais il n'avait pu empêcher le pillage des magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans la vieille ville, ni l'incendie de plusieurs habitations.

Le siège de Battleford était levé.

* * *

Près de l'Anse-aux-Poissons, Middleton avait sous ses ordres un millier d'hommes, divisés en deux colonnes. C'est le 24 avril qu'eut lieu son premier engagement avec les 200 Métis que dirigeait Gabriel Dumont. Riel accompagnait la troupe. Aux haltes, il faisait réciter le chapelet. Près de Batoche, à la demande d'Édouard Dumont, Riel, à la tête de 50 hommes, revint sur ses pas pour se porter au devant d'un détachement de la gendarmerie à cheval venant par la route de Qu'Appelle. Les 150 hommes qui restaient se retranchèrent à la coulée de l'Anse-aux-Poissons, près de la ferme Tourond, pour y attendre Middleton.

Le 24, dès 4 heures du matin, Dumont et Napoléon Nault s'en allèrent en reconnaissance : ils approchèrent jusqu'à un demi-mille du camp anglais. A 7 heures, un éclaireur, Gilbert Breland, annonçait à la petite troupe que 800 hommes s'avançaient. Dumont posta 130 de ses hommes dans un bas-fond et avec les 20 autres à cheval, il alla s'embusquer sur le passage des troupes. "Je voulais, dit-il, les traiter comme on traite les buffles." À 7 heures et 20, les soldats de Middleton ouvraient le feu.

Des 20 compagnons de Dumont, plusieurs jugèrent prudent de retraiter du côté des 130 hommes restés dans le bas-

fond. Dumont, au contraire se rapprocha de l'ennemi et, en compagnie d'un jeune sauvage, s'embusqua dans un fourré d'où il s'en donna à cœur joie à tirer sur l'ennemi. Il écrivait plus tard : "Je ne sais si j'en ai tué beaucoup car, aussitôt mon coup tiré, je m'effaçais; mais je n'ai pas dû manquer souvent." Il manqua pourtant Middleton lui-même et ne réussit qu'à trouver son bonnet d'une balle.

Finalement, sous le feu soutenu de l'ennemi autour de lui, Dumont se décida à retraiter lui aussi vers sa petite troupe. Là, Napoléon Nault l'engagea à aller trouver les 130 hommes qui se sauvaient. Dumont sauta à cheval, mais il était déjà trop tard : de la troupe du bas-fond, il ne restait plus que 47 hommes, et des 20 cavaliers, 15. "J'ai dit aux jeunes gens", dit Dumont : "n'ayez pas peur des balles; elles ne font pas mal. Et je leur montrais comment tirer pour atteindre le but. Ils se sont mis à pousser des cris de joie." Le canon grondait tout le temps.

Dumont, avec ses 15 cavaliers et les 130 hommes embusqués dans un ravin, tint les 1000 hommes de Middleton en échec toute la journée, "car je tirais drû, dit Dumont, et pour aller plus vite les jeunes gens autour de moi me fournissaient de cartouches qui s'épuisaient avec rapidité." Après quelque temps, les munitions se faisaient rares : Dumont n'avait plus que 7 cartouches. Alors il mit le feu à la prairie, dans l'espoir d'enlever à la faveur de la fumée des munitions aux morts et aux blessés, mais ceux-ci avaient déjà été dépouillés. Revenant sur ses pas, Dumont annonça à ses 15 hommes qu'il allait contourner l'ennemi pour lui faire croire que les Métis étaient en nombre. Il ne put, cependant, accomplir ce manège.

Pendant ce temps, les 47 hommes restés dans le bas-fond s'acquittaient vaillamment de leur tâche. Écoutons encore Dumont : "Mes soldats du ravin se battaient bien et chacun s'encourageait. Isidore Dumas cependant prit peur; alors pour se donner de l'assurance, il se mit à chanter une vieille chanson de Napoléon 1^{er}, les autres répondaient en chœur et tous reprirent courage."

Les Sioux du groupe des 15 cavaliers s'enfuirent. Il n'en resta plus que 7 à Dumont. N'ayant pu faire sa jonction avec les 47 du ravin, il partit du côté de Batoche pour chercher du renfort et rencontra son frère Édouard qui venait à la rescousse avec 80 hommes. Dans la joie de se retrouver, les Métis se mirent à crier et à chanter : les soldats fédéraux se croyant débordés, perdirent pied et se sauvèrent, laissant une masse de bagages. Jusqu'au major qui laissa sa boîte et deux bouteilles d'eau-de-vie, "que nous bûmes à sa santé", ajoutait plaisamment Dumont.

Il était 8 heures du soir. Les Métis n'avaient perdu que 4 hommes : José Vermette, un nommé St-Pierre Parenteau, neveu de Dumont, et deux Sioux. Deux autres hommes, François Boyer, un autre neveu de Dumont, et Michel Desjarlais, avaient été blessés. Quant à Middleton, il comptait 10 morts et 50 blessés. "L'ennemi reconnaît avoir eu en cette circonstance 10 morts et 40 blessés, dit Dumont; pourtant, je crois avoir vu plus de morts que cela dans la prairie en feu." Middleton, dans son rapport, reconnaît une perte totale de 60 hommes.

Au point du jour, le 25 avril, les Métis victorieux rentraient à Batoche. Dumont attribue ce succès à Riel qui,

dit-il, pendant tout le temps de l'engagement, priait les bras en croix et faisait prier les femmes et les enfants. Telle fut la première bataille des Métis avec les troupes canadiennes, près de 20 fois supérieures aux leurs au moment le plus critique de l'action. Un correspondant écrivant le soir de l'engagement disait : "Le plomb de chasse faisait de vilaines et douloureuses blessures. Il y avait aussi des balles vieux modèle qui faisaient un dommage considérable. Si les rebelles avaient été comme nous armés de Sniders, ils n'auraient pas mis longtemps à nous exterminer jusqu'au dernier."

* * *

Pendant que Riel et Dumont avec leurs hommes se retranchaient dans Batoche pour se préparer à tenir tête à Middleton, le colonel Otter, resté à Battleford, entreprenait d'attaquer Poundmaker campé au Couteau-Coupé. Il comptait ainsi s'emparer des vivres des Indiens, car ses hommes manquaient de tout.

Avec 300 soldats bien dressés et trois canons, Otter surprit Poundmaker qui commandait 250 hommes, sauvages et Métis, plus ou moins mal armés et bien mal disciplinés. Ce fut dans l'après-midi du 1^{er} mai que le colonel prit la décision d'attaquer les indigènes. La route que les soldats avaient à suivre traversait un pays accidenté, plein de ravins et de bouquets de bois.

La distance de Battleford au camp Poundmaker était de 35 milles. À sept heures du soir, Otter et ses troupes avaient couvert la moitié du chemin. Ils s'arrêtèrent pour attendre le lever de la lune, allumèrent des feux et, jus-

qu'à onze heures, s'attardèrent à bavarder et à causer de l'attaque projetée pour le lendemain. À onze heures et demie, ils se remirent en route. Le pays devenait plus ouvert. Au point du jour, ils atteignaient le bas-fond où les Indiens étaient censés être groupés. Tout était désert.

Ils furent contraints de continuer leur marche. Mais bientôt, en apercevant des bestiaux au sommet d'une colline, ils surent que les guerriers indiens n'étaient pas loin. Puis, on aperçut leurs *tepees*. Le colonel Herchmer et les hommes de la gendarmerie à cheval prirent les devants. Ils étaient suivis de l'artillerie, qui ouvrit le feu.

Les Indiens et les quelques Métis qui se trouvaient là répondirent aussitôt. Ils n'étaient alors qu'à 150 verges. Dans une attaque hardie contre les canons eux-mêmes, un Indien fut tué. Du côté des troupes d'Otter, il y avait déjà un mort et trois blessés. En moins de cinq minutes, le colonel et ses hommes se voyaient entourés, mais l'artillerie força les Indiens à reculer. Il était 8 heures et demie du matin. La bataille durait depuis 5 heures. Un canon fut démonté et réduit au silence. À 10 heures, du côté des forces de Poundmaker, le feu diminua. À midi, on comprit qu'Otter se proposait de battre en retraite. En fait, à 10 heures du soir, il était de retour avec ce qui lui restait de soldats à Battleford : les braves de Poundmaker lui avaient tué 8 hommes et blessé 14 tandis que, de leur côté, 6 ou 7 hommes avaient été tués et autant de blessés.

Poundmaker, dont les sentiments humanitaires étaient bien connus, se contenta d'avoir repoussé l'ennemi et refusa de poursuivre les fuyards.

Le bataillon de Midland qui comptait 108 hommes sous le commandement du lieutenant Howard (qui avait servi dans l'armée américaine) s'était embarqué le 21 avril à bord du vapeur *Northcote* avec une mitrailleuse Gatling et des ravitaillements destinés au général Middleton. Ce dernier, après sa défaite à l'Anse-aux-Poissons, s'était tenu coi, invoquant toutes sortes de prétextes pour ne pas attaquer les insurgés : tantôt c'était le manque de vivres, tantôt le manque d'aide médicale. En réalité, il craignait de se porter contre les Métis avant d'avoir reçu des ravitaillements et surtout des renforts d'hommes et d'armes, notoirement la mitrailleuse sur laquelle il comptait pour bénéficier d'un avantage sérieux.

Le *Northcote* n'arriva à la Traverse-de-Clarke que le 5 mai. Appuyé de nouveaux renforts, Middleton prit immédiatement ses dispositions pour attaquer les Métis à Batoche. Il commença par transformer le *Northcote* en canonnière, érigeant sur le pont du bateau une barricade de pièces de bois et de sacs d'avoine capable de résister même au feu le plus lourd des Métis qui n'avaient pas d'artillerie.

Les troupes restées à la Traverse-de-Clarke s'étaient mises en route le 7. En arrivant à la traverse de Gabriel Dumont, à 6 heures du soir, elles incendièrent la maison du chef métis. Le 8 mai, les soldats poussèrent vers l'est et le nord-ouest, et campèrent, le soir, sur le chemin qui menait à la rivière Carotte, à 8 milles au sud-est de Batoche.

Les Métis, depuis l'affaire de l'Anse-aux-Poissons, n'étaient pas restés inactifs. Gabriel Dumont, tirant parti

de son expérience militaire contre les Indiens, avait fait construire autour du village, des deux côtés de la rivière, tout un réseau de tranchées distantes de 10 à 50 pieds les unes des autres. Ces tranchées de 2 ou 3 pieds de largeur, d'un pied et demi de profondeur et de 5 pieds de longueur avaient, à chaque extrémité, une sorte de rempart ou parapet de pierres, de terre et de branches d'un pied de hauteur. Suivant la nature du sol, il fut construit des rangées de 5 à 25 tranchées, ce qui permettait de retraiter d'une rangée à l'autre en suivant les coulées et les bouquets de bois.

À la nouvelle de l'approche de Middleton, Dumont avait recommandé aux siens d'aller au devant de lui jusqu'aux bouquets de bois, afin d'épargner aux guerriers métis l'angoisse d'être témoins des cris et des pleurs des femmes et des enfants. Cette fois encore, on ne tint aucun compte de son conseil. Quand il sut que l'ennemi avait démoli ses écuries pour fortifier le *Northcote*, il comprit que celui-ci descendrait à Batoche pour prendre part à l'attaque projetée. Son plan de défense de ce côté fut vite conçu et mis à exécution. Il fit placer un corps de garde vis-à-vis de l'église afin d'empêcher l'équipage de débarquer. Puis, comme l'embarcation devait passer dans un rapide de la rivière, il donna l'ordre d'exterminer, à cet endroit, le timonier. Le bateau s'en irait ainsi à la dérive et un cable de fer, jeté en travers du courant, le ferait ainsi chavirer.

Effectivement, le 9 mai, pendant que l'infanterie s'avancait sur Batoche, la marine de Middleton, représentée par le *Northcote* et ses 35 hommes, descendait la riviè-

re. Suivant les ordres de Dumont, les Métis tirèrent non seulement sur le timonier mais sur tous ceux qu'ils aperçurent sur le pont et, tel que prévu, le bateau s'en alla tout de suite à la dérive. Les Métis n'avaient pas baissé leur cable assez rapidement. Il n'accrocha que le haut de la cheminée, ce qui, cependant, eut pour effet de mettre le feu au navire. Ce ne fut pas sans peine, exposés qu'ils étaient au tir des Métis, que les hommes du bord réussirent à l'éteindre. Ils perdirent 4 hommes de leur effectif. Le *Northcote* parvint néanmoins à jeter l'ancre à trois milles au delà de Batoche où il resta tout à fait inutile jusqu'à la fin de la bataille qui devait s'engager.

* * *

En même temps que le *Northcote* se mettait en route, les 917 fantassins de Middleton, avec quatre canons et leur mitrailleuse *Gatling*, se formaient en colonne d'attaque et se portaient sur Batoche. À quatre milles du village, ils entendirent la sirène du *Northcote*. Le coup de canon en réponse à ce signal servit à avertir les Métis de l'approche des troupes.

À un mille des premières maisons, la *Gatling* ouvrit le feu sur une construction inoccupée. Bientôt la fumée remplit le bassin de la rivière et les soldats ne pouvaient plus rien distinguer. Ils continuèrent d'avancer et le feu de la *Gatling* eut pour effet d'incendier deux maisons vides. Trois cents verges plus loin se trouvaient l'église et le presbytère dans lequel résidaient, sous la protection d'un drapeau blanc, les pères Moulin et Végreville ainsi que Mme

Charles Nolin. Le village, où il n'y avait que des femmes, des enfants et quelques vieillards, fut criblé de mitraille.

Les soldats de Middleton, qui avaient cru nécessaire de tirer de si loin, eurent bientôt l'occasion de s'apercevoir que cette tactique ne leur servait pas à grand'chose. En effet, tout-à-coup, presque sous leur nez, les Métis retranchés dans un ravin se levaient et tiraient sur eux à bout portant. Force fut aux canons de retraiter. Seul Howard, avec sa mitrailleuse, riposta à la fusillade des hommes de Dumont; mais le lieutenant était posté si haut que les coups de sa mitrailleuse passaient par-dessus la tête des Métis. L'avance avait commencé à 4 heures : il était maintenant 9 heures 45. À 11 heures et demie, ordre fut donné de retraiter un peu. On dut aussi abandonner les blessés qu'on avait logés dans l'église. Juste à ce moment, les Métis et leurs alliés indiens se levèrent de toutes parts, et l'on put croire un moment qu'ils allaient devenir maîtres de la situation. Mais les Fédéraux avaient du canon : ils surent en faire usage à temps pour arrêter l'élan des hommes de Dumont. À 1 heure, un groupe de Métis se levaient tout à coup, à 100 verges à peine de la gauche de la colonne de Middleton et, d'une décharge de leurs Winchester, jetaient la confusion dans les rangs de leurs ennemis, tuant un homme et en blessant deux. Les troupes canadiennes durent retraiter davantage. À deux heures, le feu avait presque cessé. Il reprit pourtant lorsque des soldats du bataillon de Midland voulurent aller relever le mort et les deux blessés. À 3 heures, tout feu cessait. À 6 heures, il reprenait du côté des Métis, mais cessait tout à fait à 7 heures.

Les Métis, en dépit d'une lutte d'un contre cinq, étaient décidément vainqueurs sur toute la ligne à la fin de cette première journée. Non seulement ils n'avaient pas perdu un seul combattant, mais ils avaient trouvé moyen de causer de grands dommages aux ennemis et de se débarrasser du *Northcote* qui les aurait passablement gênés s'il avait pu se tenir au milieu du courant entre les deux sections du village. La mitrailleuse, qui avait tiré près de 3000 coups n'avait tué ni blessé personne. Il est juste de dire, cependant, qu'elle servit à empêcher les troupes métisses de foncer sur leurs ennemis. Riel, au soir de ce premier succès, fit agenouiller ses hommes pour remercier la Providence de leur avoir accordé la victoire et la prier de continuer à les protéger. D'autre part, Dumont et quelques-uns des meilleurs tireurs, pendant la nuit, surent s'approcher assez près du camp de Middleton, situé à 200 verges à peine de l'église, pour semer la mort et l'effroi chez les canadiens fatigués.

* * *

Le matin du 10 mai, un dimanche, le combat recommença vers cinq heures par une salve d'artillerie dirigé sur les ravins, d'où les Métis avaient repoussé l'attaque de la veille, et aussi sur les maisons du côté est de la rivière. À 8 heures, Howard se porta en avant avec sa mitrailleuse et quelques grenadiers. Pendant une demi-heure, une grande quantité de munitions fut dépensée, sans succès, sur les tranchées métisses qui semblaient abandonnées. Les soldats de Dumont ménageaient leurs cartouches, ne tirant que lorsque les ennemis entreprenaient de les attaquer.

Alors ils se levaient précipitamment pour les mettre en fuite aussitôt. De temps en temps, aussi, ils élevaient des mannequins que Howard, avec sa *Gatling*, s'empressait de cribler de balles, s'étonnant parfois de les voir résister si longtemps.

Disposées en croissant, les tranchées métisses, avec leurs ramifications et leurs communications très pratiques, semblaient imprenables. À 6 heures du soir, on n'était pas plus avancé que le matin au début de l'attaque, sauf qu'il y avait eut quelques hommes tués et plusieurs blessés du côté des troupes fédérales tandis que les Métis n'avaient encore subi aucune perte. Aussi Middleton annonça-t-il ce soir-là qu'il ne renouvellerait pas l'attaque le lendemain. Il avait décidé, disait-il, de réduire les Métis par la famine. Cependant, il est notoire que Middleton ne prit cette décision — et c'est lui-même qui le dit dans son rapport — que lorsque les prêtres lui eurent fait connaître les moyens de défense des Métis et lui eurent appris que les rebelles n'avaient que peu de vivres et de munitions. À cette nouvelle, les soldats canadiens et leur chef sentirent renaître leur courage. Middleton et son état-major résolurent en conséquence de continuer à harceler les assiégés coûte que coûte.

La deuxième journée, comme la première, avait été une victoire pour les Métis. Ils souhaitaient vivement, toutefois, voir arriver les ravitaillements qu'ils avaient demandés, par le courrier, à leurs alliés sauvages, au commencement du mois. À cette condition seulement, ils le sentaient bien, pourraient-ils venir à bout des troupes disciplinées et bien ravitaillées qu'ils affrontaient.

* * *

Le lundi matin, 11 mai, vers 7 heures, Middleton fit faire une reconnaissance qui, malgré sa résolution d'affa-
mer les rebelles, le décida à une véritable attaque. À dix
heures, l'artillerie reçut ordre de faire feu de toutes ses
bouches. Les maisons furent de nouveau criblées de balles
et de boulets.

Au début, les assiégés répondirent au feu de l'enne-
mi avec vigueur. Mais bientôt, il devint clair que les mu-
nitions manqueraient, et la riposte diminua. Middleton
avait eu un tel moment de découragement devant la résis-
tance obstinée des Métis le dimanche soir que le lendemain,
au cours du combat et malgré les renseignements fournis
par les missionnaires, lord Melgund, accompagné de deux
éclaireurs, était parti pour Humboldt; il avait pour mission
de se procurer des renforts au plus vite.

Le résultat de la troisième journée fut le même que
celui des deux journées précédentes avec cette différence,
cependant, que les Canadiens n'eurent que 4 blessés. Le
total pour les trois journées était donc de 3 morts et de
18 blessés, tous du côté fédéral. Du côté métis, il n'y
avait encore aucune perte.

Dumont rapporte que Riel, durant tous ces engage-
ments, se promenait sans armes au front de la ligne mé-
tisse, encourageant les combattants par ses conseils et ses
prières, car les Métis, avec leurs femmes et leurs enfants,
non seulement étaient à court de vivres et de munitions,
mais encore étaient privés du secours spirituel du prêtre,
sur lequel ils avaient été habitués à compter dans les mo-

ments d'adversité. Que n'eussent-ils pas fait si leurs prêtres s'étaient tenus à leurs côtés ?

* * *

Le matin du mardi 12 mai, la quatrième journée, Middleton, déplorant toujours de n'avoir pas vingt fois plus d'hommes que les Métis, mais aidé des renseignements des missionnaires, fit avancer les 150 hommes de la gendarmerie à cheval qui, sous les ordres du colonel Irvine, étaient venus le rejoindre, portant ainsi ses forces à près de 1,200 hommes. Il leur adjoignit un canon et la mitrailleuse. Bientôt, un feu nourri d'artillerie et de mousqueterie s'ouvrait sur les tranchées-abris, continuant sans interruption jusqu'à midi.

À ce moment, Riel dépêchait à Middleton par l'entremise de l'arpenteur Astley, prisonnier des Métis depuis la bataille du Lac aux Canards, une lettre prévenant le général canadien que s'il massacrait les familles des Métis, lui Riel allait user de représailles auprès des prisonniers qu'il détenait. Dans sa réponse, Middleton recommanda de réunir femmes et enfants dans une maison identifiée par un drapeau blanc sur laquelle il promettait de ne pas tirer. Riel accusa réception de l'avis du général par Jackson et demanda une entrevue ou bien la retraite des troupes, sans quoi les prisonniers seraient exécutés. Middleton retira alors ses soldats petit à petit vers son camp, donnant par là aux Métis l'impression qu'il les attaquerait du côté de la prairie.

Après diner, 60 hommes du Midland, sous le commandement du lieutenant-colonel Williams, furent dépê-

chés et déployés à gauche jusqu'au cimetière tandis que les 200 hommes du lieutenant-colonel Grassett s'échelonnèrent vers la droite jusqu'à l'église. Le feu de l'artillerie redoubla et, sous le commandement du colonel Van Straubenzie, il se fit un mouvement en masse en avant.

Aidés de la *Gatling*, les Canadiens réussirent à déloger les Métis de leur première ligne de tranchées. Ils s'emparèrent des maisons au nord de l'église et délivrèrent les prisonniers qui y étaient retenus. Ce fut pendant cette attaque que tombèrent les premières victimes du côté des Métis : José Ouellette, 93 ans; José Vandal, 75 ans, le vieux Ouimet, 75 ans; Donald Ross, très vieux aussi, Isidore Boyer, autre vieillard, furent tués à la baïonnette. Le furent aussi Michel Trottier, André Batoche, Calixte Tourond, Elzéar Tourond, John Swan et deux Sioux. Damase Carrière, qui eut d'abord une jambe cassée, fut traîné la corde au cou, à la queue d'un cheval.

Le bilan des quatre jours de bataille était pour les insurgés, de trois blessés et de douze morts, plus une jeune fille tuée d'un éclat d'obus et un enfant tué par la mitrailleuse. Du côté des troupes fédérales, suivant le rapport officiel du chirurgien de brigade E. A. Graveley, il y eut en tout 8 morts et 46 blessés. Cependant Dumont est d'avis que les pertes ennemies furent plus considérables : "Je crois" dit-il, "que, comme au lac aux Canards, ces braves Anglais n'ont ramassé que les réguliers et ont laissé de côté les cadavres des volontaires."

Après la retraite des troupes métisses sur le village en évacuant leurs tranchées, Dumont, sur une hauteur avec six de ses plus braves soldats, trouva moyen de retarder la

marche de toutes les forces ennemies pendant une heure.

"Ce qui me retenait à ce poste," raconte le fameux chef, "c'était, je dois le dire, le courage du vieux Ouellette. Plusieurs fois, je lui avais dit : Père, il nous faut reculer. Et le bonhomme répliquait : Arrête donc, je veux tuer encore un Anglais. Alors, moi, je lui disais : C'est bien, mourons ici. Quand il a été frappé, je l'ai remercié de son courage, mais je ne pouvais plus tenir là et j'ai reculé vers mes compagnons." Dumont continue alors à raconter que, au bord de la rivière, il rencontra 7 ou 8 de ses hommes qui, comme les autres, étaient en fuite. Il les arrêta, et avec leur aide il tint les Canadiens en échec pendant une autre demi-heure.

Puis, ces quelques braves retraitsèrent à leur tour vers un grand bois où ils trouvèrent Riel en train d'encourager au combat les hommes qu'il y avait là. Une brève conversation s'engagea entre les deux chefs : "Qu'allons-nous faire ? Nous sommes vaincus," dit Riel. "Vous deviez savoir qu'en prenant les armes nous serions vaincus," répliqua Dumont. "Il ne nous reste plus qu'à périr." Puis Dumont parla d'aller chercher des couvertures au camp. Riel l'engagea à moins s'exposer : "Bast ! répondit Dumont en riant, l'ennemi n'est pas capable de me tuer." Et il ajoute : "J'avoue que je ne craignais rien." Il alla en effet, sous le feu des Canadiens, chercher les couvertures en question qu'il remit à la femme de Riel pour ses enfants. Puis il fit une autre expédition, cette fois pour aller chercher de la viande sèche et de la farine qu'il rapporta de même et distribua aux femmes qui avaient des enfants.

Ici, il y a dans le récit de ce rude guerrier un para-

graphe typique de l'homme qu'il était. Il mérite d'être cité en entier tel qu'il est écrit : "Comme je voyais que les autres voulaient se sauver plus loin, j'ai demandé à ma femme, Madeleine Welkey, métisse écossaise, de m'attendre là, lui disant : si l'ennemi te prend et te fait des reproches de ma conduite, tu lui diras que puisque le gouvernement n'a pas pu me mener, ce n'était pas facile pour toi de le faire." Après diverses péripéties, du même genre que ce récit, rempli de désinvolture et de franche gaieté, il est inutile d'ajouter que Dumont sut éviter de se faire prendre par l'ennemi. "J'ai embarqué sur la jument, dit-il, ma femme avec le sac de farine (tous deux, le cheval et la farine, trouvés presque en dedans des lignes ennemies) et je la conduisis jusqu'à une île de bois où nous campâmes !"

"En examinant le champ de bataille," a dit le général dans son rapport, "je fus étonné de la force de la position des rebelles, ainsi que de la manière ingénieuse et du soin avec lesquels avaient été construites les tranchées-abris."

Un autre auteur anglais qui fit toute la campagne de Batoche a écrit ces lignes, qui sont peut-être le plus bel éloge qu'on puisse faire des braves défenseurs de la petite forteresse métisse et de Dumont : "Nous pouvons détester Riel, et avoir en horreur la rébellion dont il fut le chef; reconnaissons que lorsqu'il se sera écoulé assez de temps pour nous permettre de considérer de sang-froid les événements de cette triste affaire, il ne se trouvera pas un Canadien digne de ce nom qui ne se rappelle avec orgueil et respect Dumont et la vaillante petite troupe de ses compatriotes qui luttèrent de façon si courageuse pour une cause vouée à l'insuccès."

* * *

Nous voici maintenant au mercredi 13 mai. Le calme a remplacé le bruit de la bataille des quatre jours précédents. Dénoncés, manquant de munitions, écrasés sous le nombre, il ne reste plus à la poignée de Métis de Batoche qu'à se rendre. Précédés de pavillons blancs, ils vont, par groupes, faire leur soumission au camp vainqueur et rendre leurs pauvres armes : les uns viennent d'eux-mêmes, d'autres sont conduits par des prêtres.

Middleton garde 13 prisonniers, dont deux du Conseil de Riel et renvoie les autres dans leurs foyers, les prévenant qu'ils sont sujets à arrestation s'il est porté plainte contre eux. De tous ces groupes qui viennent ainsi se mettre à la merci du vainqueur, ni Riel ni Dumont ne font partie. D'après Middleton, qui donne ce renseignement sur la foi d'un prêtre qu'il ne nomme pas, il y aurait eu 51 tués et 173 blessés du côté des Métis ! Le brave général voulait ainsi faire mousser sa coûteuse victoire !

Pendant ce temps, Dumont allait d'un groupe à l'autre de ses gens dispersés dans les bois. "C'était pénible de voir ces pauvres êtres couchés dans le foin comme des animaux," écrit-il. "En voyant les pieds nus des enfants, je leur ai fabriqué des espèces de souliers avec de la peau crue." Et il ajoute : "Les femmes se montraient bien courageuses et riaient même de leur position."

Ainsi se terminait l'œuvre sanglante de Middleton et de ses troupes après quatre jours de lutte acharnée.

* * *

Le 16 mai 1885, Middleton recevait l'ordre de l'honorable Adolphe Caron, ministre de la milice, d'envoyer Riel à Régina. Le 19, en route pour Battleford, il traversait la Saskatchewan à la traverse de Guardupuy. Le 20, le général Strange quittait Edmonton avec le 65^{ème}, par bateau : le reste de ses troupes, au nombre d'environ 450, partait à pied, vers le fort Pitt. Le 23, Riel arrivait sous garde à Régina. Le même jour, Middleton était à Carlton où il recevait une lettre de Poundmaker faisant une proposition de reddition à laquelle il répondait qu'il ne pouvait promettre aucun quartier. Les grenadiers quittaient Prince-Albert pour Battleford. Le reste des troupes s'embarquait, sauf la batterie de Winnipeg qui restait à Prince-Albert. Le 24, Middleton arrivait à Battleford et, le lendemain, Poundmaker et ses chefs se rendaient sans condition et étaient faits prisonniers.

Le 27, le général Strange, tout descendant de Charles Martel et de Charlemagne qu'il fût, se faisait battre par Gros-Ours à la butte aux Français et s'empressait de retourner à Fort Pitt. À cette nouvelle, Middleton quittait Battleford par bateau, le 30 mai, avec deux mitrailleuses, de l'infanterie et de la cavalerie pour aller aider Strange. Le 3 juin, il se mettait lui-même à la poursuite de Gros-Ours avec 260 cavaliers et le lendemain, la gendarmerie à cheval, de son côté, recevait l'ordre de se porter de Prince-Albert au lac Vert pour barrer la route au rusé chef indien. Le même jour, les éclaireurs du colonel Steele avaient une rencontre avec Gros-Ours au lac à

l'Oignon : encore une fois Gros-Ours fut vainqueur, tuant 3 des éclaireurs. Le 6 juin, Strange se dirigeait vers la rivière du Castor: le 9, il arrivait à la traverse de la Mission de Chippewayan. Pendant ce temps, le colonel Otter recevait ordre de se porter aux lacs de la Tortue et du Brochet. Les grenadiers du Fort Pitt couvraient toutes les routes et le bataillon de Midland se rendait au lac à la Grenouille, tout cela, pour couper le passage à Gros-Ours. Ce même 9 juin, Middleton traversait le lac au Huard, au détroit, sur un radeau, et, tout à coup, se décidait à abandonner la poursuite du chef indien, à cause du pays qu'il déclarait impraticable. Ce ne fut que presque un mois plus tard, le 2 juillet 1885, que Gros-Ours, réduit mais non vaincu, se rendit, mettant ainsi fin à la campagne du Nord-Ouest.

Les pertes totales de vies du côté fédéral avaient été de 39 et du côté des insurgés 30, dont un non-combattant. D'autre part, il y eut 9 victimes du massacre du lac à la Grenouille et il faudra plus tard comprendre 9 insurgés exécutés, soit une perte totale de 90 vies.

Pour avoir raison de moins de 1000 insurgés mal armés, manquant de munitions et de vivres, il n'avait pas fallu moins de 5000 hommes bien disciplinés et bien équipés, plus de trois mois de campagne et jusqu'à \$20,000,000 ! Comme il eût été plus sage, semble-t-il, de dépenser toute cette énergie, tout ce temps, tout cet argent à améliorer, avant le 19 mars 1885, les conditions d'existence des Métis et des Sauvages du Nord-Ouest ! . . .

c) *L'insurrection de 1885 : son dénouement.*

La bataille du lac aux Canards, le 26 mars, avait marqué le véritable début de l'insurrection des Métis du Nord-Ouest. Celle de Batoche en marquait le dénouement. Le gouvernement canadien pouvait faire son *mea culpa*, car c'était bien lui qui était surtout responsable de la terrible épreuve par laquelle passait le pays. S'il avait prêté quelque attention aux pétitions envoyées; s'il avait compris les efforts de Louis Riel, à son arrivée sur la Saskatchewan, pour calmer les esprits et prêcher la concorde à la population en général; s'il s'était rendu compte que le chef métis était aussi populaire parmi les siens qu'en 1869-70; s'il avait fait preuve d'un peu d'intelligence et de prévoyance, le gouvernement canadien ne se serait pas vu, soudain, acculé à ces nouveaux troubles beaucoup plus sérieux que ceux du Manitoba.

Que voulait Riel ? Que les Métis obtinssent gratuitement un titre aux terres qu'ils occupaient; que les trois districts de l'Assiniboia, de la Saskatchewan et de l'Alberta, fussent érigés en provinces et que les lois régissant les terres de la Couronne fussent modifiées pour répondre aux besoins de la rapide colonisation du pays.

Même en admettant que certaines de ces réclamations fussent prématurées, ne devait-on pas au moins discuter avec celui qui les faisait ? Ne devait-on pas reconnaître que son influence sur ses gens était grande et qu'à moins de lui accorder quelque considération, par la force même des choses, la situation finirait par prendre une tournure sinon tragique du moins critique ? Riel

avait commencé par prêcher la paix et l'union de toutes les sections du pays. On ne pouvait lui reprocher la moindre parole de révolte. Au contraire, il faisait tout pour ramener la tranquillité et la bonne entente. Quelle raison plausible pouvait-on bien alléguer pour refuser de l'entendre ou refuser d'entendre ceux qui pétitionnaient sous sa direction ?

La meilleure preuve des intentions paisibles de Riel, c'est qu'il était accompagné de sa femme et de ses enfants. Ainsi que le faisait remarquer le père André, écrivant au gouverneur Dewdney : "Un homme n'amène pas sa femme et ses enfants avec lui s'il a l'intention de faire une révolte." C'a été la grande, l'immense faute, voulue ou non, des autorités canadiennes de n'avoir pas daigné accorder aux réclamations des Métis et de celui qu'ils s'étaient librement choisi pour chef, l'attention à laquelle, logiquement, ceux-ci étaient en droit de s'attendre.

L'entière responsabilité des événements très regrettables dont nous avons fait le récit doit donc retomber sur les hommes à courte vue qui gouvernaient alors le pays. Seuls doivent porter la responsabilité de ce sanglant épisode, ceux qui n'acceptaient aucune autre information que celle de fonctionnaires dont la conduite ignoble, jointe au mépris qu'ils professaient envers les Métis, fut une des causes principales du soulèvement.

* * *

Mais, en dépit de la justice de leur cause, les Métis insurgés devaient subir le sort réservé aux révoltés. Les chefs de l'insurrection, en particulier Louis Riel et l'intré-

pide Gabriel Dumont, devaient expier pour toute la population. Ainsi l'exigea la justice humaine.

Gabriel Dumont le prévoyait si bien qu'il prit sans hésiter le parti de fuir. Mais avant de partir, il voulut revoir Riel. Voici comment il narre lui-même sa fuite.

“J’ai cherché Riel pendant quatre jours, malgré ma femme qui me poussait à traverser les lignes pour ne pas être pris. Je ne pouvais pas me décider à partir sans savoir où était mon pauvre ‘cousin’. Au bout de trois jours, j’ai envoyé ma femme chez mon père, qui demeurerait à trois milles de Batoche. Je la suivais pour la protéger, et je ne l’ai laissée que quand elle a été hors de danger, en lui disant que j’irais voir mon père le soir même. Tout le temps que je cherchais Riel, je ramassais des munitions.

“Il y avait une couple de cents cavaliers qui me cherchaient en avant, tandis que j’étais en arrière. Je me cachais dans le bois la nuit et, le jour, je les guettais de la côte, décidé à culbuter ceux qui s’écarteraient. Le soir où ma femme est arrivée chez mon père, j’ai été le trouver et je lui dis que j’avais l’intention de passer l’été à harceler la police. Il m’a dit que c’était une mauvaise idée. ‘Je suis fier, m’a-t-il dit, que tu n’aies pas plié, mais si tu suis ton idée de rester à tuer des hommes, tu passeras pour un bête,’ et il m’a conseillé de traverser les lignes. Je lui ai dit que j’avais toujours suivi ses conseils, et que je voulais bien les suivre encore et je lui ai promis que je partirais si je ne trouvais pas Riel.

“Pour lors, mon père m’a appris que Moïse Ouellette, mon beau-frère, avait une lettre de Middleton pour Riel. J’ai été voir Ouellette qui m’a dit que la lettre lui avait été

lue et qu'il y était dit que nous aurions justice, Riel et moi. J'ai dit à Ouellette : 'Allez au diable ! Le gouvernement vous a tondus comme des moutons : il vous a désarmés et maintenant vous marchez pour lui.' Il m'a représenté que c'était pour l'amour de leurs enfants qu'ils s'étaient rendus. 'Tu diras à Middleton que je suis dans les îles de bois, et que j'ai encore quatre-vingt-dix cartouches à dépenser sur ses hommes.'

"J'ai revu Ouellette qui m'a dit avoir donné la lettre à Riel et il est parti tout de suite pour aller voir le général anglais. J'avais eu le dessein de rejoindre Riel avant qu'il se rendit au camp ennemi, mais Ouellette m'a fait accroire que Riel s'était rendu, ce qui était faux. Le bon Dieu n'a pas voulu que je revoie mon pauvre Riel, à qui je voulais recommander de ne pas se rendre : mais il aurait bien pu me gagner à son opinion. Quand j'ai vu que j'étais resté seul, j'ai décidé de passer aux États-Unis. C'était le 16 mai.

"J'ai envoyé un de mes neveux, Alexis Dumont, fils de Jean, chercher, chez son père, quelques galettes d'environ trois quarterons chacune. C'étaient toutes les provisions que j'emportais pour entreprendre un voyage de 600 milles. Jean Dumont, mon frère, et quelques jeunes gens sont venus me dire adieu. J'ai sellé mon cheval qui était le meilleur coursier de Batoche et ils sont venus me reconduire jusque l'autre côté du bois. Je n'avais pas fait 100 verges que j'ai entendu crier derrière moi : j'ai aperçu Michel Dumas qui était déjà venu avec moi au Montana lorsque j'étais allé chercher Riel. Il voulait traverser les lignes avec moi. Il n'avait pas de fusil et n'avait, lui aus-

si, que quelques galettes pour toutes provisions. Nous sommes partis à la grâce de Dieu !”

Riel, en effet, s'était livré à Middleton. Dès la première heure de la prise d'armes, il avait compris que la cause des pauvres gens à la tête desquels il avait, par pitié, consenti à se mettre, était perdue d'avance. Il avait compris, aussi, que la démonstration des Métis et de leurs alliés, toute futile qu'elle pût être, aurait cependant un résultat appréciable : le gouvernement canadien mis au pied du mur par cette preuve de désespoir d'un petit peuple conscient de ses droits, ne pourrait faire autrement que de se rendre à l'évidence et d'adopter des mesures pour remédier à la situation lamentable de la population indigène de l'Ouest. Oui, Riel avait compris tout cela, mais il avait compris aussi que, pour obtenir justice il faudrait d'abord à ses ennemis à lui (Sir John McDonald et les loges d'Orange), une satisfaction et une vengeance. Consentir à se livrer à ses ennemis afin d'apaiser leur rage pour faciliter au peuple métis la plénitude de ses droits, c'était aussi consentir à laisser en proie aux besoins et aux incertitudes cruelles d'une existence déjà précaire, sa veuve et ses orphelins. Avait-il le droit d'agir ainsi ? Cela surtout le tourmentait. Pendant deux jours, il y réfléchit. Finalement, il prend le parti de se rendre. Sans faire part à sa famille de ses intentions, il fait ses adieux et, à Napoléon Nault qui le cherche il confie ce qu'il va faire. Aux protestations de ce dernier, il répond : “Cousin, tu dois partir et essayer de traverser aux États-Unis, mais moi je vais me rendre. C'est à moi qu'on en veut et quand mes ennemis m'auront, ils seront dans la joie;

mais les miens seront tranquilles et ils auront justice. J'ai encore pour un jour ou deux à écrire, ensuite j'irai me livrer. Disons-nous adieu, cousin." Le 15 mai, il se rend aux premiers éclaireurs ennemis qu'il rencontre car il a peur d'hésiter de nouveau : une deuxième séparation serait plus difficile, plus douloureuse encore. Armstrong, Hourie et Diehl, tout fiers de leur capture, emmenèrent Riel à Middleton. Celui-ci lui avait écrit qu'il le protégerait jusqu'à ce que le gouvernement eût pris une décision à son égard.

* * *

Riel se rendit le 15 mai 1885. Il fut conduit à Regina le 23. Si Riel put avoir un instant l'espoir, pour lui et pour ses compagnons d'infortune, d'obtenir un semblant de justice, il fut bien vite désabusé. L'histoire de son procès est l'une des pages les plus honteuses de l'histoire de la civilisation en général et de celle du Canada en particulier. Même avec le recul du temps, on ne peut s'empêcher de rester stupéfait devant l'impardonnable crime politique que furent la condamnation et l'exécution de Louis Riel.

De l'avis même du ministre de la justice du Canada au temps de la poursuite contre les accusés, le procès de Louis Riel a soulevé une attention et un intérêt extraordinaires, non seulement dans le pays mais aussi à l'étranger, parce que, dit le ministre, on a senti pour la première fois, dans l'histoire du monde civilisé de cette époque qu'on allait punir de mort une offense qui n'était qu'un crime politique. Mais la cause véritable de la condamnation, ce

n'était pas la révolte même du Nord-Ouest, mais ce fait, d'une importance autrement plus grande au point de vue de certains esprits tristement bornés, que Riel avait laissé s'accomplir en 1870 : l'exécution d'un sujet des loges orangistes, Thomas Scott. Tel était le crime impardonnable qu'on reprochait au malheureux chef métis et qu'il lui faudrait expier de sa propre vie.

La cause de Riel fut introduite à Régina le 6 juillet 1885. Le procès proprement dit commença le 20. Le juge était le lieutenant-colonel Hugh Richardson, juge salarié et avocat-conseil du gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. Né à Londres en 1826, venu au Canada en 1831, le jeune Richardson avait été admis au barreau d'Ontario en 1847 et y avait pratiqué le droit jusqu'en 1876 alors qu'il avait été nommé à la charge qu'il occupait. Ses attaches orangistes, ainsi que celles du juge de paix qui lui avait été adjoint, Henry Le Jeune (celui-ci n'avait de français que le nom et était originaire de Walkerville, Ontario), étaient bien connues.

Il en était de même pour Christopher Robinson, C.R., avocat en chef pour la Couronne : frère du lieutenant-gouverneur d'Ontario et troisième fils de Sir John Beverley Robinson, juge en chef de cette province. On lui avait adjoint le lieutenant-colonel David L. Scott, né à Brampton, Ontario, en 1845. Admis au barreau de sa province en 1870, Scott avait pratiqué sa profession à Orangeville, (au cœur même de l'orangisme) jusqu'en 1882, alors qu'il s'était transporté à Régina où il avait ouvert une étude.

Il y avait encore, pour assister la Couronne, G. W.

Burbidge, sous-ministre de la justice, né à Cornwallis, Nouvelle-Écosse, en 1847, et qui avait reçu son éducation au collège weslévien de Mount-Allison. Admis au barreau du Nouveau-Brunswick en 1872, il avait pratiqué pendant quelques années à St. John. En 1882, il avait été nommé sous-ministre de la justice et avocat du département des affaires indiennes.

Enfin, il y avait C. B. Osler, C.R., fils du révérend H. Bath Osler, né au village de Bond Head, comté de York, Ontario, en 1840 et pratiquant sa profession depuis 1862. Le dernier avocat de la Couronne et le seul canadien-français de ce côté (soit dit à sa honte), était T. C. Casgrain.

La nouvelle de la reddition de Louis Riel avait, dans la province de Québec, où elle s'était répandue comme une traînée de poudre, soulevé les esprits jusqu'au paroxysme de l'indignation. On comprit spontanément qu'il s'agissait, non pas de juger un prévenu dans des conditions ordinaires, mais tout simplement de trouver un prétexte pour le déclarer coupable et le pendre le plus tôt possible. Une organisation fut vite sur pied pour assurer à l'accusé, dans sa défense, un des plus brillants avocats canadiens-français de l'époque : François-Xavier Lemieux, C.R. Né à Lévis, en 1851, Maître Lemieux avait reçu son éducation au collège de Lévis et au séminaire de Québec; il avait été admis au barreau de sa province en 1872. Candidat dans Bonaventure, à la suite du coup d'état de Letellier, il avait été défait par Israël Tarte, rédacteur du journal *Le Canadien*. Il avait aussi été défait dans le comté de Beauce, dans sa campagne contre le

sénateur Bolduc, à l'élection de 1881. Élu en 1883, pour représenter le comté de Lévis à la législature de Québec, il avait la réputation d'être un orateur puissant et un criminaliste de première force.

Charles Fitzpatrick, né à Québec en 1883, était son premier lieutenant. Celui-ci avait reçu son éducation au séminaire de Québec et obtenu ses grades universitaires à Laval. Admis au barreau de sa province en 1876, Fitzpatrick avait représenté la Couronne à Trois-Rivières et à Québec sous le gouvernement Joly de Lotbinière. Le troisième avocat de Riel était James N. Greenshields de Montréal. Né à Danville et alors âgé de 32 ans, il avait été instruit au collège St-François de Richmond où il avait remporté les plus grands honneurs. À l'université McGill, en 1876, il avait gagné la médaille d'or d'Elizabeth Torrance. Il avait été admis au barreau l'année suivante. Le quatrième avocat de la défense était T. C. Johnstone.

Dans la composition de ces deux corps d'avocats, il y avait tous les éléments radicalement opposés de race, de religion et de politique. Dans ce procès de l'aborigène par le blanc, on trouvait en présence l'Est contre l'Ouest, le Haut-Canada contre le Bas-Canada, Ontario contre Québec, l'orangisme contre le catholicisme, l'anglo-saxon contre le français, le conservateur contre le libéral. En d'autres termes, la nation tout entière se trouvait représentée et intensément intéressée. Jamais occasion semblable ne s'était offerte, jamais il ne devait s'en offrir une autre, dans laquelle les passions et les antipathies, les haines même, allaient se donner libre cours et s'étaler à nu.

Comme pour bien marquer que la province d'Ontario et l'orangisme faisaient essentiellement de cette affaire leur affaire, la plainte avait été déposée par le chef de police de la ville de Hamilton, Alexander David Stewart, membre de la fameuse loge. Cette plainte, très longue et très diffuse, rappelait les événements du 26 mars, du 24 avril, des 9, 10, 11 et 12 mai, sous deux chefs d'accusation de haute trahison, couchés en des termes d'une analogie si grande que seuls des casuistes habitués à fendre des cheveux en quatre peuvent en découvrir la différence. Riel était accusé, dans un cas, comme sujet britannique, d'avoir violé son allégeance naturelle et dans l'autre, comme sujet étranger, d'avoir agi contrairement à l'allégeance qu'il devait du fait d'habiter le pays.

Dès l'ouverture du procès, la lutte s'engagea avec âpreté. Des deux côtés on était décidé à ne laisser passer aucune échappatoire. La défense commença par s'attaquer à la juridiction du tribunal : elle s'évertua à démontrer que l'accusé avait le droit de se prévaloir du droit accordé à tout sujet britannique, par la Grande Charte, d'être jugé par douze de ses pairs. Or, d'après une loi en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1880, ce nombre avait été réduit à six et, détail plus extraordinaire révélé encore par les livres bleus, ce nombre de six devait lui-même être réduit à cinq dans le cas de Riel. Les jurés furent les suivants, dans les deux versions, anglaise et française : Edward Erratt, Edwin J. Brooks, Walter Merryfield, Peel Dean et Francis Cosgrave. L'avocat Fitzpatrick eut donc deux fois raison de faire remarquer que le procès par jury accordé à Louis Riel n'était que l'ombre

et aucunement la substance du château fort de tout citoyen britannique dont Blackstone était si fier. Mais les défenseurs de l'accusé eurent beau soulever toutes les objections possibles dans les circonstances, le juge Richardson, en bon fonctionnaire (car un magistrat n'est pas autre chose), avait son opinion faite et sa décision prise avant même d'entendre la preuve. Il préféra écouter les avocats de la Couronne.

Ceux-ci, pour faire ressortir la valeur de leurs arguments, firent observer que l'accusé pouvait se considérer chanceux de n'être pas jugé comme en certains tribunaux de l'Inde où le magistrat est à la fois accusateur et juge !

Les avocats de Riel esayèrent de faire valoir un autre droit que possédait leur client dans les circonstances, celui de faire comparaître, aux frais du gouvernement, les principaux témoins, absents, sur lesquels ils comptaient pour la juste défense du prisonnier. Ces témoins étaient : Gabriel Dumont, Michel Dumas, Napoléon Nault, alors au Montana, A. M. Burgess, sous-chef du ministre de l'Intérieur, L. Van Koughnet, assistant-surintendant général des affaires indiennes et trois médecins : les docteurs François Roy et A. Vallée, de Québec et le docteur Clarke, de Toronto.

Les avocats de la Couronne crurent manifester beaucoup de grandeur d'âme en accordant un délai d'une semaine aux avocats de la défense pour convoquer des témoins éloignés de plusieurs centaines de milles et fournir à quelques-uns d'entre eux l'argent et les saufs-conduits nécessaires. Le tribunal, d'avance décidé à ne prêter attention qu'aux arguments de la Couronne, et sans consi-

dérer l'absurdité de la prétendue faveur accordée, ne tint aucun compte des objections, pourtant solidement appuyées, des défenseurs de Riel. Il n'accorda qu'un délai de huit jours. L'audition de la cause fut donc remise au 28 juillet. Dans l'intervalle, on s'efforça de réunir les témoins, à l'exception toutefois des trois réfugiés au Montana pour qui, vu le temps si court, on ne put obtenir les saufs-conduits indispensables.

* * *

Le 28 juillet, l'audience commença à 10 heures du matin, devant les juges et les jurés déjà nommés. Dans l'intervalle, à Ottawa, le sénateur Trudel au Sénat, le député Bergeron, de Beauharnois, aux Communes, lesquels avaient demandé le 16 juillet d'accorder au prisonnier un jury de 12 membres, étaient avisés, de façon sommaire, du refus de leur requête par le ministère. De plus, aucun des jurés n'était de langue française, quoi qu'il y eût beaucoup de canadiens-français à Régina et dans les environs. Dans la liste des 36 personnes assignées par le juge Richardson comme candidats au jury, on ne trouve que deux noms français : Benjamin Limoges et Albert E. Frégent. Déjà, le poids des loges orangistes faisait pencher la balance de la justice.

Après le discours d'usage par la Couronne aux jurés, l'interrogatoire des témoins à charge commença. En dépit de l'opposition de Riel lui-même, sa défense prétendait qu'il était fou. Les dépositions des témoins de la Couronne soutenaient le contraire, tout en imputant à Riel le crime de haute trahison.

L'interrogatoire porta sur 27 témoins : nous ne saurions reproduire ici tous leurs témoignages pour ou contre l'inculpé. Il fut évident dès le début que les avocats de la Couronne s'évertueraient à arracher aux témoins des prétentions que le prisonnier était un récidiviste, c'est-à-dire que la rébellion de 1884-85 n'était qu'une reprise de celle de 1869-70 et qu'il avait agi par vénalité¹². On fit tout pour détourner l'attention des véri-

¹² Nos lecteurs connaissent déjà les détails de l'affaire Scott et ceux du massacre du lac à la Grenouille. Voici la vérité sur "l'affaire des \$35,000." Riel dit qu'il accepterait \$35,000 et que même il était prêt à discuter si on lui offrait moins. Puis, à la remarque du père André qui voulait savoir si cela suffirait pour régler la question métisse, Riel répondit sans hésitation : "Si je suis satisfait, les Métis le seront." C'est sur cette affirmation que l'on a échafaudé tout un argument pour essayer de prouver que, après tout, le chef métis n'était mû que par des motifs sordides. Il n'y a cependant rien dans cette réponse qui justifie une accusation de vénalité ! Lorsque la délégation de la Saskatchewan vint le trouver à la mission St-Pierre, au Montana, au printemps de 1884, Riel avait inclus dans sa réponse ce qui suit : "Le plus court est d'être franc. Je doute que les conseils que je vous donnerais sur ce sol étranger, concernant les affaires du territoire canadien, puissent traverser la frontière et garder encore quelque influence. Mais voici autre chose. D'après l'article 31 du traité du Manitoba, le gouvernement canadien me doit 240 acres de terre. Il me doit aussi 5 lots auxquels le foin, le bois et la contiguïté de la rivière donnent du prix. Ces lots m'appartenaient en vertu des différents paragraphes du même article 31 du traité dont je viens de parler. C'est le gouvernement canadien qui, directement ou indirectement, m'a privé de ces propriétés. En outre, si seulement le gouvernement examinait la chose un instant, il verrait qu'il me doit quelque chose de plus. Mes réclamations ne sont pas périmées du fait que je suis devenu sujet américain. Dans votre intérêt comme dans le mien, j'accepte votre bienveillante invitation; je vais aller passer quelque temps au milieu de vous. Peut-être qu'en présentant des pétitions au gouvernement, nous aurons la chance d'obtenir quelque chose. Mais mon intention est de revenir de bonne heure l'automne prochain."

Riel écrivait cela à la mission St-Pierre, le 5 juin 1884. Ce document fut lu à une assemblée de tous les Métis, par le secrétaire du conseil, Louis Schmidt, à l'arrivée de Riel. Tout le monde savait donc à quoi s'en tenir sur les raisons qui avaient porté Riel à accepter l'invitation des délégués à venir donner son aide aux pétitionnaires de la Saskatchewan. D'autre part, qui oserait nier que le gouvernement canadien ne devait rien au chef métis ? Comme tous les autres Métis, il avait droit à sa part des 1,400,000 acres réservés à ceux-ci. De plus, ne lui était-il donc rien dû pour avoir

tables causes de la rébellion, c'est-à-dire l'indifférence criminelle du gouvernement fédéral. Il va sans dire que le prétendu meurtre de Scott, en 1870, revint continuellement sur le tapis. En somme, c'était le seul crime qu'on avait à reprocher au prisonnier. Toutes les pertes de vies de 1870 et de 1885 devaient s'effacer devant celle de ce simple individu. Mais il importait de raviver le fanatisme et la haine des loges orangistes. Si, en même temps, on pouvait faire passer Riel, aux yeux des siens, pour un Judas prêt à vendre son peuple pour une somme d'argent, on ferait d'une pierre deux coups, en détournant du prisonnier la sympathie de ses frères. On entreprit enfin de le montrer sous un jour de cruauté dont personne n'avait

gouverné le pays de la Rivière Rouge pendant près de huit mois en 1870 et pour avoir mis sur pied 250 hommes lors de l'invasion fénienne de 1871 ? Il importe de faire la différence entre la démarche d'un homme qui réclame une indemnité et celle d'un individu qui veut se faire payer un pot-de-*vin*, tel que le concevait Sir John MacDonald.

Aussi, le père André, à qui on essaya de faire dire que Riel avait offert de vendre la cause de ses compatriotes pour \$35,000, eut soin de faire sentir qu'il ne fallait pas considérer les choses sous ce jour. "Riel, dit-il, n'a pas dit : 'Je suis la question métisse'; il a dit : 'Si je suis satisfait, les Métis le seront.'" Ce n'est pas du tout la même chose. Riel obtenant ce qu'il demandait, cela voulait dire que le reste des Métis obtiendraient aussi leurs demandes; qu'il serait créé un précédent officiel des droits de la nation métisse tout entière. La légitimité des demandes du chef étant admise, celle des autres devait nécessairement suivre. D'ailleurs, si Riel eût été vénal, il aurait eu maintes occasions de s'enrichir.

Pendant les troubles de 1869-70, il avait repoussé des offres de plusieurs millions venues des Etats-Unis. Et alors qu'il avait à sa disposition toutes les ressources de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sa propre famille était dans la misère. Riel lui-même dit au cours de sa harangue aux jurés : "Pendant 15 ans, je me suis négligé moi-même, au point qu'un des témoins qui me sont les plus défavorables a dit que je n'ai jamais été particulier dans mes habits; c'est vrai, parce que je n'ai jamais eu beaucoup d'argent pour en acheter. Le révérend père André et le père Fourmond ont souvent eu la bonté de donner à ma famille un sac de farine pour sa subsistance; ma femme et mes enfants n'ont aucune ressource, quoique je travaille plus qu'aucun représentant du Nord-Ouest, quoique je sois l'hôte de la population, l'hôte des Métis de la Saskatchewan."

idée: on voulut le rendre personnellement responsable de tout le sang versé au cours de la rébellion; c'est tout juste si on ne l'accusa pas d'avoir lui-même commandé le massacre des pères Fafard et Marchand et des autres malheureuses victimes du lac à la Grenouille. Vulgaire récidiviste, être vénal, monstre sanguinaire, Louis Riel, espérait-on, devait perdre la sympathie générale des citoyens canadiens.

* * *

Le plaidoyer de la défense fut présenté avec éloquence et habileté par Charles Fitzpatrick. Après une synthèse de l'origine de la rébellion, il ajouta : "Ce que j'ai devant moi, n'est qu'un lambeau de cette imposante institution qu'on appelle un jury anglais. Mais même un lambeau de ce jury peut suffire à sauver un homme, quand ce lambeau se compose d'éléments comme ceux que j'ai maintenant sous les yeux. Nous n'avons donc qu'un lambeau de jury, mais, j'en ai la confiance, il est suffisant dans cette cause pour voir à ce que justice soit faite." Puis il posa les deux questions : "Quelle preuve vous a été donnée par la Couronne des actes patents de trahison imputés à cet homme ? Jusqu'à quel point est-il responsable de ses actes ?"

"Tout en célébrant les vertus des vainqueurs, il ne faut pas, dit M. Fitzpatrick, oublier celles des vaincus." Il rappela le fait que le gouvernement canadien avait fait la sourde oreille à toutes les suppliques que lui adressaient les Métis. Ceux-ci s'étaient vu acculés à l'unique moyen de se faire entendre : la rébellion. "La plante de la liberté, dit-il, a besoin parfois d'être arrosée avec du sang." Et

il parla des diverses révolutions dans l'histoire, en particulier de celles d'Angleterre et de France. Puis il ajouta : "J'affirme que le lien d'union que représentent les Métis, a fait plus pour le Nord-Ouest que tout ce qui a été fait jusqu'ici pour cette région. Pourquoi ce pays n'a-t-il pas été le théâtre de tant de guerres de sauvages comme celles que nous avons vu ravager les États-Unis ? Pourquoi ce pays, dans son gouvernement des sauvages, a-t-il si bien réussi ? C'est purement et simplement parce que le Métis s'est toujours interposé entre le sauvage et son frère blanc. Le Métis a eu pour caractère distinctif d'être le médiateur entre les deux races. Et, messieurs, il nous est impossible de trouver une meilleure démonstration de ce principe que celle qui nous a été offerte par cette malheureuse guerre récemment terminée."

Il rappela l'intervention de Charles Gouin, un Métis qui se fit tuer en essayant d'empêcher le massacre du lac à la Grenouille; il rappela celle de deux autres Métis qui s'interposèrent entre les guerriers de Gros-Ours et mesdames Delaney et Gowanlock. L'avocat rappela ensuite comment les Métis avaient acquis des droits à la reconnaissance et à la protection du gouvernement; comment, voyant qu'on les ignorait sur la Saskatchewan, ils se souvinrent de ce qui avait été fait au Manitoba quinze ans plus tôt. De là, dit-il, à aller trouver l'homme qui avait assuré les droits des Métis au Manitoba, il n'y avait qu'un pas. Et ce pas fut vite franchi. C'est ce qui expliquait la présence de Riel au milieu des siens dès l'été de 1884.

Il montra alors le désintéressement de Riel disant simplement aux délégués qui lui avaient été envoyés :

“Vous êtes mes frères; le même sang qui coule dans mes veines coule aussi dans les vôtres; libre à vous de me commander tous les services que je suis en état de vous rendre.” L’habile défenseur passa alors en revue l’agitation pacifique instituée par le chef métis, et posa la question carrément : “Si vous aviez été à la place de Riel et des Métis, qu’auriez-vous fait?”. Vous vous seriez agités, vous auriez fait de l’agitation. Certes, si la chose se produisait aujourd’hui, c’est constitutionnellement que vous vous agiteriez, par l’intermédiaire de vos représentants; mais quand on n’a pas de représentants, quelle agitation constitutionnelle peut-on bien faire? Malgré cela, n’est-ce pas de l’agitation constitutionnelle que Riel s’attacha à recommander par les pétitions qui se faisaient inutilement depuis des années? Et lorsque le mouvement déclenché l’eut dépassé, Riel essaya-t-il de se soustraire aux responsabilités et aux conséquences? Bien au contraire, il se présenta aux représentants de Sa Majesté et leur dit : ‘Si quelqu’un doit souffrir, que ce soit moi; s’il est quelqu’un qui doive être puni, qu’on me punisse; si l’on a besoin d’une victime, je suis la victime qui doit monter sur l’échafaud. J’ai combattu pour la liberté, et si la liberté ne vaut pas la peine qu’on se batte pour elle, elle ne vaut pas la peine d’être conquise.’”

Après avoir montré le mysticisme que Riel avait hérité de ses ancêtres maternels qui voyaient Dieu dans les nuages et entendaient sa voix dans les vents, le distingué défenseur s’efforça de montrer qu’il n’y avait rien de désordonné dans ce qu’il réclamait pour le Nord-Ouest. “Est-il possible, dit-il, de prévoir qu’avec le temps les Territoi-

res du Nord-Ouest n'obtiendront pas leurs droits ? Est-ce possible de m'affirmer que les Territoires du Nord-Ouest ne feront pas essentiellement et réellement partie de la Confédération canadienne comme ils en font partie nominale ? Est-ce possible qu'il n'y ait pas d'avenir pour les Territoires du Nord-Ouest ? Est-ce possible que, quelque jour, les Territoires du Nord-Ouest ne jouent pas un rôle dans la confédération ?" Passant à la question des \$35,000, il montra, comme nous l'avons fait, qu'il n'y avait pas, qu'il ne pouvait y avoir de vénalité chez le chef métis. Puis, il termina, *malheureusement*, par un appel à la pitié des juges en insistant sur la prétendue aliénation mentale de Louis Riel.

* * *

Malgré les objections de ses avocats, à la demande sacramentelle du juge : "Accusé, avez-vous des remarques à adresser au jury ? Si oui, c'est pour vous le temps de parler," Riel parla. Il parla abondamment, éloquemment, sensément¹³.

Mais maintenant, personne ne pouvait s'opposer à ce qu'il parlât. Il en profita, sachant fort bien (car c'est ce

¹³ Déjà, au cours de l'interrogatoire des témoins, après qu'on eut questionné Charles Nolin, il voulut interroger celui-ci. Ses avocats s'y opposèrent. Avec beaucoup de raison, pourtant, Riel avait fait remarquer au juge : "Mes avocats viennent de Québec, d'une province éloignée. Ils ont à poser des questions à des gens qu'ils ne connaissent pas, au sujet d'affaires qui leur sont étrangères et, bien que je désire leur fournir tous les renseignements possibles, ils ne sont pas en état de suivre le fil de toutes les questions qui pourraient être demandées aux témoins. Ils ont perdu plus des trois-quarts des chances d'obtenir de bonnes réponses, non parce qu'ils ne sont pas habiles, car ils sont savants et ils ont de grands talents, mais les circonstances sont telles qu'il leur est impossible de poser toutes les questions.

qu'il voulait et c'est aussi ce que redoutaient ses avocats) qu'après l'avoir entendu, le jury ne croirait plus à sa folie.

Commençant par une invocation à Dieu, il passa en revue la situation du Nord-Ouest à son arrivée au cours de l'été de 1884. Il montra les Indiens et les Métis mangeant le lard rance de la Compagnie de la Baie d'Hudson, parla des nombreuses requêtes envoyées au gouvernement canadien, indiqua comment son but avait toujours été d'arriver à des résultats pratiques, parla de sa mission, de ce qu'il avait fait au Manitoba, de ses entrevues avec Mgr Bourget, des encouragements que celui-ci lui avait toujours donnés ainsi que de ceux qu'il avait reçus de l'abbé J.-B. Bruno, curé de Worcester, et de l'abbé Frédéric Eboville, curé à Benton.

Il dit sa satisfaction de voir que, parmi les témoins de la Couronne, le général Middleton et le capitaine Young (celui-ci avait été son compagnon de voyage de Batoche à Régina), ne le croyaient pas fou. Il admit qu'il avait été interné dans un asile d'aliénés après les événements de 1869-70, mais dit qu'il avait toujours été convaincu qu'on l'y avait interné sans motifs. Et il ajouta presque avec orgueil : "Même si je dois être condamné par vous, messieurs, j'ai cette satisfaction que si je meurs,

M. le juge Richardson : Vous m'avez dit que votre cause est entre les mains de vos avocats.

L'accusé : En partie.

Le juge : Vous devez l'y laisser jusqu'à ce qu'elle soit terminée. Le tribunal vous entendra quand le temps sera venu.

L'accusé : Les témoins et les chances s'en vont.

Le juge : Dites à vos avocats ce que vous voulez demander.

L'accusé : Je ne puis tout dire. Il y a trop à dire.

Ses avocats l'ayant alors menacé de se retirer de la cause, Riel jugea bon d'attendre.

je n'aurai pas la réputation auprès de tous les hommes d'avoir été un fou ou un lunatique."

Il indiqua que s'il avait été simplement un ambitieux, comme avait essayé de le faire voir Charles Nolin, il aurait pu facilement accepter la fonction au Conseil du Nord-Ouest qu'on était venu lui offrir. Il affirma que l'agitation dont il s'était occupé serait demeurée constitutionnelle si les Métis n'avaient pas été attaqués et si, à chaque fois qu'ils envoyaient une pétition, on ne leur avait pas envoyé de la police.

Fièremment et fermement, il rappela qu'il était le fondateur du Manitoba. Il ajouta sur le même ton : "Je crois que grâce, à ce que j'ai fait pour le Manitoba et les habitants du Nord-Ouest, ma parole vaut quelque chose." Il parla de Mgr Taché qu'il appela son bienfaiteur, et il protesta de l'amour et de la reconnaissance qu'il avait pour lui. D'aucuns s'étaient étonnés de ne pas voir le prélat venir témoigner en faveur de son ancien protégé. Il répéta que son but avait toujours été et était encore d'arriver à des résultats pratiques. Ayant fait remarquer, en passant, qu'il ne se considérait jugé que par la moitié d'un jury, il attira son attention sur les faits suivants :

"1.—Que la Chambre des Communes, le Sénat et les ministres qui font les lois pour le Nord-Ouest ne représentent en aucune manière la population de ces territoires.

"2.—Que le Conseil du Nord-Ouest formé par le gouvernement fédéral a le même grand défaut.

"3.—Que le nombre des membres de ce conseil, élus par la population, en fait un gouvernement qui n'est pas du tout représentatif.

“Un tel gouvernement, dit-il, ne peut être qu'un gouvernement irresponsable, partant insensé.” Et il ajouta, ironiquement : “Insanité compliquée de paralysie.”

Il dit encore : “Les ministres du gouvernement insensé et irresponsable, et le Conseil du Nord-Ouest qu'ils ont créé, prirent la résolution, pour répondre à mes pétitions, de me cerner à la sourdine et d'essayer de se précipiter sur moi à l'improviste et sur mes compatriotes dans la Saskatchewan. Heureusement, lorsqu'ils apparurent et montrèrent leurs dents pour dévorer, j'étais prêt. C'est ce qu'on appelle mon crime de haute trahison . . .”

Il parla de sa pauvreté, de toutes les souffrances par lesquelles lui et les siens avaient passé et passaient encore à cause de cette pauvreté. Et il finit, comme il avait commencé, en appelant les bénédictions divines sur le tribunal.

* * *

C'était maintenant le tour de la Couronne. Déjà, avant l'examen des témoins, C. B. Osler avait présenté la cause aux jurés, selon le point de vue de la poursuite. Il avait admis que, bien qu'il y eût six chefs d'accusation, les trois derniers étaient effectivement une répétition des trois premiers. Il avait expliqué ce que la loi entendait par haute trahison, et pourquoi, dans le Nord-Ouest, on devait se contenter d'un jury de six personnes.

Il avait dit qu'il allait être prouvé que la rébellion avait, de fait, commencé le 3 mars 1885, à une réunion à laquelle Riel avait demandé aux Métis d'apporter leurs armes; que, le 17, celui-ci avait déclaré son intention de

changer le gouvernement du pays; que, le 18 mars, il avait fait des prisonniers et pillé des magasins et que, enfin, les Métis, le 21 mars, sous la direction de Riel, avaient pris les armes en dépit des efforts du major Crozier pour les en dissuader. Il avait parlé d'une assemblée tenue, ce même 21 mars, à laquelle McKay et Mitchell avaient supplié les Métis de ne pas prendre les armes.

L'avocat de la Couronne avait parlé aussi de la mission de Charles Nolin et de Maxime Lépine auprès du major Crozier et de la sommation qu'ils lui avaient faite de livrer le fort Carlton. Puis il avait raconté l'affaire du lac aux Canards, le 26 mars, où "les hommes loyaux, écrasés par le nombre (28 Métis mal armés contre 177 hommes parfaitement équipés !) et paralysés par la neige épaisse, dans une position où il était impossible de se garder ou de combattre comme ils auraient pu le faire dans d'autres circonstances, furent forcés de retraiter."

Il avait parlé de l'affaire de l'Anse-aux-Poissons, le 24 avril, de la bataille de Batoche, les 9, 10, 11 et 12 mai. Et il avait prétendu que Riel était responsable de tous ces engagements aussi bien que du massacre du lac à la Grenouille et des autres rencontres avec les sauvages de Gros-Ours et de Poundmaker. Enfin, il avait affirmé qu'il serait prouvé que tous ces troubles provenaient de l'ambition personnelle et la vénalité de l'accusé.

L'avocat Monk prononça le réquisitoire qui suivit la plaidoirie de M. Fitzpatrick et la harangue de Riel. Il commença par faire remarquer que, contrairement à la règle générale, dans le cas présent il n'y avait peu ou point de contradiction dans les témoignages, pas

de dispute entre les témoins. Il reprocha aux avocats de l'accusé de n'avoir pas choisi entre les deux défenses qu'ils avaient présentées : justification de la rébellion ou irresponsabilité de son chef. À son avis, ces deux défenses étaient nécessairement incompatibles. Néanmoins, il s'efforçerait de démontrer que ni l'une ni l'autre n'était bien fondée.

Il posa la question : est-il possible qu'une population entière se laisse guider pendant des mois sans s'apercevoir si celui qui la guide est, oui ou non, un aliéné ? Puis, il s'appesantit sur l'affaire des \$35,000, prétendant démontrer par là que l'accusé était bien en possession de toutes ses facultés. Il reprocha à Riel d'avoir eu recours à la rébellion au lieu de s'en tenir à une agitation purement constitutionnelle. Il voulut prouver que Riel avait mûri et déclenché une rébellion longuement et soigneusement étudiée; que Riel et ses lieutenants devaient être tenus responsables du soulèvement des sauvages et termina en demandant que justice soit faite.

* * *

Le juge Richardson, dans ses instructions au jury, fut beaucoup plus long que ne l'est habituellement un magistrat saisi d'une affaire aussi sérieuse. Il commença par dire d'après quelle loi Riel se trouvait accusé de haute trahison. Il jugea bon de démontrer comment le tribunal qu'il présidait avait juridiction. Il expliqua que, en 1871, la Grande-Bretagne avait transféré l'administration des Territoires au Parlement fédéral canadien; que celui-ci, en 1877, avait adopté une loi créant la charge de magistrat salarié, fixant à deux le nombre des juges de paix

devant l'assister et à six le nombre des jurés et que, en 1880, le nombre des juges de paix avait été réduit à un.

Résumant les témoignages, il prétendit qu'on ne pouvait douter qu'il y avait eu rébellion. Puis il considéra la supposée folie de Riel. D'après lui, la proposition des \$35,000 était suffisante pour prouver que le prisonnier était sain d'esprit. Pour baser une défense sur la folie, dit-il, il doit être clairement prouvé que, à l'époque de la commission de l'acte, l'individu souffrait d'un défaut de raisonnement au point d'être incapable de reconnaître la nature ou la qualité de cet acte, ou bien que, s'il les reconnaissait, il ne savait pas qu'il fit mal. Le magistrat termina par ces paroles : "Si la Couronne n'a pas prouvé avec évidence la culpabilité du prisonnier, dites-le." Le jury se retira et, à son retour, déclara Louis Riel coupable, en le recommandant à la clémence de la Couronne.

* * *

Selon l'usage, le magistrat, avant de prononcer la sentence, demanda à l'accusé s'il avait quelque chose à dire. Riel, resté impassible en entendant le verdict du jury, parla de nouveau, plus longuement et avec non moins d'éloquence que la première fois. Il commença par exprimer sa satisfaction d'avoir été reconnu sain d'esprit. "Je suppose, dit-il, qu'ayant été condamné, on ne dira plus que je suis fou, et je considère cela comme un grand avantage. Car, puisque j'ai une mission, je ne saurais l'accomplir tant qu'on me considérera fou."

Il fit remarquer que les troubles de 1885 n'étaient que

la continuation de ceux de 1869, et fit un résumé de ces derniers, montrant qu'ils avaient abouti à des négociations et à un traité. Le gouvernement canadien avait bien reconnu le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge, puisqu'il avait traité avec ses délégués, et que Sir John McDonald lui-même avait admis, à l'enquête de 1874 : "Nous avons reconnu Riel en sa qualité de gouverneur."

Riel fit alors une revue des termes du traité qui servirent de base à l'organisation du Manitoba, et par ricochet à celle du Nord-Ouest. Il rappela qu'Ambroise Lépine avait failli être exécuté et avait été privé de ses droits politiques au Manitoba. Quant à l'amnistic, il l'avait toujours considérée comme une insulte, puisqu'elle était venue trop tard et l'avait banni lui-même pendant cinq ans. Il expliqua comment les Métis qui avaient pris part au mouvement de 1869-70 avaient été entraînés, par la force des choses, à prendre part aussi à celui de 1884-85. C'est qu'il s'agissait de leurs droits comme nation. L'Acte du Manitoba ne leur avait pas donné satisfaction : pendant cinq ans, la vie de leurs chefs avait été continuellement menacée, ce qui les avait entraînés à céder leurs terres contre une pitance et à s'en aller dans l'Ouest. Quant à lui, avait-il jamais reçu ce qui lui revenait comme aux autres Métis ? Non. Et pourtant, à la conclusion du traité qui suivit les troubles du Manitoba, Sir Georges-Étienne Cartier avait dit : "Laissez Riel gouverner le pays jusqu'à ce que les troupes soient rendues là." Comme récompense, Wolseley les avait traités de bandits, lui et les siens. "Après cela, ai-je tort de demander \$35,000 d'indemnité?"

Puis il montra comment, pendant qu'il était aux États-

Unis, s'il avait été le faux patriote qu'on l'accusait d'être, il lui eût été facile de s'allier avec les Fénians. Il conclut en s'en rapportant à la décision du tribunal et en affirmant que, s'il avait erré, il avait du moins été sincère.

Le juge Richardson le condamna à être pendu le 18 septembre suivant. Louis Riel écouta sa sentence avec sérénité.

M^e Charles Fitzpatrick donna un avis d'appel, pour un nouveau procès, à la Cour du Banc de la Reine pour le Manitoba, sur le point de juridiction du tribunal. Cet appel fut entendu par le juge en chef Wallbridge, le 9 septembre suivant, qui confirma le jugement du tribunal de première instance¹⁴.

À la nouvelle de la condamnation de Louis Riel, toute la population de langue française, d'un bout à l'autre du Canada, s'organisa et pétitionna pour obtenir sa grâce.

¹⁴ Dix-huit des guerriers indiens de Gros-Ours et de Poundmaker et trente-huit Métis devaient, à leur tour, subir leur procès, en août et septembre. Sur ce nombre, neuf half-breeds, quatre Métis et un Indien furent acquittés ou remis en liberté sous caution. Dans le cas de deux autres Métis, le ministre de la justice, à la veille de leur procès, transmit un ordre de *nolle prosequi*. Onze Indiens furent condamnés à mort; huit autres, reconnus coupables du massacre du lac à la Grenouille, devaient être pendus le 27 novembre suivant à Battleford. Poundmaker fut condamné à trois ans de prison, au pénitencier du Manitoba. En entendant sa sentence, il dit fièrement : "Je préférerais être pendu tout de suite que d'être interné là." Il devait être gracié le 4 mai 1886 après avoir reçu le baptême. Les Indiens, les Métis et les half-breeds qui restaient reçurent des sentences variant de un à sept ans de pénitencier. Gros-Ours sortit de prison le 5 février 1887. Parmi les half-breeds qui furent mis en liberté se trouvait William Henry Jackson, secrétaire particulier de Louis Riel. Lorsque l'acte d'accusation de trahison-félonie lui fut lu, il répondit : "Pour ce qui est de ma responsabilité au sujet de ce que vous appelez la rébellion, je me suis toujours déclaré parfaitement responsable, en ma qualité de secrétaire de Riel dont je désire partager le sort, quel qu'il soit." Noble cœur ! Mais son avocat, maître McArthur, C.R., plaida pour lui "non coupable" pour raison d'aliénation mentale. Le jury, suivant la recommandation du juge, le déclara innocent pour la raison donnée.

L'Association Internationale de la Paix, qui siégeait alors à Londres, appuya ces pétitions d'un télégramme, et Juliette Adam en envoya un autre de Paris. Très peu s'imaginaient qu'on aurait la cruauté de passer outre. On se souvenait qu'aux États-Unis, Sitting-Bull Lee et Jefferson Davis avaient été graciés; qu'en France, Abd-El-Kader vivait dans un palais à Paris; que, dans l'Empire britannique même, on s'était contenté d'envoyer Arabi Pasha à Ceylan, Cetewayo au Zoulouland, O'Brien et Meagher à la Terre de Van Diemen.

Au Canada, n'avait-on pas élevé un monument à Joseph Brant et plusieurs à Sir Georges-Étienne Cartier ? Blackstone et Montesquieu, ces deux grandes lumières juridiques de la civilisation européenne, ne s'étaient-ils pas accordés pour dire qu'on se garderait bien de faire exception à la règle maintenant bien établie ? Mais on passa outre. C'est que quelque chose d'inouï se produisit.

Une véritable guerre de race s'organisa. Le *Mail* alla jusqu'à dire que s'il devenait nécessaire de refaire la conquête du Canada, cette deuxième conquête se ferait et que, cette fois, les français n'obtiendraient pas de quartier.

Aux pétitions demandant grâce les orangistes opposèrent des pétitions contraires, vociférant de laisser la justice suivre son cours. Sir John McDonald était alors chef du gouvernement : quelle belle occasion pour lui de faire preuve de magnanimité ! Il préféra rester veule. Le secrétaire d'état était un Canadien français, J.-A. Chapeau, celui-là même qui, quelques années auparavant, avait défendu Ambroise Lépine. Le ministre de la milice était Sir A.-P. Caron, un autre Canadien français qui avait ga-

gné ses éperons à réduire les Métis. Le ministre des travaux publics et le chef du parti conservateur dans la province de Québec était Sir Hector Langevin, Canadien français encore.

Un instant, la population de langue française du pays eut l'espoir que l'influence de ces trois hommes serait suffisante pour empêcher la perpétration du crime politique qui s'annonçait. Il n'en fut rien : ou bien Québec pesait moins qu'Ontario, ou bien les ministres et les chefs conservateurs canadiens-français considéraient que leur poste l'emportait en importance sur la vie du chef métis.

Louis Riel fut condamné à être pendu le 18 septembre. Après trois sursis, il fut finalement exécuté le 16 novembre 1885.

Riel s'était préparé avec calme à mourir. Il avait rédigé son testament et avait écrit à sa mère. Il avait aussi écrit de nombreux essais sur la seule question qui lui tenait au cœur, celle de son peuple.

Au lendemain de son exécution, l'*Irish World*, de New-York, publia une lettre du chef métis, toute remplie d'un ardent patriotisme. Il terminait en disant : "Nous échouerons peut-être, mais les droits pour lesquels nous combattons ne mourront pas, eux." Dans une lettre à M. F. X. Lemieux, principal défenseur de Riel, le père André, qui s'était tenu constamment aux côtés du condamné, fait le récit pathétique des derniers jours du chef métis : la lecture en est à la fois consolante et édifiante. On y lit, entre autres choses : "Notre pauvre Riel est mort en saint." Un autre prêtre, l'abbé Charles A. Williams, un ancien condisciple de Louis Riel au collège

de Montréal, l'assista aussi à ses derniers moments. Riel, dans sa prison, avait, de façon non équivoque, déclaré sa soumission aux ordres de la Providence; suivant sa propre expression, sa volonté s'était rangée avec une entière liberté d'action sous la grâce divine de Jésus-Christ, du côté de l'église catholique, apostolique et romaine. En elle il était né, disait-il, par elle aussi il avait été régénéré. Il avait rétracté ce qu'il avait dit et professé de contraire à la doctrine de la religion de ses pères. Au dire de ceux qui l'avaient cru fou, il avait recouvré la raison.

Quelques instants avant l'heure fixée pour l'exécution, le shérif Chapleau, qui était venu lui en apporter la pénible nouvelle, cette fois définitive, lui demanda, selon l'usage, s'il avait quelque désir à transmettre touchant la disposition de ses biens. Riel, que les sursis, particulièrement le second, avaient presque accablé, avait été heureux d'apprendre qu'il allait enfin être débarrassé de ses souffrances. Ce fut sur un ton presque gai que, la main sur le cœur, il répondit au fonctionnaire : "Mon cher, je n'ai pour tout bien que ceci; et je l'ai donné à mon pays il y a quinze ans." Comme on le questionnait sur l'état de sa conscience, il continua en souriant : "Il y a longtemps que j'ai fait ma paix avec Dieu . . . Vous trouverez que j'avais une mission à remplir. Je vous prie de remercier mes amis de la province de Québec de tout ce qu'ils ont fait pour moi."

Il aurait voulu parler encore, affirmer une dernière fois sa mission, mais le père André, son confesseur, lui demanda, comme dernier sacrifice, d'y renoncer. Riel se soumit humblement. On lui accorda deux minutes pour prier. Au

moment où il disait : "Ne nous induisez pas en tentation," le bourreau déclencha la trappe et Riel tomba de neuf pieds. Deux minutes plus tard, son cœur infatigable avait cessé de battre.

Pour avoir cédé aux clameurs d'une bande d'énergumènes sans foi ni loi et laissé se perpétrer l'exécution d'un patriote et d'un grand cœur, alors qu'il eût été si facile et si noble de lui faire grâce, le Canada et l'Angleterre venaient de se marquer au front une tache d'ignominie qui ne s'effacera jamais.

* * *

La nouvelle de l'exécution de Louis Riel fut transmise aux membres de sa famille (dont quelques-uns, entre autres son frère Joseph, l'avaient visité dans sa prison), par l'abbé A. Dugas, curé de la cathédrale de Saint-Boniface. Le lendemain, dans la petite chapelle de Saint-Vital, l'abbé Dugas disait la messe aux intentions du défunt, à laquelle communiaient sa mère, ses sœurs et ses frères; ensemble, ils demandèrent au Dieu mort sur le gibet, la force et la consolation nécessaires dans leur terrible épreuve. À Régina, quelques heures après la pendaison, un premier service sur la dépouille mortelle fut célébré auquel assistèrent toutes les personnalités de langue française de la ville : seul, le courageux juge Rouleau s'en abstint.

Le corps fut ensuite transporté à Saint-Vital et de là à Saint-Boniface où d'imposantes funérailles furent faites au martyr de la cause métisse le 12 décembre. La dépouille mortelle du vaillant et noble chef fut enterrée en

face de la cathédrale. La province de Québec, qui s'était cotisée pour assurer sa défense, lui acheta une humble pierre tombale portant ces seuls mots : RIEL, 16 novembre 1885.

Les orangistes de Winnipeg firent mieux. Des funérailles du chef métis, ils trouvèrent prétexte à une célébration publique : le soir du 12 décembre 1885, ils brûlèrent Louis Riel en effigie ! Déjà, d'ailleurs, le 10 novembre, avait eu lieu un grand banquet pour fêter la pendaison du condamné. À ce banquet, détail répugnant, n'avait pas rougi d'assister Sir A.P. Caron, ministre de la milice, un Canadien français ! Il serait difficile de pousser le fanatisme plus loin que ne le firent en cette circonstance les loyaux adhérents de Guillaume d'Orange.

À Montréal, cœur du Canada français, une assemblée monstre eut lieu, le 23 novembre, au Champ-de-Mars : 50,000 personnes, venues de toutes les parties de la province, s'y pressaient. Trente comtés y étaient représentés par leurs députés. On avait dressé trois estrades où les orateurs se succédèrent. En paroles tranchantes et éloquentes, tous les représentants de la nation proclamèrent qu'ils considéraient la mort de Riel comme un défi à la population française du Canada. On adopta des résolutions stigmatisant comme traîtres et barbares Sir John McDonald et ses collègues. Toute nuance de politique semblait avoir disparu. Il n'y avait plus que des Canadiens français !

Lorsque le Parlement se réunit au commencement de l'année 1886, M. Ph. Landry, député conservateur de Montmagny, Québec, proposa le 11 mars une résolution

dans les termes suivants : "Que cette chambre estime qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce qu'il ait été permis que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, jugé coupable de haute trahison, fût exécutée."

Un débat des plus vifs s'engagea. Ce fut comme une joute entre tous les meilleurs talents oratoires de la célèbre assemblée. Cette joute ne s'en tint pas aux démarcations politiques ni même à celles de race. Les orangistes et leurs adhérents en profitèrent pour donner libre cours à leur fiel et leurs passions les plus viles. C'est alors qu'il devint clair comme le jour que si le gouvernement n'avait pas considéré les suppliques reçues de tous les points du globe, c'est que Riel devait payer de sa vie l'exécution de Thomas Scott. Autrement dit, Louis Riel n'était pas monté sur l'échafaud en expiation de la rébellion de 1885 mais en expiation de la résistance de 1869-70 et des événements qu'elle suscita. Il avait été poursuivi pour trahison et condamné pour meurtre. En veut-on la preuve ?

La première réponse au vaillant discours de M. Landry fut prononcée par Sir Hector Langevin, député de Trois-Rivières, ministre des Travaux Publics, chef du parti conservateur français aux Communes. Dans son discours, M. Langevin, déclare : "Nous avons devant nous le fait que Louis Riel, 15 ans auparavant, avait commis un acte qui avait été considéré, à l'époque, digne du châtiment le plus sévère." Particulièrement violents furent les discours de Nathaniel C. Wallace, député de York, de Charles Rykert, de Lincoln-Niagara et de Thomas S. Sproule, de Grey-East, tous d'Ontario. Les attaches orangistes de ces hommes étaient bien connues : ils ne se faisaient pas

faute, d'ailleurs, de les proclamer hautement. Wallace affirma même que la conduite de ses coreligionnaires avait toujours été digne et patriotique; qu'il n'existait pas au Canada d'hommes plus tolérants à l'égard des droits des autres que les orangistes.

Jusqu'aux Irlandais qui crurent devoir appuyer les arguments orangistes, entre autres John Joseph Curran, de Montreal-Centre, et l'honorable John Costigan de Victoria, Nouveau-Brunswick, ministre du Revenu de l'Intérieur.

Les autres députés conservateurs qui prirent la parole contre la motion Landry furent des Canadiens français. Cependant, le chef de l'opposition, l'honorable Edward Blake, député de Durham-Ouest, ancien premier ministre de la province d'Ontario, prononça le plaidoyer le plus documenté. Il s'attacha à faire saisir qu'il était parfaitement inconcevable qu'on eût laissé à un simple fonctionnaire le soin de présider un tribunal chargé de juger la rébellion de tout un peuple.

Les autres orateurs anglais favorables à la proposition furent : Malcolm Colin Cameron, de West Huron, l'honorable David Mills, de Bothwell, Georges Elliott Casey de West Elgin, James Frederick Lister, de Lambton-West, et l'honorable Peter Mitchell de Northumberland-West.

De l'avis de tous, le discours le plus éloquent fut prononcé par Wilfrid Laurier de Québec-Est : il ne craignit pas de répéter ce qu'il avait dit au Champ-de-Mars, à l'immense assemblée dont nous avons parlé : que s'il s'était trouvé sur les bords de la Saskatchewan lorsque les Métis avaient pris les armes, il se serait, sans hésitation, joint à

eux. Et il ajouta : "Où en seraient les Métis aujourd'hui si ce n'avait été de la rébellion ?"

Parmi les autres discours de députés canadiens-français, celui de Guillaume Amyot, député de Bellechasse, mérite qu'on s'y arrête un instant. On y trouve condensées les raisons qui justifient la motion Landry. Ces raisons sont au nombre de dix-sept.

"1.—Le traitement des Métis a été très déloyal et très injuste. Le prétendu règlement des réclamations, faites en vain pendant de nombreuses années, a été retardé pendant sept ans et a eu pour résultat une spoliation déguisée affectant 2000 fermes appartenant à des Métis.

"2.—L'insurrection fut provoquée par la négligence coupable des ministres, non par les Métis; mais elle fut provoquée aussi, si nous en croyons le premier ministre, par les spéculateurs blancs entre les mains desquels les Métis ont été de simples instruments.

"3.—L'insurrection aurait été évitée si nos troupes n'avaient pas tiré les premières, si les Métis avaient été approchés par des émissaires fidèles.

"4.—Riel se rendit à la condition qu'il serait protégé jusqu'à ce que le gouvernement, non pas les tribunaux, décidât de son sort.

"5.—Il a été jugé pour haute trahison et condamné pour meurtre.

"6.—On lui a refusé les sursis élémentaires pour se procurer les témoins nécessaires.

"7.—Le jury l'a recommandé à la clémence de la Couronne.

"8.—On a sursis avec beaucoup de cruauté à son exécution.

"9.—Le gouvernement a négligé de communiquer d'importants documents sur sa cause.

"10.—Le gouvernement a négligé de se procurer des interprètes compétents.

"11.—Le procès a eu lieu loin de l'endroit où l'offense a été commise, devant un jury de six hommes de croyance et de race différentes, la Couronne ayant éliminé le seul juré de sa croyance; cette loi aurait dû être changée à la dernière session.

"12.—La folie de Riel, au sujet de laquelle les ministres eux-mêmes semblaient avoir des doutes, semble avoir été abondamment prouvée et découle de ses actes et de ses paroles, de sa folie passée qui est admise, de l'absurdité de la rébellion elle-même, et même du rapport de la commission médicale.

"13.—Riel fut recommandé à la clémence probablement à cause des doutes qu'entretenaient les jurés sur ce point de son équilibre mental.

"14.—La voix de la population demandant grâce aurait dû l'emporter sur celle de ceux qui demandaient la mort.

"15.—L'ordre de la pendaison semble avoir été le résultat d'un calcul calme et froid de l'influence politique à cause des résultats qu'elle aurait sur la force électorale du pays.

"16.—Riel a subi son procès pour un crime politique : les nations civilisées ne pendent plus pour de tels crimes.

"17.—Le gouvernement semble déterminé à détruire ce petit peuple."

À l'exception du paragraphe 12 (auquel nous ne saurions souscrire) nous croyons qu'il est difficile de mieux résumer les raisons qui militaient en faveur de l'adoption de la motion Landry.

D'autres éloquents discours furent prononcés par Ph. Landry, lui-même, Georges-Auguste Gigaud, de Rouville, Charles-Joseph Coursol, de Montréal-Est, François Langelier, de Mégantic, François Béchard, d'Iberville¹⁴, Alphonse Desjardins, d'Hochelaga, Pierre Malcolm Guay, de Lévis, Philippe Baby Casgrain, de l'Islet, Désiré Girouard, de Jacques-Cartier, Louis-Léon Désaulniers, de Saint-Maurice, Louis-Huet Massue, de Richelieu, Joseph-Gédéon-Horace Bergeron, de Beauharnois et Simon Labrosse, de Prescott.

À la clôture du débat, le 24 mars, 52 députés, dont 26 Canadiens français, votèrent en faveur de la proposition et 146, dont 25 Canadiens français, votèrent contre. L'incident était clos. Les députés conservateurs qui s'étaient séparés de leurs chefs sur cette question reprirent sans tarder leurs attaches politiques.

* * *

Quel avait été le résultat pratique de la rébellion ? Écoutons Laurier dans sa célèbre péroraison : "Aujourd'hui, pour ne pas parler de ceux qui ont perdu la vie, nos

¹⁴ C'est Béchard qui prononça la parole fameuse : "Si Riel avait réussi à vaincre dans le Nord-Ouest et à établir un gouvernement permanent, la chose aurait été considérée de nos jours comme un glorieux événement. Il aurait été un héros : personne n'aurait osé l'appeler un rebelle et un traître."

prisons sont remplies d'hommes qui, désespérant de jamais obtenir justice par la paix, ont essayé de l'obtenir par la guerre; d'hommes qui, désespérant d'être jamais traités comme des hommes libres, ont pris leur vie dans leurs mains plutôt que de se laisser traiter comme des esclaves. Ils ont beaucoup souffert; ils souffrent encore; leurs sacrifices ne seront pas sans récompense. Leur chef est dans la tombe; ils sont au cachot, mais de leur prison ils peuvent voir que l'aube de cette justice, de cette liberté qu'ils cherchèrent en vain et pour laquelle ils n'ont pas combattu en vain, s'est enfin levée sur leur pays . . . Oui, leur pays, par leur martyre, a remporté la victoire. Ils sont au cachot aujourd'hui; mais les droits pour lesquels ils ont lutté ont été reconnus. Nous n'avons pas encore le rapport de la commission, mais nous savons qu'au delà de deux mille de ces réclamations, qu'on avait si longtemps refusé de prendre en considération, ont été réglées. Plus encore, le discours du trône nous fait savoir que ces territoires vont enfin être représentés. Ce côté de la chambre a longtemps bataillé, mais en vain, pour obtenir cette mesure de justice. Elle ne pouvait venir alors, mais elle est venue après la guerre; elle est venue comme la dernière victoire de cette insurrection. Je le répète donc; leur pays, par leur martyre, a remporté la victoire et, si nous considérons ce seul fait, il y avait là une raison suffisante, indépendante de toute autre, pour être miséricordieux à l'égard de celui qui est mort et de ceux qui vivent."

Le travail de la commission devait se continuer jusque vers 1900. Le pays qui, depuis 1876, sous le nom de Territoires du Nord-Ouest, était administré par un comité

exécutif et une Chambre d'assemblée de 35 membres, mais n'avait pas de système judiciaire semblable à celui qui existait dans le reste du Canada, fut divisé en districts judiciaires le 18 février 1888 et, le 2 juillet de la même année, obtint le privilège d'envoyer 3 représentants aux Communes.

Enfin, la Saskatchewan et l'Alberta prirent leur place avec les autres provinces de la confédération canadienne.

La lutte des Métis, la mort de leur chef, n'avaient pas été vaines. Par ailleurs, la colossale démonstration au Champ-de-Mars, à Montréal, la puissante joute oratoire des Communes, à Ottawa, n'eurent point d'échos. Peu à peu, on oublia le petit peuple qui avait lutté si vaillamment pour l'indépendance et les droits des habitants de l'Ouest. Quant au grand martyr qu'il avait donné à cette cause sacrée, le peuple métis resta longtemps seul à le révéler, seul à voir se dresser, à l'horizon, l'ombre de l'émancipateur et du libérateur.

CONCLUSION

LA SITUATION NATIONALE DES MÉTIS

ASUIVRE Louis Riel dans ses pérégrinations à travers la Province de Québec et les États-Unis jusqu'à son établissement définitif à la mission Saint-Pierre du Montana; à nous joindre aux Métis partis du Manitoba pour aller retrouver leurs parents établis sur la Saskatchewan, nous avons un peu perdu de vue ce qui se passait à la Rivière Rouge à la suite des événements de 1869-70.

Nous avons fait sentir, cependant, que l'affluence de l'immigration provenant des provinces de l'est, et particulièrement de l'Ontario, avait fini par rejeter les Métis quelque peu au deuxième plan. Pour cette raison, beaucoup d'entre eux s'étaient décidés à plier bagage et à s'en aller vers le soleil couchant où ils espéraient retrouver la tranquillité, la liberté et le bonheur.

Nous avons vu comment ils n'avaient pu, néanmoins, se tenir à l'écart des progrès de la civilisation ni échapper à l'envahissement de leurs territoires même les plus reculés. Il ne faudrait pas croire, cependant, que l'influence

métisse disparut brusquement de cette partie du pays où, au cours de près d'un siècle, elle avait été, pour ainsi dire, suprême.

En fait, de 1870 jusqu'à nos jours, les Métis, dans l'histoire et la vie publique de l'établissement de la Rivière Rouge, maintenant devenu le Manitoba, ont continué et continuent à jouer un rôle important bien qu'effacé et restreint comparé à celui qu'ils avaient joué avant cette époque.

* * *

Nous avons dit quels avaient été les résultats des premières élections à la législature et aux Communes, après l'arrivée du lieutenant-gouverneur Archibald. Dans les élections qui suivirent si, pour les raisons précitées, les Métis perdirent du terrain, les Canadiens français, au contraire, en gagnèrent, en raison de leur nombre grandissant.

Eux-mêmes cependant se voyaient envahis par l'élément de langue anglaise. L'influence de ces nouveaux colons devenait par là-même peu à peu prépondérante. L'influence métisse était encore assez considérable pour que, en janvier 1873, lors de la création du Conseil du Nord-Ouest, destiné à légiférer sous la direction du lieutenant-gouverneur du Manitoba pour les territoires s'étendant des limites de cette province jusqu'à celles de la Colombie anglaise, on crût sage d'adjoindre à l'honorable Marc Girard et à M. Joseph Dubuc, qui représentaient l'élément canadien-français, l'honorable Patrice Breland et, plus tard, l'honorable Pierre Delorme pour représenter l'élément métis. Et lorsque, dans l'été de 1874, le gouvernement

Clarke, au Manitoba, tomba sous les coups de l'honorable Marc Girard, aux côtés de celui-ci et de M. Joseph Dubuc, se tenaient les députés métis, A. Beauchemin, P. Delorme, L. Schmidt, James McKay et D. Spence.

* * *

L'honorable Alexander Morris, en 1872, avait succédé à l'honorable M. Archibald comme lieutenant-gouverneur du Manitoba et du Nord-Ouest. En octobre 1877, il se voyait lui-même remplacé par l'honorable Joseph Cauchon : le choix de ce lieutenant-gouverneur canadien-français indiquait bien que l'influence métisse étaient encore puissante à cette époque. Aussi trouvons-nous, l'année suivante, dans le cabinet de l'honorable John Norquay, métis écossais, l'honorable Pierre Delorme, représentant l'élément métis comme président du Conseil et ministre de l'Agriculture.

Dans la même législature, il y avait encore Louis Schmidt, Maxime Goulet et Charles Nolin, tandis que l'honorable J. Royal, A.A.C. Larivière et Joseph Taillefer représentaient le reste de la population de langue française.

Au printemps de 1879, les membres français du cabinet, s'apercevant qu'il se faisait une lutte sourde contre tout ce qui était de leur nationalité et de leur religion, donnèrent leur démission. Le ministère à peine reformé et, maintenant complètement composé de membres anglais, s'empressait de faire adopter une loi supprimant l'impression des documents publics en français. Cette loi ne fut pas mise en vigueur. C'était néanmoins le commencement

d'une longue lutte de race qui devait se continuer très acerbé jusqu'à nos jours.

Le 26 novembre 1879, le parlement provincial fut dissout. Aux élections du 16 décembre, l'administration remporta la victoire. Une sorte d'alliance s'établit, encore une fois, avec l'élément français : l'honorable Marc Girard accepta le portefeuille de Secrétaire provincial et le 7 janvier 1880, l'honorable Maxime Goulet accepta celui de l'Agriculture.

Mais l'immigration de l'élément anglais augmentait sans cesse; aussi, lorsque les limites de la province furent étendues vers le nord, en 1882, l'élection partielle qui suivit ne retourna que des députés de langue anglaise pour les districts électoraux nouvellement créés. C'est vers ce temps que commença à se faire sentir, dans les délibérations de la chambre manitobaine, l'influence d'un homme destiné plus que tout autre, à créer entre les deux éléments dans la Législature et la province tout entière, une rivalité voisine de la haine, dont les effets malheureux durent encore : nous voulons parler de l'honorable Thomas Greenway, alors député du district de Mountain.

Battu une première fois en 1882 sur une proposition de censure qu'il avait essayé de faire adopter à l'occasion d'un défaut de protestation du gouvernement manitobain contre une mesure du parlement fédéral refusant une charge au South-Eastern Railway, Greenway avait continué à battre en brèche l'administration Norquay. Lorsque celle-ci donna sa démission lors du scandale Mann & Holt (à qui \$256,000 en obligations du chemin de fer de la Baie d'Hudson furent versés avant même que le gouvernement

fédéral ne transfère les 250,000 acres de terrain qui devaient servir à les garantir), il n'eut aucune difficulté à renverser le gouvernement.

Le 13 janvier 1888, Greenway formait son ministère. Le seul ministre de langue française était l'honorable James E. P. Prendergast, qui avait reçu le portefeuille de Secrétaire provincial. La seule loi de cette administration qui nous intéresse, mais une loi qui devait avoir une répercussion formidable non seulement au Manitoba mais dans le Canada tout entier, fut, en 1890, la suppression du français comme langue officielle et de tous les droits des catholiques à des écoles confessionnelles.

La lutte avait commencé dans l'été de 1889, alors que d'Alton McCarthy, M.P. avait été importé d'Ontario par les loges orangistes pour prêcher la haine du papisme et du français. Ce brandon de discorde ne réussit que trop bien à donner satisfaction aux fanatiques qui avaient escompté son intervention : d'un bout à l'autre de la province, il ne fut plus question que de l'abolition des droits des catholiques et du français, garantis pourtant par le traité de 1870 entre le gouvernement canadien et le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge.

L'honorable Joseph Martin, procureur général, qui avait fait la lutte dans Saint-François-Xavier en faveur de M. Francis contre Joseph Burke, avait répété la promesse que Greenway avait faite à Mgr Taché de respecter les droits des écoles catholiques et du français, cependant que l'hon. James A. Smart, ministre des Travaux Publics, accompagné de J. B. Somerset, surintendant de la section protestante du Bureau d'Éducation, réclamait par toute la région l'abolition de ces mêmes droits.

Devant les hurlements de cette meute, l'honorable James E. P. Prendergast fit le seul geste de protestation qu'il pouvait faire : il démissionna, se réservant de dire son fait, en temps et lieu, au chef dont la fourberie lui donnait maintenant la nausée.

Ce ministre catholique et français hors de son chemin, le gouvernement Greenway commença par supprimer la version française de la Gazette Officielle, puis encouragea la circulation et la signature de pétitions demandant la suppression des écoles catholiques. De leur côté, les électeurs de langue française, croyant que Greenway et ses partisans pouvaient conserver encore quelque honneur, répandirent et signèrent de nombreuses contre-pétitions : celles-ci furent présentées à la Législature lors de son ouverture, le 30 janvier 1890.

M. Prendergast avait pour l'assister, dans l'âpre lutte nationale qui se préparait, les députés canadiens-français ou métis suivants : Roger Marion, A.-F. Martin, Thomas Gelley, William de Lagimodière et Martin Jérôme. Il commença par présenter une résolution censurant le gouvernement pour avoir arbitrairement supprimé le français dans l'impression de la Gazette Officielle. Seuls les députés de langue française votèrent pour cette résolution.

Fort de cette victoire, le gouvernement fit, sur-le-champ, adopter une loi supprimant le français comme langue officielle, sous réserve du droit de la Législature d'adopter ce décret, avouant par là même que cette loi était parfaitement inconstitutionnelle. On s'occupa ensuite de préparer l'adoption de ce qu'on appelait la Loi des

Écoles publiques, dont le but était l'abolition pure et simple des écoles catholiques.

Le débat qu'occasionna l'adoption de cette législation, outrageante pour la minorité manitobaine, restera, dans les annales de la province, comme le plus long et le plus acerbé dont cette assemblée ait été le témoin. Chacun des amendements présentés par les députés de langue française fut défait après d'interminables arguments de côté et d'autre. A. F. Martin parla pendant neuf heures et demie et M. Prendergast fit un discours magistral dont la brillante éloquence et l'appel aux sentiments de justice déchâinèrent les applaudissements de ses adversaires autant que ceux de ses amis.

Lorsqu'on en vint au vote définitif, l'assemblée n'en vota pas moins l'adoption de la loi : 25 contre 10. Seuls, quatre députés anglais et les six députés français votèrent pour qu'on ne déchirât pas, comme un chiffon de papier, le traité passé entre Ottawa et le gouvernement du peuple de la Rivière Rouge, le gouvernement provisoire, en 1870.

La majorité de l'élément de langue anglaise de la Chambre avait encore une fois prouvé que le fameux "fair-play" britannique est souvent un vain mot qui ne signifie rien autre chose que la mise en pratique du non moins fameux axiome : "la force prime le droit." Cette question, avec les divers appels qu'elle nécessita et qui allèrent jusqu'au Conseil Privé à Londres, d'un côté, et jusqu'au Souverain Pontife, de l'autre, devaient diviser la province et le pays tout entier pendant de longues années. De fait, on peut dire qu'elle n'est pas encore entièrement résolue.

Devant cette attitude très injuste de la majorité an-

glaise et protestante, dans ces derniers temps, non seulement au Manitoba, mais aussi dans les deux autres provinces de l'Ouest, la Saskatchewan et l'Alberta, il s'est formé de fortes associations pour la défense des droits du français et, par là-même, de l'enseignement religieux dans les écoles. Mieux que toute législation, elles assurent la survivance de la langue française et du catholicisme au Canada entre les Grands Lacs et les Montagnes Rocheuses.

Au Manitoba, cette association, à sa naissance, eut pour principal conseiller et comme premier président celui-là même qui avait protesté avec tant de vigueur contre les actes du gouvernement Greenway en 1890, l'hon. James E. P. Prendergast, alors juge de la Cour Supérieure et depuis promu Juge-en-Chef du Manitoba.

* * *

De grands changements se sont opérés dans ce qui fut autrefois l'établissement de la Rivière Rouge et le Nord-Ouest. Ces plaines qui, en 1869, n'étaient encore que d'immenses solitudes où l'on ne rencontrait guère que des troupeaux de buffles se virent bientôt sillonnées par de nombreuses lignes de chemins de fer. La première de ces lignes fut terminée le 3 décembre 1878 : le premier train arriva à Saint-Boniface le 9 du même mois.

Ces immenses plaines qui, jusqu'alors, n'avaient servi qu'à nourrir un gibier abondant, se virent bientôt transformées en plantureuses terres de culture et d'élevage sur lesquelles de nombreuses familles, venues des provinces de l'Est et des pays d'Europe, trouvèrent le bonheur et l'aisance. Par le moyen des chemins de fer qui se construi-

sirent rapidement dans toutes les directions (à tel point qu'aujourd'hui pas moins de trois lignes transcontinentales traversent ce pays qui, un demi-siècle auparavant, n'était qu'un désert), elles eurent des débouchés assurés et rapides pour tous les produits de ferme.

Les Métis ne se sentaient guère inclinés vers la grande culture. Aussi, à quelques rares exceptions près, vit-on peu d'entre eux suivre l'exemple des nouveaux arrivés qui, tentés par la facilité du défrichement et la fertilité extraordinaire du sol, se lançaient dans l'exploitation de vastes fermes. Ils aimèrent mieux continuer à s'occuper d'élevage ou de culture maraîchère aux abords des villes, fournissant aux citadins, le lait, le beurre, les œufs, la viande, les légumes, etc.

La préférence que les Métis ont pour l'élevage leur fait rechercher les districts où le terrain est accidenté et parsemé de bouquets de bois et de petits étangs, là où les bêtes à cornes et les autres animaux domestiques peuvent trouver plus facilement leur subsistance. Assez de terrain arable pour les besoins généraux de l'exploitation agricole leur suffit. Il est aujourd'hui reconnu que cette culture mixte est de beaucoup la plus sûre et, depuis quelques années, un fort mouvement s'est fait dans tout l'Ouest canadien pour ramener toutes les exploitations, même les plus vastes, à ce système universellement reconnu comme le plus stable.

Il arrive cependant que quelques Métis, les jeunes en particulier, se sentent attirés vers la grande culture des céréales. Les moyens qu'ils emploient, les résultats qu'ils obtiennent ne le cèdent alors en rien aux plus habiles

de leurs voisins. Et, comme ils connaissent les conditions climatiques mieux que tous autres, on ne se fait pas faute, autour d'eux, de les consulter et de s'en tenir à leur avis. Aujourd'hui, on trouve des établissements de Métis, non seulement au Manitoba mais dans tout l'Ouest canadien.

Est-ce à dire que les Métis ne savent pas marcher de pair avec le progrès et que leur simplicité et leur prudence naturelle les empêchent de prendre leur place dans la société telle que notre époque la conçoit ? Loin de nous l'idée de créer une pareille impression. À la suite des événements de 1869-70 et de 1885, les Métis, par la force même des choses, se sont tellement et si bien assimilés que, dans bien des cas, il est devenu impossible de les distinguer des blancs du pays.

On les trouve maintenant dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, dans toutes les administrations et dans toutes les professions. Tel avocat de marque, tel médecin, ayant fait ses études à Paris ou à Londres, et dont la réputation est internationale, est métis, comme l'était Sir Adolphe Chapleau, comme l'était Mgr Laflèche. Si on ne parle plus beaucoup des Métis, c'est qu'il n'y a plus rien pour les distinguer du reste de la population de langue française de l'Ouest : leurs qualités, leurs succès sont égaux à ceux de leurs compatriotes et s'y trouvent confondus. Ils conservent pourtant certaines coutumes, qui sont tout à leur honneur, et ils font leur possible pour faire survivre les belles traditions de leur nation, afin que leurs enfants, à leur tour, en gardent le souvenir.

Ils ont des associations dans les diverses localités où

ils sont le plus densément établis et une association centrale qui comprend un comité historique chargé de protéger l'authenticité des faits et des épisodes les plus marquants de l'histoire de la nation et de combattre les fausses interprétations qui s'en publient, de temps à autres, dans la presse et dans les livres.

Ce comité ne compte que des hommes de réputation et de situation sociale irréprochables.

Les associations locales, comme l'association centrale, ont pour but principal de réunir à des époques déterminées les membres de la nation pour rétablir le contact des uns avec les autres. Chaque année, par exemple, l'association de Saint-Vital, la plus considérable du pays, prend l'initiative de célébrer la fête du patron de la nation, Saint-Joseph. On y célèbre les grands gestes des ancêtres. On s'évertue à faire comprendre aux jeunes qu'ils doivent rester dignes du passé de leurs pères et, par-dessus tout, qu'ils ne doivent pas rougir de se proclamer Métis. Sentiments d'orgueil légitime dont il convient de féliciter les chefs de ce petit peuple de continuer à les inculquer ainsi à la nouvelle génération. Un peuple qui se souvient de ses ancêtres, qui honore ses grands hommes, qui révère ses héros et ses martyrs, qui respecte son passé, ne peut pas périr. Lors de ces réunions on constate que la nation métisse n'est pas morte, que ses racines sont, au contraire, toujours bien vivaces.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : le patriotisme du Métis n'est pas seulement des lèvres. Nous ne citerons qu'un exemple. Lors de la déclaration de la Grande Guerre, à côté des français émigrés au Canada qui, au

premier appel, s'empressèrent de se rapporter à leur consul pour aller défendre la patrie menacée, de toutes les classes de la nation métisse surgirent des volontaires qui allèrent se mettre sous les ordres des officiers de l'armée canadienne, la seule dans laquelle il leur fut loisible d'entrer. Il leur fallut oublier ce qu'ils avaient appris des sombres jours de 1870 et de 1885, du traitement inhumain que d'autres soldats canadiens avaient naguère infligés à leurs pères et à leurs mères.

Devant l'ennemi et le péril communs, ils refoulèrent les sentiments que ces tristes récits avaient si souvent éveillés en eux; ils prirent place dans les armées que levait leur patrie pour faire cause commune avec la France. On leur avait si souvent parlé d'elle ! Il leur tardait de la voir, comme il tarde à un enfant de visiter une aïeule.

La liste fut longue de ceux, parmi les Métis, qui s'enrôlèrent dès les premiers jours de la guerre. La liste fut longue aussi de ceux qui tombèrent pour la défense de la civilisation. La *Libre Parole*, de Winnipeg, le 20 avril 1916, publiait cette note montrant la part que les Métis ont pris à la Grande Guerre : "Trente descendants des Métis qui luttèrent aux côtés de Louis Riel, en 1869-70, pour la cause de la justice, du droit et de l'autonomie de l'Ouest canadien, et en 1885 pour le redressement des griefs que sept années de pétitions n'avaient pu assurer, viennent de s'enrôler à Qu'Appelle. Ils sont tous membres de la Société des Métis canadiens-français de l'endroit. Leurs noms ont été inscrits sur le tableau d'honneur de la société : Victor Goyer, Joseph et Léon Taillefer, René Paget, Isidore Paget, Angus Daniels, Henry Pelletier, Tobie

McKenzie, Isidore Parisien, John Klyne, Frédéric et James Desjarlais, Alexandre et Tobie Brabant, William Fisher, Michel et Jean-Baptiste Poitras, Joseph Desjarlais, Joseph Lafontaine, Clément Brabant, Johnson Lapierre, Alexandre Laplante, Fred Brown, Sandy Brown, James Brown, Charles Brown, Edward Knott, Napoléon Brabant, Andrey et John Morris.”

Par ailleurs, le *Free Press* de Winnipeg, publiait l'information suivante : “Cette carabine fut celle du tirailleur N^o 1295, le soldat P. Riel, neveu de Louis Riel, de la rébellion Riel, 8^{ème} Bataillon, 90^{ème} Carabiniers, première division canadienne, B.E.F. Avec elle, il dépêcha 30 allemands entre mars 1915 et le 15 janvier 1916, alors qu'il fut tué par un éclat d'obus à la ferme d'Antoine, 128, près de Messines, France.” Telle est l'inscription gravée sur une plaque d'argent fixée à la culasse d'une carabine en montre dans la fenêtre de l'immeuble de la Colombie anglaise à Londres. Le capitaine M. A. Fiset, de la 36^{ème} batterie de campagne nous fait parvenir cette information. “Personne à Londres, j'en suis sûr, écrit-il, n'a compris mieux que moi la portée de cette inscription. Elle est trop éloquente pour qu'il soit besoin d'y ajouter d'autres paroles. Je prie cependant le *Free Press* d'avoir la bonté de transmettre à la famille de Riel et à la nation métisse tout entière mes sympathies personnelles ainsi que l'expression de ma profonde admiration pour ce héros dont les Métis en général peuvent être fiers.”

Avec le récit de cette belle conduite d'un Métis de la génération actuelle, il nous semble que nous pouvons clore l'histoire d'un petit peuple que nous avons vu naître, grandir et lutter durant trois siècles. La patrie du peuple métis est aujourd'hui le grenier du monde : depuis les Grands Lacs jusqu'aux Rocheuses, c'est une vaste étendue de prairies fertiles au milieu desquelles ont surgi, de distance en distance, des cités, des villes, des villages.

Avec sa richesse agricole et ses autres inépuisables ressources, ce pays fait vivre une population déjà considérable et qui pourra se multiplier bien des fois encore avant de s'y trouver à l'étroit. Dans ce développement prodigieux, les Métis ont joué leur rôle. L'histoire des Métis dans l'Ouest canadien est digne d'entrer dans la catégorie des fastes glorieux de l'histoire du monde.

FIN.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM, GEORGE-MERCER.—

The Canadian North-West. Toronto. 1885.

The Life and Career of the Rt. Hon. Sir John A. Macdonald. London. 1892.

Prominent Men of Canada. Toronto. 1892.

ANONYME.—

Georges-Etienne Cartier, Edition du Centenaire. Montréal. 1914.

Débuts d'un évêque missionnaire, Mgr Ovide Charlebois, O.M.I., Montréal. 1912.

Documents publiés par la Société Historique de Saint-Boniface, Saint-Boniface. 1911.

Epitome de la Biblioteca Oriental y Occidental, Nautica y Geographica. Madrid. 1629.

Le Jubilé de la Confédération, Le Canada en 1867 et en 1917. Ottawa. 1917.

Le véritable Riel. Montréal. 1888.

Riel, Martyr du Nord-Ouest. Montréal. 1885.

The Canadian North-West, its History and its Troubles, in the Great Events by Famous Historians. The National Alumni. New York. 1905. Vol. XIX.

The Gibbet of Regina. New York. 1886.

ARCHIVES DU CANADA, OTTAWA.—

Journal de Lavérendrye. 1738-39.

ARTIGUE, JEAN D'.—

Six years in the Canadian North-West. Toronto. 1882.

ASHER, GEORGE M.—

Henry Hudson, the Navigator. London. 1860.

BACK, Cap. GEORGE.—

Narrative and Journal of a Journey to the Arctic Ocean, etc. 133-4-5. London. 1836.

BANCROFT, H. H.—

History of the Pacific States of North America, 12 vols. San Francisco. 1882-90.

History of British Columbia. San Francisco. 1890.

BARTHE, ULRIC.—

Wilfrid Laurier à la Tribune. 1871-1890, Québec. 1890
(Aussi édition anglaise.)

BEAUCHEMIN.—

Sir Wilfrid Laurier, Discours. 1871-1909. Montréal.

BEGG, ALEXANDER.—

The Creation of Manitoba. Toronto. 1871.

History of the North-West : 3 vols. Toronto. 1894.

BEGG, ALEXANDER and WALTER R. NURSEY.—

Ten Years in Winnipeg. Winnipeg. 1879.

BELL, Dr. R.—

Hudson Bay and Straits. Ottawa. 1885.

BENNETT, ARTHUR S.—

Chevalier de la Corne and the Carrot River of the Saskatchewan. Melfort. 1913.

BERNIER, Capt. J.-E.—

Cruise of the "Arctic". Ottawa. 1910.

BENOIT Dom.—

Vie de Mgr Taché. 2 vols. Montréal. 1904.

BLACKWOOD'S MAGAZINE.—

Vols. 101-108.

BOULTON, Major C. A.—

Reminiscences of the North-West Rebellions. Toronto. 1886.

BOURASSA, HENRI.—

La langue française au Canada. Montréal. 1915.

Les écoles du Nord-Ouest. Montréal. 1905.

BOURINOT, JOHN G.—

Constitutional History of Canada. Montreal. 1888.

Our intellectual strength and weakness. Montreal, 1893.

BRADSHAW, F.—

Self-Government in Canada. Toronto.

BROCHURES.—

Au pilori. Extraits de l'Événement. Québec, 1874.

Les faits relatifs à l'administration des affaires des Sauvages
au Nord-Ouest. 1886.

Manitoba. Lettre pastorale de l'Archevêque de Cyrène sur
les écoles du Manitoba.

Panama Canal, booklet published by the Hudson Bay Com-
pany. 1914.

Royal Society of Canada. Transactions. Montreal and
Ottawa, 1883.

The Pas, The Gateway to Hudson Bay. The Pas. 1914.

- Le Patriote de l'Ouest. La question de l'Education dans la Province de Saskatchewan. Prince Albert. 1918.
Representative Men of Manitoba. The Tribune, Winnipeg. 1902.
- BOPHY, JOHN C.—
The Ne Temere. Montreal. 1912.
- BRUNET, EDOUARD.—
La Moose-Mountain. Le Havre. 1912.
- BRYCE, Dr GEORGE.—
A Short History of the Canadian People. London. 1887.
Mackenzie, Selkirk, Simpson. Toronto. 1906.
Manitoba : its Infancy, Growth and present Condition. London. 1882.
The Life of Lord Selkirk. Toronto. 1915.
The Provincial Governments in Manitoba.
The Remarkable History of the Hudson's Bay Company. Toronto. 1910.
- BUCKINGHAM & ROSS.—
Life of Alexander McKenzie.
- BUCKLAND, Rev. A. R.—
John Horden. Toronto, about 1880.
- BURPEE, LAWRENCE J.—
The Search for the Western Sea. Toronto. 1908.
Pathfinders of the Great Plains. Toronto. 1914.
La Vérendrye, Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de, 1685-1749. Journals and Letters. London. 1927.
- BUTLER, Gen. Sir W. F.—
The Great Lone Land. London. 1872. London. 1910.
- CAMPEAU, F. R. E.—
Illustrated Guide to the House of Commons. Ottawa. 1875.
- CANADIAN WHO'S WHO.—
London. 1910.
- CARON, Abbé IVANHOË.—
Journal de l'expédition du chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson en 1686. Beauceville. 1918.
- CHARLEBOIS, Mgr O.—
First Pastoral Visit to the Indian Missions. Winnipeg. 1912.
- CELLES, A. D. De.—
Cartier et son temps. Montréal. 1913.
- CLEMENT, H. P.—
The History of the Dominion of Canada. Toronto. 1897.

COWIE, ISAAC.—

The Company of Adventurers. Toronto. 1913.

CYR, J. ERNEST.—

La Prairie. Winnipeg. 1906.

La Vénérable Mère d'Youville. Saint-Boniface. 1925.

Monseigneur Langevin. Winnipeg. 1920.

Monseigneur Provencher. Winnipeg. 1919.

Monseigneur Taché. Winnipeg. 1920.

DAVID, Sén. L.-O.—

Laurier et son temps. Montréal. 1905.

Histoire du Canada depuis la Confédération, 1867-1887.
Montréal, 1909.

Les Patriotes de 1837-38. Montréal. 1913.

DAWSON, S. J.—

Report on the Exploration of the North-West. Toronto.
1859.

DAYEN, ALBERT.—

Ce que nous sommes. Winnipeg. 1916.

DENIS, LEO G. and WHITE, ARTHUR.—

Water Powers of Canada. Ottawa. 1901.

DESROSIERS, Abbé A. et BERTRAND, C.—

Histoire du Canada. Montréal. 1909.

DOBBS, ARTHUR.—

An account of the Countries adjoining to Hudson's Bay
London. 1744.

DOWNIE, DONALD.—

France and the French, etc. Vancouver. 1916.

Notre droit d'aïnesse, etc. Vancouver. 1917.

DUGAS, Abbé G.—

Histoire de l'Ouest Canadien. Montréal. 1906.

Histoire véridique des faits, etc. Montréal. 1905.

La première Canadienne du Nord-Ouest. Montréal. 1883.

The Canadian West. Montreal. 1905.

DUCHAUSSE, Père P.—

Les Sœurs Grises dans l'Extrême-Nord.

ELLIS, HENRY.—

Voyage for the Discovery of a North West Passage, etc.
2 vols. London. 1748.

EWART, JOHN S.—

The Manitoba School Question. 1893.

FRANKLIN, Sir JOHN.—

Narrative of a Journey to the Shores of the Polar Sea,
1819-22. London. 1823.

Narrative of a Second Expedition to the Shores of the
Polar Sea, 1825-27. London. 1827.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.—

Histoire du Canada. Montréal. 1914.

GAIRE, Abbé JEAN.—

Dix années de missions. Lille. 1898.

GARNEAU, F.-X.—

Histoire du Canada, 2 vols. Québec. 1859.

GASPÉ, P.-A. de—

Les Anciens Canadiens. Québec. 1863.

GUNN, D. and TUTTLE, C.R.—

History of Manitoba, etc. Ottawa. 1880.

HARMON, D. W.—

A Journal of Voyages and Travels, etc. New York, 1903.

HARRINGTON, B. J.—

The Life of Sir William E. Logan. Montreal. 1883.

HEALEY, W. J.—

Women of Red River. Winnipeg. 1923.

HEARNE, SAMUEL.—

Journey from Prince of Wales Fort in Hudson's Bay to
the Northern Ocean, etc. 1769-72. London. 1795.

HENRY, ALEXANDER.—

Travels and Adventures in Canada and the Indian Terri-
tories. Toronto. 1901.

HILDER.—

American Anthropology.

HILL, ROBERT B.—

Manitoba : History of its early settlement, etc. Toronto. 1890.

HOPKINS, J. CASTELL.—

Progress of Canada. Toronto. 1905.

The Canadian Annual Review, 1903-22. Toronto.

HIND, HENRY YOLE.—

North-West Territory. Toronto. 1859.

HISLOP, MARY.—

The Streets of Winnipeg. Winnipeg. 1912.

HOUGH, EMERSON.—

54-40 or Fight. (A novel.) New-York. 1909.

HOLMES, C. E. A.—

Meeting the French-Canadian half way. Montreal. 1917.

HUGHES, KATHERINE.—

Father Lacombe. New-York. 1914.

HUYSHE, Capt. G. L.—

The Red River Expedition. London. 1871.

JÉRÉMIE, NOEL.—

Relation du Détroit de la Baye d'Hudson.

JÉROME, MARTIN.—

Souvenirs d'Autrefois. Winnipeg. 1916.

JOLYS, Abbé J.-M.-A.—

Pages de souvenirs et d'histoire. Québec. 1914.

KANE, PAUL.—

Wanderings of an Artist. London. 1859.

KASTNER, FRÉDÉRIC DE.—

Héros de la Nouvelle France.

KING, RICHARD.—

Narrative of a Journey to the Shores of the Arctic Ocean
in 1833-4-5 under the Command of Captain Back,
R. N. London. 1836.

KLOTZ, OTTO.—

Exploratory Survey to Hudson's Bay. Ottawa. 1884.

LAUT, Miss AGNES C.—

Canada the Empire of the North. Toronto. 1909.

Heralds of the Empire. Toronto. 1913.

Pathfinders of the West. Toronto. 1904.

The Canadian Commonwealth. Indianapolis. 1915.

The Conquest of the Great North-West. 2 vols. Toronto.

LAVERGNE, ARMAND.—

La vérité sur la question scolaire du Nord-Ouest. Montréal
1907.

LIONNET, JEAN.—

Chez les Français du Canada. Paris. 1908.

LORNE, MARQUIS DE.—

The Canadian North West. Speech, etc. Ottawa. 1881.

LOUIS ET JEAN.—

L'aisance qui vient. Paris. 1911.

MACBETH, Rev. R. G.—

The Making of the Canadian West, etc. Toronto. 1898.

MACLEAN, Rev. Dr. J.—

The Indians of Canada. Toronto. 1904.

MACOUN, Prof. JOHN.—

Manitoba and the Great North West. Guelph. 1882.

MARGRY, PIERRE.—

Découvertes et Établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique Septentrionale. 6 vols. Paris. 1879-88.

MARSHALL.—

The Canadian Dominion.

MARTIN, Prof. CHESTER.—

Lord Selkirk's Work. Oxford. 1915.

Province of Manitoba. Winnipeg. 1920.

Red River Settlement. Ottawa. 1910.

The Natural Resources Question; etc. Winnipeg. 1920.

MASSON, Hon. L. F. R.—

Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest. 2 vols. Québec. 1889-90.

McKENNA, J. A. J.—

The Hudson Bay Route. Ottawa. 1908.

McARTHUR, PETER.—

Sir Wilfrid Laurier. London. 1919.

MacPHERSON, J. P.—

Life of Sir John A. McDonald, 2 vols. St. John. 1891.

McLEAN, JOHN.—

Notes of a Twenty-Five Years' Service in the Hudson's Bay Territory, 2 vols. London. 1849.

MONTPETIT, A. N.—

Riel à la Rivière-du-Loup. Lévis. 1885.

MOORE, WILLIAM H.—

The Clash. Toronto. 1918.

MORGAN, HENRY J.—

The Dominion Annual Register and Review. 3 vols. 1883-4-5. Toronto.

MORANG & CO.—

The Makers of CANADA, 11 vols. Toronto. 1910.

MORICE, R. P. A. G.—

Aux Sources de l'Histoire Manitobaine. Québec. 1908.

Dictionnaire Historique des Canadiens et des Métis Français de l'Ouest. Québec. 1912.

Essai sur l'origine des Dénés de l'Amérique du Nord. Québec. 1915.

Histoire abrégée de l'Ouest Canadien. Saint-Boniface. 1914.

Histoire de l'Eglise Catholique dans l'Ouest Canadien, etc. 1659-1915. 4 vols. Saint-Boniface et Montréal. 1923.

History of the Catholic Church in Western Canada, 2 vols. Toronto. 1910.

History of the Northern Interior of British Columbia. Toronto. 1905.

L'Abbé Petitot et les découvertes géographiques au Canada. Neufchatel. 1920.

Les droits historiques du français dans l'Ouest Canadien. (Introduction au "Sang Français" de M. Trémaudan.) Winnipeg. 1918.

Vie de Mgr Langevin. Saint-Boniface, 1919.

MORRIS.—

Treaties of Canada with the Indians.

MULVANEY, C. P.—

The History of the North West Rebellion of 1885. Toronto. 1886.

NEWTON, Rev. W.—

Twenty years on the Saskatchewan. London. 1897.

O'DONNELL, Dr J. H.—

Manitoba as I saw it. Toronto. 1910.

O'HAGAN, THOMAS.—

Father Morice. Toronto. 1928.

OLIVER, Dr E. H.—

The Canadian North-West. Ottawa. 1914.

OUIMET, A. et MONTIGNY, B. A. TESTARD DE.—

La vérité sur la question métisse. Montréal. 1889.

OXLEY, J. MACDONALD.—

The Romance of Commerce. Toronto.

PETITOT, Père E.—

En route pour la mer Glaciale. Paris. 1888.

PIKE, Warburton.—

The Barren Ground of Northern Canada. London. 1892.

POPE, JOSEPH.—

Confederation. Toronto. 1895.

PRENDERGAST, Hon. J. E. P.—

Speech delivered in the Legislative Assembly of Manitoba on the 10th and 12th days of March A. D. 1890. Winnipeg. 1893.

PRESTON, W. T. R.—

The Life and Times of Lord Strathcona. Toronto. 1914.

PRUD'HOMME, JUGE L. A.—

Ambroise Dydime Lépine. Ottawa. 1925.

- Deux oubliés de l'histoire : Jean-Baptiste Bruce — Jean-Louis Légaré. Ottawa. 1914.
- La Baie d'Hudson : notes préliminaires. Ottawa. 1912.
- La littérature française au Nord-Ouest. Ottawa. 1915.
- L'engagement des Sept-Chênes. Ottawa. 1918.
- Louis-Raymond Giroux, curé de Sainte-Anne. Ottawa. 1922.
- Notes historiques sur les Métis du Nord-Ouest, 1921.
- Notes historiques sur la vie de P. E. Radisson. Saint-Boniface. 1891.
- Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye. Ottawa. 1905.
- Le même, en anglais. Saint-Boniface. 1916.
- Souvenirs de Powassin. Ottawa. 1926.
- Le Règne de la Compagnie de la Baie d'Hudson, 1821-1869. Ottawa. 1914.
- PURCHAS, SAMUEL.**—
Hakluytus Posthumus, or Purchas, His Pilgrims. 20 vols. Glasgow. 1905-6.
- RAE, JOHN.**—
Narrative of an expedition to the Shores of the Arctic Sea, 1846-47. London. 1850.
- RICHARDSON, Sir J.**—
Arctic Searching Expedition. New York. 1852.
- REVILLE, DOUGLAS.**—
A rebellion. Brantford. 1912.
- RÉVEIL, LE.**—
La Pendaison de Riel. Montréal. 1915.
- RICHMOND, W. R.**—
The Life of Lord Strathcona. London. 1914.
- RIEL, LOUIS.**—
Les Métis. Montréal. 1886.
Poésies religieuses et politiques. Montréal. 1886. (Nombreaux écrits inédits.)
- ROBSON, JOSEPH.**—
Account of Six Years' Residence in Hudson's Bay. 1733-36 and 1744-47. London. 1752.
- ROSE, GEO. MACLEAN.**—
A Cyclopaedia of Canadian Biography. Toronto. 1888.
- ROSS, ALEXANDER.**—
The Red River Settlement. London. 1856.
- SABOURIN, Abbé J.-A.**— En face de la persécution scolaire au Manitoba. Saint-Boniface. 1922.

Les parents, l'église et l'état dans leurs rapports avec l'école.
Montréal. 1921.

SALTER, E. J. B. and A. G. MORICE, O.M.I.—

The Manitoba School Question. Winnipeg. 1913.

SCHOFIELD, F. H.—

Story of Manitoba, 3 vols. Winnipeg. 1913.

SEAMAN, HOLLY S.—

Manitoba Landmarks and Red Letter days, 1610-1920
Winnipeg. 1920.

SETON, E. T.—

The Arctic Prairies. Toronto. 1911.

SISSONS, C. B.—

Bi-lingual Schools in Canada. London. 1917.

STEELE, Gen. Sir S. B.—

Forty Years in Canada, etc. Winnipeg. 1915.

STEWART, GEO.—

Administration of Lord Dufferin.

TACHE, Mgr A. A.—

Encore l'amnistic. Saint-Boniface. 1875.

La situation. Montréal. 1886.

The Amnesty again, or charges refuted. Winnipeg. 1875.

The North-West Difficulty of the Amnesty Question
London. 1874.

TASSE, JOSEPH.—

Discours de Sir Georges-Etienne Cartier. Montréal. 1893.

Les Canadiens de l'Ouest. 2 vols. Montréal. 1878.

TREMAUDAN, A. H. de—

Le Sang Français. Winnipeg. 1918.

L'invasion Fénienne. Winnipeg. 1921.

The Hudson Bay Road. London. 1915.

TUCKER, Revd. L. N.—

Western Canada. Toronto. 1907.

TUCKER, SARAH.—

The Rainbow in the North. London. 1851.

TYRRELL, J. BURR. et al.—

Reports on the North-eastern Portion of the District of
Saskatchewan. Ottawa. 1902.

TUPPER, Sir CHARLES.—

Recollection of Sixty Years in Canada. 1914.

WILLSON, BECKLES.—

Romance of Empire : Canada. London.

The Life of Lord Strathcona and Mount Royal. London. 1915.

The Great Company, 2 vols. Toronto. 1900.

YOUNG, EGERTON R.—

Indian Life in the Great North-West. Toronto. 1890.

YOUNG, Rev. GEO.—

Manitoba Memories. Toronto. 1897.

YOUNG, Hon. JAMES.—

Public Men and public life in Canada. 2 vols. Toronto. 1912.

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET LIVRES BLEUS.—

Canada's Fertile Northland. Ottawa. 1910.

Correspondance et documents relatifs aux événements récemment survenus dans les Territoires du Nord-Ouest. Ottawa. 1870.

Debates House of Commons, Canada, 49. Vict. 1886.

Dépêches concernant la commutation de la sentence de Lépine. Ottawa. 1875.

Eleventh Report of the Geographical Board of Canada. Ottawa. 1912.

Evidence of Mr. R. E. Young, D. L. S. Ottawa. 1910.

Epitome des documents parlementaires relatifs à la rébellion du Nord-Ouest. Ottawa. 1886.

Handbooks of Indians of Canada. Ottawa. 1913.

Hudson's Bay Company's Papers, 1754. Report of Committee, 1749.

Hudson's Bay Papers. Select Committee. London. 1857.

Indian Affairs Blue Book. 1912.

Message of Governor Dufferin relating to the Commutation of the Sentence of Death passed on A. Lépine. Ottawa. 1875.

Preliminary Investigations and Trial of Ambroise D. Lépine for the Murder of Thomas Scott. Montreal. 1874.

Procès des personnes impliquées dans l'Insurrection du Nord-Ouest. Ottawa. 1886.

Rapport du comité spécial sur les causes des troubles du Nord-Ouest en 1869-70. Ottawa. 1874.

Rapport sur la suppression de l'insurrection dans les Territoires du Nord-Ouest. Ottawa. 1874.

Rapport sur la suppression de l'insurrection dans les Territoires du Nord-Ouest. Ottawa. 1886.

- Rébellion du Nord-Ouest. Ottawa. 1887.
Report from the Select Committee on the Hudson's Bay Company. London. 1857.
Red River Settlement Papers. 1819-1858.
Report of the Hudson's Bay Railway Surveys. Ottawa. 1909.
Report of the Third Annual Meeting of the Commission of Conservation held at Ottawa, January 16, 1912. Montreal.
Sessional Papers, 23 to 73, vol. 5, 1872. Ottawa.
Sessional Papers, 20 to 46, vol. 4, 1871. Ottawa.
South Dakota, Historical Collections. Vol. VII. Pierre, 1914.
The New North-West. The Senate Report of 1907. Ottawa. 1910.



A P P E N D I C E

M. de Trémaudan étant mort avant d'écrire le chapitre spécial qu'il voulait consacrer à la partie la plus discutée des événements de 1885, la Société Historique Métisse se doit d'achever son travail. Et, pour rectifier l'histoire admise jusqu'à ce jour, elle réfutera les accusations qui y sont portées contre Riel et les Métis.

Voici brièvement ce que l'on reproche aux Métis. L'on prétend :

1° Que le mouvement insurrectionnel des Métis en 1885 a été insensé;

2° Que les droits des Métis auraient été accordés par le gouvernement canadien dès le 4 mars 1885;

3° Que la prise d'armes fut décidée bien avant le 1^{er} mars 1885;

4° Que Riel força, sous menace, les Métis de prendre les armes;

5° Que Riel et les Métis prirent possession de l'église de Batoche et la profanèrent;

6° Que Riel tint les pères missionnaires et les sœurs prisonniers dans le presbytère de Batoche;

7° Que Riel souleva les Indiens et qu'il est responsable du massacre du lac la Grenouille;

8° Que Riel fut un homme vénal;

9° Que Riel : (a) a apostasié; (b) qu'il a instauré un nouveau culte; (c) qu'il s'est installé au confessionnal; (d) qu'il a forcé les Métis à apostasier;

10° Que Riel était fou.

L'on échafaude la preuve de ces assertions en s'appuyant surtout : 1° sur les pièces judiciaires qui font partie des documents produits au cours du procès de Riel et des insurgés à Régina; 2° sur les relations et les correspondances des missionnaires du temps.

QUE FUT LE PROCÈS DE RÉGINA ?

La plupart des personnages de la comédie judiciaire que fut le procès de Régina furent si bien circonvenus que l'on a pu dé-

guiser la vérité sans crainte d'être pris à partie par les avocats de la défense qui ne s'occupaient que de plaider folie. Par conséquent, les actes de l'insurrection ne les intéressaient que dans la mesure où les témoignages apportés au procès étaient de nature à appuyer leur thèse.

Le procès de Riel a été l'un des plus importants et certainement le plus retentissant qui ait figuré dans les annales du Canada. Tout avocat sait ce que la préparation d'une grande cause coûte de temps et de travail, sans rien dire des frais d'argent qu'elle exige. Or, Riel se livre le 15 mai, son procès s'instruit le 20 juillet ! Il n'a pas un sou pour se procurer le moindre moyen de défense; on lui refuse de produire ses témoins indispensables¹: Gabriel Dumont, Napoléon Nault et Michel Dumas; on lui refuse accès aux archives de son avocat sous prétexte qu'elles sont la propriété de l'Etat²; on lui refuse le privilège de questionner lui-même les témoins.

En même temps, des émissaires vont trouver tous ceux qui peuvent être appelés à témoigner et qui sont impliqués dans l'insurrection. On leur montre la gravité des accusations qui pèsent sur eux et la peine sévère qu'elles entraînent, puis on leur offre un moyen d'en sortir à bon marché; s'avouer coupables, se taire ou se ranger du côté de la poursuite. Parmi ceux qui se laissèrent influencer dans ce sens ne furent appelés à témoigner que ceux qui consentirent à répondre dans le sens voulu par le procureur de la Couronne.

N'est-il pas étrange que l'on n'ait pas appelé les témoins les plus importants détenus à ce moment, à un jet de pierre de l'endroit où s'instruisait le procès. La raison en est simple : ces témoins n'ont pas eu peur de la conséquence de leurs actes et ils ont refusé de se parjurer³. Si nous exceptons Charles Nolin, dont on connaît déjà le triste rôle, pas un seul Métis ne fut appelé à témoigner, alors qu'il y en avait au moins une trentaine dans la prison avec les deux chefs indiens Gros Ours et le Faiseur d'Enclos. Ils n'étaient qu'à une centaine de pas du tribunal. Preuve convaincante que l'on ne voulait pas toute la vérité !

¹ Page 39—Epitome des Documents Parlementaires (version française).

² Page 39—Epitome des Documents Parlementaires (version française).

³ Parmi ces témoins, deux sont encore vivants : Joseph Delorme, un des principaux chefs de l'insurrection et Louis Goulet, qui assista au massacre du lac la Grenouille.

A-t-on jamais vu un procès de cette importance où se joue la tête d'un homme qui a consacré toute sa vie aux siens et à sa patrie, et où aucun témoignage, tant de la poursuite que de la défense, ne contient une seule parole de sympathie à l'égard de l'accusé.

Signalons, pourtant, que Riel eut des témoignages de haute estime; mais ils lui vinrent des témoins de la poursuite, de la part des officiers anglais qui avaient combattu les Métis et qui avaient eu le temps d'acquérir de l'estime pour Riel.

Enfin, le Comité formé dans Québec pour la défense de Riel, s'assure les services de deux avocats. Ceux-ci décident d'étayer tout leur plaidoyer sur la folie de leur client. Cette tactique, qui semblait offrir la plus sûre garantie d'acquiescement, excluait par le fait même du procès, tout ce qui se rattachait à l'insurrection. Les avocats se retranchant derrière ce mode de défense se privaient donc des moyens de réfuter la poursuite, comme M. Osler le leur signifia. (Interrogatoire du P. André⁴.) Un recul de 50 ans nous permet de voir qu'il eût fallu, par un historique complet de la question, montrer au juge du Tribunal les dénis de justice qui finirent par conduire le peuple aux extrémités. Mais alors ce dernier plaidoyer excluait le premier et vice-versa; c'est ce qui a permis à la Couronne d'échafauder une preuve qui ne souffrait pas de contradiction sérieuse.

LE SOULÈVEMENT DES MÉTIS ÉTAIT-IL INSENSÉ ?

L'on prétend que si fondés qu'eussent pu être les griefs des Métis, ils ne pouvaient pas justifier un soulèvement général contre les autorités du pays. "Une poignée d'hommes mal armés, sans munitions, ne pouvaient pas espérer tenir tête aux milliers de soldats d'un gouvernement. Une révolte armée dans ces conditions était une folie qui devait aboutir au désastre et plonger la population dans la ruine et la misère."

Nous répondons que les sacrifices endurés, les ruines accumulées et le sang répandu ont obtenu pour les Métis ce qu'ils n'auraient pas obtenu sans l'insurrection. Les procès n'étaient pas terminés que le Gouvernement avait accordé aux Métis 1780 réclamations. Il continua à leur en accorder pendant plusieurs années. De plus, les Métis ont obtenu pour les territoires du Nord-Ouest les libertés législatives (13 septembre 1885).

⁴ Page 146—Epitome des Documents parlementaires.

Par ces mesures, le gouvernement canadien a justifié l'insurrection et les Métis se justifèrent eux-mêmes puisqu'ils obtinrent tout ce qu'ils réclamaient.

Il est des moments dans la vie d'un peuple où l'on juge que, s'il faut mourir, il vaut mieux mourir les armes à la main. Les hommes peuvent qualifier cet acte de folie, mais souvent le jugement de l'histoire est tout autre. Les exemples abondent pour montrer que les peuples qui ont eu le courage de lutter, ont survécu à un écrasement momentané. Ils ont ainsi conquis par leurs sacrifices le droit à l'existence et sont entrés dans l'histoire. Tels les Boers, les Irlandais, les Polonais, les Tchèques et combien d'autres, sans compter les Patriotes de 1837.⁵

Dans le cas des Métis, nous pouvons déjà juger que s'ils n'avaient pas pris les armes en 1885, s'ils n'avaient pas résisté à leurs oppresseurs, ils auraient encore été contraints d'émigrer et, cette fois, vers les plaines glacées du nord. Comme race ils auraient passé dans la légende, parce que les quelques individus qui seraient restés auraient été fatalement assimilés par les autres groupes. Leur résistance héroïque a attiré sur eux l'attention du monde. L'on en parle aujourd'hui comme d'un peuple qui a su défendre le sol qui l'a vu naître : l'Ouest canadien, sa patrie. Ils se sont montrés dignes d'apporter leur quote-part à la formation de la grande famille canadienne. Le temps n'est pas éloigné où l'Ouest canadien les saluera comme des précurseurs et des libérateurs.

L'insurrection était le dénouement logique des difficultés qui sévissaient dans le Nord-Ouest depuis 1875. Le Père Fourmond dit dans sa chronique de Saint-Laurent (1884) : *"Est-il une population dans aucune autre province qui n'aurait pas déjà fait une révolution en règle si elle subissait le même traitement ? Non, certainement !"*

Comparons le mouvement insurrectionnel de l'Ouest canadien avec les précédents historiques. Sur le sol américain nous avons l'exemple de Washington, protestant franc-maçon, qui se révolta pour ne pas payer un impôt. Cependant les évêques des Etats-Unis réunis en concile plénier à Baltimore, déclaraient le 14 décembre 1884 "que George Washington a été suscité par le Dieu des nations pour fonder cet asile de liberté que sont les Etats-Unis et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, notre patrie était mena-

⁵ Insurrection du Bas-Canada, aujourd'hui Province de Québec.

"cécé, nous enjoignons à tous nos citoyens catholiques de se lever comme un seul homme pour la défendre." Papineau s'est révolté pour obtenir plus de liberté constitutionnelle sans que le sort de la race canadienne-française n'ait été en jeu. Papineau est cité comme un grand patriote. Riel et les Métis furent forcés de prendre les armes pour défendre leurs foyers, leurs propriétés et leur existence comme peuple. Et ils seraient des bandits ? De quelle autorité pourrait-on nous le faire croire ? L'Eglise n'est-elle pas la protectrice des faibles et des opprimés ?

La postérité confirmera le verdict porté sur cette question par la haute autorité épiscopale de Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax. "Une tache hideuse vient d'être tout récemment imprimée sur la page actuelle de notre histoire. C'est en vain qu'une presse partisane et des ministres de cabinet intéressés cherchent à l'effacer; elle reste indélébile. C'est en vain que l'on veut maudire l'épée qui, dans l'espace de trois lustres, a arrêté la marche des voleurs de propriétés et a assuré la reconnaissance légale d'un peuple menacé d'extermination; cette épée ne sera jamais souillée."

L'ON PRÉTEND QUE LES DROITS DES MÉTIS FURENT ACCORDÉS PAR LE GOUVERNEMENT DÈS LE 4 MARS 1885.

L'on base cette assertion sur le témoignage du Père André pendant le procès de Régina, au cours duquel il a dit qu'il savait que le gouvernement avait, par télégramme, accordé les "scripts" aux Métis d'origine manitobaine.

Nous avons maintes fois posé la question. Comment se fait-il que ce télégramme n'ait pas été produit au procès comme l'exigeaient les lois de procédure judiciaire ? Pourquoi n'apparaît-il pas comme pièce dans les documents parlementaires relatifs à la rébellion du Nord-Ouest en 1885 ? A qui ce télégramme fut-il adressé ? Quelle en était la teneur exacte et où peut-on s'en procurer une copie ? Personne n'a pu nous répondre à aucune de ces questions. Nous avons fait des efforts consciencieux pour trouver même une trace de ce télégramme. Nous n'avons pas réussi.

Si ce télégramme eût existé, il aurait suffi à lui seul à faire condamner Riel. Peut-on croire que la poursuite n'aurait pas su tirer parti de cette preuve accablante quand elle était prête à remuer ciel et terre pour avoir la tête de Riel ?

D'autre part l'on voit au dossier No. 86923 H.B.P.C. 688, Ministère de l'Intérieur, Ottawa, le rapport officiel qu'un arrêté ministériel a été promulgué le 28 janvier 1885, nommant une commission — composée de William P. S. Street, de London, Ontario, avocat; de Roger Goulet, de Saint-Boniface, Manitoba, arpenteur, et d'Amédée-Edmond Forget, de Régina, District d'Assinibonia, avocat — pour faire le dénombrement des Métis qui n'ont pas encore reçu leur "script". Ce même rapport contient la lettre d'un autre arrêté ministériel en date du 28 mars 1885 et sanctionné le 30 mars, rescindant le premier (du 28 janvier précédent) et nommant une *seconde commission* composée des mêmes hommes avec pouvoirs plus étendus, à savoir : que la nouvelle commission aura non seulement le pouvoir de faire le dénombrement des Métis qui n'ont pas encore reçu de "script" mais *auront le pouvoir de recommander ceux qui seront considérés comme y ayant droit*. Si les "scripts" avaient été accordés par télégramme avant la prise d'armes, pourquoi tant d'empressement à nommer une commission qui les recommandera et cela quatre jours après l'engagement du lac aux Canards ? Ne sommes-nous pas justifiables de croire que c'est le sang versé au lac aux Canards le 26 mars qui a valu la commission nommée le 30 pour faire droit aux réclamations des Métis ?

LA PRISE D'ARMES FUT-ELLE PRÉMÉDITÉE ?

Dans son témoignage au procès de Joseph Arcand, le Père André a déclaré, que "à l'exception de Riel, Dumont, Napoléon Nault et Damase Carrière, personne ne s'attendait à une prise d'armes cette journée-là," c'est-à-dire le 18 mars 1885. Or, toutes les déclarations que nous possédons attestent que personne, pas même Riel, ne pensait à la résistance armée.

Ce qui précipita les événements fut l'arrivée de Lawrence Clarke avec la nouvelle que 500 hommes de gendarmerie à cheval s'en venaient pour disperser les Métis.

Clarke revenait de Winnipeg. En passant à Batoche, il rencontra un groupe de Métis de sa connaissance⁶. Il leur demanda s'ils faisaient encore des assemblées. Sur leur réponse affirmative Clarke dit : "Et c'est Riel et Dumont qui vous mènent ? Eh bien, il y a 500 hommes de police montée, en route, qui les feront taire ! Comme réponse à vos pétitions ils ont des balles pour Riel et des chaînes pour son Conseil. Vous les verrez bientôt, je les ai rencontrés sur la route de Humboldt."

⁶ Dont Napoléon Nault, Michel Dumas, Joseph Sauvé et autres.

Les Métis ajoutèrent foi aux paroles de Clarke parce qu'ils savaient que des troupes de police montée se concentraient à Carlton et à Prince-Albert. L'on a prétendu que le "bluff" était de Riel afin de tromper les gens, mais les témoignages sont trop nombreux pour les mettre en doute. W. C. Cameron, l'auteur de "Trail of Big Bear", qui s'est bien renseigné sur ce point auprès des adversaires des Métis, affirme péremptoirement que Clarke a effectivement commis l'indiscrète maladresse qu'on lui reproche. Cameron affirme de plus que, pour montrer aux Métis qu'il avait raison, Clarke se rendit au Fort Carlton où il fit des instances auprès du Major Crozier pour que ce dernier aille attaquer les Métis. Sur son refus de marcher tout de suite, Clarke le traite de lâche et de poltron. Après avoir sonné l'alarme dans le camp métis il voulait maintenant soulever l'autre camp pour allumer l'incendie qui se préparait.

A ce témoignage d'un écrivain qui a été témoin auriculaire de ces événements s'ajoute le témoignage unanime de tous les nôtres, témoins de l'insurrection⁷. Ces témoignages doivent avoir autant de valeur que ceux qui ont été rendus au procès de Régina et que les déclarations contenues dans la correspondance publiée dans les manifestes politiques du temps.

Les paroles de Clarke jetèrent la consternation chez les Métis. Ils s'assemblèrent dans l'église de Batoche avec la permission du Père Moulin qui enleva le Saint-Sacrement. Riel prit la parole. Il dit que le gouvernement refusait d'agir évidemment à cause de lui. Il montra l'ennemi qui s'en venait pour les faire taire et les disperser. Que fallait-il faire, se laisser disperser sans l'assurance d'une satisfaction de leurs griefs ou résister ? Après avoir fait un tableau fidèle de la gravité de la situation, il leur dit que le seul moyen d'éviter une catastrophe, c'était qu'il retournât au Montana avec sa famille. Il insista fortement sur ce point. Dumont dit alors que si Riel partait, il partirait avec lui. Les Métis ne voulurent pas que Riel et Dumont les abandonnassent. Charles Nolin, pendant ce temps, passait de l'un à l'autre, incitant les gens à faire des instances auprès de Riel et de Dumont. Voyant qu'ils ne voulaient pas le laisser partir, les voyants décidés à aller jusqu'au bout plutôt que de renoncer à leurs droits, Riel revient

⁷ Louis Riel, Gabriel Dumont, Joseph Delorme, Joseph Sauvé, Napoléon Nault, Jean Caron et autres.

sur sa décision. Il leur promet de rester à leur tête. Grâce aux menées de Charles Nolin, la prise d'armes fut mise aux voix et décidée. Nous nous étendons sur cet épisode parce qu'il montre que la prise d'armes a pris Riel et tout le monde à l'improviste. Par conséquent, elle ne pouvait pas être préméditée.

LES MÉTIS FURENT-ILS FORCÉS DE PRENDRE LES ARMES ?

Nous avons vu dans quelles circonstances les Métis prirent les armes. Ceux qui votèrent en faveur et qui furent la majorité, y compris Nolin ne durent pas être forcés. Quant aux autres, voici ce qui se passa. La prise d'armes décidée, l'on forma une sorte de gouvernement pour mener la résistance à bonne fin. Riel en fut le chef politique et Dumont le chef militaire.

Dumont voulut naturellement faire l'inventaire des forces sur lesquelles il pouvait compter. Il fit rassembler tous les hommes des alentours et leur demanda de prendre les armes. Ceux qui acceptèrent, le firent de plein gré; ceux qui refusèrent, furent prévenus qu'en restant neutres ils ne seraient pas inquiétés.⁸

L'on cite les témoignages de Peter Tompkins, George Ness et de Charles Nolin pour prouver que Charles Nolin et William Boyer ont été condamnés à mort le 19 mars. La tradition de la famille Boyer atteste que le grand-père vota contre la résistance, mais qu'il prit les armes et fit son devoir auprès des siens. Des témoins de la bataille du lac aux Canards nous assurent que la veille de la bataille, William Boyer était allé avec Charles Nolin faire une tournée dans les districts anglais pour amener les gens à se joindre à eux.⁹

Charles Nolin a été, d'après le témoignage unanime de tous ceux que nous avons vus à Batoche, le premier responsable de la prise d'armes. Tous l'accusent d'être l'auteur de tout le mal dont ils ont souffert. C'est lui qui, le premier, a parlé de verser du sang en septembre 1884, puis plus tard, le 24 février 1885 et après. En consultant le témoignage d'Hillyard Mitchell au procès

⁸ Les Pilon, les Bélanger, Daniel Charette, père, Patrice Parenteau, Daniel Dumas et autres.

⁹ Daniel Charette fils, atteste qu'il les a rencontrés le matin de la bataille.

de Riel, l'on peut voir que pour un homme pris de force, Nolin était singulièrement enthousiaste, puisque le 20 mars, le lendemain de sa prétendue condamnation à mort, il se vantait d'avoir 800 hommes pour aller prendre le Fort Carlton. Le 21 mars, il fut chargé par Riel d'aller porter une lettre au fort Carlton, sommant le Major Crozier de se rendre. S'il eût été pris de force, s'il eût marché par crainte d'être fusillé, Riel eût-il risqué de lui confier une mission qui lui offrait une occasion sûre de se livrer à l'ennemi, et de se mettre à l'abri des insurgés, sans aucun danger ? Non, Nolin fut au premier rang, il fit le brave jusqu'à l'heure où les balles commencèrent à siffler au lac aux Canards. Alors il prit la voiture de sa belle-sœur et se sauva en criant, pour ne pas être arrêté, qu'il allait chercher le Bon Dieu pour les blessés ! Il alla se mettre sous la protection de la police à Prince-Albert, et il se fit, à partir de ce moment-là, le délateur de ceux qu'il avait poussés à l'insurrection.

Charles Nolin fut bien récompensé. Après un séjour de quelques semaines dans la prison de Prince-Albert l'on se rendit compte qu'il pouvait être très utile contre les siens. Pour le gouvernement il devint un grand patriote, un homme vénérable et le principal témoin sur lequel s'appuyaient les missionnaires. Après l'insurrection, il fut nommé juge de paix aux Territoires du Nord-Ouest. Comme tel, l'on trouve son nom au bas d'un grand nombre de déclarations qui ne sont qu'une charge à fond contre son ancien chef Louis Riel. (Documents officiels, procès des personnes impliquées dans l'insurrection.)

Plus tard, après la rébellion, au reproche que lui faisait en public Mme Barthélémy Pilon d'avoir été un lâche et un traître, il répondit par ces paroles significatives : "J'aime mieux mettre le cable dans le cou de l'autre que de l'avoir autour du mien."

LES MÉTIS ONT-ILS OCCUPÉ ET PROFANÉ L'ÉGLISE DE BATOCHE ?

Tous les chefs de l'insurrection, les insurgés et les neutres que nous avons connus, attestent que l'assemblée du 18 mars eut lieu dans l'église de Batoche avec la permission du Père Moulin qui avait enlevé le Saint-Sacrement, et même qu'on y passa la nuit en prières.

Le lendemain, 19 les insurgés restèrent dans l'église pour terminer l'organisation de la résistance. Dès ce jour-là, Riel installa

son conseil dans la maison de Norbert Delorme et ses soldats dans les magasins de Batoche Letendre. Ceci ne fut contredit par aucun témoin. Personne de ceux que nous avons consultés ne se souvient d'avoir assisté à des assemblées dans l'église après le 19. Ils nous assurent qu'après la prise d'armes il n'y eut plus d'assemblée. Les gens ne faisaient que patrouiller le pays. Les réunions qui avaient lieu se tenaient dans la maison du Conseil.

Était-ce profaner l'église que d'y tenir des assemblées quand le Saint-Sacrement n'y était pas ? A Saint-Norbert, en 1869, du 21 octobre au 30 novembre, de 250 à 300 hommes se servirent de l'église, non pas pour des assemblées mais comme lieu de campement. Dans l'église jonchée de paille on bu, on mangea, on se coucha ! Personne ne s'en formalisa. Nous croyons que dans les deux cas l'on a eu raison de se servir de l'église : à Saint-Norbert pour organiser la résistance à l'envahisseur, à Batoche pour prier et organiser la prise d'armes d'où dépendait le salut national. Dans l'un et l'autre cas, c'était le lieu le plus propice aux rassemblements.

LES PÈRES MISSIONNAIRES ET LES SCEURS FURENT-ILS PRISONNIERS ?

L'on prétend qu'il y eut dans le presbytère de Batoche des prêtres, des frères et des religieuses prisonniers des Métis. Pour cette affirmation l'on s'appuie surtout sur le journal du Père Végreville.

Nous savons par les membres du conseil que nous avons connus, que Dumont, exaspéré par les menées du Père Végreville qui n'a rien négligé pour faire échouer le mouvement, demanda au conseil de l'envoyer chercher afin de prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher de nuire. C'est ce qui explique l'ordre-en-conseil mentionné dans le journal de ce père. Quand le P. Végreville fut traduit devant le conseil, Riel lui fit rendre sa liberté à condition qu'il cessât ses agissements. Plus tard, quand Charles Nolin, flanqué de la police fédérale qui le gardait continuellement, fit des visites nocturnes au presbytère de Saint-Laurent, le conseil voulut connaître la raison de ces visites. Il envoya Napoléon Nault et Patrice Fleury chercher le Père Fourmond pour lui faire expliquer la nature des entrevues qu'il avait eues avec Charles Nolin. (Notons que le presbytère de Saint-Laurent est à sept milles de Batoche et qu'il n'était pas gardé par le parti de Riel car, s'il l'avait été, Charles Nolin et la police n'y seraient pas venus visiter

les missionnaires.) Le Père Fourmond se fit accompagner par le Père Végreville. Dès qu'ils furent introduits dans la maison du Conseil, Riel demanda au Père Fourmond la raison des allées et venues de Charles Nolin. Le Père Fourmond, qui n'était pas très patient, s'emporta et répondit très sèchement à Riel. Ce dernier qui ne manquait pas d'humour, fit cette remarque en souriant : "Mais, c'est un petit tigre." Quand le Père Fourmond voulut s'en aller, il était dix heures du soir. Patrice Fleury le reconduisit. Le Père Végreville resta à Batoche pour assister le Père Moulin.

Du moment que les missionnaires avaient reçu de Riel la demande ou l'ordre de rester neutres, ils auraient dû comprendre qu'il était trop tard pour enrayer le mouvement et ils auraient dû s'abstenir de traiter les insurgés en ennemis. Au contraire, le Père André se tenait en relations constantes avec Charles Nolin après la défection de ce dernier. Le Père Végreville poursuivait, parmi les insurgés, sa propagande contre Riel et le mouvement; au cours même de la bataille de Batoche, il se rendit parmi les Métis et leur offrit des sauf-conduits s'ils voulaient désert.

Le fait que les Pères sont restés libres dans leur presbytère est attesté par tous ceux qui ont pris part au mouvement. A la bataille de Batoche, l'église et le presbytère étaient juste sur la ligne des troupes fédérales, tandis que la ligne des insurgés était de sept à huit cents pieds en arrière. Comment les Métis auraient-ils pu garder prisonniers des gens qui se trouvaient au milieu de l'ennemi ? Dans les rapports officiels de la campagne, Middleton mentionne que les Sœurs soignaient les blessés fédéraux réfugiés dans l'église.

Les officiers et les soldats fédéraux allaient et venaient de leurs lignes au presbytère et c'est en s'entretenant avec eux que le Père Moulin reçut une balle. Il était à quelques pas de son perron, parmi des soldats qui se faisaient hâtivement un abri de son bois de chauffage. Des insurgés l'observaient d'une coulée qui passe au pied du cimetière. Un Indien cri du nom de Wakawokan, qui était avec eux, lui tira une balle dans la jambe. Comme ses compagnons lui reprochaient son acte, Wakawokan répondit : "Le petit père n'a pas d'affaire à aider les soldats." Si le Père Moulin eût été prisonnier des Métis, il n'eût pas été blessé en causant avec des soldats fédéraux.

Le Père Végreville était si peu prisonnier qu'il allait et venait du presbytère au camp de Middleton pour renseigner ce dernier sur la situation des Métis : la nuit, il circulait parmi les Métis pour les exhorter à désert.

Quant aux Sœurs, personne parmi les insurgés ne peut affirmer avec certitude si elles étaient au presbytère ou non. Dans sa lettre au *Tablet* de Londres, l'une d'elles, après avoir énuméré toutes les misères imaginables supportées pendant cinq semaines passées entre les deux feux, dit : "Nous nous trouvions ainsi réellement prisonnières à Saint-Laurent." Or, Saint-Laurent se trouvait à sept milles au moins du champ de bataille, sur la rive opposée de la Saskatchewan qui, on le sait, est une rivière plutôt difficile à franchir. Comment donc expliquer la version fantaisiste des pères et des sœurs ? Ils sont restés dans le presbytère de Batoche pendant la bataille parce qu'ils l'ont voulu. Ils se trouvaient parmi les troupes fédérales, non pas parmi les Métis, comme nous l'a montré un examen du champ de bataille.

Ajoutons, pour conclure, ce point significatif. Le soir du 11 mai, veille de l'assaut final à Batoche, Middleton fit part aux missionnaires de son intention de demander à Ottawa des renforts ou la permission de traiter avec les insurgés. L'un des pères lui reprocha sa poltronnerie, disant que les Métis étaient à bout de vivres et de munitions et qu'ils ne pouvaient plus résister : "Faites donc une attaque en règle et vous les aurez soumis en cinq minutes."

Nous avons toujours cru que ce conseil avait été donné à Middleton par le Père Végreville. M. le curé de Batoche, à qui nous faisons part de notre impression en 1929, l'attribue au Père Moulin, non au Père Végreville. M. le curé ajouta : "C'est le Père Moulin lui-même qui me l'a dit. Pourtant malgré cette assurance nous préférons encore la version unanime des nôtres qui est plus plausible, vu que Middleton a consigné dans son journal que le Père Moulin fut enlevé sur une civière le 11 mai.

RIEL A-T-IL SOULEVÉ LES INDIENS ?

L'on accuse Riel d'avoir provoqué le soulèvement des Indiens et on le rend responsable du massacre du lac la Grenouille. Ces accusations sont basées sur des lettres que Riel aurait envoyées aux tribus indiennes. Ces lettres portent les dates du 9 avril et du 1er mai. Elles furent trouvées dans la chambre du Conseil à Batoche, mais les avocats de la poursuite au procès de Riel à Regina ne purent prouver *que ces lettres avaient été envoyées*. Ce qui fit dire à Fitzpatrick, avocat de Riel : "J'affirme que si cette preuve eût pu être fournie elle l'aurait été, et je sais que si les avocats de la Couronne ne l'ont pas fait, c'est parce qu'ils ne pou-

vaient le faire, car vous avez vu qu'ils n'ont rien négligé, rien oublié dans cette cause." (Epitome des Documents Parlementaires, page 192.) Admettant que Riel ait écrit ces lettres du 9 avril et du 1er mai, elles ne pouvaient pas avoir été la cause du massacre en question qui eut lieu le 2 avril.

La cause du massacre du lac la Grenouille et du soulèvement des Indiens remonte à une date de beaucoup antérieure à celle de ce massacre. Mgr Taché, dans "La Situation" écrit : "J'affirme que ces massacres ne sont pas sans provocation plus ou moins éloignée et j'invoque le témoignage d'une des victimes elle-même. Le Révérend Père Fafard disait à l'un de ses confrères qui me l'a répété : 'Un tel est d'une brutalité indigne envers les sauvages. Il se fera tuer un jour.' Celui dont il est question a été tué et deux généreux missionnaires ont augmenté le nombre des victimes qu'ils voulaient protéger. Un gentilhomme, sur la véracité duquel je ne puis avoir de doute, m'a assuré à moi-même que des sauvages lui avaient dit en 1884 qu'un tel individu les traitait comme des chiens et ce dernier a été aussi tué par un des sauvages qui se plaignaient de lui."

Lawrence Clarke, dans un rapport spécial, établit ce qui suit : "Des êtres aux instincts brutaux furent nommés instructeurs agricoles des sauvages. Ils maltrahaient les pauvres gens de la manière la plus brutale, leur répondant par des coups de pieds, des coups de poings, accompagnés des jurons les plus révoltants. Parmi les instructeurs agricoles tués par les sauvages, deux étaient connus de tous pour de misérables brutes et les prêtres ont perdu la vie en tentant de les arracher à la fureur des sauvages."

"Qu'une commission ou qu'un comité du parlement soit nommé et je m'engage à décrire au peuple de la confédération un tel état de choses, qu'il s'étonnera de ce que la révolte n'ait pas éclaté il y a des années. Si les sauvages n'avaient pas été retenus par les prêtres et les missionnaires, les instructeurs agricoles et autres hommes politiques salariés et nommés pour administrer les affaires des sauvages auraient été tués depuis longtemps."

Le Révérend Cameron, dans une assemblée tenue à Brandon, prétendit que "le soulèvement des sauvages était dû, dans une grande mesure, au caractère des instructeurs et des agents nommés par le gouvernement. Si les employés du gouvernement avaient été les hommes qu'il fallait, le soulèvement n'aurait jamais eu lieu. Dans plusieurs cas, la façon dont ils traitaient les sauvages était propre à produire un effet bien nuisible. Certains d'entre eux traitaient les sauvages comme des chiens. Ils ne leur parlaient jamais sans jurer et ne tenaient aucun compte de leur parole."

Le Père Scullen, missionnaire catholique, dit que, "le soulèvement des Métis n'a pas été nécessairement la cause du soulèvement des Sauvages parce que ceux-ci étaient prêts à se révolter longtemps avant que les Métis eussent fait aucune agitation.

"Ils étaient prêts à saisir la première occasion qui se présenterait, c'est ce qu'ils firent. Si d'autres gens avaient eu des difficultés avec le Gouvernement, ou avaient causé du trouble, les sauvages en auraient profité de la même manière."

Le massacre du lac la Grenouille est dû à la brutalité des agents du Gouvernement dont la conduite provocante et honteuse fit perdre aux Indiens tout le respect et la crainte que pouvaient leur inspirer les blancs. Les agents étaient encouragés dans cette attitude par le Gouverneur Dewdney lui-même.

En 1885, le *Times*, de Winnipeg accuse Dewdney d'empoisonner les Indiens et, quand ceux-ci se plaignent de la nourriture qui les fait mourir, il leur répond : "Mangez-en, ou allez chez le diable."

Le *Sun*, d'Ottawa, organe du Gouvernement, après avoir montré la cupidité et la conduite honteuse du personnel dirigé par Dewdney, ajoute : "Ce monsieur (Dewdney), quand il est venu à Ottawa, en 1872, était réellement pauvre. Aujourd'hui il est riche et ne peut avoir fait fortune avec son salaire."

Combien de témoignages pourrions-nous citer où il est établi que les sauvages étaient mûrs pour la révolte !

On a prétendu que Riel avait envoyé deux émissaires auprès des Indiens : Abraham Montour et André Nault. Rien n'est plus faux que cette assertion. André Nault était parti de Batoche au printemps de 1884 et resta sur la rivière l'Orignal, à 250 milles au Nord-Ouest de Batoche, jusqu'au 2 avril, date où il fut fait prisonnier par la bande de Gros Ours. Il ignorait ce qui se passait à Batoche.

Abraham Montour était parti au mois d'août 1884, pour aller faire la traite au lac Froid, à 200 milles au Nord-Ouest de Battleford. Il fut fait prisonnier en revenant vers Battleford, dans la semaine qui suivit le massacre, quand il passa au lac la Grenouille. Lui aussi ignorait ce qui se passait à Batoche.

La preuve que ces deux Métis étaient innocents, c'est qu'ils furent relâchés sans procès.

Les Indiens furent mis au courant de ce qui se passait sur la Saskatchewan du Sud par la police montée qui leur communiqua la nouvelle du soulèvement des Métis reçue de Fort Pitt, terminus du service télégraphique. La police s'enfuit la nuit du lac la

Grenouille. Si celle-ci, au lieu de fuir, était restée à son poste, pour organiser la défense avec les blancs et les Métis de l'endroit, elle avait toutes les ressources nécessaires pour contenir les Indiens et empêcher le massacre.

Maintenant, voyons rapidement la situation des Indiens de Gros Ours et la conduite indigne des employés du gouvernement. Gros Ours campait avec sa bande près de l'établissement du lac la Grenouille. Au début de l'hiver, les agents réduisirent de moitié les rations des Indiens. L'excédent était vendu au profit des agents et les Indiens ne pouvaient pas se plaindre de cette pratique scandaleuse puisque tous les représentants du gouvernement s'y livraient, depuis le gouverneur des territoires jusqu'aux sous-agents dans les réserves.

Tom Quinn, agent du gouvernement au lac la Grenouille, ne faisait pas exception. Il exploitait de son mieux Gros Ours et sa bande, ajoutant à son avarice une attitude méprisante à l'égard des Indiens. Il buvait plutôt librement et quand il était ivre, il aimait à jouer au fier-à-bras. Au milieu de l'hiver, il refusa toute ration aux Indiens à moins qu'ils n'aillent couper du bois de corde. Cette condition n'était rien moins qu'une cruauté puisque les Indiens avaient droit à leur ration en vertu du Traité et que les bois n'avaient aucune valeur commerciale. La vraie raison de cet acte inhumain était que Tom Quinn et Delaney, l'instructeur agricole, voulaient faire défricher des terrains qu'ils convoitaient comme futurs "homesteads" après le départ des Indiens pour la réserve.

Prétendre que Riel et les Métis furent responsables de ce massacre, c'est vouloir dire que sans l'insurrection, les Indiens se seraient laissés périr sans se défendre. Ils attendaient une occasion : la fuite de la police la leur fournissait; ils englobèrent dans le massacre deux pauvres missionnaires, ne voyant en eux que les protecteurs de ceux qui les faisaient tant souffrir.

Riel s'opposa toujours à employer les Indiens. Il ne put cependant empêcher Gabriel Dumont d'envoyer un "bout de tabac" comme il le dit dans son langage pittoresque, pour amener les tribus à se joindre à lui. Dumont voulait faire la guerre avec tous les moyens à sa disposition. Du moment que la prise d'armes avait été imposée, Dumont considérait que l'humanité de Riel était une faiblesse et qu'il devait prendre les moyens de se rendre redoutable afin d'obtenir ce qu'ils réclamaient du gouvernement. En cela, était-il plus coupable que Sir John Macdonald qui avait télégraphié au gouverneur Dewdney pour lui demander "s'il était possible d'armer les Pieds Noirs contre les Cris" ? (Dépêche du 6 avril 1885).

Ajoutons que ce n'était pas la première fois que le gouvernement avait recours à cette tactique pour servir la cause des politiciens d'Ottawa. En 1870, Schultz et Dennis avaient soulevé les Indiens pour faire la guerre au gouvernement légitimement établi par le peuple de la Rivière Rouge.

RIEL ÉTAIT-IL VÉNAL COMME ON L'A PRÉTENDU ?

Dans le témoignage du Père André au procès de Régina, nous trouvons, à la page 148 de l'építome des documents parlementaires relatifs à l'insurrection du Nord-Ouest en 1885 :

D.—L'accusé réclamait-il une certaine indemnité du gouvernement fédéral ?

R.—Lorsque l'accusé fit sa réclamation, j'étais là avec une autre personne et il voulait avoir \$100,000 du gouvernement. Nous fûmes d'avis que cette demande était exorbitante et l'accusé répondit : "Attendez un peu : je prendrai tout de suite \$35,000 comptant."

D.—Et à cette condition l'accusé devait quitter le pays si le gouvernement lui donnait \$35,000 ?

R.—Oui, c'est la condition que Riel mit."

Or, le Père André n'a dit qu'une partie de la vérité. S'il avait fait un récit complet de la question, la vérité aurait paru tout autre. Riel, en effet, a visité le Père André, mais ce fut à la demande de celui-ci. Écoutons le témoin qui accompagna Riel chez le Père André et qui assista à l'entrevue : "Le 12 décembre 1884, Riel me dit : 'Le Père André me fait demander, tu vas venir avec moi.' Je l'accompagnai. Rendu là, après un moment de conversation, le Père André demanda à Riel s'il n'avait jamais été payé par le gouvernement fédéral pour les services rendus au Manitoba en 1869-70-71. Riel répondit : 'Ma seule récompense fut cinq ans d'exil et ma tête mise à prix pour cinq mille piastres !' Le Père André dit : 'Mais savez-vous que le gouvernement vous doit une somme énorme ! Que diriez-vous si je vous l'obtenais ?' 'J'en doute fort, reprit Riel, mais vous pouvez toujours essayer, si vous voulez.'"

"Au sortir de cette entrevue, Riel réunit son conseil et relata la conversation qu'il venait d'avoir. Il exprima l'espoir que si le Père André pouvait lui obtenir cette indemnité, il ne pourrait mieux l'employer qu'en fondant un journal qui serait une arme puissante pour faire connaître les réclamations de son peuple aux quatre coins du pays. On discuta assez longuement sur le chiffre

à demander. Charles Nolin était d'avis de demander \$100,000, mais finalement il fut convenu de s'en tenir au chiffre de \$35,000, somme qui fut jugée nécessaire pour acheter le matériel d'imprimerie et tout l'outillage requis pour la fondation d'un journal. Riel s'enquit dans les jours suivants où il pourrait se procurer ce matériel. Il en avait un en vue quand le 23 décembre Riel rencontra le Père André de nouveau. Il lui parla de la chose et lui fit part de ses projets. Le Père André lui dit : 'Mais alors la question sera la même.' 'Père, dit Riel, n'est-ce pas que le gouvernement me doit cet argent ? C'est vous-même qui l'avez dit. Quant à la question métisse, elle ne sera plus la même, car cet argent nous fournira une arme qui nous aidera puissamment à remédier à notre situation.' Riel rendit compte au conseil de cette seconde entrevue, mais on n'entendit plus parler de cette question.¹⁰

Le témoignage du P. André au procès de Régina laisse entendre clairement que Riel a voulu se vendre. La vérité c'est qu'on tenta de l'acheter. C'était la seconde tentative de ce genre. En effet, au mois de septembre 1884, Riel fut appelé pour assister à une conférence à Saint-Laurent. Quand il arriva au presbytère où étaient réunis Joseph Forget, Renez, envoyé du lieutenant gouverneur Dewdney, Mgr Grandin, les Pères André, Fourmond, Végreville et Lecocq, on lui expliqua que le but de cette réunion était de lui offrir un poste avantageux où il pourrait mieux servir les siens. On lui offrit d'abord le poste de Raoul Breland dans le conseil du Nord-Ouest. Riel demanda si M. Breland ne remplissait pas bien son poste. On lui répondit que oui. "Alors, dit Riel, pourquoi le lui enlever pour me le donner; c'est une injustice." On lui offrit alors un siège de sénateur, "Je doute fort, dit Riel, que vous puissiez me faire obtenir cette place." On lui répondit que le gouverneur était puissant, etc. Riel resta inébranlable; aucune promesse ne le fit fléchir. Finalement, il leur dit : "Vous voulez me corrompre et me séparer des miens; vous n'y arriverez pas." Tel fut son dernier mot. Et le compagnon de Riel ajoute : "Malgré les efforts faits pour le retenir, nous repartîmes sous une pluie battante. La conférence avait duré six heures."

Nous trouverions étrange que le P. André n'ait pas jugé à propos de rappeler cet entretien dans son témoignage si nous ne savions pas que le but de la défense était moins de laver le caractère de Riel que de le faire passer pour fou. Que le lecteur ne

¹⁰ Napoléon Nault.

perde pas de vue que le P. André a été le premier et l'un des trois témoins appelés par la défense. Les deux autres furent le Père Fourmond et Philippe Garnot, un Canadien. Pas un seul Métis ne fut appelé par la défense. Nous en avons déjà donné la raison au début de ce chapitre. Citons les paroles de Riel lui-même dans son discours aux jurés, paroles que personne n'a jamais osé mettre en doute :

"Pendant quinze ans, je me suis négligé moi-même au point qu'un des témoins qui me sont le plus défavorables a dit que je n'ai jamais été particulier dans mes habits. C'est vrai, parce que je n'ai jamais eu beaucoup d'argent pour en acheter.

"Ma femme et mes enfants n'ont aucune ressource tandis que je travaille plus qu'aucun représentant du Nord-Ouest. Quoique je sois l'hôte de la population, l'hôte des Métis de la Saskatchewan, bien que simplement comme hôte je travaille à améliorer la condition de la population de la Saskatchewan au risque de ma vie, pour le bien de tout le Nord-Ouest, je n'ai jamais reçu de salaire." (Epitome, page 201).

Comme Riel allait monter à l'échafaud, le shérif Chapleau lui demanda s'il avait quelque bien à distribuer à sa famille. "Mon ami, dit Riel, la main sur la poitrine, je n'ai que mon cœur et il y a quinze ans que je l'ai donné à ma patrie."

Tous ceux qui ont connu Riel sont unanimes à dire qu'il ne vivait que pour les siens, ce qui est prouvé par les quinze dernières années de sa vie.

Il fut toujours désintéressé et toujours prêt à tous les sacrifices pour améliorer le sort de son pays et de sa race. En 1870, il n'eût eu qu'à laisser flotter sur le Nord-Ouest l'étendard étoilé des Etats-Unis et il aurait été comblé d'honneur et d'argent. Il préféra l'exil et l'indigence. Il refusa tout pour conserver sa patrie à l'Angleterre, parce qu'il savait que cela permettrait la survivance catholique et française. En 1871, son attitude entraîna celle des Métis lors de l'invasion fénienne, sauva le Nord-Ouest canadien à l'Angleterre. Il le fit sur la seule promesse qu'il ne serait pas "inquiété dans les circonstances actuelles." En 1885, après la défaite de Batoche, il n'aurait eu qu'à céder à l'instance des siens et il aurait pu passer aux Etats-Unis, mais il préféra se livrer et donner sa vie pour le salut des siens. Riel fut un modèle d'abnégation, de sacrifice et de dévouement.

QUESTION RELIGIEUSE

A.—Riel a-t-il apostasié ?

B.—A-t-il instauré un nouveau culte ?

C.—S'est-il installé au confessionnal ?

D.—A-t-il forcé les Métis à l'apostasie ?

A.—Riel a-t-il apostasié ?

Les témoignages que l'on cite à l'appui de cette assertion sont ceux de Mgr Grandin et des pères missionnaires, surtout des Pères Fourmond et Végreville.

Nous ne doutons pas de la sincérité de Mgr Grandin, mais il était à 300 milles du théâtre des événements dont il n'a su que ce qu'on lui en a communiqué. Quant aux missionnaires, nous avons déjà dit quelle fut leur attitude vis-à-vis des insurgés. Tout ce qu'ils ont écrit au sujet de l'insurrection, ils l'ont fait dans le but de se justifier.

Aussi, pour toute réponse à cette accusation, nous ne citons qu'un témoignage et un conseil. Le Père André, qui mourut à Calgary après une longue et douloureuse maladie, avait pour voisin le docteur Porter. Ce dernier, qui avait bien connu Riel en 1885 eut de longues et fréquentes conversations avec le Père André sur les événements de cette période. Un jour que le Dr Porter demandait au Père André ce qu'il pensait de Riel, il reçut la réponse suivante : *"Of all the men I have met in my long and eventful life, Riel was the most interesting and really the very best."* *"And what about his unusual religious views ?"* demanda encore le Dr Porter. *"I am an old man, dit le P. André, and I have not long to live. I have had time to think over many things, but I do not mind telling you that I am now convinced that Riel was not very far wrong about religion."*

"(De tous les hommes que j'ai rencontrés pendant ma longue vie mouvementée, Riel était le plus intéressant et certainement le meilleur.)" *"Et que penser de ses vues étranges sur la religion ?"* *"Je suis un vieillard et je n'ai plus longtemps à vivre. J'ai eu le temps de réfléchir sur bien des choses, mais je n'hésite pas à vous dire que je suis maintenant convaincu que Riel n'était pas très loin de l'orthodoxie.)"*

Ce témoignage montre que Riel ne fut pas l'apostat et le bandit que les déclarations et la correspondance électorale de 1885 ont voulu le montrer. Nous n'avons pas sollicité ce témoignage qui nous fut

communiqué par un de nos amis de langue anglaise habitant à Calgary. Le Dr Porter vivait encore l'année dernière à Edmonton, Alberta.

Quant au conseil que nous avons reçu, il nous vint d'un vénérable prélat quelques semaines avant sa mort, survenue il y a environ trois ans. Voyant que nous n'avions pas encore répondu à son invitation d'aller le voir, il vint lui-même quoique très malade. Voici le langage qu'il nous tint : "Vous achevez votre histoire, je crois ? Eh bien, je n'en ai pas pour longtemps à vivre maintenant et avant de mourir, je viens vous donner un conseil. Vous êtes de bons catholiques et de bons Français; je vous demande de ne pas être trop durs envers les bons vieux missionnaires de 1885 qui ont commis bien des erreurs. Ils n'étaient pas des hommes d'état et il ne faut pas trop leur en vouloir." Notre réponse fut que nous nous occupions d'histoire depuis au-delà de vingt ans et que nous n'avions jamais eu d'autre maxime.

B.—Riel a-t-il instauré un nouveau culte ?

Chose étrange, c'est que nous n'avons encore pu trouver un seul adepte de la prétendue religion de Riel. Certains accusateurs soutiennent que le Conseil et la plupart des insurgés appuyaient Riel et même menaçaient les prêtres; ailleurs, ils disent que Riel resta seul, sans réussir à entraîner les siens dans son nouveau culte. Dans le premier cas, si la chose eût été vraie, l'église aurait été la scène d'une profanation épouvantable et les missionnaires auraient été bien près de cueillir la palme du martyr. Dans le second cas, les missionnaires ont eu le dessus en se conservant la soumission des Métis et laissant Riel dans la position ridicule d'un nouveau prêtre sans adepte.

Dans le premier cas, l'église n'eut pas dû servir au culte catholique, car Riel étant maître, il ne l'eût pas permis. Comment expliquer alors que l'on a continué à célébrer la messe pendant tout le temps de l'insurrection et que Riel y assistait ?

Dans le second cas, comment Riel, faisant violence aux sentiments religieux de tous, eût-il pu rallier des partisans qui lui ont toujours manifesté une confiance et une admiration inaltérables ? Nous signalons cette contradiction.

Tout ce que l'on a écrit alors le fut sous l'empire des passions politiques (alors que tout était bon pour arriver au but). Mais nous préférons accorder notre confiance aux nôtres pour ce qui est contenu dans leurs déclarations; car leurs témoignages, donnés long-

temps après les événements, valent plus que ceux que l'on arracha à la crainte d'une condamnation en suspens ou en exploitant les rancunes des adversaires du mouvement contre les soi-disant auteurs de leur ruine.

Après bien des années, les uns et les autres étaient tranquilles à leurs foyers. Il n'y avait plus ni menace ni contrainte; les passions étaient apaisées. Ils avaient eu le temps, comme disait le Père André au Dr Porter, de revivre en esprit ces événements et de s'en entretenir. Sur les questions de faits, nous trouvons une concordance parfaite entre les témoignages des Métis partisans de la prise d'armes et des Métis qui s'y opposèrent. La divergence n'existe que dans les sentiments.

Pour donner un aperçu de ce que fut la mentalité des nôtres à ce moment-là, et ce qu'elle est encore en certains endroits, l'on nous permettra de raconter quelques incidents dont nous fûmes témoins. Le 25 juillet 1929, il y eut dans l'école de Batoche une grande assemblée où à peu près toute la population du village s'était réunie. Nous désirions connaître tout ce qui intéressait nos amis de là-bas, leurs joies, leurs peines et surtout leurs souffrances, afin de nous rendre compte de leur situation exacte. Nous avions déjà remarqué durant notre court séjour parmi eux qu'ils courbaient la tête et semblaient manquer de fierté.

L'un d'eux se fit leur porte-parole. Il s'excusa d'abord de n'avoir jamais parlé en public mais déclara qu'il était heureux de saluer des frères du Manitoba, avec qui les conférences étaient possibles. Il parla pendant une heure et demie. Il raconta toutes les misères et les humiliations qu'ils enduraient.

Voici, en quelques mots, la substance de son discours :

"Nous sommes pris entre le respect que nous devons avoir pour nos prêtres et le corps enseignant et la confiance que nous devons à nos pères; d'un côté, la parole du prêtre et celle de l'instituteur nous enseignent une histoire qui nous fait rougir et courber la tête de nos enfants. De l'autre, nos parents nous disent que ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. 'Nous n'avons jamais été apostats, disent-ils, nous n'avons jamais malmené les prêtres. Nous avons toujours été catholiques et Riel nous l'a toujours conseillé.' Voilà la position dans laquelle nous nous trouvons et nous manquons de la fierté que nous devons avoir."¹¹

¹¹ Nous sommes heureux de dire que la situation a complètement changé depuis, grâce à la charité clairvoyante de Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon.

Or, celui qui parlait ainsi était Edmond Boyer, qui réclamait pour son grand-père, Wm Boyer, l'honneur d'avoir combattu quoi qu'il eût voté contre la prise des armes. Nous aurions aimé voir les détracteurs des Métis assister à cette assemblée-là. Nous ne saurions exprimer l'émotion qui nous envahit devant la misère morale dans laquelle l'on tenait nos frères de la Saskatchewan. Dans notre réponse, nous ne pûmes que leur conseiller de lever la tête parce qu'ils n'avaient qu'à se glorifier des actes de leurs pères.

Il n'y a pas eu de martyr de la foi en 1885 à Batoche. Sans doute a-t-on souvent interprété la réticence et le silence des nôtres comme étant des aveux auxquels on a donné le caractère de témoignages. Nous étions un jour en conversation avec un curé qui en racontait de fortes sur 1885. Comme nous faisons remarquer que cela nous paraissait un peu raide, il nous dit : "Nous avons des témoins de ça. Tenez, j'en ai un ici que vous connaissez." Il le nomme. Nous connaissions très bien la famille, en effet. Le curé appelle ce Métis et lui dit : "T'étais là toi; tu te rappelles de ça ?" Notre pauvre Métis courbe la tête et ne dit mot. Alors le bon curé, qui est un brave homme d'ailleurs, de nous dire : "Voyez-vous ? c'est un témoin il a vu tout ça." Or, le soir même, notre vieux Métis vint nous trouver pour nous dire : "Dites donc, après-midi, là, le p'tit père était pas 'correct.' C'est pas comme ça que ça s'est passé. J'ai pas voulu rien dire; c'est un prêtre, mais c'est pas la vérité; il est mal informé. J'étais là, moi; il était pas là, lui."

Un autre petit trait que nous tirons d'une des déclarations que nous avons reçues. C'est madame Joseph Sauvé qui parle, une ancienne institutrice qui est encore vivante : "Après notre arrivée à Saint-Boniface, Mgr Taché nous fit demander, mon mari et moi. Nous y allâmes. En nous voyant, Monseigneur nous dit : 'Puis vous avez changé de religion ?' Je ne pense pas, répondis-je, je n'ai pas entendu parler que personne ait changé de religion." 'Ils ont dit que Riel avait changé tout ça,' ajouta Monseigneur. Je répondis : "S'il y en a qui l'ont dit, ils doivent l'avoir vu, mais moi je n'en ai pas entendu parler."

Madame Sauvé avait vu Riel tous les jours depuis deux ou trois jours avant la bataille de l'Anse-aux-Poissons jusqu'à la fin de celle de Batoche. La famille habitait depuis plusieurs années à mi-chemin entre Saint-Laurent et Batoche. Ils revinrent à Saint-Boniface un mois après les troubles.

Tous les témoins que nous avons rencontrés nous affirment que Riel ne cessait de réciter et faire réciter le chapelet tel que

nous le récitons. Il n'a jamais rien changé au signe de la croix, ni au Crédo, ni à l'oraison dominicale. Même s'il eût dit : "Sainte Marie, mère (du fils) de Dieu" au lieu de la formule consacrée, cela eût-il été une hérésie ? Quiconque se rend à l'Oratoire Saint-Joseph à Montréal à trois heures de l'après-midi et assiste aux litanies, entendra : "Saint-Joseph, Père nourricier DU FILS DE DIEU, priez pour nous." Ces litanies ont été approuvées par Sa Sainteté Pie X et le saint thaumaturge qu'est le frère André ne paraît pas trop s'en scandaliser.

Qui de nous, chrétiens, n'a pas à certaines heures fait en lui-même des oraisons jaculatoires qui, si elles étaient imprimées, ne seraient pas conformes à la liturgie ? Pourtant elles n'en sont pas moins sincères.

C.—Riel a-t-il usurpé la place du prêtre au confessionnal ?

L'on semble admettre aujourd'hui que cette assertion est fautive. Lorsque nous posons la question, on nous répond que Riel ne s'est pas installé au confessionnal. On cite la tradition : on prétend avoir vu Riel avec un de ses hommes sous un arbre ou ailleurs. Pourtant l'accusation est bien précise et toute la fameuse correspondance du temps dit que "Riel s'installa au confessionnal et usurpa la place du prêtre."

Dans les deux voyages que nous fîmes à Batoche et aux environs, en 1929, nous nous sommes enquis sur ce point. Tous nos témoins ont consigné dans leurs déclarations que, lorsqu'ils virent les missionnaires leur refuser l'absolution, ils allèrent trouver Riel qui leur dit : "Eh bien, mes amis, faites comme les premiers chrétiens : confessez-vous les uns aux autres ou confessez-vous à Dieu." Personne ne semble avoir suivi ce conseil. Aurait-on pris le silence respectueux de quelques-uns des nôtres pour un aveu ?

Les témoignages que l'on a recueillis sur ce point sont peut-être dans le genre de celui-ci : Il y a quelques années, un vieux missionnaire, voulant narguer un des anciens chefs de l'insurrection sur ce qui s'était passé en 1885, lui dit : "Te souviens-tu la fois que Baptiste Boucher a confessé Auguste Laframboise ?" "Quand est-ce, ça ?" reprit le vieux Métis. "Bien, quand est-ce ? tu dois savoir, la veille de la bataille de Batoche." — "Comme ça, ça serait au mois de mai ?" — "Oui." — "Ben, Auguste Laframboise a été tué au lac aux Canards le 26 mars, c'était pas mal difficile pour Baptiste Boucher de le confesser au mois de mai !"

Ce missionnaire fut l'un des signataires d'un manifeste collec-

tif adressé à la province de Québec, dans laquelle on demandait aux Canadiens français de ne pas avoir pitié de Riel. Le vieux Métis en question vit encore, il a consigné ce fait dans l'une de ses déclarations.

Nous terminons notre réponse à cette accusation puérile en rappelant que ce n'est pas la seule fois dans l'histoire où des hommes se sont confessés les uns aux autres. Sans remonter aux premiers temps de l'ère chrétienne, citons les croisades et surtout l'insurrection vendéenne, soutenue et dirigée par les prêtres contre le pouvoir constitué. Et pourtant, qui ne peut s'empêcher d'admirer l'héroïsme des compagnons légendaires de Charette et de Larochejaquelin ?

D.—Riel a-t-il forcé les Métis à apostasier ?

Après avoir crié bien haut que Riel a apostasié, nos adversaires admettent maintenant qu'ils n'ont pas de preuve écrite. Nous, nous avons les déclarations des Métis, partisans du mouvement ou neutres. L'unanimité de leurs témoignages nous a d'autant plus surpris que nous avons nous-mêmes subi l'influence des écrits du temps. Le plus curieux, c'est que tous ces témoins pour ou contre, n'ont entendu parler d'apostasie, de nouveau culte et de confessions qu'après les événements, cependant qu'ils furent acteurs du drame du commencement à la fin. Il y eut certainement des discussions violentes entre les missionnaires et Riel. Parfois même, ce dernier ne ménagea pas ses expressions vis-à-vis du clergé qui lui faisait la lutte et vis-à-vis de la hiérarchie qui, disait-il, avait abandonné les Métis. Comment auraient-ils pu être forcés à apostasier, si aucun individu n'en a eu connaissance. Quant à nous qui avons eu l'occasion d'admirer la haute intelligence d'un grand nombre d'entre eux, nous ne pouvons croire qu'ils aient pu à ce point être dupes d'un homme.

RIEL ÉTAIT-IL FOU ?

Après avoir pris les témoignages d'un grand nombre de gens doués d'une intelligence normale, dont les uns lui étaient opposés, qui l'ont vu tous les jours au cours de cette période troublée, nous ne pouvons croire que la folie de Riel ait pu leur échapper à tous en même temps.

Le Père McWilliam qui, avec le Père André, assista Riel à ses

derniers moments, dit carrément, dans une lettre que l'on trouvera plus loin, qu'il n'était pas fou.

Pour nous qui ne l'avons pas connu, l'ensemble des témoignages portés sur son caractère et ses actes nous indique qu'il fut parfois surexcité et que, sous l'empire d'une torture morale intense, il laissa échapper des paroles hardies, mais il était trop pénétré de sentiments religieux pour verser formellement dans l'apostasie.

Comme tout homme animé d'un haut idéal, il avait une foi profonde en sa propre mission, ne différant pas en cela de nombre de héros qui ont poussé le sacrifice jusqu'à verser leur sang pour la cause qu'ils avaient embrassée. Aux yeux de leurs contemporains, ils ont passé pour fous, mais l'histoire les a réhabilités tôt ou tard, et leur sacrifice a été le point de départ d'une ère nouvelle.

RÔLE DES MISSIONNAIRES EN 1885.

Nous avons répondu aux principales accusations portées contre Riel et les Métis. Il nous reste maintenant à dire un mot sur le rôle de certains missionnaires en 1885. C'est un devoir pénible mais impérieux. Leurs témoignages et leurs écrits nous ont valu trop d'humiliations pour les passer sous silence.

Après avoir recouru à tous les moyens possibles pour faire échouer le mouvement insurrectionnel, ces missionnaires n'hésitèrent pas à remplir le rôle d'informateurs auprès du général Middleton, commandant des troupes fédérales, en lui fournissant tous les renseignements que leur situation privilégiée parmi les insurgés leur permettait d'obtenir. Leur attitude du début jusqu'à la prise d'armes est parfaitement explicable, mais ce que nous ne pouvons comprendre c'est leur attitude depuis la prise d'armes jusqu'à la mort de Riel. Car enfin, une fois le mouvement insurrectionnel lancé, quand ils se virent dans l'impossibilité de l'enrayer, leur caractère de précepteurs de la paix, de la charité, de propagateurs de l'Évangile leur commandait à notre sens de garder une stricte neutralité et d'abandonner les Métis à leur sort. Nous avons bien dit, "jusqu'à la mort de Riel," parce que leur parti pris se maintint jusqu'à l'issue du procès. Pourquoi, par exemple, les Pères André et Fourmond s'associèrent-ils à Charles Nolin qui avait reçu du gouvernement une généreuse récompense pour sa trahison, pourquoi se concertèrent-ils avec ce dernier pour préparer une série de déclarations assermentées et portant les signatures de certains Métis qui jurent encore qu'ils n'ont jamais même entendu parler de ce qu'ils

sont censés avoir signés? Pourquoi les pères missionnaires ont-ils joint leurs voix à celle des orangistes pour empêcher que le peuple du Canada montrât de la pitié pour Riel?

Afin de ne pas être accusés de partialité, nous les laissons parler eux-mêmes :

1°—Lettre collective datée de Prince-Albert, le 12 juin 1885, adressée à la province de Québec. Nous la citons *in extenso* pour que le lecteur ne perde rien de sa saveur :

Prince-Albert, 12 juin, 1885.

“Nous, prêtres des districts qu’affecte plus particulièrement la rébellion, savoir : Saint-Laurent, Saint-Antoine, Grandin, lac aux Canards et Batoche, puisque c’est là, au milieu de notre population que Louis “David” Riel avait établi ses quartiers généraux désirons attirer l’attention de nos nationaux du Canada et d’ailleurs sur les faits.

“Louis David Riel ne mérite pas les sympathies de l’Église catholique romaine et des membres de cette église, ayant usurpé notre mission de prêtres et privé notre population des avantages et des consolations que nous aurions pu lui offrir. Il a fait tout cela dans son intérêt personnel.

“Nous croyons donc que l’Église et les habitants du Canada devraient sympathiser avec nous et notre population, laquelle est plutôt à plaindre qu’à blâmer, pour s’être laissé égarer.

“Nombre de nos gens sont dans la plus grande misère, Riel et son conseil leur ayant d’abord enlevé ce qu’ils possédaient. Le général Middleton n’a rien épargné pour alléger, autant que possible, les misères et les souffrances de notre population, et a droit, en conséquence, à nos sincères remerciements. Mais si nous ne recevons pas d’autres secours, notre population mourra de faim. Nous prions donc les Canadiens français de nous accorder leurs sympathies, et de conjurer le gouvernement de tempérer la justice par la clémence, au sujet de ceux qui furent égarés.”

(Signé :) RR. Pères André

Touze

Moulin

Fourmond

Végreville

Lecoq.

2°—Première lettre du Père André, datée du 17 juin 1885 : “Riel a employé tous les artifices et toutes les fourberies pour

pousser dans la révolte cette population métisse, de sa nature si paisible et si soumise: elle était si heureuse et si prospère cette population quand il y a un an que Riel, comme un malin esprit, est arrivé au milieu d'elle . . ."

Que le lecteur nous permette de mettre en regard l'extrait de la petite chronique de Saint-Laurent par le Père Fourmond en 1884 : "*Misère Générale*" — Est-il une population dans aucune autre province qui n'aurait pas déjà fait une révolution en règle si elle subissait le même traitement ? Non, certainement."

3°—Extrait d'une autre lettre du Père André datée du 24 juin 1885. "Le nom de Riel est en grand discrédit parmi eux (les Métis). Riel parut comme un nuage dans le ciel pur, sa présence bouleversa tout cet heureux pays."

4°—Extrait d'une lettre du Père Fourmond, datée du 24 mai 1885. "Riel est le seul qui, croit-on, subira une sentence de mort en expiation de ses crimes et du sang qu'il a fait verser."

Autre extrait d'une lettre du même Père Fourmond, 16 juillet 1885 : "Nous avons notre antéchrist dans la personne de Riel contre lequel il nous a fallu lutter pour détruire sa funeste influence sur nos pauvres gens . . . C'est par une conséquence horrible de ses plans diaboliques qu'a coulé le sang des blancs et celui des chers et zélés confrères massacrés par les sauvages sous ses ordres."

Pour nous, la seule explication possible de cette attitude si contraire au caractère du prêtre et au sentiment personnel de quelques-uns d'entre eux, c'est qu'il fallait sauver le Gouvernement d'alors.¹²

Les deux citations suivantes semblent en effet montrer que le mobile politique a motivé cette conduite vis-à-vis des Métis.

"J'ai vu Riel, j'ai conversé avec lui. J'ai pris le temps voulu

¹² Que le lecteur nous permette de lui rappeler que la mentalité de la hiérarchie du clergé de l'Ouest canadien en 1885, peut être comparée à celle de la hiérarchie du clergé français en 1789. De même que le clergé de France d'alors ne pouvait séparer le trône de l'autel, ainsi dans l'Ouest canadien, le parti conservateur qui était au pouvoir, incarnait dans la conviction des autorités ecclésiastiques la survivance des traditions religieuses et nationales, tandis que l'on craignait les doctrines subversives du libéralisme doctrinaire que l'on confondait avec le libéralisme politique. C'est ce qui explique que certaines têtes dirigeantes du clergé de l'Ouest canadien se montrèrent les zélés défenseurs du gouvernement quand elles le crurent en danger. Devant l'intérêt général, elles se croyaient justifiables d'accepter, tacitement du moins, le sacrifice de la vie d'un homme.

pour étudier son cas avec calme; et je dois dire que sa fin n'a pas été celle d'un fou.

"J'ai confiance en Sir John A. Macdonald et dans le parti conservateur autant que jamais. Je n'hésite aucunement à dire que dès que cette agitation sans motif sera apaisée, la province de Québec témoignera de la confiance dans le parti qui a tant fait pour elle dans le passé."

(Signé) Charles A. McWilliams, prêtre.¹³

Lettre publiée dans une brochure électorale de 1887.

"Que pour une juste sentence légalement portée et que le pouvoir exécutif devait, et a comme de raison fait exécuter". . . .

"Un peuple à la voix de quelques politiciens éhontés, sans prendre le temps de réfléchir, fasse chorus pour blâmer ce qu'il ne devrait qu'approuver."

(Signé) R. P. Touze,

22 novembre, 1886.

Nous ne pouvons taire l'affliction que nous causa l'inventaire de toutes ces lettres. Nous ne pouvions croire que des missionnaires puissent poursuivre un homme avec tant d'âpreté. C'est en vain que nous avons cherché une pièce officielle, une lettre, quelque chose qui puisse montrer qu'un au moins se soit adressé aux autorités du Canada pour implorer la grâce de Riel. Ce dernier attendait dans la prison une mort qu'il souhaitait et que l'on retarda par trois fois. Riel dans les fers aurait-il encore fait peur ?

Le 16 novembre 1885, Riel monte à l'échafaud. Le calme de sa figure rayonnante, ses paroles pleines de douceur et de cette prévenance qui l'ont rendu célèbre ne l'abandonnent pas. Son courage le rend plus fort que ceux qui l'assistent.

Riel lancé dans l'éternité devient un saint et un martyr. L'on cingle les politiciens qui l'ont fait exécuter. Ici nous ne pouvons mieux faire que de citer le Père André qui l'assistait : "Le supplice auquel il a été condamné, loin d'être une ignominie, est devenu, par suite des circonstances qui l'ont accompagné, une véritable apothéose de Riel. Le gouvernement ne pouvait mieux faire pour rendre immortel le nom de Riel et se couvrir d'infamie aux yeux de l'histoire, qu'en faisant exécuter la sentence comme il l'a fait."

¹³ Le Révérend Père McWilliams fut envoyé en mission spéciale de Toronto pour assister Riel à ses derniers moments.

"Sir John, dans sa politique du Nord-Ouest a toujours eu le mérite rare de faire tout le contraire de tout ce que lui commandaient les vrais intérêts du pays."

"Riel est mort, mais son nom vivra dans le Nord-Ouest quand le nom de Sir John, son implacable ennemi, sera depuis longtemps oublié" . . .

"Jamais je n'ai vu de contenance plus radieuse que celle qu'il avait pendant qu'il priaît au moment de marcher à l'échafaud. La beauté de son âme se reflétait sur son visage et un rayon de lumière divine semblait déjà illuminer sa figure. Ses yeux avaient un éclat extraordinaire et paraissaient déjà se perdre dans la contemplation des grandeurs divines. Jamais, je vous le répète, l'échafaud n'avait offert un spectacle si sublime et si magnifique; les spectateurs étaient attendris et frappés du grand spectacle qu'ils avaient sous les yeux; jamais cérémonie religieuse n'avait ému et touché les cœurs comme la vue de Riel allant à la mort. Le Shérif, son assistant, le bourreau même, pleuraient d'attendrissement. Je suis revenu de cette pénétration consolé et encouragé par une pareille mort et en remerciant Dieu de m'en avoir rendu témoin. Tout le monde était sous l'empire d'une pareille impression."

Lettre du 20 novembre 1885 à F.-X. Lemieux, avocat de Riel.

L'impression produite par cette mort fut considérable. De toutes parts s'élevèrent des appels à la clémence, en faveur des partisans de Riel. Peu de temps après les portes de la prison s'ouvrirent pour leur livrer passage.

Ainsi se réalisèrent les paroles que le héros métis adressait à l'un de ses fidèles lieutenants¹⁴, alors que ce dernier s'efforçait de l'entraîner avec lui aux États-Unis : "Cousin, tu dois partir et essayer de traverser aux États-Unis; moi, je vais me rendre. C'est à moi qu'on en veut et quand mes ennemis m'auront, ils seront dans la joie, mais les miens seront tranquilles et ils auront justice. J'en ai encore pour un jour ou deux, ensuite j'irai me livrer."

C'est ce qu'il fit, le 15 mai 1855.

TESTAMENT DE LOUIS RIEL

Prison de Régina, 6 novembre 1885.

Testament de Louis David Riel.

Je fais mon testament, conformément au conseil qui m'a été

¹⁴ Napoléon Nault, *ibid.*

donné par le R. P. Alexis André, mon charitable confesseur et très dévoué directeur de conscience.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je déclare que ceci est mon testament, que je l'ai écrit librement dans la pleine possession de mes facultés mentales.

Les hommes ayant fixé le 10 novembre prochain comme la date de ma mort, et comme il est possible que la sentence soit exécutée, je déclare d'avance que ma soumission aux ordres de la Providence est sincère, que ma volonté s'est rangée avec une entière liberté d'action, sous l'influence de la grâce divine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, du côté de l'église catholique, apostolique et romaine. C'est en elle que je suis né et par elle aussi que j'ai été régénéré.

J'ai rétracté ce que j'ai dit et professé de contraire à sa doctrine, et je le rétracte encore. Je demande pardon du scandale que j'ai causé. Je ne veux pas qu'il y ait de différence entre moi et les prêtres de Jésus-Christ, gros comme une tête d'épingle. Si je dois mourir le 10 de ce mois, c'est-à-dire dans quatre jours, je veux faire tout en mon pouvoir, avec le concours de mon divin Sauveur, pour mourir en harmonie parfaite avec mon Créateur, mon Rédempteur et mon Sanctificateur en même temps qu'avec la sainte église catholique. Si Dieu veut bien m'accorder le bienfait inestimable de la vie, je veux de mon côté monter sur l'échafaud et me résigner à la volonté de la Providence en me tenant dégagé, comme je le suis aujourd'hui, de toutes les choses terrestres car je comprends que le plus sûr moyen de bien faire est de mettre ses desseins en pratique d'une manière entièrement désintéressée, sans passions, sans excitation, sous le regard de Dieu, en aimant son prochain, ses amis et ses ennemis comme soi-même pour l'amour de Dieu.

Je remercie ma bonne et tendre mère pour m'avoir aimé d'un amour si chrétien. Je lui demande pardon pour toutes les fautes dont je me suis rendu coupable contre son amour, le respect et l'obéissance que je lui dois. Je lui demande aussi pardon pour les fautes que j'ai commises contre mes devoirs envers mon bien-aimé et regretté père et envers sa mémoire vénérable.

Je remercie mes frères et sœurs pour le grand amour et la grande bonté qu'ils ont eus pour moi. Je leur demande aussi pardon pour toutes les erreurs dont j'ai pu me rendre coupable à leurs yeux.

Je remercie mes parents et ceux de ma femme pour l'affection et la bienveillance qu'ils m'ont toujours montrées — en particulier

mon affectionné et bien-aimé beau-père; ma belle-mère, mes beaux-frères et belles-sœurs. A eux aussi je demande pardon pour tout ce qui dans ma conduite n'a pas été bien ou aurait été mal.

Je donne une franche et amicale poignée de main à mes amis de tout âge et de tout rang, de toute classe et de toute condition. Je les remercie pour les services qu'ils m'ont rendus. Ma reconnaissance, je la témoigne particulièrement à ceux de mes amis, tant de ce côté-ci de la frontière que de l'autre côté, qui ont daigné s'occuper de mes affaires en public, aux Oblats de Marie-Immaculée, à la Société de Saint-Sulpice et aux Sœurs Grises pour tous les bienfaits que j'ai reçus d'eux depuis mon enfance. Je leur offre mes remerciements.

J'ai des bienfaiteurs de l'autre côté de la frontière, des amis dont la bonté pour moi a été au delà de toute mesure. Je leur demande d'accepter mes remerciements, d'excuser charitablement mes défauts. Si ma conduite a pu en quelque façon offenser quelqu'un, soit dans les grandes choses ou dans les petites, je leur demande de me pardonner en tenant compte des excuses qui peuvent être en ma faveur; et quant à la somme de mes véritables fautes, mes culpabilités, j'espère qu'ils auront la bonté de me les pardonner devant Dieu et devant les hommes.

Je pardonne de tout mon cœur et de tout mon esprit, de toutes mes forces et de toute mon âme, à ceux qui m'ont causé du chagrin, qui m'ont causé du dommage, qui m'ont persécuté, qui, sans raison, m'ont fait la guerre pendant 15 ans, qui m'ont fait un semblant de procès, qui m'ont condamné à mort, et je leur pardonne entièrement comme je demande à Dieu de me pardonner entièrement toutes mes fautes au nom de Jésus-Christ.

Je remercie ma femme pour sa bonté et sa charité à mon égard, pour la part qu'elle a prise si patiemment dans mes pénibles travaux et mes difficiles entreprises. Je la prie de me pardonner la peine que je lui ai causée volontairement. Je lui recommande d'avoir soin de ses petits enfants, de les élever d'une manière chrétienne, avec une attention toute particulière pour tout ce qui a rapport aux bonnes compagnies.

C'est mon désir que mes enfants soient élevés avec grand soin en tout ce qui touche à l'obéissance à l'Église. Je leur recommande de montrer le plus grand respect, la plus grande soumission et la plus complète affection envers leur bonne mère. Je ne laisse à mes enfants ni or ni argent, mais je supplie Dieu, dans son infinie miséricorde, je supplie les entrailles de la miséricorde de Dieu de remplir mon esprit et mon cœur de la vraie bénédiction d'un père

que je désire leur donner : Jean, mon fils, Angélique, ma fille, je vous bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour que vous vous appliquiez à connaître la volonté de Dieu et soyez fidèles à l'accomplir en toute piété et sincérité; pour que vous pratiquiez la vertu, fermement et simplement, sans parade ni ostentation; pour que vous fassiez le plus de bien possible sans manquer aux autres dans la limite d'une juste obéissance au clergé constitué, prêtres et évêques, surtout à votre évêque et à votre confesseur. Je vous bénis pour que votre mort soit douce, édifiante, bonne et sainte aux yeux de l'Eglise et de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

Je vous bénis, enfin, pour que vous cherchiez et trouviez le royaume de Dieu et pour que vous puissiez de plus reposer en Jésus, Marie et Joseph. Priez pour moi.

Je laisse mon testament au Rév. Père Alexis André, mon confesseur. Je prie mes amis de partout de tenir le nom du Père André côte à côte avec le mien. Je l'aime le Père André.

LOUIS DAVID RIEL

Fils de Louis Riel et de Julie de Lagimodière.

LES MÉTIS

DERNIER MÉMOIRE DE LOUIS RIEL

Jésus, souvenez-vous ! Marie, intercédez pour nous !

Saint Joseph, priez pour nous !

LES MÉTIS DU NORD-OUEST.

Les Métis ont pour ancêtres paternels les anciens employés des Compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, et pour ancêtres maternels des femmes indiennes appartenant aux diverses tribus.

Le mot français Métis est dérivé du participe latin *mixtus*, qui signifie mêlé : il rend bien l'idée dont il est chargé.

Toute appropriée que l'expression anglaise correspondante, *Half-breed*, ait été à la première génération du mélange des sangs,

maintenant que le sang européen et le sang sauvage sont mêlés à tous les degrés, elle n'est plus assez générale.

Le mot français Métis exprime l'idée de ce mélange d'une manière aussi satisfaisante que possible et devient par là même un nom convenable de race.

Une petite observation en passant et sans faire de peine à personne.

Des gens très polis, très gentils d'ailleurs, viennent dire parfois à un Métis : "Vous n'avez pas l'air Métis du tout. Vous n'avez pas beaucoup de sang sauvage assurément. Quand même, vous passeriez partout pour un blanc pur."

Le Métis, un peu déconcerté par le ton de ces assertions, voudrait bien revendiquer son origine tant d'un bord que de l'autre. La crainte de troubler ou de dissiper tout à fait la douceur des persuasions de ses interlocuteurs le retient. Pendant qu'il hésite à choisir entre les différentes réponses qui se présentent à son esprit, des paroles comme celles-ci achèvent d'emporter son silence d'assaut : "Ah ! bah ! Vous n'avez presque pas de sang sauvage. Vous n'en avez pas pour la peine." Voici comment les Métis pensent là-dessus en eux-mêmes :

"C'est vrai que notre origine sauvage est humble, mais il est juste que nous honorions nos mères aussi bien que nos pères. Pourquoi nous occuperions-nous à quel degré de mélange nous possédons le sang européen et le sang indien ? Pour peu que nous ayons de l'un ou de l'autre, la reconnaissance et l'amour filial, ne nous font-ils pas une loi de dire : " 'Nous sommes Métis.' "

LE PAYS DES MÉTIS.

Pour avoir une idée assez juste de la condition où se trouvaient les Métis au commencement de l'année 1835, dans le Nord-Ouest, et en particulier dans la Saskatchewan, il faut savoir un peu comment ils étaient situés avant la Confédération.

C'étaient des gens qui avaient à eux en propre le territoire du Nord-Ouest. Le sang indien de leurs veines établissait le droit ou le titre qu'ils avaient à la terre. Ils avaient la propriété du sol conjointement avec les Sauvages.

Mais, à elle seule, la valeur foncière de leurs pays représente une grosse somme.

Parlons seulement des terres que le Nord-Ouest comprend dans les limites qui lui sont actuellement assignées, sous ce nom, en dehors du Manitoba et du Keewatin : nous avons un territoire d'en-

viron 1,195,720 acres d'étendue. En divisant ce nombre par le chiffre de la population métisse et indienne, et les supposant aussi nombreuses l'une que l'autre, chacune d'elles se trouvait à partager le Nord-Ouest en deux parties égales. L'hypothèse que nous faisons, toute proche de la réalité, donne aux Métis aussi bien qu'aux Sauvages une part d'à peu près 597,860 acres.

Pour faire une estimation quelconque des terres sauvages du Nord-Ouest avant la Confédération, disons à la première idée venant, que ces terres valaient à l'Indien quinze sous l'acre. En prenant cette évaluation pour point de départ, les Sauvages du Nord-Ouest avec leur sol de 597,860 acres en superficie possédaient un bien-fonds valant comme 87,179,000 dollars.

Mais il y a ici même une considération à intercaler dans ces aperçus : les Métis, sans avoir le don d'utiliser la terre, d'après les développements et les ressources d'une civilisation avancée, la bâtaient cependant, la labouraient, la clôturaient et l'employaient à beaucoup plus grand avantage que ne faisaient les Indiens à ce point qu'elles valaient dans le moins deux fois plus à eux qu'aux Sauvages, c'est-à-dire, pendant que l'Indien pouvait raisonnablement demander 15 sous pour son acre, le Métis était en droit d'en exiger 30 pour le sien.

La moitié métisse du Nord-Ouest, 597,860 acres, équivalait donc à un capital d'à peu près 174,358,000 dollars.

Voilà de combien les Métis étaient riches en valeur foncière de leur pays, avant la Confédération.

La Puissance ne dira pas que j'exagère. Elle ne peut pas prétexter non plus que mon calcul est abstrait, ni que mes avancées manquent d'appui. Car les Métis avec les Sauvages jouissaient alors du Nord-Ouest comme la Confédération en jouit à présent qu'elle nous l'a dérobé.

Nous n'empruntions pas d'argent sur notre territoire. Mais nous pouvions le faire. En attendant, nous vivions à même notre immense pays dont la richesse en pelleteries était, on peut dire inépuisable, où la chasse de toute sorte abondait, où les lacs et les rivières étaient une source de bien-être par la quantité et la qualité du poisson dont les eaux étaient remplies, où les fruits sauvages même contribuaient à la nourriture et à l'entretien des enfants du sol.

Et de quel prix n'était pas pour nos bestiaux et pour nos chevaux l'herbe luxuriante dans ces plaines du Manitoba et dans ces prairies de la zone fertile du Nord-Ouest, si renommées ?

Que dirai-je du fameux commerce des robes ? Le bison cou-

vrait littéralement les plaines du Nord-Ouest. Cette seule ressource était incalculable.

De plus, les Métis cultivaient la terre pour en avoir ce qui leur était nécessaire. Leurs jardins et leurs récoltes étaient quelque chose d'enviable.

L'énumération de biens que ma plume effleure en ce moment n'est pas imaginaire comme certains gens pourraient le croire; mais elle est basée sur des faits et des réalités que la plus grande partie de la population métisse actuelle et que des milliers d'émigrés peuvent certifier, puisque je parle d'un état de chose qui existait il y a quinze ans et qui dura même plusieurs années en-deçà. Qui est-ce qui refusera donc d'admettre qu'en jouissant de leur part du Nord-Ouest, comme ils en jouissaient avant la Confédération, les Métis vivaient aussi richement que si leurs terres évaluées comme j'ai fait plus haut, à 174,358,000 dollars leur eussent donné tous les ans un revenu, serait-ce trop de dire de trois pour cent, et de compter ainsi en leur faveur la somme totale en intérêts d'environ 5,381,740 (cinq millions trois cent quatre-vingt et un mille sept cent quarante dollars). Je m'adresse aux hommes d'affaires, aux capitalistes; qu'il leur plaise de répondre pour moi à tous ces journaux têtus et ignorants ou malhonnêtes de l'Ontario qui n'écrivent depuis quinze ans sur mes œuvres et sur mes actes que pour calomnier, induire en erreur et que pour divaguer. C'est vrai que le Nord-Ouest était fermé comme à clef par la Compagnie de la Baie d'Hudson et par l'Angleterre qui y soutenait cette compagnie; les marchés manquaient; les produits n'avaient pas d'écoulement; à cause de cela, il était presque inutile de se livrer exclusivement ou tout de bon à la culture.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, en sa qualité de société commerciale revêtue de l'autorité gouvernementale, était à même toutes les richesses du Nord-Ouest. Elle les absorbait sans cesse en privant continuellement le pays des améliorations publiques et des progrès que tant de biens le mettaient en lieu d'attendre de ses administrateurs.

Sous le joug des aventuriers de la Baie d'Hudson, il était impossible aux Métis de prendre leur essor comme population, mais leur patrie était d'une telle opulence naturelle qu'il était malaisé même à la compagnie, toute sordide qu'elle fût, de les appauvrir individuellement. L'eau haute à la Rivière Rouge, les sauterelles et la picote dans le Nord-Ouest, éprouvèrent à plusieurs reprises les Métis. Mais ces années de peine et de contretemps faisaient exception.

Les heureux changements que le mouvement populaire de 49 avait effectués dans le trafic, par l'abolition du monopole prétendu légal de la compagnie et la liberté que tout chacun avait de commercer depuis cette époque, augmentaient de jour en jour ces chances de bien être.

Lorsque la Puissance arriva au Nord-Ouest, en 1870, elle trouva donc une population qui, laissée à elle-même, eût été à l'aise non seulement alors, mais même pour bien des années. Elle y trouva les Métis qui, par le fait même d'être chez eux et d'avoir leur pays à eux, avaient comme tout autre peuple, leur avenir.

AVANT LA CONFÉDÉRATION

Les Métis, par leur supériorité sur les tribus indiennes, les dominaient, mais sans abus de force. Quelquefois, à la chasse, les Indiens déclaraient la guerre aux Métis ou leur volaient des chevaux.

Satisfaction était demandée. En cas de refus, la nation métisse entrait en guerre avec les malveillants. Mais il est à remarquer qu'elle ne fit jamais de luttes agressives. Les combats étaient ceux de la défense ou de la protection du droit. En retour, Dieu aidant, elle est toujours demeurée victorieuse des tribus qui l'attaquaient. Comme peuple primitif, simple, de bonne foi, placé par la Providence dans une heureuse abondance de biens, et d'ailleurs sans beaucoup d'ambition, les Métis n'avaient presque pas de gouvernement. Cependant, quand ils allaient à la chasse au bison, il se faisait naturellement au milieu d'entre eux une pression d'intérêts. Et, tant pour maintenir l'ordre dans leurs rangs que pour se tenir en garde contre les vols de chevaux et contre des attaques d'ennemis, ils s'organisaient et se composaient un camp. Un chef était choisi, douze conseillers étaient élus, avec un crieur public et des guides. Les soldats se groupaient par dizaines. Tout chasseur était soldat. Chaque dizaine se choisissait un capitaine.

Quand arrivait le moment de l'organisation militaire proprement dite, le chef en donnait avis; le premier soldat venu commençait par désigner celui qu'il voulait avoir pour son capitaine. Neuf de ceux qui approuvaient ce choix le suivait. Ainsi le capitaine de chaque dizaine se trouvait-il placé à la tête de soldats d'autant mieux décidés à le suivre partout que sa charge au-dessus d'eux était un effet de leur confiance en lui et de leur choix unanime.

La chasse au bison se faisait à cheval. C'était beau de voir

des centaines de coursiers se cabrer, hennir, danser, piocher le sol de leurs pieds ambitieux; demander la bride du désir de leurs regards, à grands coups de tête, en faisant toutes sortes de gestes; et ces cavaliers de premier ordre, assis avec assurance comme dans des chaises, sur leurs petites selles de cuir mou, au milieu des fleurs en rassade dont elles étaient garnies; ayant aux poignets les poignées élégantes de leurs fouets à plusieurs branches, le fusil d'une main, les rênes de l'autre, retenant la fougue de leurs chevaux, les ménageant jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à portée du buffe.

Les capitaines présidaient à la course et veillaient à ce que personne ne se lançât avant le mot d'ordre du capitaine en charge. Le mot donné, la cavalcade bondissait. Un tourbillon de poussière obéissant au commandement partait avec elle. Le buffe, en dévorant la prairie, prenait l'épouvante, pour être bientôt rejoint par les coursiers alertes. Les cavaliers entraient pêle-mêle dans la bande des bœufs, et, choisissant à qui mieux mieux les animaux les plus gras, chacun tirait, tous tiraient en tâchant de ne point se frapper les uns les autres, en prenant garde aux hommes et aux chevaux.

J'ai vu ces courses. J'y ai pris part. Elles sont terribles. L'adresse des chasseurs, leur extrême attention, et surtout la Providence pouvaient seules prévenir les malheurs au risque desquels ces courses avaient lieu.

De loin c'était le grand spectacle d'une fusillade dans un nuage.

Le conseil des chasseurs faisait des règlements. On les appelait les lois de la Prairie. Le Conseil était un gouvernement provisoire. C'était aussi un tribunal qui prenait connaissance des infractions aux règlements, et de tous les différends qu'avaient à lui présenter les personnes du camp.

Les capitaines avec leurs soldats exécutaient les ordres et les jugements du Conseil.

Dans les affaires ordinaires, le Conseil agissait d'après son autorité telle qu'elle lui avait été confiée; mais en matière d'importance plus grande il recourait au public et ne basait ses décisions que sur une majorité de tous les chasseurs.

C'était l'état d'un peuple neuf, mais civilisé et jouissant d'un gouvernement à lui, sur les vraies notions de la liberté publique et sur celle de l'équité. Ce gouvernement provisoire, d'un rouage simple, qui ne se formait que pour l'intérêt général ne supportait pas d'émoluments, s'organisait partout où s'agglomérerait une cara-

vane assez considérable et cessait d'exister avec elle s'organisait pareillement dans tout établissement métis ou une assez grande diversité d'intérêts tendait à engendrer des difficultés, où il y avait des dangers à conjurer, des hostilités à repousser.

Les établissements métis étaient les jalons de la civilisation future. Et leurs places sont si bien choisies qu'elles deviennent partout des centres sur lesquels l'émigration s'appuie pour coloniser et s'étendre dans toutes les directions.

Les lois de la Prairie suivaient les Métis comme les règlements des mines suivent les mineurs dans leurs exploitations.

La Compagnie de la Baie d'Hudson était environnée du gouvernement des Métis dans toute la zone fertile. Elle n'en prenait pas ombrage. Au contraire, ses traiteurs et ses chasseurs, dans les camps, dans les hivernements, dans les établissements métis, faisaient la chasse, la traite, commerçaient sous l'autorité du Conseil de la Prairie et sous la protection des lois métisses.

Et c'était pour elle un rempart à l'abri duquel elle était bien aise de se tenir, car il n'y a pas encore bien longtemps les Indiens étaient barbares autrement que la Puissance ne les a trouvés; ils étaient nombreux, en luttant les uns avec les autres. Les partis de guerre se croisaient dans toutes les directions. Les Cris, les Pieds-Noirs, les Sioux du Minnesota, du Dakota, du Montana se disputaient le plumet de la bravoure. Ce qui les rendit alors inopinément plus à craindre, peut-être plus qu'avant, c'est que par leurs rapports avec les blancs et toutes sortes de gens livrés aux aventures, ils se trouvèrent, voilà une trentaine d'année, mieux armés qu'ils ne l'avait été jusque-là.

Il eût été impossible à la Compagnie de se maintenir, sans avoir à faire des dépenses continuelles, nécessaires à l'entretien d'une force armée considérable.

Les Métis sont les hommes qui domptèrent ces nations sauvages par les armes, et qui, ensuite, les adoucirent par les bonnes relations qu'ils entretenaient avec elles à la faveur de la paix. Ce sont eux qui mirent, au prix de leur sang, la tranquillité dans le Nord-Ouest.

ENTRÉE DE LA PUISSANCE.

Quand la Puissance se présenta à nos portes, elle nous trouva donc dans le calme. Elle trouva dans le Nord-Ouest non-seulement le peuple métis en bonne condition de vivre sans elle, comme je l'ai montré dans le cours de cet article, mais le peuple métis avec

un gouvernement à lui, libre, en paix, fonctionnant et faisant à son compte l'œuvre de la civilisation que la Compagnie de l'Angleterre n'eût pas pu faire sans des milliers d'hommes de troupe : un gouvernement de constitution définie et dont la juridiction était d'autant plus légitime et à respecter qu'elle s'exerçait sur un sol qui lui appartenait.

Qu'a fait la Puissance ? Elle a mis la main sur le pays des Métis comme sur le sien. De ce seul coup, elle a donné preuve que son plan était de les frustrer de leur avenir. Elle a mis en jeu même leur condition présente. Car non-seulement elle a fait partir le sol de dessous leurs pieds, mais leur en a ôté complètement l'usufruit. Ainsi privé de son point d'appui dans le monde, au début de son existence, l'élément métis est dans une position bien plus triste que la classe même indigente parmi les émigrants. Si pauvres que bien des émigrants puissent être, par le fait même qu'ils ont été élevés au milieu d'une civilisation mûrie, ils arrivent au Nord-Ouest avec une dot morale précieuse en habitudes d'économie, avec une dot morale d'arts et d'aptitudes excellentes. Ils sont riches et en moyen de gagner leur vie. Ils forment une société prospère et par la jouissance plus ou moins complète de son territoire, ils deviennent des hommes industriels.

Mais les Métis, au début de leur carrière, comme ils le sont aujourd'hui, n'ont pas encore fait ces progrès. Et leur ôter leur pays, c'est démoraliser les forces de leur caractère; en les réduisant à lutter péniblement pour chaque bouchée de nourriture, c'est leur ôter le moyen de faire ces progrès; qu'on y fasse attention, et l'on reconnaîtra que chaque nation, chaque tribu, à l'état de vie même le plus primitif, a des biens que son pays lui fournit en abondance, sans qu'elle ait beaucoup à travailler pour les convertir en articles de subsistance.

Dieu qui est leur Père les dote ainsi, d'abord parce qu'il est bon, et puis parce qu'il veut que la reconnaissance de tous les hommes s'élève à Lui. Enfin, il entre dans ses desseins de charité que chaque peuple soit à l'aise dès son enfance, et qu'il ait de quoi bénir le nom de son Dieu, tant pour les faveurs qu'il reçoit de Lui à son berceau, que pour les richesses et l'opulence dont ses travaux et ses entreprises sont couronnés aux autres époques de sa vie.

Je le demande à tous ceux que les notions de la vérité et de la plus simple justice éclairent. Est-ce que l'honnêteté permet à un peuple plus grand de ravir à un peuple plus petit sa patrie ? L'humanité répond que non. La conscience humaine déclare qu'un tel

acte est criminel, et que ses conséquences funestes sont nombreuses et malaisées à mesurer. C'est un mal qui porte avec lui le meurtre. La patrie est la plus importante de toutes les choses de la terre et, de plus, elle est sainte par les ancêtres qui la transmettent. L'enlever au peuple qu'elle a produit est aussi abominable que d'arracher une mère à ses petits enfants dans le temps qu'ils ont toujours besoin de ses services. Mais la patrie s'appelle la patrie parce qu'elle est le don de Dieu notre père; héritage sans prix, je dois dire plutôt, héritage divin ! le peuple qui prend injustement à un autre peuple sa patrie, commet le sacrilège le plus grand, parce que tous les autres sacrilèges ne me semblent que des parties de celui-là.

Eh bien ! le gouvernement d'Ottawa est coupable de tout cela vis-à-vis des Métis.

Encore si, en leur pillant leur patrimoine, il eût eu assez de conscience pour leur remettre au moins un simulacre d'intérêt, d'année en année.

Il y a bien eu la précaution de traiter avec les Sauvages; il a bien reconnu tous leurs petits camps, avec leurs chefs. C'est vrai que la Puissance a calomnié le Gros Ours et sa tribu, à la face de toute la civilisation, parce que le Gros Ours et ses Cris, sans être assez éclairés pour demander la valeur complète de leurs terres, avaient néanmoins assez de bons sens et de connaissance des choses pour ne pas vouloir les céder à moins d'une compensation moyennement utile.

C'est vrai qu'en reconnaissant les autres Indiens plus timides et moins clairvoyants que le Gros Ours, la Puissance avait eu la finesse de ne leur reconnaître ni le droit d'estimer leurs terres, ni d'en faire le prix. C'est vrai que ses transactions avec des êtres humains ignorants, revêtues du nom respectable de traités, n'étaient que des escamotages du bien d'autrui. C'est vrai qu'au lieu de faire mourir les Indiens en aussi grand nombre qu'elle aurait voulu, par le jeûne absolu, elle avait établi au milieu d'eux des espèces d'agences apparemment chargées de les faire disparaître plus lentement par le lard rouillé, pourri, le bacon immangeable par la maigreur, et par la propagation tant large que possible de tous les maux vénériens, en plongeant les femmes et les filles indiennes, autour de ses forts, dans une démoralisation impossible à décrire. Tout cela c'est vrai. Mais toujours est-il que la Puissance avait reconnu les Indiens d'une manière quelconque; elle avait laissé aux chefs quelque chose de leur position, une sorte de paix et jusqu'à un certain point la considération de leurs tribus.

Aux Métis, rien ! En 1872, durant les traités indiens au lac Qu'Appelle, les Métis rappelèrent au lieutenant-gouverneur de la Puissance leurs droits; ils représentèrent que leurs droits dans le Nord-Ouest n'étaient pas inférieurs à ceux des Sauvages et qu'ils ne pouvaient pas laisser aller leur pays ainsi. L'autre répondit que la Puissance traiterait avec les Métis quand elle aurait fini de traiter avec les Indiens. Ayant réglé avec les Métis, alors la Puissance savait ce qu'elle avait à leur payer. Et les Sauvages en auraient peut-être demandé plus qu'elle ne voulait donner. Tandis qu'en traitant avec les Indiens les premiers, elle pouvait les aveugler à son goût et profiter de leur ignorance, et pendant tout ce temps-là, elle espérait que l'émigration deviendrait assez nombreuse, prendrait le dessus et qu'alors elle pourrait dire : "Tenez, voilà tout. Je ne vous dois plus rien."

Dans cette même année de 1872, la Puissance mit à part pour les Métis du Manitoba, le septième des terres qui leur avaient été octroyées. Et elle leur en fit une certaine distribution, en disant à ceux du Nord-Ouest : "Attendez; vous en aurez autant." Cinq années se passèrent à patienter.

En 1887, les pétitions métisses des Territoires commencèrent à frapper à la porte des bureaux d'Ottawa. Dans l'automne de 1878, ces pétitions se généralisèrent.

Le lac Qu'Appelle, la Talle-de-Harts Rouges, la Montagne-des-Bois, la Montagne des Cyprès, Edmonton, Victoria, Battleford, le lac la Biche, les établissements de Saint-Laurent, Prince-Albert, demandèrent justice. Respectueuses pourtant étaient leurs réclamations, mais elles furent traitées avec mépris. Respectables pourtant étaient-elles, ces réclamations d'un peuple chez lui, demandant humblement son propre bien aux intrus audacieux qui l'en avaient dépuillé.

La voix vénérable de l'évêque de Saint-Albert vibrait à l'unisson de celle de ses chers diocésains. Que d'instances Mgr Grandin n'a-t-il pas faites auprès du Ministère fédéral, depuis sept ans surtout ? Que de lettres remplies de douceur et de force ne sont-elles par parties de son évêché contristé et n'ont-elles pas sollicité le gouvernement d'agir équitablement vis-à-vis les Métis ? La situation devenait de jour en jour si déplorable que tout le clergé fut contraint de mêler ses représentations pressantes à celle du peuple. Le grand vicaire du diocèse de St-Albert, le Rév. P. Le-duc, alla même en délégation porter les plaintes et les pétitions à la capitale. Le supérieur des Oblats de la Saskatchewan, le Rév. P. André, se rendit plusieurs fois auprès du gouvernement de Bat-

tleford et fit connaître au prétendu maître du Nord-Ouest ce que la population métisse disait et voulait partout autour d'eux, jusque dans les forts de la Puissance; qu'il lui fallait une compensation suffisante pour ses terres. Les représentations du Rév. Père ne furent pas écoutées. Pas de réponse. Pas de satisfaction.

Prince-Albert, établissement métis bien avant que la Confédération se formât, éleva la voix. M. James Isbister et d'autres Métis qui avaient ouvert cette place les premiers rédigèrent et firent rédiger pétitions sur pétitions et les expédièrent à Ottawa. On en accusa même pas réception. Sur la branche sud de la Saskatchewan s'étaient fixés des Métis canadiens-français. Leur colonie datait de 1868. Elle s'était fondée nombreuse d'environ deux cents familles.

Dans cette colonie existait le gouvernement métis dont la Confédération ne pouvait devenir dépositaire que par le consentement des gens. Parce que ce consentement n'a été ni demandé ni donné, le conseil des Métis de la Saskatchewan et leurs lois de la Prairie ont continué d'être le vrai gouvernement et les vraies lois de cette contrée et le sont encore virtuellement aujourd'hui.

A leur tête était un homme dévoué, toujours prêt à rendre service, hospitalier, affable, un caractère loyal et franc qu'il faisait bon d'avoir pour ami : un chasseur renommé dans tout le Nord-Ouest, un voyageur capable, mais aussi un guerrier terrible à rencontrer, noble à émouvoir. Les Pieds-Noirs l'ont connu intrépide et vaillant. Les Cris l'ont respecté dans la guerre et aimé dans la paix.

Sa réputation est assise depuis longtemps au milieu des tribus qui sont au pied des Montagnes de Roche, dans les Prairies, sur les bords de la Rivière Rouge, au-delà des lignes depuis les sources de la rivière au Lait jusqu'en bas et le long du Missouri, un des hommes les plus chevaleresques du Nouveau-Monde, Gabriel Dumont, mon parent.

Dans un temps où les Indiens étaient à craindre, les Métis de la Branche Sud s'étaient bâtis proche à proche sur des lots beaucoup plus longs que larges. Ils demandèrent au gouvernement d'Ottawa d'arpenter ces lots tels quels. Ces arpentages ne leur furent pas accordés.

Les Métis avaient des places à foin; la Puissance les en dépouilla.

Ils avaient des communes et des endroits de pacage pour leurs chevaux et pour les bestiaux; elle les leur ôta.

Ils avaient des terres à bois; la Puissance s'en empara. Ils ne

pouvaient plus avoir le bois qui leur était nécessaire, sans payer une taxe spéciale, sans acheter un permis.

Les terres qu'ils avaient en leur possession, et qui leur appartenaient une fois par le titre indien, deux fois pour les avoir défendues au prix de leur sang, trois fois pour les avoir bâties, cultivées, clôturées, travaillées et habitées, leur étaient laissées comme préemption moyennant deux piastres l'acre.

LA SECONDE INTERVENTION DE RIEL.

La Puissance arriva à ne plus garder aucune modération. Elle vendit à une société de colonisation une paroisse métisse toute ronde. Le prêtre était là. Elle vendit la paroisse de Saint-Louis de Langevin avec la terre de l'église, sur laquelle était une chapelle en voie de construction. Elle vendit la terre de l'école et les propriétés de trente-cinq familles. Est-il étonnant que les Métis se soient soulevés ? Quelles gens, à leur place, n'en auraient pas fait autant ?

La patience humaine a des limites et, lorsqu'un despotisme est sans bornes, il faut bien chercher à cogner sur les doigts de la main qui l'exerce.

Au reste, Ottawa avait prévu les effets inévitables de sa tyrannie et, pour tenir le peuple comme dans un étau, il avait préalablement passé une loi par laquelle il était défendu aux êtres humains dans le Nord-Ouest de se trouver en assemblée de plus de deux personnes au sujet des affaires concernant les agents et les Indiens, une loi faite d'ambiguïtés, dont la ponctuation même était fine et malicieuse; une loi capable de prendre autant d'interprétations que la couleur des tourtes peut prendre de nuances. Cette loi surtout dirigée contre les Métis entraînait en vigueur le 1er janvier 1885. Ne sachant plus que faire, ils m'envoyèrent chercher.

J'ai traversé les lignes, sans armes et sans munitions, emmenant avec moi, ma femme et mes enfants. Je ne pensais pas à la guerre. Je venais faire des pétitions.

Le gouvernement d'Ottawa avait fait avec moi, en 1870, un traité dont il n'avait pas encore observé une seule clause à mon égard. Je venais pétitionner pour mes gens et pour moi, demander au gouvernement de la Puissance ce qui nous appartenait, dans l'espérance d'obtenir au moins quelque chose, sinon satisfaction complète.

On dit que les cent ou cent cinquante familles métisse venues

du Manitoba et établies sur la branche-sud, avaient eu leurs droits à la Rivière Rouge; que, par conséquent, il ne leur revenait plus rien et que ça été mal de leur part de se mêler au mouvement de leurs frères de la Saskatchewan.

Je réponds à cela qu'il est toujours permis d'aider aux opprimés surtout lorsque les opprimés sont des parents, des amis, des gens unis par la consanguinité. Il est juste de prêter main forte à un hôte recevant et bon. Et comme les Métis de la Saskatchewan étant foulés aux pieds par un usurpateur effronté, ça été une bonne action de la part de ceux qui étaient venus se joindre à leur colonie hospitalière, d'embrasser leur cause et de la soutenir comme ils l'ont fait, nonobstant les peines auxquelles ils sont exposés.

Mais la Puissance avait mal rempli ses obligations de traité avec les Métis du Manitoba. Un de leurs griefs contre elle était qu'après avoir fait des arrangements avec moi comme leur homme en tête, la Puissance m'ayant expulsé du Parlement, plusieurs fois m'avait banni et avait, par envie et par haine, persisté à refuser de reconnaître le choix constitutionnel que le peuple métis faisait de moi comme son premier représentant.

Le gouvernement d'Ottawa était convenu de ne pas s'installer au Nord-Ouest sans la proclamation d'une amnistie impériale pour y faire disparaître les troubles qu'il y avait lui-même suscités. Cette amnistie, il était à même de l'avoir. Il n'avait qu'à la demander. Mais il s'installa au Nord-Ouest au mépris de cet engagement.

CONCLUSION

Lorsque la Puissance inaugura la constitution de la province du Manitoba, au lieu de laisser le champ libre à tout le monde, et surtout à ceux avec qui elle avait traité, elle émit des mandats d'arrêt contre eux, elles les calomnia, maltraita le peuple auquel elle avait juré la paix et persécuta ses chefs. Il faut qu'elle ait porté loin sa mauvaise foi, puisque le gouverneur Archibald, son lieutenant, dégoûté lui-même d'une telle politique, se moqua amèrement de la Puissance en lui disant : "Vous donnez des institutions représentatives, des hustings au peuple, et vous commettez l'inconséquence d'élever à côté des échafauds pour les chefs. Vous semez des chardons, vous ne pouvez pas vous attendre à récolter des figues. Vous ne cueillerez jamais des raisins sur les épines de votre conduite." Et il s'en alla chez lui dans la Nouvelle-Ecosse. Indépendance aussi honorable que rare.

Les Métis du Manitoba n'ont jamais eu de satisfaction. La Puissance ne les protégeait pas, ne leur donnait pas de justice. Elle les opprimait et, leur ayant rendu leur pays pour ainsi dire inhabitable, elle leur distribua des terres, traînant les titres et les patentes en longueur, non seulement pour contraindre les gens à vendre leurs biens-fonds à moitié prix, à quart de prix, mais même pour les réduire à l'extrémité de tout abandonner.

Dira-t-on par exemple, que Maxime Lépine n'avait pas le droit de se mêler au mouvement de la Saskatchewan, lui qui avait vu le gouvernement d'Ottawa fouler aux pieds le traité de 1870 en dépit de ce traité, condamner à mort son frère Ambroise Didyme Lépine ? Dira-t-on qu'il n'avait pas droit de prêter secours aux Métis du Nord-Ouest, lui qui avait vu la Puissance se moquer du Manitoba et l'offenser, en privant pour toujours de ses droits politiques, un de ses principaux hommes, le même Ambroise Didyme Lépine; et n'ayant pas eu assez de force publique pour le punir par l'échafaud d'avoir défendu son pays, essayer du moins à se venger en lui tant la liberté de voter et de recevoir des votes ? Et cela, au sortir d'une entente en apparence amicale, en profanation de la confiance d'un peuple.

Maxime Lépine est au pénitencier pour sept ans. Est-ce un criminel ? Non, c'est un honnête citoyen. Est-ce un rebelle ? Non, c'est un ami de l'ordre social, un défenseur du droit naturel et du droit positif aussi. C'est un des hommes courageux, dont la Saskatchewan et tout le Nord-Ouest s'honorent.

Moïse Ouellette était au Manitoba, il y a quinze ans. Mais il a bien fallu que, les années suivantes, il le laissât. Le système de gouvernement vicieux en vogue dans cette province a comme entrepris de déraciner toutes les familles métisses qui y sont établies et de les en chasser autant que possible.

Comment la Puissance a-t-elle traité Ouellette en regard des stipulations de 1870 ? Eh bien, elle a disputé le "scrip" d'un de ses enfants défunts.

Moïse Ouellette avait chez lui ses vieux parents, tous deux d'un âge très avancé. Leurs "scrips" ont été volés au bureau des terres, à Winnipeg. Il y avait des années qu'il demandait ces "scrips". Chaque fois, on lui répondait qu'ils avaient été volés. Certes, il voyait bien que ces "scrips" avaient été volés. Mais cela ne le satisfaisait pas.

Dira-t-on que cet homme n'avait pas le droit de prendre part à l'agitation constitutionnelle dans la Saskatchewan où il était venu en quelque sorte se réfugier. Moïse Ouellette est de ceux qui

sont venus me chercher dans le Montana. Et lorsque le gouvernement d'Ottawa voulut répondre aux pétitions par les arrestations à force armée. Ouellette fit comme les autres : il se mit en défense. Son père, un vieillard bon et craignant Dieu, a donné sa vie pour la bonne cause, sur le champ de bataille à l'âge de quatre-vingt et quelques années. Honneur à un telle vieillesse. Quant au fils, il est au pénitencier.

La paroisse de Saint-Louis de Langevin que la Puissance avait vendue avec le monde comme on vend une terre avec le bétail, n'aura jamais dans l'avenir un plus grand droit de prendre les armes que cette fois-là. Deux de ces braves gens, Isidore Boyer et Swan, ont versé leur sang pour défendre tout ce que le foyer domestique a de sacré, il y a eu trois condamnés au cachot et sept ou huit de dispersés et d'expatriés.

Voilà comment la Puissance civilise le Nord-Ouest depuis quinze ans.

En résumé, sa conduite gouvernementale est opposée, autant que possible au droit des gens. C'est une force en guerre ouverte avec l'inviolabilité des traités, comme les arrangements qu'elle a faits avec les Métis, en 1870, semblent avoir été conclus seulement dans le but de surprendre leur bonne foi, d'entrer ainsi paisiblement dans leur pays : pour leur demander la bourse ou la vie.

De plus, lorsque l'Angleterre demanda, en 1870, à faire passer ses troupes et celles de la Puissance, sur le sol américain, au canal Ste-Marie, pour les envoyer au Nord-Ouest, le gouvernement des Etats-Unis, s'inquiétant noblement du but de cette expédition, ne leur permit pas de passer sur le territoire de la république avant que les ministres anglais eussent répondu de ce que ces troupes allaient faire. La réponse officielle fut que c'était une expédition de paix et de civilisation. Mais les années et les faits ont prouvé continuellement, depuis ce temps-là, que l'Angleterre a présenté, dans cette circonstance, un mensonge au gouvernement du peuple américain; qu'elle a demandé aux Etats-Unis une faveur, sous de faux prétextes et qu'après l'avoir obtenue, elle et la Confédération en abusent tous les jours en s'efforçant de tromper sans cesse la vigilance du gouvernement de Washington et en gouvernant le Nord-Ouest et les Métis d'une manière despotique, toute contraire aux principes et aux aspirations des Etats-Unis d'Amérique.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉFACE	7
AVERTISSEMENT	15
<i>Première Partie</i>	
LA NATION MÉTISSE : sa formation	29
I — L'ancêtre maternelle : l'indienne	31
II — L'ancêtre paternel : le blanc	35
1. — Les Français	35
2. — Les Anglais	41
III — Le fruit des alliances : le Métis	46
<i>Deuxième Partie</i>	
LA NATION MÉTISSE : sa vie	71
1. — L'invasion étrangère	73
a) Auxiliaires des conquérants	73
b) Rivalités entre conquérants	81
c) Victimes des conquérants	101
d) La Grenouillère	105
2. — L'organisation primitive	113
a) L'œuvre des missionnaires	113
b) Au fil des événements	119
c) Les précurseurs de l'émancipation	129
d) Héroïsme et apostolat	142
<i>Troisième Partie</i>	
LA NATION MÉTISSE : son martyre	149
1. — Les origines et l'objet du drame	151
a) Les pêcheurs en eau trouble	151
b) Les arpentages prématurés	160
c) Un gouverneur inattendu	171
d) Proclamations tardives et incomplètes	182
2. — Les péripéties du drame	191
a) Le gouvernement provisoire : sa formation	191
b) Le gouvernement provisoire : son œuvre	215
Liste des Droits	231
c) Le gouvernement canadien : son établissement....	248

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGE
3. — Le dénouement du drame	277
a) L'insurrection de 1885 : son origine	277
b) L'insurrection de 1885 : ses péripéties	306
c) L'insurrection de 1885 : son dénouement	339
CONCLUSION : La situation nationale des Métis	377
BIBLIOGRAPHIE	391
APPENDICE	403
Que fut le procès de Régina ?	403
Le soulèvement des Métis était-il insensé ?	405
L'on prétend que les droits des Métis furent accordés par le gouvernement dès le 4 mars 1885	407
La prise d'armes fut-elle préméditée ?	408
Les Métis furent-ils forcés de prendre les armes ?	410
Les Métis ont-ils occupé et profané l'Église de Batoche ?	411
Les Pères missionnaires et les sœurs furent-ils prisonniers ?	412
Riel a-t-il soulevé les Indiens ?	414
Riel était-il vénal comme on l'a prétendu ?	418
Question religieuse	421
A. — Riel a-t-il apostasié ?	421
B. — Riel a-t-il instauré un nouveau culte ?	422
C. — Riel a-t-il usurpé la place du prêtre au con- fessionnal ?	425
D. — Riel a-t-il forcé les Métis à apostasier ?	426
Riel était-il fou ?	426
Rôle des missionnaires en 1885	427
Testament de Louis Riel	431
DERNIER MÉMOIRE DE LOUIS RIEL	434
Les Métis du Nord-Ouest	434
Le Pays des Métis	435
Avant la Confédération	438
Entrée de la Puissance	440
La seconde intervention de Louis Riel	445
Conclusion	446

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE
TRENTIÈME JOUR DE JANVIER
MIL NEUF CENT TRENTE-SIX
POUR LES
ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE
1735 RUE S. DENIS,
À MONTRÉAL.
PAR LES SOINS DE
L'IMPRIMERIE MODÈLE LIMITÉE
1206 EST, RUE CRAIG,
À MONTRÉAL.

DANS LA MÊME SÉRIE

<i>Jeanne Mance</i> , Marie-C. Daveluy	\$2.00
<i>La Naissance d'une Race</i> , Lionel Groulx, (rare)	\$1.50
<i>Lendemain de Conquête</i> , Lionel Groulx	\$1.00
<i>Vers l'Émancipation</i> , Lionel Groulx, (épuisé).	
<i>Marges d'Histoire</i> (I), Olivier Maurault	\$1.00
<i>Marges d'Histoire</i> (II), Olivier Maurault	\$1.00
<i>Marges d'Histoire</i> (III), Olivier Maurault	\$1.00
<i>Études sur Garneau</i> , abbé Georges Robitaille	\$1.00
<i>Nos Ancêtres à l'oeuvre</i> , Mme E. Croff	\$1.00
<i>L'Histoire de la population canadienne-française</i> , Georges Langlois	\$1.25
<i>Le Canada d'Hier et d'Aujourd'hui</i> , Gustave Lanctôt	\$1.00
<i>L'Histoire de la Nation Métisse</i> , Auguste-Henri de Trémaudan	\$1.50
<i>Histoire du Canada pour tous</i> (I), Jean Bruchesi	\$1.25
<i>Histoire du Canada pour tous</i> (II), Jean Bruchesi	\$1.25

\$1.50

Imprimerie Modèle
Limitée
Montréal.